

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Cinquante et unième séance – Mardi 26 mai 2020, à 17 h 30

**Présidence de M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet, présidente**

La séance est ouverte à 17 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, maire, *M<sup>me</sup> Esther Alder*, vice-présidente, *MM. Régis de Battista, Simon Brandt, Steven Francisco, Pierre Gauthier, Stéphane Guex, M<sup>me</sup> Christina Kitsos, MM. Laurent Leisi, Antoine Maulini, Michel Nargi, M<sup>me</sup> Maria Pérez, MM. Lionel Ricou et Marc-André Rudaz*.

Assistent à la séance: *MM. Guillaume Barazzzone, Rémy Pagani et Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 14 mai 2020, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 19 mai, mercredi 20 mai, mardi 26 mai et jeudi 28 mai 2020, à 17 h 30 et 20 h 30.

## 1. Exhortation.

**La présidente.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

## 2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

## 3. Communications du bureau du Conseil municipal.

**La présidente.** M<sup>mes</sup> Sandrine Salerno et Esther Alder seront absentes à cette séance. M. Guillaume Barazzone également... (*Remarque.*) Il est là? D'accord. Je ne le vois pas, mais il est là. M. Pagani était annoncé absent; il est là. Et M. Sami Kanaan n'est pas absent...

Je vous rappelle que les séances du Conseil municipal de cette session se tiennent à huis clos en raison des directives émises par le Canton en matière de protection à l'encontre du Covid-19. Quand vous parlez tête à tête dans la salle, je vous prie de respecter les deux mètres de distance. C'est aussi valable pour M. Gurtner... Deux mètres, Monsieur Gurtner! (*Rires.*) Si... Merci.

J'annonce que le projet de délibération PRD-260 sera retiré. En effet, à la suite du courriel de M<sup>me</sup> Olivia Le Fort, directrice du Service des affaires communales, du 20 mai 2020 nous informant qu'il revenait au nouveau Conseil municipal de valider la proposition du nouveau bureau quant à la répartition des sièges en commission, par une décision matérialisée au procès-verbal, ainsi que sur la base de l'avis de droit du 22 mai 2020 émis par M<sup>e</sup> Michaël Flaks, les membres de l'actuel bureau du Conseil municipal ont décidé hier de prévoir cette organisation une fois le nouveau bureau élu lors de la séance d'installation du 2 juin 2020. Dès que l'élection aura été tenue, la séance sera suspendue, permettant au nouveau bureau de se réunir et de déterminer rapidement la proposition à soumettre au nouveau plénum.

Les séances de ce soir, du jeudi 28 mai et du mardi 2 juin 2020 prendront respectivement fin à 20 h au maximum. De ce fait, aucune collation ne sera délivrée. C'est dommage pour les sandwiches...

Enfin, je rappelle que les rapports PRD-210 A, PRD-211 A, PRD-31 A, PRD-182 A, M-1466 A, PRD-58 A/B et PRD-241 A, relatifs à la refonte du règlement du Conseil municipal (RCM), sont liés.

#### 4. Questions orales.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Je profite de cette réponse afin de remercier M. Lathion, qui fait partie de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville, pour le très beau journal qu'il a distribué.

On m'a demandé quels chantiers avaient pu être ouverts sous les conditions très restrictives posées par le Conseil fédéral. Les chantiers ouverts sous le premier régime fédéral étaient urgents et nous avons bien fait d'agir. Des travaux ont été menés devant les Minoteries pendant deux semaines, de façon très contrôlée, avec une personne dans le collecteur au fur et à mesure de l'avancement des travaux, pour installer le chauffage de l'eau et de l'ensemble des sanitaires des Minoteries. Un autre chantier n'a pas posé de problème, celui de l'émergence de la gare de Champel pour le Léman Express, où il fallait encore planter des arbres. Ensuite est arrivée une seconde vague de chantiers, si je puis dire, dont la route de Frontenex, la Nouvelle Comédie et le manège de la rue René-Louis-Piachaud.

En ce qui concerne les coûts, s'agissant du Léman Express, nous avons demandé des offres à des entreprises et c'était disproportionné! Pour poser le bitume, par exemple, il fallait une personne avec une brouette, qui prenait le matériau et l'apportait, alors que les technologies actuelles permettent de faire cela plus rapidement. Nous avons donc renoncé pour des questions de coût. Quand le second régime juridique a été mis en place, la situation est redevenue à peu près convenable. Il y aura évidemment des surcoûts mais je suis incapable de vous en donner le montant.

Nous tenons à ce régime sanitaire de protection des travailleurs sur les quarante-cinq chantiers que nous avons dû fermer. Nous le maintiendrons jusqu'à ce que le Conseil fédéral constate qu'il n'y a pas eu de deuxième vague du virus, constat qui n'a pas encore été fait.

**5. Projet de délibération du 29 avril 2020 de M<sup>mes</sup> Fabienne Beaud, Sophie Courvoisier et Hélène Ecuyer: «Pour une meilleure répartition des sièges en commissions lors de la législature 2020-2025» (PRD-260)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

Considérant que:

- la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) prévoit une méthode de répartition des sièges uniquement au plénum, et non pas en commissions;
- l'article 117 du règlement du Conseil municipal (RCM) renvoie aux articles 159 à 162 de la LEDP pour la répartition des sièges en commissions;
- selon ces calculs, la répartition des membres du Conseil municipal en commissions s'articule comme suit:
  - 4 socialistes, 3 Verts, 3 libéraux-radicaux, 2 Union démocratique du centre, 1 démocrate-chrétien, 1 Ensemble à gauche, 1 Mouvement citoyens genevois;
- la méthode de calcul appliquée double le nombre de commissaires de l'Union démocratique du centre par rapport à celui du Parti démocrate-chrétien;
- le Parti démocrate-chrétien a obtenu 254 329 suffrages aux dernières élections municipales, soit 8 sièges au plénum, contre 253 088 suffrages, soit 7 sièges pour l'Union démocratique du centre;
- l'article 117, alinéa 3 du RCM laisse une marge de manœuvre au Bureau du Conseil municipal en vue de soumettre une proposition de répartition des sièges en commissions au Conseil municipal respectant plus fidèlement celle prévalant au plénum,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 159 à 162 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982;

vu l'article 117, alinéa 3 du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève du 16 avril 2011;

---

<sup>1</sup> Annoncé (dans les communications du bureau du Conseil municipal), 7094.

sur proposition de plusieurs membres du Bureau,

*décide:*

*Article unique.* – La répartition des sièges en commissions est modifiée comme suit, afin de respecter plus fidèlement celle prévalant au plénum:

- 4 socialistes, 3 Verts, 3 libéraux-radicaux, 2 démocrates-chrétiens, 1 Union démocratique du centre, 1 Ensemble à gauche, 1 Mouvement citoyens genevois.

*(Le projet de délibération est retiré par ses auteurs.)*

**6.a) Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 5 juin 2019 de M<sup>mes</sup> et MM. Eric Bertinat, Marie-Pierre Theubet, Martine Sumi, Alia Chaker Mangeat, Maria Pérez, Amar Madani et Sophie Courvoisier: «Refonte du règlement du Conseil municipal» (PRD-210 A)<sup>1</sup>.**

**6.b) Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 26 février 2019 de M<sup>mes</sup> et MM. Laurence Corpataux, Uzma Khamis Vannini, Marie-Pierre Theubet, Alfonso Gomez, Hanumsha Qerkini, Delphine Wuest et Omar Azzabi: «Inflation des urgences: il y a urgence!» (PRD-211 A1)<sup>2</sup>.**

**6.c) Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 21 février 2012 de M. Alberto Velasco et M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio: «Composition du bureau des commissions» (PRD-31 A)<sup>3</sup>.**

---

<sup>1</sup>Rapport, 7100.

<sup>2</sup>Rapport, 7137.

<sup>3</sup>Rapport, 7150.

- 6.d) Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 19 juin 2018 de M<sup>mes</sup> et MM. Eric Bertinat, Alia Chaker Mangeat, Sophie Courvoisier, Maria Pérez, Martine Sumi, Marie-Pierre Theubet et Amar Madani: «Règlement du Conseil municipal: participation à plusieurs commissions simultanément» (PRD-182 A)<sup>1</sup>.**
- 6.e) Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner la motion du 8 octobre 2019 de M<sup>mes</sup> et MM. Souheil Sayegh, Anne Carron, Alia Chaker Mangeat, Jean-Luc von Arx, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Lionel Ricou, Pierre Scherb, Daniel Sormanni, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Patricia Richard et Maria Casares: «Pour des motions en lien avec leur temps» (M-1466 A)<sup>2</sup>.**
- 6.f) Rapports de majorité et de minorité de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 21 novembre 2012 de MM. Pascal Holenweg et Alberto Velasco: «Règlement du Conseil municipal: pour un vrai débat vraiment accéléré» (PRD-58 A/B)<sup>3</sup>.**
- 6.g) Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 14 octobre 2019 de M. Pascal Spuhler: «Pour que les conseillers municipaux indépendants aient un droit à la parole quel que soit le mode de débat!» (PRD-241 A)<sup>4</sup>.**

*Troisième débat*

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer, rapporteuse sur le projet de délibération PRD-210 (EàG).** Je rappelle les principales raisons pour lesquelles nous avons décidé de modifier quelque peu notre règlement. Celui-ci ne nous donnait pas les moyens de raccourcir les débats, ni de limiter les urgences. Il ne précisait pas ce qu'était un rapport. Il s'agissait donc de faciliter la tâche du Conseil municipal et de rendre les séances plus fluides, moins entravées par des interventions urgentes.

---

<sup>1</sup>Rapport, 7153.

<sup>2</sup>Rapport, 7161.

<sup>3</sup>Rapports, 7165.

<sup>4</sup>Rapport, 7171.

Nous avons consacré dix séances à cet objet, beaucoup d'heures, de mots, de virgules, de points, de vocabulaire, afin que tout le monde puisse comprendre ce que nous voulions dire dans certains articles. Bien des éléments ont été changés également pour les indépendants. A eux seuls, ils ne pourront plus chambouler l'ordre du jour.

Nous espérons que ce règlement sera plus pratique et que les séances de la prochaine législature se dérouleront de manière plus rapide et conviviale.

**M<sup>me</sup> Annick Ecuyer** (EàG). J'évoquerai les deux principaux points de changement du RCM. Actuellement, il y a une confusion entre le rôle d'un délibératif et celui d'un exécutif. Avec les urgences, on est toujours dans l'actualité, dans le moment où la séance a lieu, alors que notre rôle devrait être de préparer les choses à l'avance et sur la durée, de débattre, de réfléchir à la manière dont on vit dans cette commune, pas de réagir tout le temps dans l'instant présent. Pour ça, on peut très bien manifester. Et c'est quand même le rôle d'un exécutif. On attend de la responsable de l'égalité qu'elle intervienne lorsque des femmes trans sont incarcérées pour de très mauvaises raisons. On attend de voir des actions contre la pauvreté révélée par la crise sanitaire. On attend des actions immédiates de la part d'un exécutif, pas d'un délibératif. On ne peut pas proposer des motions, des résolutions, des propositions de modification du RCM et d'autres règlements sur la durée si on est tout le temps dans l'instant et dans l'urgence. On ne peut jamais réfléchir à la suite.

Pour les indépendants, la situation est paradoxale. Des personnes élues sur une liste ne représentent plus qu'elles-mêmes. Dans un exécutif, une élection porte une personne et pas une organisation. Dans un délibératif, c'est différent: on peut entrer au Conseil municipal sans avoir été directement élu-e. Personnellement, j'étais vient-ensuite, d'autres personnes se sont désistées et j'ai pu entrer. Pourquoi? Parce que je représente un groupe, un parti, une tendance politique et c'est dans ce cadre-là que je suis entrée au parlement. Ce n'est pas le cas des indépendants. La difficulté est justement qu'ils disposent actuellement d'un pouvoir comparable à celui d'une tendance politique, alors qu'ils n'ont pas été élus pour être différents de la tendance dans laquelle ils se trouvaient. Pour cette raison, il est plus juste de changer les règles, de rééquilibrer les choses, de considérer davantage la fonction, ce qu'on ne fait pas à l'heure actuelle.

**M. Pascal Holenweg** (S). On ne répétera pas complètement ce qui a été dit lors du premier débat, lors duquel, comme en commission, une majorité considérable s'est prononcée en faveur de ce projet de délibération. Mon groupe et moi-même les considérons comme des propositions empiriques, rationnelles et même

consensuelles, à un détail près qui fait l'objet d'un amendement que j'ai déposé mais qui ne remet pas en cause l'approbation d'ensemble de ces objets.

Pour le reste, tous les désaccords en commission ont été réglés. Les propositions qui vous sont soumises synthétisent en fait toutes les positions de tous les commissaires. La commission a été dialectique, quasiment hégélienne; elle a accouché de propositions qui ont fait l'objet d'un vote final à l'unanimité. Je ne vois pas de raison péremptoire pour laquelle celles-ci devraient être refusées en troisième débat alors qu'elles ont été acceptées jusque-là.

S'agissant des deux points qui viennent d'être soulevés par M<sup>me</sup> Ecuyer, à savoir les urgences et les indépendants, nous sommes arrivés à des propositions dont on vérifiera l'efficacité une fois qu'elles auront été définitivement intégrées dans le RCM. L'accord s'est fait sur le constat que la situation actuelle n'était plus acceptable, qu'elle péjorait notre fonctionnement, qu'elle le rendait même assez ridicule, par moments, quand les conseillères municipales et les conseillers municipaux faisaient la queue devant la table du secrétariat pour déposer des urgences qui n'en étaient pas et qui visaient simplement à avancer un point à l'ordre du jour pour pouvoir le traiter plus vite que prévu. On a essayé de régler ce problème par une proposition nouvelle.

On a aussi essayé de régler la question – qui est une question de fond, pas une question fonctionnelle – du statut des indépendants. On ne pouvait pas aller plus loin que ce qui a été fait. Le statut des indépendants est garanti par la loi et on ne peut pas le supprimer, ni partir du principe qu'il n'y a pas d'indépendants. Il y en a. Ils sont plus nombreux dans ce Conseil municipal aujourd'hui qu'il n'y a de membres dans un certain nombre de groupes. Il faut en tenir compte. On a essayé de le faire et on y est arrivés sans les mettre sur un pied d'égalité avec des groupes entiers, comme c'est le cas actuellement dans un certain nombre de dispositions.

Je vous invite donc à accepter ces projets de délibérations et, au passage, à soutenir mon amendement. Je le présente rapidement. Il s'agit, en débat accéléré, de permettre le partage des cinq minutes d'intervention autorisées par le RCM entre plusieurs membres d'un même groupe, plutôt que de les attribuer à un seul membre du groupe. Il arrive que des positions divergentes se fassent jour au sein de groupes. Il arrive que des groupes ne soient pas représentatifs d'une seule organisation, mais de coalitions d'organisations. Et il arrive qu'il faille préciser des éléments ou répondre à des interventions. Dans ces conditions, il paraît légitime de donner à un groupe la possibilité de répartir son temps de parole entre plusieurs de ses membres, le temps de parole ne bougeant pas. C'est toujours cinq minutes mais réparties entre tous les membres d'un groupe. Cela n'allonge pas les débats, cela leur permet d'avoir vraiment l'air d'en être.

*Projet d'amendement*

Modification de l'article 85, alinéa 1, du RCM.

«En débat accéléré, les règles prévues à l'article 84 s'appliquent de manière générale, à l'exception du fait que *l'ensemble des interventions d'un même groupe ou de l'ensemble des élu-e-s siégeant à titre indépendant ne peuvent dépasser cinq minutes.*»

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel** (PLR). Rien n'a changé dans la position du Parti libéral-radical par rapport au deuxième débat. Nous approuverons le projet de délibération PRD-210, au vu de l'esprit consensuel et de la joie dans lesquels les débats se sont déroulés. Nous nous étonnons de ce que certains prennent longuement la parole pour redire exactement la même chose qu'au premier débat... C'est exactement les défauts que nous voudrions éviter dans le futur fonctionnement de ce plénum. Merci d'accepter au plus vite en troisième débat ce que nous avons accepté ensemble en deuxième débat.

Enfin, pour le Parti libéral-radical, il n'y a aucun problème à approuver par hypothèse l'amendement de M. Holenweg, qui ne change et ne trahit pas fondamentalement les règles de base de ce règlement.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Le groupe du Mouvement citoyens genevois en restera à ce qu'il a voté lors du deuxième débat; il n'y a pas de raison qu'on change. Un projet de règlement présente toujours un certain équilibre entre les groupes et les propositions faites. On ne modifiera pas cet équilibre aujourd'hui. On a refusé l'amendement de M. Holenweg en deuxième débat et on le refusera aussi en troisième débat. Nous approuverons le projet tel que sorti de la commission.

**M<sup>me</sup> Fabienne Beaud** (PDC). Le Parti démocrate-chrétien maintient sa position du deuxième débat, à savoir approuver l'intégralité de ces projets de délibérations. Nous demandons aussi l'application de notre nouveau règlement: votons vite et bien, puisque tout le monde était d'accord lors du deuxième débat.

Mis aux voix, l'amendement de M. Holenweg est accepté par 43 oui contre 12 non.

**La présidente.** Nous sommes saisis d'un second amendement, déposé par M. Thomas Zogg, à qui je donne la parole.

**M. Thomas Zogg** (MCG). Merci, Madame la présidente. J'ai déposé un simple amendement concernant l'ordre de passage des urgences en séance plénière, point qui n'a pas été décidé. On se souvient des files d'attente parfois interminables en début de séance pour déposer ces urgences. Je propose qu'on procède par tirage au sort pour désigner leur ordre de traitement.

*Projet d'amendement*

Modification de l'article 36 bis, alinéa 1, du RCM.

«(...) dans les meilleurs délais. *L'ordre de traitement des motions d'ordonnancement est défini par tirage au sort.*»

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je vous rappelle qu'il n'y aura plus qu'une seule motion d'ordonnancement par groupe selon le nouveau RCM; cela fait sept urgences. Il est prévu qu'elles soient envoyées par courriel au bureau du Conseil municipal, qui les traitera par ordre d'arrivée. Vous voulez que leur ordre de passage soit tiré au sort? (*Signe d'assentiment de M. Thomas Zogg.*) Bien, je le fais voter.

Mis aux voix, l'amendement de M. Zogg est accepté par 38 oui contre 23 non.

Mis aux voix, l'article unique de la délibération PRD-210 amendée est accepté par 60 oui contre 3 non.

La délibération est ainsi conçue:

*DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition du Bureau du Conseil municipal,

*décide:*

*Article unique.* – La refonte du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève du 16 avril 2011 est approuvée.

*(Le tableau synoptique synthétisant les modifications réglementaires est consultable auprès du Service du Conseil municipal.)*

*Le troisième débat ayant eu lieu, la délibération devient définitive.*

**La présidente.** Nous devons encore voter les autres projets de délibérations, puisqu'il s'agit d'une série de rapports liés. Je rappelle que leur propos a généralement été intégré à la refonte que nous venons d'accepter. Pour éviter une incompatibilité dans la rédaction, il conviendrait donc de les refuser.

*Mis aux voix, l'article unique de la délibération PRD-211 amendée est refusé par 56 non contre 5 oui.*

*Mis aux voix, l'article unique de la délibération PRD-31 est refusé à l'unanimité (58 non).*

*Mis aux voix, l'article unique de la délibération PRD-182 amendée est refusé par 55 non contre 6 oui (1 abstention).*

*Mis aux voix, l'article unique de la délibération PRD-263 amendée est refusé par 54 non contre 6 oui.*

*Mis aux voix, l'article unique de la délibération PRD-58 est refusé à l'unanimité (57 non).*

*Mis aux voix, l'article unique de la délibération PRD-241 est refusé par 60 non contre 2 oui.*

*Le troisième débat ayant eu lieu, le refus des délibérations est définitif.*

**7. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 novembre 2019 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 1 267 600 francs destiné à des travaux de sécurisation et d'amélioration de la vitesse commerciale de la ligne de tramway rue de Lausanne et route des Acacias, dont à déduire 609 400 francs représentant la participation à la charge de l'Etat, soit un montant net de 658 200 francs (PR-1384 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Michèle Roulet.**

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de la séance du 15 janvier 2020. La commission s'est réunie le 19 février 2020 sous la présidence de M. Morten Gisselbaek. Les notes de séance ont été prises par M. Daniel Zaugg que nous remercions pour la qualité de son travail.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 1 267 600 francs destiné à des travaux de sécurisation et d'amélioration de la vitesse commerciale de la ligne de tramway rue de Lausanne et route des Acacias, dont à déduire la participation de l'Etat de Genève pour un montant de 609 400 francs, soit un montant net de 658 200 francs.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 267 600 francs.

*Art. 3.* – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2029.

---

<sup>1</sup> Proposition, 3535.

### **Séance du 19 février 2020**

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement (DCA), accompagné de M<sup>me</sup> Isabelle Charollais, codirectrice du DCA, et de M. Sébastien Alphonse, adjoint de direction du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM)*

M. Pagani énonce que la proposition PR-1384 propose l'ouverture d'un crédit brut de 1 267 600 francs destiné à des travaux de sécurisation et d'amélioration de la vitesse commerciale de la ligne de tramway rue de Lausanne et route des Acacias, dont à déduire 609 400 francs représentant la participation à la charge de l'Etat, soit un montant net de 658 200 francs.

M. Alphonse affirme que la ligne de tram N° 15 n'atteint pas, depuis des années, l'objectif de vitesse commerciale inscrite dans la loi sur le réseau des transports publics (LRTP) H 1 50. Les premières mesures d'améliorations de la vitesse commerciale ont été mises en œuvre sur la route des Acacias en adaptant la régulation lumineuse de certains carrefours, ce qui a apporté une amélioration sensible notamment en ce qui concerne la stabilisation de l'horaire. Pour autant, cette mesure n'est pas suffisante. En effet, l'empiètement des sites propres du tram par des véhicules individuels motorisés constitue une autre problématique, signalée par les Transports publics genevois (TPG) comme un facteur important de perte de temps, pouvant également induire des accidents. Sur le territoire de la Ville de Genève, deux axes en particulier ont été identifiés pour la mise en place d'une séparation physique des voies de circulation; il s'agit de la route des Acacias et de la rue de Lausanne. La solution technique retenue est adaptée au contexte urbain de la ville de Genève. Il s'agit de la pose de bordures, appelées «bordures diamants», le long de la voie extérieure du tram. Ces bordures marqueront visuellement et physiquement la séparation entre les deux voies de circulation. Elles peuvent être franchies mais représentent un obstacle pour le conducteur. De telles bordures existent déjà à l'avenue Henri-Dunant et apportent satisfaction.

Les travaux prévus comprennent la découpe de la chaussée sur une largeur de 60 cm et l'enlèvement des matériaux, la pose de la bordure sur un lit de béton et la pose d'enrobés de chaque côté de la bordure. Le périmètre d'intervention sur la rue de Lausanne est situé entre la rue de Monthoux et la rue de la Navigation puis entre la rue du Môle et la rue Rothschild. Le linéaire à considérer sur la route des Acacias se situe depuis la route des Jeunes jusqu'à la rue Hugo-de-Senger. La réalisation de ces travaux impliquera une interruption du trafic des tramways avec la mise en place de mesures de transport de substitution. Ces aménagements feront l'objet d'une demande d'autorisation de construire. Le coût total toutes taxes comprises (TTC) de l'aménagement est estimé à 1 218 800 francs. Conformément au cahier des charges relatif à l'utilisation du domaine public en vue de l'exploitation des TPG (H 1 55.04), le Canton apportera une participation financière de 609 400 francs. La requête

en autorisation de construire sera déposée fin 2019. Les travaux débiteront au cours du premier semestre 2020, sous réserve du vote du Conseil municipal et de l'entrée en force des autorisations de construire. Les deux interventions sur le domaine public dureront entre cinq et six semaines, raison pour laquelle il n'y a pas d'intérêts intercalaires. La mise en exploitation de l'ensemble des objets est prévue en 2020.

M. Pagani rapporte que les TPG prévoyaient il y a sept ans de couper des arbres pour élargir la route des Acacias. La Ville a finalement convaincu les TPG de chercher d'autres moyens pour améliorer la vitesse commerciale des trams. Finalement, le projet présenté aujourd'hui aura les mêmes effets à moindre coût.

#### *Questions des commissaires*

Quelle est la vitesse commerciale moyenne des trams à Genève?

M. Pagani répond que la vitesse commerciale moyenne des trams est de 22 km/h. A Genève, elle s'élève actuellement à 16,2 km/h.

M. Alphonse ajoute que l'objectif du projet est de gagner 1 km/h le long de la route des Acacias. Le cumul des mesures permettra d'atteindre les 22 km/h de vitesse moyenne. Le projet permettra une diminution de 60% de l'accidentologie.

La Ville compte-t-elle profiter de ces travaux de sécurisation et d'amélioration de la vitesse du tram pour intégrer de la verdure sur les voies de tram?

M. Pagani estime que l'idée est intéressante. Toutefois, il faut garder à l'esprit que l'intégration de verdure, en site propre, nécessite des mesures d'entretien.

Le Conseil administratif pourrait-il donner une proposition chiffrée à ce sujet?

M. Pagani propose de formuler une recommandation pour proposer un amendement.

Le montant octroyé aux ingénieurs n'est-il pas exagéré?

M. Alphonse explique que l'opération nécessite de faire appel à des agents de sécurité sur le chantier et de modifier la signalisation lumineuse. Il n'est pas évident de préciser les coûts des honoraires à ce stade du projet.

N'a-t-on pas pu constater que les bordures diamants, introduites à la rue de la Servette, sont franchies par des automobilistes, et que cette pratique finit par les déchausser?

M. Alphonse précise que les bordures seront soudées et ajoute que les bordures ne sont pas continues à la rue de Lausanne, afin de faciliter le passage des véhicules.

Un commissaire relève que les voies de tram engazonnées de la route de Saint-Julien coûtent entre 50 000 et 100 000 francs d'entretien.

Quel est l'effet des bordures diamants sur la vitesse commerciale des trams?

M. Alphonse répond que ces bordures limiteront le franchissement des voies de tram par les véhicules motorisés et, par conséquent, la vitesse commerciale des trams s'en trouvera augmentée.

Qu'en est-il de la situation à l'entrée la route des Acacias?

M. Alphonse note que l'amélioration de la régulation lumineuse et la pose d'un damier peint au sol ont permis d'améliorer la vitesse commerciale des trams à cet endroit.

Peut-on avoir la garantie que la circulation ne sera pas modifiée le long des rues concernées?

M. Alphonse confirme que le projet ne prévoit pas de modifier la circulation.

Quel est le bilan des bordures diamants en matière d'accidentologie, y a-t-il des statistiques à ce sujet liées à ces bordures?

M. Alphonse indique que le DCA n'a pas de tel bilan. Cela dit, les bordures diamants sont posées de l'autre côté de la ligne blanche infranchissable aux véhicules. Des accidents, liés à ces bordures, ne peuvent qu'être la conséquence d'une erreur de conduite. Toutefois, au sujet des statistiques, il se renseignera auprès de la police cantonale.

Ce projet est-il vraiment pertinent si l'on juge qu'il n'améliorera la vitesse des trams que d'un seul km/h pour un coût de plus d'un million de francs, et que les travaux bloqueront le trafic à des endroits clés de la ville?

M. Pagani précise que le gain d'une à deux minutes de trajet pourra convaincre des habitants de prendre le tram en lieu et place d'un véhicule motorisé.

M<sup>me</sup> Charollais ajoute que la vitesse commerciale des trams ne pourra être augmentée que par un cumul de petites mesures.

Un commissaire note que les trams gagneraient du temps s'ils n'étaient pas stoppés par des feux rouges. A Zurich comme dans d'autres villes, les trams sont prioritaires.

M. Pagani rejoint ce propos. Genève est l'une des dernières villes suisses où les trams s'arrêtent au feu rouge. Il s'agit d'une problématique cantonale.

Existe-t-il un accord de financement entre la Ville et le Canton?

M. Alphonse répond que la loi H 1 50 stipule que les routes d'intérêt cantonal, situées sur le territoire municipal, sont propriété de la Ville. Dès lors, elle doit financer ce genre d'aménagement à hauteur de 50%.

La commission remercie M<sup>me</sup> Charollais, M. Pagani et M. Alphonse.

#### *Discussion et votes*

Le président ouvre la discussion sur la proposition PR-1384.

Un commissaire souhaite que la commission attende le bilan sur l'accidentologie avant de procéder au vote. Il estime aussi que la pose de bordures diamants a un coût trop important pour le gain de vitesse obtenu.

D'autres commissaires, au contraire, souhaiteraient voter cet objet ce soir. Une autre affirme qu'elle votera en faveur de la proposition PR-1384, car, à la longue, le gain de quelques minutes devient intéressant.

Le président met au vote le fait de procéder au vote ce soir.

Par 6 oui (3 PLR, 2 MCG, 1 EàG) contre 4 non (1 S, 2 PDC, 1 UDC), la commission accepte de procéder au vote de la proposition PR-1384.

Le président met au vote la recommandation du Conseil administratif d'étudier et de chiffrer l'engazonnement des voies de tram en site propre.

Par 9 oui (2 PDC, 2 PLR, 2 MCG, 2 S, 1 EàG) et 3 abstentions (1 UDC, 2 PLR), la recommandation est acceptée.

Le président met au vote la proposition PR-1384.

Par 9 oui (1 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG, 1 S, 1 EàG) et 2 abstentions (1 S, 1 EàG), la proposition est acceptée.

#### *PROJET DE RECOMMANDATION*

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif d'étudier et de chiffrer l'engazonnement des voies de tram en site propre.

**M. Morten Gisselbaek, président de la commission des travaux et des constructions** (EàG). Voilà une proposition rondement menée, traitée en une séance, votée et rapidement revenue ici avec un rapport, pour lequel je remercie M<sup>me</sup> Rouillet.

Je tenais juste à faire remarquer qu'il y a une erreur dans le rapport. La proposition a recueilli 9 oui et 2 abstentions qui provenaient d'un socialiste et d'un démocrate-chrétien, non d'un membre d'Ensemble à gauche (*corrigé au Mémorial*), puisque Ensemble à gauche est tout à fait acquis à cette proposition. C'est tout.

Ensemble à gauche et le Parti du travail soutiendront ce projet. Nous votons là une petite pièce de l'ensemble du réseau des transports collectifs. Cela va dans le bon sens en termes de gestion d'avenir pour cette ville; on doit privilégier clairement les transports collectifs. Il n'y a donc aucun doute pour nous qu'il faille approuver cette proposition.

**M<sup>me</sup> Michèle Roulet, rapporteuse** (PLR). Comme M. Gisselbaek l'a dit, cette proposition du Conseil administratif n'éveillera pas de longs débats puisqu'elle a été traitée en une seule séance.

Une bonne moitié de ces travaux est prise en charge par l'Etat, ce qui laisse 658 200 francs pour la Ville. Le but est d'améliorer la vitesse du tram 15, puisque celui-ci n'atteint pas l'objectif de vitesse commerciale inscrit dans la loi. Il y a eu des modifications de la réglementation lumineuse mais cela n'a pas suffi. La proposition demande donc que le tram soit mis en site propre, en séparant physiquement ses voies de la circulation et en posant des bordures qu'on appelle «bordures diamants», celles qui ont la forme des chocolats Toblerone. Les arguments ont assez vite convaincu la quasi-totalité de la commission, puisqu'il n'y a eu que deux abstentions. Si ces travaux n'augmentent la vitesse du tram que de 2 km/h, c'est néanmoins ces petites améliorations qui permettent au final de rendre les transports publics plus performants.

Le Parti libéral-radical approuvera cette proposition, comme beaucoup de partis, je pense.

#### *Premier débat*

**M. Jean-Charles Lathion** (PDC). Un démocrate-chrétien s'est abstenu en commission; en l'occurrence c'était moi. Je me suis abstenu parce que je trouvais qu'améliorer la vitesse de 1 km/h – sans aucun bilan sur l'accidentologie dans les zones où le système a été installé – pour 1 267 600 francs, c'était vraiment cher payé. Alors on m'a répondu qu'il s'agissait de coordonner les travaux... On en a discuté dans notre groupe. Celui-ci, résolument progressiste, n'a pas les mêmes réticences que moi, il acceptera donc cette proposition. Quant à moi, je maintiendrai mon abstention.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Au Mouvement citoyens genevois, nous avons lu ce rapport et nous ne pourrions pas non plus accepter cette proposition. Les montants engagés pour gagner 1 km/h, et encore, représentent quelques secondes d'amélioration à la route des Acacias. C'est totalement disproportionné et inutile. C'est une fois de plus des mesures qui favorisent prétendument les transports publics et qui en réalité freineront plus encore la circulation. D'autant que les travaux prendront beaucoup de temps. La route des Acacias sera donc perturbée, voire fermée pendant un certain temps. C'est un gain illusoire.

Une fois de plus, cette dictature terroriste du département des travaux et des constructions (*remarque de M. Rémy Pagani*), où tout est fait... Oui, j'assume, Monsieur le conseiller administratif! Cette dictature terroriste fait tout pour favoriser les piétons et les cyclistes!

**La présidente.** Monsieur Sormanni, ne reprenez pas ce terme, s'il vous plaît! «Dictature» et «terroriste» ne sont pas des mots adéquats pour parler de ce projet.

*M. Daniel Sormanni.* C'est leur problème si ça ne leur plaît pas, Madame la présidente. Ça va avec l'infamie cyclo-terroriste qui ne restera pas impunie! (*Remarques.*) C'est tout à fait correct. On n'acceptera pas cette proposition inutile, chère et qui n'a pour but que de bloquer la circulation à Genève!

**M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini** (Ve). Premièrement, lorsqu'on parle de 1 km/h sur une moyenne de 16 km/h, cela représente presque 10% d'amélioration de la vitesse. Ne minimisons pas cette augmentation de la performance.

Deuxièmement, les Verts ont lancé une initiative en 2013 qui a abouti et demandait des transports publics plus rapides, de sorte qu'il est évident que nous soutiendrons cette proposition.

Troisièmement, j'aimerais bien, dans une période où nous faisons face à des situations dans lesquelles des gens ont perdu des proches, des amis ou même la vie, dans lesquelles des gens reçoivent des bombes sur la tête (*cris de M. Daniel Sormanni*), où la vie et l'intégrité corporelle sont mises en jeu...

**La présidente.** Monsieur Sormanni, s'il vous plaît, laissez la conseillère municipale terminer.

*M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini.* ... j'aimerais qu'on arrête d'utiliser des mots tels que «terrorisme», «guerre», «dictature». C'est juste inadmissible et inadéquat. On peut parler de manière tout à fait disciplinée et éthique de sujets qui peuvent ne pas nous convenir. Mais utiliser abusivement des mots qui mettent en jeu la vie et l'intégrité corporelle de l'être humain est inacceptable et ne devrait pas être accepté dans cette enceinte.

Les Verts soutiendront bien évidemment cette proposition. (*Applaudissements.*)

**La présidente.** Monsieur Sormanni, vous allez dépasser les bornes jusqu'au bout... Si vous reprenez la parole, s'il vous plaît, modérez votre langage, je vous en saurais gré.

**M. Daniel Sormanni (MCG).** Il y en a ici qui n'ont pas de leçon à donner sur une quelconque problématique morale! Il faut toujours regarder devant sa porte avant de vouloir balayer devant celle des autres. J'ai dit! (*Exclamations.*)

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** C'est mon avant-dernier projet. Tout au long de ces treize années, j'ai fait passer quatre cents propositions et je vous remercie, dans ce cadre démocratique qui est le nôtre, d'avoir autorisé 1,8 milliard de francs d'investissements.

J'aimerais en profiter pour remercier tous les cyclistes, ces citoyens, Madame la présidente, parce que c'est un acte citoyen auquel nous assistons. Je n'ai jamais vu ça à Genève. Ce matin, entre 7 h et 9 h, à un carrefour, il y avait des embouteillages de cyclistes! Je sais que M. Sormanni n'a pas de vélo mais vous vous rendez compte, Madame la présidente? Cela veut dire que nos concitoyennes et nos concitoyens ont compris qu'ils devaient faire l'effort, si c'en est un, de monter sur leur vélo, de le réparer, pour laisser leur place à d'autres qui n'ont pas les moyens de se mouvoir autrement que par les transports publics – et j'y reviendrai – ou en voiture, ou en véhicule de transport pour ce qui est des artisans et des commerçants. Je les remercie infiniment au nom des autorités et je pense que M. Kanaan, futur maire, s'associera à ce remerciement.

Quant à la vitesse commerciale, on revient de loin! J'ai bien compris les difficultés de certains, dont M. Lathion, que j'apprécie par ailleurs et qui se pose des questions sur l'investissement. Mais on revient de loin parce qu'il était question, il y a cinq ans, après avoir aménagé l'ensemble de la route des Acacias, de remettre deux voies de circulation et d'abattre tous les arbres. Or, grâce à M. Macherel, ancien codirecteur du département que j'ai l'honneur de présider,

et aux ingénieurs de la circulation, nous avons mené une étude pour essayer de réguler la circulation et faire en sorte que les voitures ne s'enclonnent pas, tout en maintenant le trafic automobile et la fluidité de celui-ci. Ces aménagements-là sont destinés – et c'est prouvé, M. Sormanni le saurait s'il avait assisté à la séance de commission; mais il se contente de lire les rapports – à ménager la chèvre, le chou et tout ce qui va avec.

Je me réjouis de voir cette proposition, l'avant-dernière que je vous présente, approuvée à l'unanimité, ou en tout cas par une majorité écrasante. Par avance, je vous en remercie vivement.

**M. Daniel-Dany Pastore (MCG).** Je suis vraiment navré qu'on en soit arrivés à certains propos. Ils ne sont pas bien méchants. Mais comme on dit: qui sème le vent récolte la tempête. Et cette animosité aujourd'hui... La gauche applaudit souvent. Si on était à l'école, ça se traduirait par «nananère»! C'est vraiment déplorable qu'on en arrive à ça au Conseil municipal. Même si quelqu'un vous provoque un peu, si certains mots peuvent vous déplaire, montrez que vous êtes des adultes et rendez-lui la monnaie de sa pièce en ayant un discours sensé et équilibré.

A l'heure actuelle, le vélo, c'est vraiment une guerre. Pas avec nous, mais avec l'ensemble de la population qui a largement prouvé son mécontentement! Un élu représente un certain nombre de voix et dit humblement ce qu'il pense mais, s'il devait rapporter mot pour mot ce que la population dit sur ces aménagements et le vélo en général, je vous garantis qu'on pourrait fermer, lever la séance et tous rentrer à la maison!

**M. Morten Gisselbaek (EàG).** La commission a approuvé une recommandation au Conseil administratif afin d'étudier et de chiffrer l'engazonnement des voies de tram en site propre. Je voulais juste savoir si le conseiller administratif avait des nouvelles de ce côté-là.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** J'ai bien pris note de cette recommandation et je l'appuie. Nous sommes en passe d'étudier cette possibilité car, contrairement à nos amis d'Annemasse, nous avons maintenant une expérience extraordinaire avec l'engazonnement entre les voies. Mais des problèmes de circulation, de croisement sur les voies, se posent; c'est extrêmement difficile à gérer. Le département a toutefois la volonté certaine d'avancer. Je ne sais pas si M<sup>me</sup> Perler, qui le reprendra, poursuivra cet effort mais les services ont en tout cas reçu une consigne allant en ce sens.

*Deuxième débat*

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération assortie d'une recommandation est acceptée par 53 oui contre 10 non (2 abstentions).

La délibération est ainsi conçue:

*DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 1 267 600 francs destiné à des travaux de sécurisation et d'amélioration de la vitesse commerciale de la ligne de tramway rue de Lausanne et route des Acacias, dont à déduire la participation de l'Etat de Genève pour un montant de 609 400 francs, soit un montant net de 658 200 francs.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 267 600 francs.

*Art. 3.* – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2029.

La recommandation est ainsi conçue:

*RECOMMANDATION*

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif d'étudier et de chiffrer l'engazonnement des voies de tram en site propre.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.*

**8. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 décembre 2019 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un total brut de 12 953 000 francs, dont à déduire des recettes totales d'un montant de 1 606 000 francs, soit 11 347 000 francs net:**

- **Délibération I: 11 892 000 francs brut destinés aux travaux pour la réhabilitation et le développement du réseau secondaire d'assainissement des eaux de la Ville de Genève, dont à déduire la participation des propriétaires des biens-fonds concernés et la récupération de la TVA de 1 606 000 francs, soit 10 286 000 francs net;**
- **Délibération II: 1 061 000 francs destinés à plusieurs études pour l'assainissement des eaux en accompagnement de grands projets thermiques et de transports publics, d'importance cantonale (PR-1388 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Michèle Roulet.**

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de la séance du 15 janvier 2020. La commission s'est réunie le 29 janvier 2020 sous la présidence de M. Morten Gisselbaek. Les notes de séance ont été prises par M. Daniel Zaugg que nous remercions pour la qualité de son travail.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 22 de la loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991;

vu les articles 54, 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 11 892 000 francs destiné à la réhabilitation et au développement du réseau

---

<sup>1</sup> Proposition, 3558.

## Proposition: assainissement des eaux

secondaire d'assainissement des eaux de la Ville de Genève, dont à déduire la participation des propriétaires des biens-fonds concernés de 862 000 francs et la TVA récupérable de 744 000 francs, soit 10 286 000 francs net.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 11 892 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2022 à 2061.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 22 de la loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991;

vu les articles 54, 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 061 000 francs destiné à des études d'assainissement des eaux de la Ville de Genève, en accompagnement de grands projets thermiques et de transports publics, d'importance cantonale.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 061 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si les études sont suivies de réalisations, chaque dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, chaque étude sera amortie en une annuité.

**Séance du 29 janvier 2020**

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement (DCA), accompagné de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), et de M. Sébastien Alphonse, adjoint de direction à l'AGCM*

M. Betty énonce que la proposition PR-1388 vise à poursuivre la réhabilitation des tronçons de canalisations vétustes et à réaliser des travaux coordonnés avec des tiers. Pour rappel, la stratégie de la Ville de Genève consiste à profiter des interventions des différents maîtres d'ouvrages occupant le domaine public pour moderniser ses réseaux chaque fois que nécessaire.

M. Alphonse relate que le réseau d'assainissement des eaux de la Ville de Genève comprend plus de 250 km de collecteurs d'eaux usées et pluviales. Sa valeur économique de remplacement a été estimée à 760 millions de francs, soit 3000 francs par mètre linéaire. Suite à des inspections par caméra, l'AGCM a réalisé un rapport d'état des installations publiques d'assainissement des eaux situées sur le territoire communal. Actuellement, il reste 25 km de collecteurs à analyser. Le diagnostic complet sera disponible d'ici la fin de l'année. A ce stade, il a été identifié que 50% du réseau est neuf ou en très bon état, 21% nécessite des actions à moyen terme, 13% des actions à court terme et 4% des actions immédiates. En termes de coûts, les charges d'exploitation des ouvrages sont assurées par le budget de fonctionnement de l'AGCM puis remboursées par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) sous forme de chèque annuel. Les travaux de réhabilitation et d'extension du réseau font, eux, l'objet de propositions de crédits périodiques. Présentée en 2015, la proposition PR-1125 est aujourd'hui bouclée. Suite au lancement des travaux, la proposition PR-1204 ne présente plus de disponible. La proposition PR-1341 présente un disponible de l'ordre de 3 millions de francs. L'objectif de la présente demande de crédit est donc de poursuivre la campagne de réhabilitation et de modernisation du réseau secondaire d'assainissement des eaux. En 2019, plusieurs rues ou tronçons prévus dans la planification intentionnelle ont été réalisés (rue Sautter, boulevard des Tranchées, rue de la Croix-Rouge et ligne 15kV des Chemins de fer fédéraux (CFF). En parallèle, d'autres chantiers d'assainissement des eaux ont été exécutés, par opportunité, lors de travaux entrepris avec des tiers ou dans le cadre de réfection de chaussées. Cette exécution coordonnée des travaux en surface et en sous-sol a permis de limiter les nuisances et les impacts sur la circulation.

Dans la continuité des travaux réalisés à l'aide des trois précédentes demandes de crédit, la proposition PR-1388 prévoit des interventions de reconstruction classique, c'est-à-dire en tranchée ouverte et également par la technique du chemisage (travaux sans tranchées). Ces opérations concernent notamment la rue Blanvalet, la rue de la Mairie, la route de Florissant et la rue Liotard.

## Proposition: assainissement des eaux

Parallèlement à ces travaux, les raccordements d'eaux pluviales et d'eaux usées défectueux, qu'ils soient publics ou privés, seront assainis.

Par ailleurs, la proposition PR-1388 vise à étudier des projets d'assainissement des eaux en accompagnement de grands projets d'importance cantonale (Services industriels de Genève (SIG), Etat de Genève, etc.). Parmi ceux-ci, on peut citer la mise en œuvre de grands projets thermiques (chauffage à distance, Génilac, etc.) et le développement de nouveaux axes forts des transports collectifs avec des véhicules électriques de grande capacité (axe Frontenex, axe Veyrier-Champel, etc.). Ainsi, d'autres demandes de crédit liées à des projets spécifiques seront soumises au Conseil municipal pour engager diverses opérations permettant d'atteindre l'objectif global de rééquilibrer l'état des infrastructures souterraines de la Ville. En ce qui concerne la proposition PR-1388, le coût total net des travaux de génie civil pour l'assainissement des eaux (délibération I) est de 10 286 000 francs. Les frais liés au raccordement des collecteurs privés engagés par la Ville de Genève seront facturés ensuite aux propriétaires privés riverains. Enfin, le coût total net des études de grands projets (délibération II) est de 1 061 000 francs.

*Questions des commissaires*

Pourquoi le nombre de travaux en tranchée a-t-il augmenté ces deux dernières années?

M. Betty confirme que les travaux de réhabilitation et de développement des réseaux d'assainissement ont augmenté depuis 2015. L'AGCM fait son possible pour améliorer la coordination avec ses partenaires afin de limiter au maximum les nuisances.

Les canalisations de la rue du Rhône ont-elles été changées?

M. Alphonse répond que l'AGCM est intervenue ponctuellement sur certains tronçons. Deux chemisages ont déjà été réalisés et un collecteur va être remplacé.

Quelles conséquences entraîne la cassure d'une canalisation?

M. Betty rapporte que la cassure d'une canalisation, comme celle située à la rue Saint-Léger, a provoqué l'an dernier un effondrement de la chaussée. Ce genre d'incident peut entraîner des inondations.

En cas de réparations de dégâts causés par les travaux de l'AGCM, qui les prend en charge, et qui en assume les frais de réparation?

M. Betty indique que les réseaux ne sont pas pris en charge par les assurances. Cela dit, l'AGCM collabore avec l'ensemble des occupants du sous-sol pour définir en amont les conditions d'intervention. La coordination sert également à prévenir les risques d'incidents. La Ville et les SIG ont également signé

une convention qui règle les mises en péril. Lors de dégâts, il y a plusieurs cas. Si la canalisation touchée était répertoriée, les frais incombent au mandataire. Dans le cas contraire, ils incombent au partenaire qui aurait dû la faire figurer dans le cadastre du sous-sol.

L'Etat va-t-il également financer des études de coordination dans le cadre de ces grands projets de mobilité?

M. Alphonse précise que les montants figurant dans la proposition PR-1388 font l'objet d'un remboursement de la part du FIA. En ce qui concerne le développement de nouveaux axes forts de transports collectifs, le Canton va essentiellement se préoccuper des aménagements de surface. La gestion du sous-sol incombe, elle, à la Ville. La coordination doit permettre à la Ville de réhabiliter les réseaux d'assainissement en même temps que les interventions des différents occupants du domaine public. Cette façon de procéder a l'avantage de réduire les nuisances de chantier.

Ne serait-il pas plus judicieux de créer un système qui gère l'ensemble des aménagements en surface et en sous-sol?

M. Betty relève que le développement des grands projets de mobilité fait toujours l'objet d'une coordination entre la Ville et l'Etat. Ce dernier se charge d'élaborer les études de faisabilité et les avant-projets. La Ville intervient dans un second temps en menant des études plus détaillées. Cette planification en amont permet de démarrer les travaux en surface et en sous-sol simultanément.

Mais cette manière de procéder n'a-t-elle pas pour effet, pour la Ville, de réhabiliter des réseaux qui auraient pu tenir encore quelques années?

M. Betty souligne que le travail de coordination implique toujours une pesée d'intérêts. Parfois, il apparaît pertinent d'anticiper la réhabilitation d'un réseau de conduite. Cette décision dépend de la durée de vie des canalisations et du type de travaux que souhaitent mener les maîtres d'ouvrage du domaine public.

*Arrivée de M. Pagani, conseiller administratif en charge du DCA*

Quel type de travaux souhaite donc mener le Canton à la route de Frontenex?

M. Betty indique que le Canton souhaite y développer un axe fort de transports publics. L'objectif est d'augmenter la fréquence de passage des bus entre la commune d'Ambilly et la gare de Cornavin. La Ville accompagnera ce projet en analysant les contraintes de circulation et en proposant notamment des créations de trottoirs, des élargissements de trottoirs et des plantations d'arbres. Une fois l'autorisation de construire délivrée, la Ville réalisera l'entier des travaux. Le Canton participera au financement du projet selon les clés de répartition définies par la loi H 1 50.

Le réseau situé le long de la route de Malagnou a-t-il été assaini?

M. Alphonse répond par l'affirmative. L'assainissement a été réalisé sous forme de chemisage.

M. Betty ajoute que la Ville va bientôt procéder à la remise en état de la chaussée du chemin de Roche.

L'AGCM réussit-il à tenir les délais annoncés au public?

M. Betty dit que l'AGCM parvient à tenir ses délais dans 95% des cas.

Combien y a-t-il de plaintes de citoyens?

M. Pagani compte une quarantaine de plaintes par année.

M. Betty confirme que les plaintes sont peu nombreuses. L'AGCM fait son possible pour informer les riverains du périmètre et de la durée des travaux. Il milite auprès de l'Office cantonal des transports (OCT) pour favoriser les chantiers coup de poing, car il est souvent préférable de bloquer de grands axes de circulation pendant peu de temps que le contraire.

Le DCA a-t-il son mot à dire sur les abattages d'arbres?

M. Betty lui répond que le Service des espaces verts (SEVE) fait figure d'autorité à ce sujet en Ville de Genève. L'avis de l'AGCM n'est pris en compte que s'il prend part activement à un projet.

M. Alphonse ajoute que les autorisations d'abattage sont délivrées par l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN).

M. Pagani invite la commission à auditionner le Canton sur les critères d'abatage d'arbres.

Le réseau de chauffage à distance Génilac pourra-t-il être raccordé avec ceux de la Ville?

M. Betty ne le pense pas. Le réseau Génilac fonctionne de manière indépendante. La stratégie de son déploiement a récemment été validée par l'Office cantonal de l'énergie (OCEN). L'AGCM a rencontré à plusieurs reprises les SIG en fin d'année passée pour définir la coordination.

Pourrait-on avoir quelques explications sur la technique du chemisage?

M. Alphonse explique que le chemisage consiste à insérer une enveloppe souple enduite de résine durcissant à l'intérieur d'une canalisation. Ce procédé permet de consolider les conduites détériorées rapidement et à moindre coût.

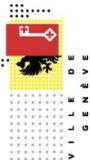
Que deviennent les montants octroyés à un projet qui ne serait pas terminé dans les délais impartis?

M. Betty explique que ces montants sont réinjectés dans d'autres projets. L'AGCM peut mettre en pause un projet pour pouvoir intervenir sur une urgence ou un imprévu.

La commission remercie MM. Betty et Alphonse de leur venue.

Le président met au vote la proposition PR-1388 qui est acceptée à l'unanimité.

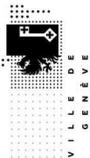
*Annexes:* DCA-CTC assainissement des eaux 2020



**PR-1388 ASSAINISSEMENT DES EAUX 2020**  
RÉHABILITATION ET DEVELOPPEMENT DU RÉSEAU SECONDAIRE D'ASSAINISSEMENT



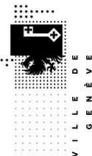
## 2. DÉROULEMENT DE LA PRÉSENTATION



### Sommaire

1. Rappel du patrimoine de la Ville de Genève
2. Rappel des principes du Fond Intercommunal d'assainissement (FIA)
3. Stratégie de planification de la Ville de Genève
4. Programme de travaux envisagé
5. Coûts des études et travaux

### 3. RAPPEL DU PATRIMOINE DE LA VILLE DE GENEVE



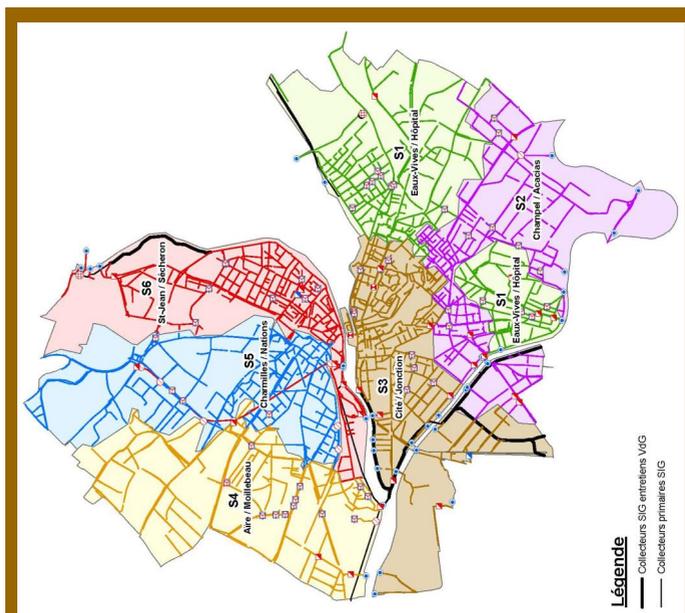
#### Schématique du réseau d'assainissement

- Réseau secondaire communal : 253,2 km
- Réseau primaire SIG : 5,2 km

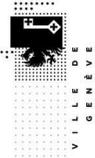
Valeur économique de remplacement :  
estimée à CHF. 760 mio.  
→ env. CHF. 3'000.-/ml

#### Cadre législatif en vigueur :

- Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux du 24 janvier 1991)
- Loi cantonale sur les eaux (LEaux-GE - L 2 05 du 5 juillet 1961)



## 4. RAPPEL DU PATRIMOINE DE LA VILLE DE GENEVE

**Etat du réseau de collecteurs****Source d'informations :**

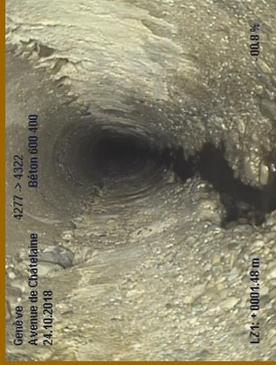
- Inspections ciblées du PGEE
- Investigations aléatoires et / ou spontanées des équipes internes de la Ville de Genève (égoutiers)
- Inspections régulières dans le cadre du concept d'exploitation / entretien (tous les 6 ans)

**St-Léger :**

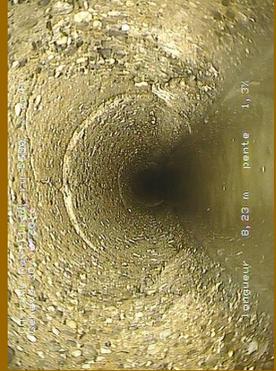
- complexe multiples de fissures

**Châtelaïne :**

- radier détruit &amp; non-étanche

**Gustave-Revilliod :**

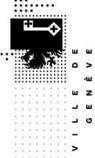
- ovalisation, fissuration &amp; corrosion

**Appia :**

- dislocation latérale de la structure



## 5. RAPPEL DU PATRIMOINE DE LA VILLE DE GENEVE



### Relevé d'état du réseau jusqu'au mois de janvier 2020



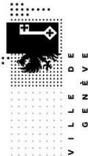
### Classification de l'état de gravité selon directives VSA

(Association suisse des professionnels de la protection des eaux)

- Degré 0 : action immédiate  
10,4 km (4,1%)
- Degré 1 : action à court terme  
33,8 km (13,4%)
- Degré 2 : action à moyen terme  
53,2 km (21,0%)
- Degré 3 : action à long terme  
54,7 km (21,6%)
- Degré 4 : pas d'intervention  
76,0 km (30,0%)

Reste encore un linéaire de 25,1 km à inspecter pour compléter la carte globale de synthèse !

## 6. STRATEGIE DE PLANIFICATION DE LA VILLE DE GENEVE

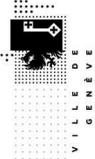


## Rappel des principes de financement de l'assainissement

TYPE DE DEPENSE	JUSQU'À FIN 2014	APRES 2015
Charges d'entretien (moyens & personnel)	Budget	FIA (convention d'exploitation) (remboursement FIA annuel)
Travaux courants et de coordination	Budget & PR	PR-1125 (1°) PR-1204 (2°) PR-1341 (3°) <b>PR-1388 (4°)</b> PR Périodique (remboursement FIA sur charges d'amortissement)
Grands travaux	PR spécifique	PR spécifique (remboursement FIA sur charges d'amortissement)

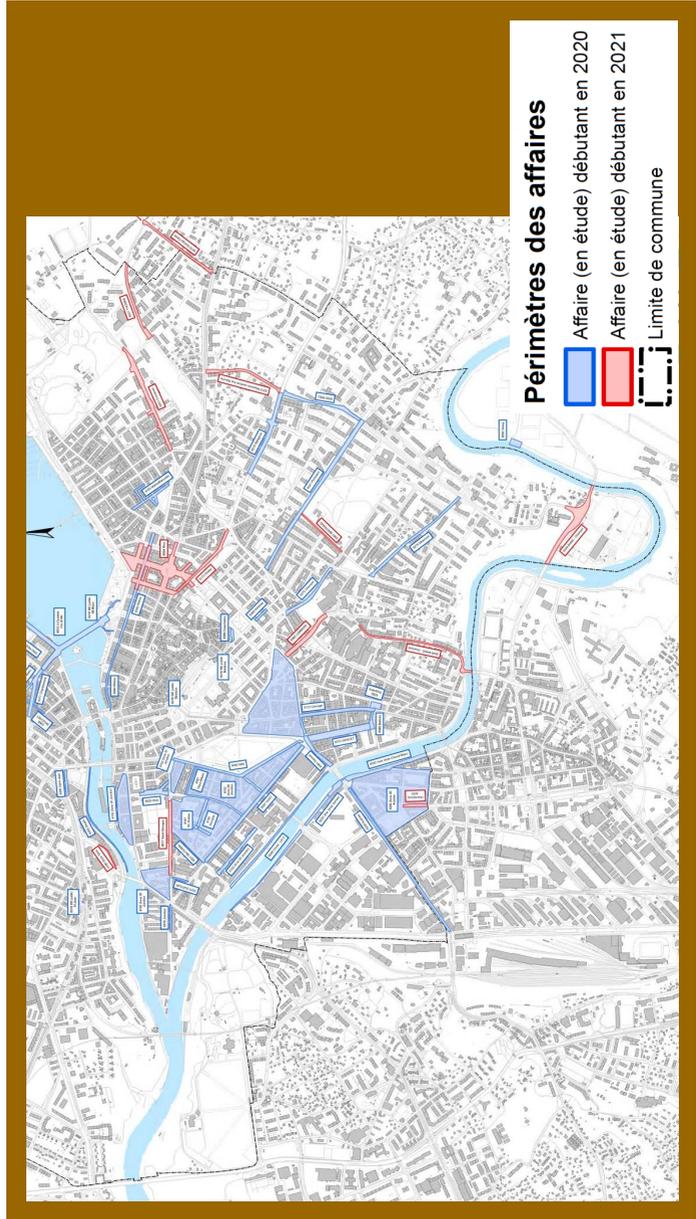
**La planification des opérations s'effectue selon la conciliation des contraintes et objectifs principaux suivants:**

- Le degré d'état défini sur la base des inspections TV,
- La technique de travail retenue,
- La capacité des intervenants (service, mandataires, partenaires occupant le sous-sol),
- La circulation (OCT),
- Les impacts et la coordination des chantiers,
- Les autres stratégies coordonnées (OPB, SIG, transports, aménagement)
- Les différentes planifications d'entretien courant.

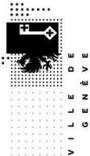


8. STRATEGIE DE PLANIFICATION DE LA VILLE DE GENEVE

Planification rive gauche



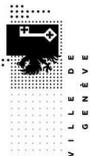
9. STRATEGIE DE PLANIFICATION DE LA VILLE DE GENEVE



Planification rive droite



## 10. COÛT DES ETUDES &amp; TRAVAUX



- Réseaux envisagés dans la demande de crédit actuelle
- ▬ Réseaux réhabilités (techniques de chemisage, de tubage & reconstruction) dans les demandes de crédit précédentes
- ■ ■ Etudes des grands projets à initier et en accompagnement avec nos différents partenaires (transports publics & projets d'alimentation thermique)



Monitoring du linéaire de réseaux reconstruits par année :

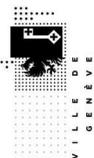
- 2014 : 908 mètres
- 2015 : 2'050 mètres
- 2016 : 2'560 mètres
- 2017 : 3'736 mètres
- 2018 : 4'044 mètres
- 2019 : 5'000 mètres

## 11. COÛT DES ETUDES ET TRAVAUX



### Réhabilitation et développement du réseau secondaire d'assainissement des eaux

<b>Travaux de génie civil</b>	
<i>Rues de la Mairie &amp; Blanvalet</i>	500'000
<i>Route de Florissant</i>	2'500'000
<i>Campagne chemisage multipack 2020</i>	450'000
<i>Avenue Appia</i>	1'900'000
<i>Rue du Rhône</i>	550'000
<i>Rue Liotard</i>	500'000
<i>Accompagnement de projets tiers</i>	1'050'000
<i>Divers et imprévus 8%</i>	600'000
<b>Sous-total génie civil :</b>	<b>8'050'000</b>
<b>Travaux de génie civil à la charge des propriétaires (hors TVA)</b>	
Raccordements des biens-fonds privés au collecteur public (y compris les honoraires de l'ingénieur civil, soit : CHF 100'000.-)	800'000
<b>Honoraires</b>	<b>1'580'000</b>
<b>Information - communication</b>	<b>30'000</b>
<b>Coût total de la construction (HT)</b>	<b>10'460'000</b>



## 12. COÛT DES ETUDES ET TRAVAUX

### Délibération I – Réhabilitation et développement du réseau secondaire d'assainissement des eaux

**I. Coût total construction (HT)**  
+ TVA (7,7% x CHF 10'460'000) = CHF 805'420 arrondis à **10'460'000**  
805'000

**II. Sous-total**  
+ Prestation du personnel en faveur des investissements (4% x CHF 11'265'000) **11'265'000**  
451'000

**III. Coût total de l'investissement (TTC)**  
+ Intérêts intercalaires (2,00 % x CHF 11'716'000 x 18 mois) / (2 x 12) **11'716'000**  
176'000

**IV. Coût total brut de l'opération (TTC)**  
**11'892'000**

A déduire :

- Remboursement des propriétaires des bâtiments pour le raccordement au réseau public d'assainissement (coût estimé des raccordements privés au collecteur public (800'000 + TVA 7,7%) = - 862'000
- TVA récupérable sur la construction (9'660'000 x 7,7%) = -744'000

**V. Coût total net de l'opération**  
*(non compris la compensation financière du FIA)*  
**10'286'000**

**13. COÛT DES ETUDES ET TRAVAUX**



**Délibération II – Etudes de grands projets**

*Etudes ciblées en accompagnement de grands projets d'importance cantonale*

<b>I. Secteur «Pestalozzi / Trembley» - Coordination SIG / CAD</b>	<b>315'000</b>
• Honoraires de l'ingénieur civil	290'000
• Autres prestations, hélographies et frais divers	25'000
<b>II. Projet «Axe Frontenex» - Collaboration OCT / OCGC</b>	<b>185'000</b>
• Honoraires de l'ingénieur civil	170'000
• Autres prestations, hélographies et frais divers	15'000
<b>III. Projet BHNS Veyrier, Bout-du-Monde - Collaboration OCT / OCGC</b>	<b>125'000</b>
• Honoraires de l'ingénieur civil	115'000
• Autres prestations, hélographies et frais divers	10'000
<b>IV. Projet BHNS Vernier, Châteline - Collaboration OCT / OCGC</b>	<b>360'000</b>
• Honoraires de l'ingénieur civil	330'000
• Autres prestations, hélographies et frais divers	30'000
TVA 7,7 % (arrondi)	76'000

**Coût total des études**  
*(non compris la compensation financière du FIA)*

**1'061'000**

**M. Morten Gisselbaek, président de la commission des travaux et des constructions** (EàG). Cette proposition présente un montant global pour des travaux réguliers sur les canalisations, réalisés au fur et à mesure des opportunités qui s'ouvrent en relation avec les travaux d'autres services ou des Services industriels de Genève (SIG), ou encore selon les besoins. Cette proposition a été approuvée à l'unanimité. C'est un point sur lequel tout le monde est d'accord: il faut entretenir nos canalisations. Il n'y a aucun doute là-dessus.

J'attire votre attention sur le fait qu'un montant d'environ une dizaine de millions de francs est voté régulièrement, chaque année, mais ce n'est pas tout car ça ne couvre pas l'ensemble des travaux de canalisations, qui sont quand même importants. Nous avons par exemple accepté la semaine dernière de renvoyer en commission la proposition PR-1397, soit 9,3 millions de francs pour les canalisations de la rue de Carouge.

C'est tout, et je remercie M<sup>me</sup> Roulet pour son rapport.

**M<sup>me</sup> Michèle Roulet, rapporteuse** (PLR). Cette proposition a effectivement été acceptée à l'unanimité car l'assainissement des eaux ainsi que le maintien ou la réhabilitation de canalisations sont des obligations fédérales. La commune doit donc vérifier que ses canalisations ne sont pas dans un tel état que des inondations ou des catastrophes surviennent tout à coup.

Lors des auditions, on a appris différentes techniques, qu'il n'est peut-être pas nécessaire de restituer ici, pour réparer ces canalisations, suivant l'état dans lequel elles se trouvent. On a aussi eu des données sur le nombre de kilomètres à analyser ou réparer dans le réseau, dont 13% devraient subir des réparations à court terme et 4%, bénéficier d'actions immédiates. On nous a expliqué qu'on essayait de mener ces travaux en concertation avec l'Etat et les grands projets de mobilité pour ne pas avoir besoin d'ouvrir les routes trois fois de suite.

Je n'ajouterais rien puisque cette proposition a fait l'unanimité.

#### *Premier débat*

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** C'est donc le dernier projet que je vous soumetts, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Je suis très heureux qu'il ait fait l'unanimité.

Une chose doit retenir votre intérêt, c'est le chauffage à distance, projet structurant pour notre ville au même titre que l'aménagement souterrain de la gare de Cornavin, dont nous avons approuvé le concours. Cela n'a l'air de rien mais j'ai mené cette bagarre au sein des SIG – c'est pourquoi j'ai été délégué là-bas – qui

## Proposition: assainissement des eaux

pilotent ces investissements très importants. Et nous les accompagnerons pour faire en sorte d'implanter une pompe à chaleur de haute température dans les cales du Seujet, avec un pack de six pour les personnes qui connaissent cela... Cette très grande installation permettra de chauffer et refroidir 5000 à 6000 foyers avec l'eau du lac, cette énergie que nous avons à disposition. On va déjà chercher cette eau à 40 m de profondeur, on en extrait 3 °C et la pompe à chaleur nous permet de la transformer ensuite. Cela se passe d'ailleurs tout près d'ici, si bien que tout le secteur de Sécheron profite déjà de ces installations tout à fait maîtrisées par les SIG.

Je me réjouis de votre vote, ainsi que d'avoir participé à cette superbe production de chaleur et de froid, de manière déterminante et déterminée, qui permettra de lutter contre la dégradation du climat.

*Deuxième débat*

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I est acceptée par 62 oui contre 1 non.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée par 63 oui contre 1 non.

Les délibérations sont ainsi conçues:

*DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 22 de la loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991;

vu les articles 54, 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 11 892 000 francs destiné à la réhabilitation et au développement du réseau secondaire d'assainissement des eaux de la Ville de Genève, dont à déduire la participation des propriétaires des biens-fonds concernés de 862 000 francs et la TVA récupérable de 744 000 francs, soit 10 286 000 francs net.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 11 892 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2022 à 2061.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

## DÉLIBÉRATION II

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 22 de la loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991;

vu les articles 54, 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 061 000 francs destiné à des études d'assainissement des eaux de la Ville de Genève, en accompagnement de grands projets thermiques et de transports publics, d'importance cantonale.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 061 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si les études sont suivies de réalisations, chaque dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, chaque étude sera amortie en une annuité.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.*

Motion: locaux de la Ville de Genève: taux de vacance en vacances

**La présidente.** Nous passons au traitement des objets sans débat, selon la décision du Conseil municipal du 12 novembre 2019, soit dix objets votés à l'unanimité en commission, puis dix rapports issus d'anciennes législatures.

Monsieur Holenweg, vous êtes bavard, mais bavard... (*Ndlr: M. Pascal Holenweg discute près du perchoir avec M. Amar Madani.*) Deux mètres, d'abord, vous deux!

*M. Pascal Holenweg (S).* Ni dieu, ni mètre! (*Rires.*)

## **9. Rapport de la commission du logement chargée d'examiner la motion du 25 janvier 2016 de MM. Christo Ivanov, Didier Lyon, Jean Zahno, Jacques Pagan, Eric Bertinat et Pierre Scherb: «Locaux de la Ville de Genève: taux de vacance en vacances» (M-1208 A)<sup>1</sup>.**

### **Rapport de M. François Mireval.**

La motion M-1208 a été renvoyée à la commission des finances par le Conseil municipal lors de la séance du 27 septembre 2016. La commission l'a étudiée lors de ses séances des 21 novembre et 5 décembre 2016, sous la dynamique présidence de M. Morten Gisselbaek. Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Cristina Iselin et M. Jorge Gajardo, que le rapporteur remercie chaleureusement pour l'excellente qualité de leur travail.

### **Rappel de la motion**

Considérant que:

- la Ville de Genève possède un important parc immobilier, de plus de 5300 logements, gérés par la Gérance immobilière municipale;
- la Ville de Genève possède également des locaux commerciaux (bureaux, arcades, ateliers, dépôts) et des places de parking;
- le site internet de la Ville de Genève présente une liste de ses locaux commerciaux par immeuble, qui remonte au 31 mars 2008 et qui n'a pas été mise à jour depuis lors<sup>2</sup>. Cette liste fait état de 564 locaux commerciaux;

<sup>1</sup> «Mémorial 174<sup>e</sup> année»: Développée, 1603.

<sup>2</sup> [http://www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/Departement\\_1/Autres\\_fichiers/locaux-commerciaux-liste-2008-ville-de-geneve.pdf](http://www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/Departement_1/Autres_fichiers/locaux-commerciaux-liste-2008-ville-de-geneve.pdf)

- il en va de même pour la liste des dépôts de la Ville, au nombre de 552 au 31 mars 2008<sup>1</sup>;
- au 8 janvier 2016, la Ville n'avait que neuf locaux commerciaux vacants à louer (un bureau à Vernier, deux arcades, quatre dépôts et deux ateliers);
- ainsi, rien n'indique, année après année, l'évolution du nombre d'appartements, arcades, ateliers, locaux commerciaux, villas ou places de parking que la Ville possède, a fortiori le nombre de locaux vacants et le manque à gagner occasionné,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de publier officiellement, année après année, au 31 décembre et en toute transparence, les listes des appartements, arcades, ateliers, locaux commerciaux, villas et places de stationnement appartenant à la Ville de Genève, ainsi que le taux de vacance de ces objets et les incidences financières qui en résultent (par exemple le manque à gagner).

### **Séance du 21 novembre 2016**

#### *Audition de M. Christo Ivanov, motionnaire*

M. Ivanov reprend les considérants, en insistant sur le fait que la Ville de Genève possède le parc immobilier le plus important de Genève. Il estime que la motion est modeste, et qu'elle devrait intéresser la commission du logement, puisqu'elle vise surtout à la transparence des données.

Un commissaire demande si des locaux commerciaux vacants ainsi connus pourraient être ultérieurement visés par une proposition visant à les transformer en logements. Le motionnaire estime ce cas possible, vu l'acceptation par le peuple de la «loi Zacharias», mais il pense surtout au secteur Praille-Acacias-Vernets (PAV) et aux indépendants qui y travaillent: beaucoup devront déménager et chercheront de nouveaux locaux.

Un commissaire ne croit pas que des arcades seront transformées en logements par la Ville, mais il apprécie les bas loyers demandés par celle-ci: ils aident les artisans à démarrer leur affaire. Il propose d'auditionner la Gérance immobilière municipale (GIM) pour connaître les raisons de la non-mise à jour du site et le manque à gagner des locaux vacants.

Une commissaire fait remarquer qu'elle vient de consulter le site; elle a trouvé treize possibilités de locaux commerciaux à louer avec un descriptif pour chaque objet. Le motionnaire relève qu'en janvier 2016, lors du dépôt de la motion, le site n'était pas à jour. De plus, il regrette que des locaux comme les salles de gym, mises à disposition des clubs sportifs, soient comptabilisées à zéro

---

<sup>1</sup> [http://www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/Departement\\_1/Autres\\_fichiers/depots-liste-2008-ville-de-geneve.pdf](http://www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/Departement_1/Autres_fichiers/depots-liste-2008-ville-de-geneve.pdf)

Motion: locaux de la Ville de Genève: taux de vacance en vacances

au bilan. Un commissaire précise que ce cas relève des prestations en nature qui figurent bien au bilan.

Une commissaire approuve cette motion, car elle estime que la GIM manque de transparence dans sa gestion. Elle rappelle ce que M<sup>me</sup> Salerno avait expliqué lors d'une audition sur une autre motion: certains locaux vacants sont occupés par des services de l'administration municipale. Elle mentionne une demande antérieure de son groupe concernant les villas de la Ville: la liste reçue indiquait leur nombre et la qualité des locataires, mais, à son grand regret, pas les loyers: il semble que donner cette information violerait la sphère privée.

Un commissaire s'intéresse à la différence entre les loyers pratiqués par la Ville et les loyers du marché: pour lui, cette différence serait intéressante à quantifier, puisqu'elle représente l'effort que fait la Ville en matière de logement social. Or, cette valeur n'apparaît pas dans les comptes, alors qu'elle permettrait de vanter cette politique de logement social. Le motionnaire suggère au commissaire d'ajouter cette demande à la motion, qui ne concerne pas tout à fait ce point.

Une commissaire salue a contrario la transparence de la GIM et celle de la magistrate actuelle. Elle rappelle que ce n'était pas le cas lorsqu'un magistrat de droite gérait le département des constructions et de l'aménagement. Elle ajoute que le rôle social de la GIM la conduit à ne pas chercher à faire du rendement.

Un commissaire revient sur la différence citée précédemment, entre loyer social et loyer du marché: il regrette le nouveau règlement, qui ne fait plus apparaître cette information au budget. Le motionnaire rappelle qu'il s'intéresse surtout aux locaux vides.

#### *Discussion et vote d'une audition*

Le président soumet au vote la demande d'audition de M<sup>me</sup> Sylvie Bietenhader Deferne, cheffe du Service de la Gérance immobilière municipale (GIM). L'audition demandée est acceptée à l'unanimité, soit par 14 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 2 DC, 3 LR, 1 UDC, 2 MCG).

#### **Séance du 5 décembre 2016**

*Audition de M<sup>me</sup> Sylvie Bietenhader Deferne, cheffe du Service de la Gérance immobilière municipale (GIM), sur demande de la commission*

M<sup>me</sup> Bietenhader affirme d'entrée que la motion est opportune: elle a permis d'accélérer la mise en ligne de la liste à jour des objets du patrimoine financier gérés par la GIM. Au 18 avril 2016, le site internet montrait l'inventaire complet des locaux commerciaux, soit 1768 objets, dépôts compris. En y ajoutant

près de 5400 logements et 4000 places de stationnement, on arrive à environ 11 100 objets gérés par la GIM, soit un volume extrêmement important.

Concernant les loyers des logements, elle rappelle qu'ils sont fixés en fonction du revenu des locataires, et non à partir d'un loyer de référence. Suite à diverses questions de plusieurs commissaires, elle indique qu'un loyer théorique maximum pourrait servir de loyer de référence, pour calculer la différence avec le loyer encaissé et montrer ainsi l'effort social de la Ville. Elle transmettra le souhait d'un commissaire de voir figurer ce montant dans une annexe aux comptes.

Mais dans un système de logement social, il n'y a pas de sens à chiffrer un hypothétique manque à gagner à partir d'un loyer maximum. Contrairement aux quelques loyers libres qui sont connus, les loyers des logements sociaux ne sont pas publiés, car ils sont calculés dans chaque cas d'après les critères fixés dans le règlement 2009 de la GIM. Elle insiste sur le fait que le taux de vacance des logements (sociaux ou libres) est proche de zéro, et qu'il en va de même pour les objets commerciaux qui sont au centre de la motion. La GIM attribue chaque année 240 à 280 logements seulement (sur 5400), alors qu'il y avait 4000 dossiers déposés au début 2016 (3800 après s'être montré plus exigeant). En cas de changement de locataire, il s'écoule en général 4 à 6 semaines pour effectuer divers travaux, délai que la GIM tente de réduire encore. Une série d'exemples récents et concrets illustre ses propos.

Concernant les locaux commerciaux (comme pour les logements), publier chaque année la liste des objets momentanément vacants avec les incidences financières demanderait un travail gigantesque pour un résultat anecdotique. Si la Ville avait du mal à louer certains objets, cette tâche aurait peut-être du sens, mais la réalité, c'est la pénurie. Au 5 décembre 2016, il y a 13 objets vacants sur 1768, dont plusieurs sont en cours d'attribution (des arcades) (restent quelques dépôts de valeur locative négligeable).

Un commissaire s'intéresse aux gratuités accordées par le département de la culture et du sport à diverses associations qui utilisent les installations de la Ville, notamment les salles de gymnastique: elles figurent explicitement dans les comptes. De même, estime-t-il, la valeur des locaux de la GIM devrait être rendue publique. M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne répond que les loyers des locaux commerciaux figurent sur le site internet. Elle rappelle en outre que les biens du patrimoine administratif et ceux du patrimoine financier ne sont pas gérés de la même manière: la GIM entretient des rapports commerciaux avec ses locataires, et n'accorde aucune subvention. Dans quelques cas (par exemple un manque à gagner dû à des travaux aux alentours immédiats), elle peut accorder des baisses provisoires de loyer. Par contre, elle renverra le locataire demandeur vers le département susceptible d'étudier une éventuelle subvention au loyer, en fonction de l'intérêt public de son activité: c'est alors seulement que le montant correspondant apparaîtra dans

## Motion: locaux de la Ville de Genève: taux de vacance en vacances

les comptes comme une subvention en nature. Si la GIM ne gère aucune salle de gymnastique, elle gère par contre les salles communales; à ce propos, elle rappelle que le Conseil municipal a adopté un règlement accordant la gratuité de ces salles aux associations à but non lucratif. Il en résulte une perte sèche pour la GIM, ce qui se verra dans les comptes. Formellement, il ne s'agit pas de subventions, mais de l'application d'un règlement par le service compétent. Selon elle, il faudra réétudier ce règlement, car la gratuité induit parfois malheureusement la négligence.

Le même commissaire demande alors s'il est possible de savoir combien de demandes sont déposées, en même temps qu'à la GIM, auprès des fondations immobilières de droit public ou de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS). M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne confirme que c'est un cas fréquent, non seulement auprès des institutions citées par le commissaire, mais aussi auprès de fondations d'autres communes et de régies privées. Il est question depuis de nombreuses années d'une base commune des demandes de logement, mais cela pose encore des problèmes du point de vue de la loi sur l'information au public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD). Le système existant, appelé système d'information du logement (SIDLO), ne réunit que l'Office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF) et les fondations de droit public. Le SIDLO n'apporte aucune amélioration par rapport à la gestion actuelle de la GIM. Concrètement, y adhérer supposerait de faire transporter les dossiers par porteur pour saisir les données à la main: ce serait un système peu abouti. Pour faciliter la vie des demandeurs de logement, la GIM a néanmoins adopté un formulaire calqué sur celui de l'OCLPF. M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne souligne que la Ville doit pouvoir garder son indépendance dans l'application de ses critères d'attribution. Un autre commissaire explique que la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS), favorable en principe à SIDLO, se pose les mêmes questions que la Ville. Ce système a coûté très cher et a connu des couacs techniques, mais la volonté de partager les données existe.

En conclusion, M<sup>me</sup> Bietenhader Deferne reconnaît que la possibilité d'avoir son dossier à un seul endroit serait un gain réel pour les demandeurs de logement. Par contre, les institutions ont des critères et des principes différents: répondre à des situations d'urgence pour les unes, prioriser la mixité sociale et la qualité de la vie dans les immeubles pour d'autres, sans oublier que l'exigence de rendement reste une réalité, même dans le logement social.

*Discussion et vote*

Nulla audition supplémentaire n'est demandée.

Un commissaire des Verts propose d'amender le passage opératif de la motion M-1208 en supprimant le passage final: «et les incidences financières qui en résultent (par exemple le manque à gagner)».

Motion: locaux de la Ville de Genève: taux de vacance en vacances

Le président soumet à l'approbation de la commission du logement le paragraphe d'invite ainsi formulé: «le Conseil municipal demande au Conseil administratif de publier officiellement, année après année, au 31 décembre et en toute transparence, les listes des appartements, arcades, ateliers, locaux commerciaux, villas et places de stationnement appartenant à la Ville de Genève, ainsi que le taux de vacance de ces objets.». La commission accepte l'amendement proposé à l'unanimité, soit par 15 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 2 DC, 3 LR, 1 UDC, 2 MCG).

Le président soumet à l'approbation de la commission du logement la motion M-1208 amendée. La commission accepte la motion M-1208 à l'unanimité, soit par 15 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 2 DC, 3 LR, 1 UDC, 2 MCG). (*Voir ci-après le texte de la motion amendée et adoptée.*)

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté à l'unanimité (64 oui).

La motion est ainsi conçue:

#### *MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de publier officiellement, année après année, au 31 décembre et en toute transparence, les listes des appartements, arcades, ateliers, locaux commerciaux, villas et places de stationnement appartenant à la Ville de Genève, ainsi que le taux de vacance de ces objets.

*Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.*

**10. Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la motion du 7 mars 2018 de M<sup>mes</sup> et MM. Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Brigitte Studer, Albane Schlechten, Emmansuel Deonna, Delphine Wuest et Gazi Sahin: «Les saunas des piscines des Vernets et de Varembe sont bondés, agrandissons-les! Développons-les!» (M-1340 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Corinne Goehner-da Cruz.**

Cette motion a été renvoyée à la commission des sports par le Conseil municipal lors de sa séance du 14 novembre 2018. La commission s'est réunie les 10 janvier et 14 février 2019 sous la présidence de M. Jean-Philippe Haas. Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- qu'en 2011 un sauna avait été ouvert temporairement dans la piscine des Vernets dans le cadre de l'événement «Vernets-les-Bains» et que ce dernier avait connu un très vif succès;
- qu'avec ce vif succès auprès de la population la Ville de Genève a décidé de le maintenir et d'en construire un autre dans la piscine de Varembe;
- que ces saunas, depuis bientôt dix ans maintenant, sont fort appréciés tous les jours par les usagers et sont régulièrement bondés à certaines heures;
- que le bien-être que cet espace de sudation procure est un bienfait pour la santé et tout à fait complémentaire aux diverses pratiques sportives;
- que de construire un sauna dans l'enceinte d'une piscine est tout à fait courant dans de nombreux pays, et la norme dans les pays du Nord,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de rénover et développer ces saunas afin qu'ils s'adaptent à la demande actuelle des usagers;
- de créer des espaces chaises-longues et détente en conséquence;
- d'étudier les possibilités de créer également un sauna dans la future piscine de la Gare des Eaux-Vives et ailleurs;
- d'encourager de la sorte la population genevoise à se relaxer.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 176<sup>e</sup> année»: Développée, 3472.

**Séance du 10 janvier 2019**

*Audition de M<sup>me</sup> Ariane Arlotti, co-motionnaire*

M<sup>me</sup> Arlotti rappelle en quelques mots les bienfaits reconnus des saunas, qui vont de la détoxification à la relaxation. A la suite du succès de l'opération «Vernets-les-Bains», en 2011, la Ville a décidé de maintenir l'installation du sauna aux Vernets. Puis, suite à l'engouement et la demande des usagères et usagers, un sauna a également été installé à la piscine de Varembeé. A sa connaissance, le Service des sports (SPO) étudie actuellement la question de leur agrandissement, la capacité des saunas étant limitée à 15 personnes assises, mais on peut s'y serrer à une vingtaine de personnes et des personnes restent même debout aux heures d'affluences. Les installations sont fréquentées autant par les femmes que par les hommes, ainsi que les familles. Les deux installations sont fermées en été pour des raisons de sécurité. M<sup>me</sup> Arlotti est d'avis d'améliorer la signalétique aux Vernets, car la cabine n'est pas très visible, il faudrait également améliorer l'information au public sur leur utilisation. La demande est faite pour leur agrandissement et d'en créer un dans le nouveau centre sportif en construction à la gare des Eaux-Vives, et d'envisager d'aménager aussi dans d'autres centres sportifs existants, notamment au Bois-des-Frères (bientôt en rénovation) et à Vessy. Un équipement a un coût allant de 35 000 à 50 000 francs sans compter les coûts de fonctionnement. Du point de vue énergétique les saunas consomment l'équivalent de 12 fours à raclette tournant en même temps.

Une commissaire demande si la proposition répond à un besoin avéré.

M<sup>me</sup> Arlotti répond que l'idée est de répondre à une demande publique. Il ne s'agit pas de proposer des spas, mais la Ville a un intérêt certain à diversifier son public dans les centres sportifs. On pourrait améliorer à moindre coût en informant sur l'utilisation des lieux et adapter la gestion des installations techniques. Il faudrait inclure des saunas dans les projets architecturaux.

Une commissaire est d'avis que les saunas sont mieux appréciés quand ils sont à l'extérieur. Elle est d'avis que l'extérieur de la piscine des Vernets fermé d'octobre à avril n'est pas assez bien exploité.

M<sup>me</sup> Arlotti répond qu'il faudrait étudier cette faisabilité, mais si un sauna plus grand devait être aménagé dehors, il faudrait probablement augmenter le nombre de poêles. C'est une question de choix, comme celui qui s'est posé à la piscine de Lancy, qui est chauffée en hiver.

Un commissaire questionne sur l'articulation des accès au sauna des Vernets, entre les personnes qui vont à la piscine et celles qui vont à la salle de musculation.

M<sup>me</sup> Arlotti explique qu'aux Vernets, l'accès à la salle de musculation a été séparé du ticket pour la piscine, notamment à cause de bagarres qui y avaient éclaté. Actuellement, il faut donc un ticket piscine pour accéder au sauna, alors que

## Motion: développement des saunas des piscines de la Ville

les usagères et usagers de la salle de musculation n'y accèdent pas. Il est certain que la diversification de l'offre entraîne des questions de logistique. Les gardiens et gardiennes craignent, par exemple, que les saunas ne soient utilisés par des personnes qui font du jogging aux alentours des centres sportifs. C'est déjà le cas pour les douches. A sa connaissance, le SPO étudie aussi ces questions.

**Séance du 14 février 2019**

*Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif responsable du département de la culture et du sport (DCS), de M<sup>me</sup> Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports (DCS/SPO) et de M. Félicien Mazzola, collaborateur personnel*

M<sup>me</sup> Bonvin rappelle les circonstances initiales de la mise en place des saunas dans les piscines des Vernets et de Varembe. Les premières cabines devaient durer un week-end. Leur succès inattendu a entraîné la construction de nouvelles installations en 2012, qui se révèlent maintenant sous-dimensionnées. Le SPO a donc décidé de les agrandir et de les améliorer à la faveur des prochains travaux d'entretien. La cabine de Varembe aura une capacité de 17 m<sup>2</sup> et celle des Vernets aura une envergure de 5,46 sur 3,40 m, à laquelle on annexera un espace de détente, avec chaises longues et musique douce. Aux Vernets, ce nouvel espace devrait prendre la place du fitness qui connaît une baisse de fréquentation. En revanche, il n'y aura pas de sauna aux Eaux-Vives. Le projet est trop dense, et le SPO n'a pas pu avoir toute la place désirée pour son centre sportif.

Un commissaire prend acte avec satisfaction, même s'il regrette qu'un sauna ne puisse pas être installé aux Eaux-Vives.

Un commissaire demande des précisions sur les dates des travaux à Varembe et aux Vernets.

M<sup>me</sup> Bonvin répond que les travaux de sauna seront calés sur le calendrier d'intervention de la Direction du patrimoine bâti (DPBA) sur les deux sites. Les travaux dureront deux fois dix-huit mois, en 2021 à Varembe et en 2023 aux Vernets. Les saunas actuels resteront en fonction jusqu'à l'ouverture des chantiers.

Le même commissaire demande un complément sur la désaffectation du fitness des Vernets.

M<sup>me</sup> Bonvin confirme que la baisse de fréquentation du fitness des Vernet coïncide avec une mutation du marché de ce genre d'établissement. En effet, Genève a connu une explosion du marché des fitness qui a entraîné aussi une baisse des tarifs. Dans ces conditions, le SPO se demande sérieusement s'il faut continuer à occuper l'espace actuel du fitness alors que le nombre d'abonné-e-s a baissé et que le SPO manque de places.

Un commissaire demande s'il serait possible d'exploiter l'espace extérieur de la piscine des Vernets pour installer le sauna.

M<sup>me</sup> Bonvin exclut cette éventualité. On devrait toucher à l'enveloppe du bâtiment et créer un accès. De plus, entre le chauffage et la ventilation, il y aurait des problèmes d'hygiène. Idéalement, le sauna s'entendra sur l'espace du fitness. Si cela n'est pas possible, on pourrait installer l'espace de détente dans les vestiaires, en face du kiosque.

Un commissaire envisage de proposer un amendement à la motion suggérant de remplacer l'actuel fitness par un sauna.

M<sup>me</sup> Bonvin n'y voit aucun inconvénient, il serait même possible d'installer un hammam, installation qui rencontre une forte demande.

M. Kanaan explique que la sous-occupation du fitness est récente. On se souvient cependant d'une époque où il était en surcharge et qu'il y avait même eu quelques problèmes entre des utilisateurs et utilisatrices. A présent, le marché du fitness s'est diversifié et les prix ont aussi un peu baissé.

Un commissaire souhaite connaître le coût des travaux.

M<sup>me</sup> Bonvin indique que le chiffrage n'a pas encore été fait, mais une grande partie des travaux devrait être effectuée en interne. Il n'y aura donc pas de demande de crédit spécifique, mais le coût sera intégré dans les propositions de rénovation des piscines. Si un amendement proposant de remplacer le fitness par un sauna était voté, on pourrait s'y atteler en amont, car il s'agirait d'une modification d'espaces.

Un commissaire demande s'il serait envisageable d'ajouter un sauna au nouveau concept du Bout-du-Monde.

M. Kanaan répond que cela n'est pas prévu, mais qu'il n'est pas interdit d'y penser, en sachant que le projet du Bout-du-Monde cherche à optimiser l'espace pour les programmes sportifs. Il rappelle que sont notamment prévus une piste d'athlétisme couverte et un anneau cycliste. Les demandes de soutien concernent d'abord l'espace et des créneaux pour les entraînements, avant même les demandes de subventions.

Le même commissaire demande s'il serait envisageable d'étendre le sauna des Bains des Pâquis.

M. Kanaan répond que cette éventualité est peu probable. L'association qui gère les lieux, qui a d'ailleurs eu l'idée en premier, exploite déjà les lieux à fond avec son sauna, son hammam et ses fondues. A son avis, pour étendre le sauna, il faudrait empiéter sur la salle à manger, ce qui est peu probable.

#### *Discussion et vote*

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien propose de compléter l'invite de la motion par la formule suivante: «demande au Conseil administratif de

## Motion: développement des saunas des piscines de la Ville

réfléchir à l'utilisation de l'espace du fitness de la piscine des Vernets pour la mise en œuvre de la motion».

Une commissaire du Parti socialiste n'est pas favorable à la suppression du fitness aux Vernets. Elle souhaite que les installations de ce type dans les lieux populaires soient maintenues.

Vote de l'ajout demandé sur l'utilisation de l'espace du fitness des Vernets pour la mise en œuvre de la motion.

Par 10 oui (2 EàG, 1 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 1 MCG) contre 2 non (S) et 2 abstentions (S), l'amendement est accepté; mise aux voix, la motion amendée est adoptée à l'unanimité. (*Voir ci-après le texte de la motion amendée et adoptée.*)

**La présidente.** Nous sommes saisis d'une motion d'ordre déposée par M. Tobias Schnebli, qui demande l'ouverture de la discussion sur cet objet.

*Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 57 non contre 7 oui (3 abstentions).*

**Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté par 60 oui contre 2 non.**

La motion est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de rénover et développer ces saunas afin qu'ils s'adaptent à la demande actuelle des usagers;
- de créer des espaces chaises-longues et détente en conséquence;
- d'étudier les possibilités de créer également un sauna dans la future piscine de la Gare des Eaux-Vives et ailleurs;
- d'encourager de la sorte la population genevoise à se relaxer;
- de réfléchir à l'utilisation de l'espace du fitness de la piscine des Vernets pour la mise en œuvre de la motion.

*Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.*

**11. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner le projet de délibération du 17 octobre 2018 de M<sup>mes</sup> et MM. Vincent Schaller, Florence Kraft-Babel, Yasmine Menétrey, Stefan Gisselbaek, Laurence Corpataux, Morten Gisselbaek, Maria Pérez et Eric Bertinat: «Le viaduc de la Jonction ne doit pas être une prison» (PRD-187 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Ariane Arlotti.**

Ce projet de délibération a été renvoyé à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance plénière du 13 novembre 2018. La commission, réunie sous la présidence de M<sup>me</sup> Brigitte Studer, a étudié la proposition lors des séances des 8 janvier, 12 février, 9 et 30 avril 2019. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

Considérant:

- que le pont de chemin de fer entre Saint-Jean et le bois de la Bâtie est depuis toujours un lieu de promenade très apprécié des habitants;
- que dans le cadre des travaux de rénovation liés à l'ouverture du CEVA, la Ville de Genève a exigé des CFF, propriétaires de l'ouvrage, l'installation d'une barrière piétonne avec des barreaux serrés d'une hauteur de 1,5 m;
- que cette installation répondait à la seule demande de l'association Stop Suicide, qui n'est en aucune manière représentative de la population;
- que dans leur projet initial, les CFF avaient prévu de rehausser la barrière à 1,3 m, soit la hauteur réglementaire pour assurer la sécurité des cyclistes;
- que la nouvelle barrière de 1,5 m constitue un obstacle visuel massif pour les amoureux du paysage et même une catastrophe pour les amoureux tout court;
- que la Ville de Genève est passée outre le préavis défavorable des milieux de protection du patrimoine et des sites;
- que les habitants du quartier de Saint-Jean, habitués de la promenade, ont massivement exprimé leur consternation, leur incompréhension et même leur colère;
- qu'il n'y a plus d'esthétique, plus de poésie, plus d'émotion, et que la barrière imposée par M. Pagani ressemble à une prison,

---

<sup>1</sup> «Mémorial 176<sup>e</sup> année»: Développé, 3368. «Mémorial 177<sup>e</sup> année»: Motions d'ordonnancement, 318, 4660.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 200 000 francs destiné à ramener la barrière piétonne du viaduc de la Jonction à une hauteur normale.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'un emprunt à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 200 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie en dix annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2028.

**Préambule**

Force est de constater que pour cet objet les concertations ont été rapides et que les décisions ont été tout aussi rapidement prises car le temps pressait pour mettre aux normes CEVA le viaduc de la Jonction. Le résultat est que du côté piéton du pont une barrière «anti-suicides» de 1,55 m a été posée et du côté CFF une barrière de 1,3 m. C'est donc moins efficace que souhaité en termes de prévention des suicides.

Paradoxalement ce très beau site est devenu anxiogène avec cette barrière haute et la vue qui était l'une des plus belles de notre ville en est considérablement altérée.

Comme la décision d'installer cette barrière s'est prise sans un réel débat public, cette discussion nous revient ici. De notre responsabilité, quelles solutions esthétiques et sécuritaires pouvons-nous trouver sans pour autant faire l'impasse du réel besoin de débattre publiquement sur cette question du suicide qui nous interpelle toutes et tous? Et quels moyens souhaitons-nous mettre en œuvre pour que la prévention du suicide soit la plus efficace?

**Séance du 8 janvier 2019***Audition de M. Vincent Schaller, auteur du projet de délibération*

M. Schaller explique que c'est lors de l'agrandissement des voies pour le CEVA que le pont a été rénové. Anciennement chemin romantique, il est devenu une «entrée de prison». Il signale que les CFF avaient prévu une barrière à 1,3 m, mais il mentionne que l'association Stop Suicide a ensuite demandé un rehaussement de la barrière. Il précise que M. Pagani a arrêté la hauteur de cette barrière à plus de 1,5 m. Il ajoute que la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS), qui était opposée à cette mesure, a finalement accepté ce rehaussement. Il indique qu'à la dernière réunion de quartier qui s'est tenue le 29 octobre, M. Pagani est venu avec une solution de remplacement en proposant de scier un barreau sur deux pour créer un espace. Il précise que M. Pagani s'est mis d'accord à cet égard avec l'association Stop Suicide en ne laissant pas le choix à l'association de quartier.

Il déclare, cela étant, être en faveur du projet initial, ce d'autant plus que de l'autre côté de la voie de train, rien n'empêche de se jeter dans le vide. Il mentionne qu'il n'est pas possible de mettre la ville sous cloche et saper le moral de millions de personnes qui passent sur ce pont chaque année, pour faire plaisir à l'association Stop Suicide, d'autant plus que M. Pagani a été incapable de dire combien de suicides il y a par année dans ce périmètre. Il pense en outre que si la population avait pu voter, elle n'aurait certainement pas accepté cette barrière haute, ni un compromis. Il déclare donc que ce sujet doit être tranché par le Conseil municipal puisque cette problématique est éminemment philosophique.

Une commissaire remarque que le projet initial n'est pas dangereux pour les enfants.

M. Schaller répond par la négative.

Un commissaire demande si la taille de la barrière a un impact sur le suicide.

M. Schaller répond que l'association Stop Suicide explique qu'une barrière de moindre hauteur permet de se jeter dans le vide alors même que la personne hésite, ce qui n'est pas possible avec une barrière haute.

Une deuxième commissaire remarque que rehausser cette barrière est absurde puisque la personne peut aller en effet de l'autre côté des voies pour se suicider. Elle observe ensuite que le magistrat n'a pas pu confirmer que ce lieu avait vu deux suicides.

Une troisième commissaire déclare que cette barrière fait réagir tout le monde. Elle rappelle que celle-ci est visuellement très imposante avec de larges barreaux. Cela étant, elle mentionne que la personne qui veut se suicider y parvient quoi qu'il en soit. Elle rappelle que le Salève est le lieu que les banquiers

choisissent parfois pour se suicider en se lançant dans le vide avec leur voiture. Elle se demande alors si l'association a donné des statistiques.

M. Schaller déclare que l'association ne donne pas de statistiques afin d'éviter de susciter de nouvelles tentatives. Il ajoute qu'il n'y a pas de marge de manœuvre quant à la taille des barreaux.

Un commissaire se demande si des cyclistes ont chuté à l'époque. Il déclare que des décisions ont été prises en l'absence de données objectivables, ce qui lui semble aberrant. Il considère que la commission devrait pouvoir en savoir plus sur la question des suicides en lien avec ce pont, elle devrait avoir des chiffres et des statistiques pour pouvoir réfléchir convenablement sur cette question.

M. Schaller ne le pense pas. Il déclare que la hauteur de la barrière a été décidée suite à une discussion entre M. Pagani et l'association Stop Suicide, sans que personne d'autre ne soit consulté.

Une commissaire remarque qu'il est clair que cette barrière est choquante, mais elle mentionne que la problématique est plus complexe. Elle explique que les personnes suicidaires ne sont pas toutes déterminées à en finir et s'arrêtent lorsqu'elles sont confrontées à une barrière. Elle remarque que celle-ci permet donc de sauver des vies, raison pour laquelle elle n'a pas signé cet objet.

M. Schaller déclare que la question est de savoir jusqu'où il faut aller pour avoir zéro suicide.

Un autre commissaire déclare que c'est une Genferei. Il ajoute que c'est un ouvrage qui a été conçu avec un maître d'ouvrage, soit la Ville de Genève, et il remarque que personne ne s'est manifesté. Il ajoute que c'est en fin de compte un problème de vue et d'oppression.

M. Schaller déclare que c'était une promenade romantique en direction du bois de la Bâtie et il remarque que cette barrière est déprimante. Il ajoute que c'est au dernier moment que le magistrat a modifié le plan des CFF, sans que cela passe devant le Conseil municipal.

La deuxième commissaire qui est intervenue observe que lors de la réunion, la salle était comble et elle mentionne que les habitants étaient tous furieux.

Un commissaire se demande pourquoi Genève ne devrait pas accepter ces barrières alors que les CFF en installent jusque dans le canton de Vaud.

M. Schaller répond que ce ne sont pas les mêmes contextes.

Une autre commissaire déclare que c'est une problématique de société et elle se demande s'il ne faudrait pas réfléchir au phénomène du suicide et à la société que l'on souhaite. Elle mentionne avoir entendu qu'il y avait un suicide par semaine à Genève et elle déclare qu'il serait nécessaire d'avoir des chiffres.

Cette barrière est monstrueuse et crée une insécurité et un malaise. Elle ajoute avoir demandé à M. Pagani pourquoi il ne mettait pas de barrière sur le pont du Mont-Blanc et elle remarque que le magistrat lui a répondu qu'il n'y avait pas de suicide sur ce pont, ce qui est faux. Elle répète qu'il serait intéressant d'avoir des statistiques sur cette problématique.

La présidente indique que les CFF ont fait le choix de communiquer sur les suicides.

Une commissaire déclare que c'est une thématique sociétale qui n'a pas été débattue dans le cadre de ce projet. Elle mentionne qu'aucune publicité n'a été faite d'accord entre le Canton et la Ville durant les travaux afin de ne pas provoquer de suicides. Elle se demande s'il n'y aurait pas d'autres mesures à prendre comme des affiches ou des filets. S'il y avait eu discussion avec les habitants peut-être qu'on n'aurait pas eu ce problème.

Une autre commissaire se demande, quant à elle, si des barreaux épais, souhaités par les CFF, sont compatibles avec le souhait esthétique de M. Schaller.

M. Schaller répond que la CMNS était opposée à l'origine à ce projet avant de devoir l'accepter, et il pense qu'elle sera également opposée à la dernière proposition du magistrat.

Un commissaire déclare qu'il y a deux pôles qui divergent, entre ceux qui font primer la vue et la liberté, et ceux qui souhaitent protéger la vie. Il se demande dès lors si une solution permettant d'unifier ces deux visions serait envisageable.

M. Schaller répond qu'il n'est pas possible d'installer des filets par exemple. Il ajoute que des alternatives avec des barreaux «à la Astérix» ont été envisagées mais sont impossibles.

Une commissaire déclare que toutes les solutions existantes sont inesthétiques et elle pense qu'il sera nécessaire de se résoudre à accepter cet aménagement.

Une autre commissaire demande l'audition de l'association Stop Suicide.

Une autre encore déclare être opposée aux auditions, mais elle mentionne que si la commission entend l'association, il faut également recevoir le Forum.

La première ne pense pas qu'il soit possible de se passer de l'audition de Stop Suicide.

La présidente remarque qu'il serait par ailleurs difficile de ne pas recevoir l'association de quartier. Elle rappelle que la commission accepte généralement les demandes d'audition.

La deuxième commissaire déclare que la commission critique le magistrat qui n'entend pas l'association de quartier alors qu'elle souhaite faire de même.

### **Séance du 12 février 2019**

*Audition de M. Alain Dubois, membre du comité Forum démocratie participative, et de M. Pierre Baumgart, représentant des habitants*

M. Dubois prend la parole et déclare que le but du Forum est de permettre à la population de s'exprimer. Il distribue alors un visuel en remarquant que la vue ne se fait plus qu'au travers d'une grille alors qu'il est question d'un pont-belvédère permettant la vue. Il observe que l'élargissement de ce pont est le bienvenu et il rappelle que le rehaussement à 1,3 m de la barrière était acceptable. Il mentionne que le niveau actuel de la barrière ne permet plus qu'une vision à travers des barreaux dont les lames sont en outre très profondes. Il déclare que la vue est ainsi masquée latéralement et de face. Il rappelle en outre que ce tronçon appartient à la voie verte qui sera très fréquentée.

Entre le moment où les services de M. Pagani et les CFF ont élaboré ce projet et sa réalisation, l'association Stop Suicide est intervenue pour demander les mesures prises pour lutter contre les suicides. Il rappelle à cet égard que le pont Butin a vu des mesures similaires, sixième pont en Suisse où se déroulent des suicides, et il remarque que l'association Stop Suicide a estimé qu'il y aurait un report de cas sur le pont de la Jonction. Il rappelle également que la mesure habituelle pour lutter contre les suicides par précipitation est de 1,8 m, ce qui n'était pas possible en l'occurrence pour ce pont qui est classé. Il ajoute qu'il n'y a pas eu de participation ou de consultation de la population avec un vrai projet puisque c'était les CFF qui menaient les travaux et qu'ils ne voulaient pas de retard, raison pour laquelle M. Pagani a pris cette décision. Cela étant, il remarque que personne n'est certain que ce pont qui est à une hauteur de 20 m ait connu de nombreux suicides. Il observe que le Forum a recueilli de nombreuses remarques après l'inauguration.

M. Baumgart remarque que c'est un sentiment de concertation qui s'est dégagé lors de l'inauguration et qu'une séance avec M. Pagani a été organisée. Il ajoute que la séance était très houleuse, les gens n'étant pas contents de cette mesure. Il indique qu'il semblerait, selon les rumeurs, qu'une à deux personnes se soient suicidées sur ce pont en cinquante ans, et il déclare que les gens présents lors de cette séance ne comprenaient pas une telle mesure pour un quota aussi faible. Il ajoute que le public ne comprenait pas non plus – alors qu'il est question de développer les espaces verts – cette mesure anxigène. Il signale également que les gens étaient contents de l'élargissement de ce pont tout en craignant la cohabitation avec les vélos électriques. Il observe encore que M. Pagani a indiqué qu'il ferait développer des prototypes pour améliorer la situation et rendre la vue à la population. Il précise en outre que les barrières du côté du train demeurent basses et ne protègent pas contre les suicides, ce que les gens n'ont guère compris compte tenu de la hauteur de la barrière du côté de la vue.

M. Dubois pense qu'il faut trouver un compromis avec des dispositifs adéquats.

M. Baumgart remarque que le débat portait sur la forme de société souhaitée et la volonté d'une sécurisation générale ou pas, et il observe que chacun estimait qu'il est nécessaire d'accepter certains risques.

Il indique alors que la solution de M. Pagani qui sera présentée ce printemps est de faire des fenêtres. Il ajoute que M. Schaller a proposé de remettre l'ancienne barrière alors que d'autres personnes ont suggéré d'explorer de nouvelles solutions avec, pourquoi pas, des décrochements et éventuellement un concours d'architecture.

La présidente déclare qu'il y a donc trois scénarios mais elle remarque qu'il n'y a pas de préférence exprimée.

M. Dubois répond par la négative et il pense qu'il pourrait être possible de tester la solution de M. Pagani sur site puis d'organiser une consultation de la population.

Une commissaire remarque qu'il devrait être possible d'installer un panneau à l'entrée du pont demandant aux vélos électriques de couper l'assistance. Elle signale ensuite qu'il n'est pas possible d'installer des filets sous ce pont en raison de questions patrimoniales. Elle se demande par ailleurs si le projet modulable évoqué par M. Pagani peut être recyclé, ou si installer des marchepieds serait envisageable dans le but de réaliser des économies.

M. Dubois répond que ce sont des barrières modulables simplement parce qu'elles sont vissées; ce sont des barrières au kilomètre CFF. Il ajoute que changer un ou deux modules permettrait de prendre en considération le paysage. La solution des filets semble possible dans la vieille ville de Berne. Il remarque que la CMNS a considéré que la barrière ne dépareillait pas le pont mais il mentionne qu'elle n'a pas pris en compte le paysage.

Un commissaire se demande si des panneaux en plexiglas ne pourraient pas être installés.

M. Dubois pense que ce serait préférable. Mais il remarque que la problématique de l'entretien et des tags a été évoquée lorsque cette solution a été avancée.

Un deuxième commissaire demande comment faire pour éviter que ce genre de dérapages ne se reproduise.

M. Dubois répond que le Forum a invité M. Pagani un grand nombre de fois et il pense qu'il sait que le Forum est intéressé par cette question. Mais il imagine que M. Pagani a été pris par le temps, ce d'autant plus que la question du suicide est sensible. Il rappelle en outre que l'association Stop Suicide préfère rester discrète afin d'éviter de créer des appels auprès d'une population délicate. Il ajoute que ces questions sont fondamentales et sont de vraies questions de société.

Un troisième commissaire remarque qu'il semblerait que reprendre ces aménagements pourrait se révéler onéreux.

M. Dubois répond que c'est une question qui doit être soulevée.

Le troisième commissaire demande si aménager des fenêtres pour permettre la vue nécessite vraiment 200 000 francs.

M. Dubois pense qu'il y a un vrai déficit dans ce projet qui a été mal conçu à l'origine. Il ajoute qu'il pourrait être également possible de chiffrer la perte en termes touristiques.

Un quatrième commissaire demande quelle est la valeur d'une vie par rapport à la valeur d'une vue.

M. Dubois répond que c'est une question de société. Il observe avoir recueilli des témoignages de gens qui ne passent plus là à cause de ces barrières. Il ajoute que c'est une question de qualité de vie et il se demande s'il ne serait pas préférable de négocier avec le service de protection du patrimoine. Il indique en outre que s'il est question de sauver des vies, il faudrait également résoudre la question de la barrière du côté du train. Dès lors, il ne pense pas que la problématique se décline sous l'angle de la question du prix de la vie.

Le commissaire demande s'ils ont discuté avec Stop Suicide.

M. Dubois acquiesce et déclare que l'association n'est pas opposée à un filet.

M. Baumgart ajoute que dans l'esprit de nombreuses personnes, la question qui se pose est de savoir pourquoi installer des mesures de sécurité aussi massives sur ce pont et ne pas installer des barreaux à toutes les fenêtres à partir du troisième étage. Il remarque que ce site est devenu d'une laideur ineffable et anxiogène et il mentionne que le contact avec la nature qui existait précédemment avait un côté apaisant. Il se demande à cet égard quel est le prix de cet impact.

Encore un autre commissaire remarque que les opinions s'opposent et il pense qu'il est nécessaire de bien poser le problème. Il faut pouvoir se baser sur des faits, et notamment sur le nombre de suicides sur ce pont. Il remarque en fin de compte entendre des arguments d'autorité, ce qu'il trouve très ennuyeux. Il se demande quel est l'argument de Stop Suicide et des CFF à l'égard de la barrière du côté du train, voire de la barrière se trouvant à l'opposé qui peut être franchie très aisément.

M. Baumgart déclare avoir entendu qu'il y avait une personne qui s'était suicidée depuis ce pont depuis les années 1950.

M. Dubois imagine que cet aménagement a été mal pensé et n'a pris en compte ni le paysage ni l'accès au chemin de fer. Il pense que Stop Suicide ne sera pas très contente de la mesure prise.

Une commissaire remarque que sur un tronçon du CEVA, 1% est consacré à une œuvre d'art, ce qui n'a pas été le cas ici. Elle se demande s'il ne faudrait pas prendre contact avec la HEAD pour savoir s'il est possible de faire quelque chose. Elle pense qu'une autorité artistique se prononcerait dans ce dossier.

M. Dubois répond que cette option a été avancée. Il ajoute que des architectes du paysage pourraient également proposer des solutions. Il ajoute ne pas avoir d'a priori.

Une nouvelle commissaire déclare partager cette analyse en remarquant que cet aménagement est en effet très anxiogène. Cela étant, elle se demande si M. Pagani connaît l'existence du Forum.

M. Dubois acquiesce.

La première commissaire observe que les images distribuées rendent compte de la laideur de l'aménagement mais pas de la dimension anxiogène de ce que l'on pourrait considérer comme un couloir de la mort. Elle ajoute que les gens qui ont participé à la séance avec M. Pagani ont vraiment fait part de leur tristesse et elle pense qu'investir 200 000 francs devrait être envisageable. Elle signale toutefois avoir entendu les arguments de Stop Suicide, raison pour laquelle elle n'a pas signé la proposition de M. Schaller.

La troisième commissaire pense qu'il faut travailler sur les deux côtés et pas uniquement du côté du paysage. Elle se demande en fin de compte pourquoi ne pas échanger les deux barrières.

M. Dubois répond que c'est une bonne idée. Il signale qu'il ne faut pas non plus négliger la vue du côté du Jura.

La présidente demande quel est le calendrier souhaitable.

M. Dubois ne sait pas comment M. Pagani souhaite financer ces modifications. Et il imagine qu'il sera nécessaire de passer par le biais d'un vote. Il ajoute qu'il n'y a pas de contrainte particulière, mais il pense qu'il faut par contre donner un signe et des informations.

La présidente observe que le débat réunissait M. Pagani et les CFF.

M. Dubois acquiesce en mentionnant que Stop Suicide était également présente. Il précise qu'un PV de cette séance peut être lu sur le site du Forum. Il déclare que la société accepte par ailleurs des risques comme la pollution de l'air ou les dangers sur la route. Il observe encore qu'il existe bien d'autres mesures pour lutter contre le suicide comme des lignes téléphoniques ouvertes dans les écoles.

La présidente remarque que la seconde séance du Forum était une séance interne.

M. Dubois acquiesce en mentionnant que la seconde séance a réuni des personnes qui avaient participé à la première séance dans le but de mettre à plat les arguments.

La présidente rappelle ensuite que la commission entendra encore Stop Suicide et la CMNS (auditions votées à l'unanimité). La commission envisageait également l'audition de M. Pagani.

Une commissaire rappelle qu'il y avait eu une question orale de la part de M. Schaller à laquelle M. Pagani avait répondu.

### **Séance du 9 avril 2019**

*Audition des représentants de l'association Stop Suicide, M. Raphaël Thélin, coordinateur et M<sup>me</sup> Sophia Pérez, chargée des mesures de protection*

M<sup>me</sup> Pérez prend la parole et remercie la commission pour cette audition. Elle rappelle alors que des études ont été menées par l'Office fédéral des routes (OFROU) et par le professeur Reich qui démontrent que les mesures de protection physique permettent de réduire le nombre de suicides. Elle signale encore qu'un plan d'action national a été rédigé en 2016, demandant que la prévention soit prise en compte lors de travaux. Et elle remarque que c'est la raison pour laquelle l'association a approché les promoteurs de la rénovation du pont de la Jonction, lesquels ont demandé quelles étaient les normes.

Elle signale ensuite que le taux de suicide sur ce pont est de 0,2 par an, alors que la moyenne déterminant les hotspots est de 0,5. Elle précise que c'est la raison pour laquelle la hauteur des barrières a été ramenée de 1,80 m à 1,55 m. Elle observe dès lors que l'association est évidemment opposée au projet de délibération qui est proposé.

Une commissaire déclare être opposée, comme beaucoup, à cette barrière, elle remarque que celle-ci nuit au paysage et est anxiogène, ce qui influe sur le moral des gens et représente de ce fait une certaine violence. Elle précise que cette violence peut être aussi négative pour les personnes empruntant ce pont. Elle remarque ensuite qu'il faut différencier les tentatives de suicide et les suicides et elle demande quelles sont les raisons d'un suicide.

M. Thélin déclare qu'il est toujours difficile d'identifier des causes en mentionnant que ce sont généralement des accumulations de causes qui engendrent une souffrance et qui mènent une personne au suicide. Il ajoute que les idées suicidaires finissent par s'imposer à ces personnes. Il déclare ensuite que de nombreuses personnes sont ambivalentes et peuvent avoir des pics de crise suicidaire, raison pour laquelle des barrières de ce type peuvent fonctionner. En

effet, elles permettent de gagner du temps et d'intervenir auprès de la personne en souffrance. Cela étant, il ne connaît pas d'étude portant sur les effets des barrières sur le moral.

M<sup>me</sup> Pérez remarque que la chute est la troisième cause de suicide en Suisse, et la seconde à Genève. Elle ajoute que lorsqu'un lieu est identifié et neutralisé, le nombre de suicides diminue drastiquement.

La commissaire demande combien il y a de défenestrations.

M. Thélin répond que l'association n'a pas ces chiffres. Il ajoute que ce sont la police et les pompiers qui ont ces chiffres.

Elle remarque que 65,7% des suicides sont causés par des situations socio-économiques, et elle se demande quelles sont les mesures à prendre à cet égard.

M. Thélin répond que l'association ne peut pas proposer de mesures à cet égard, mais il remarque qu'il est nécessaire de briser les tabous en ouvrant le débat au travers d'une campagne de prévention ciblant les ressources existantes. Il rappelle qu'un jeune sur cinq a des idées suicidaires mais que très peu d'entre eux ont accès à des ressources pouvant les aider. Il mentionne encore que des ateliers sont par ailleurs organisés dans les écoles ou dans des festivals.

M<sup>me</sup> Pérez mentionne que les ressources sont nombreuses et elle remarque qu'il est nécessaire de réveiller les enseignants ainsi que l'entourage des jeunes qui sont également des acteurs de la prévention. Elle précise que les professionnels ne peuvent pas être partout.

Une autre commissaire remarque qu'il y a la chute d'un côté et le train de l'autre, et elle mentionne que la barrière de ce côté est bien plus basse. Elle ajoute que la personne qui veut se suicider sur ce pont peut se jeter sous le train.

M<sup>me</sup> Pérez acquiesce et déclare que l'association a proposé que ces barrières soient disposées des deux côtés. Elle imagine que le côté ferroviaire dépend des CFF et est donc plus compliqué. Elle mentionne que l'association a participé aux débats et elle remarque qu'il n'y a pas eu de consultation à propos de ces barrières.

La commissaire demande quelle est la différence entre 1,35 m et 1,55 m.

M<sup>me</sup> Pérez répond que les études démontrent qu'un ouvrage est préventif à 1,80 m, le compromis pour les lieux qui ne sont pas des hotspots étant arrêté à 1,55 m. Elle précise que ces 20 centimètres sont dissuasifs.

M. Thélin ajoute que les études comparatives sont particulièrement explicites. Il ajoute qu'une barrière de 1,55 m nécessite d'être assez athlétique pour l'escalader et permet à la personne de réfléchir à son acte.

La commissaire demande ce qu'il faut penser d'un filet.

M<sup>me</sup> Pérez répond que l'association n'est pas opposée aux filets, même si les barrières sont plus efficaces. Elle remarque que ce sont des questions de coûts et d'entretien qui sont finalement mises en avant mais qui ne relèvent pas de l'association.

Une troisième commissaire déclare être effarée par le nombre de suicides chez les jeunes. Elle ajoute qu'une barrière est quelque chose de négatif pour elle et elle pense que la beauté du paysage peut également jouer un rôle. Elle rappelle que de nombreux jeunes se jettent également sur les rails. Elle se demande ensuite pourquoi placer un filet sous ce pont et pas sous les autres.

M. Thélin répond que l'association intervient lorsqu'un projet est en cours mais ne peut pas imposer de mesures. Il ajoute que le taux de suicide a beaucoup diminué depuis les années 1990 et il remarque que la Suisse est maintenant dans la moyenne. Il signale toutefois qu'une étude récente, à Neuchâtel, indique que 30% des jeunes filles auraient commis des tentatives de suicide, ce qui indique que le nombre de personnes présentant des idées suicidaires aurait par contre augmenté.

Un commissaire demande quelle serait la meilleure solution architecturale pour satisfaire tout le monde.

M<sup>me</sup> Pérez répond que la Ville de Genève a réalisé des prototypes et elle pense qu'il existe de meilleures solutions que celle qui a été développée.

M. Thélin ajoute qu'il n'y a pas de solution clés en main puisque chaque ouvrage a des contraintes spécifiques.

Le commissaire remarque que la situation au pont Bessières à Lausanne a été résolue et il demande ce qui a été fait.

M. Thélin répond que le nombre de suicides a largement diminué sur ce pont.

M<sup>me</sup> Pérez répond que les nouveaux prototypes (et non ceux sur site) développés à Genève s'inspirent du modèle développé sur le pont Bessières.

Un autre commissaire demande si on connaît le nombre de suicides ou de tentatives de suicide sur ce pont.

M<sup>me</sup> Pérez répond qu'il y a 0,2 suicide par an selon l'OFROU.

Il doute que la barrière mesure 1,55 m puisqu'elle lui vient au menton alors qu'il mesure 1,80 m. Il remarque par ailleurs que du côté des rails, la barrière est bien plus basse et peut être franchie à n'importe quel âge. Il demande si cette situation semble convenable à l'association.

M<sup>me</sup> Pérez répond par la négative.

Le même commissaire remarque que le site fédéral de la santé énumère un grand nombre d'études et il mentionne que les suicides par intoxication avec des médicaments et les suicides avec des objets tranchants sont bien plus importants que le saut dans le vide. Il se demande dès lors si les urgences ne sont pas ailleurs et si d'autres efforts plus importants ne devraient pas être menés.

M. Thélin répond que l'étude que ce commissaire évoque prend en compte tous les actes suicidaires et pas uniquement les suicides aboutis. Il déclare qu'il y a une distinction importante à faire entre ces deux catégories en remarquant que le saut dans le vide engendre systématiquement la mort et se monte à Genève à 20% sur le nombre total de suicides.

Une commissaire déclare que ces différences de hauteur de barrière sur le pont de la Jonction paraissent absurdes. Elle signale alors que les discriminations subies par les gens sont également des sources de mal-être et elle observe que la violence structurelle et sociétale est importante et est subie par beaucoup de gens. Cela étant, elle remarque que la barrière qui a été installée est tout de même perméable, et elle se demande si l'association est satisfaite de ses moyens, de l'écoute des politiciens et des directions des écoles.

M. Thélin répond par la négative en mentionnant que les établissements scolaires craignent toujours de faire venir l'association. Il ajoute qu'il est plus simple d'aller dans les écoles vaudoises que genevoises. Il mentionne que les moyens financiers manquent bien évidemment, ce d'autant plus que l'association se professionnalise progressivement. Il remarque que les moyens pour la prévention manquent cruellement alors que le suicide est la cause de mortalité la plus importante en Suisse chez les jeunes de 15 à 29 ans. Il indique ensuite que le suicide est rarement un acte rationnel et fondé mais est plus généralement lié à un problème mental.

La commissaire remarque que former des gens est une bonne chose mais elle pense qu'il faut encore leur permettre de s'exprimer en ayant des moyens pour ce faire. Elle se demande s'il n'est pas dès lors paradoxal de dépenser autant d'argent pour se barricader.

M. Thélin répond que Pro Juventute a enregistré une grosse augmentation du nombre d'appels suite à la campagne de prévention de l'association et il mentionne que la prévention fonctionne donc très bien.

Elle demande aussi quel est le budget de l'association.

M. Thélin répond que le budget est de 450 000 francs, soit 75 000 francs de Genève, le reste provenant de la Confédération, du canton de Vaud et du canton de Neuchâtel.

## Projet de délibération: barrière du viaduc de la Jonction

La commissaire remarque que la contribution genevoise est trois fois moins élevée que le coût de cette barrière.

Une autre commissaire demande si la sécurisation de ce pont a été réalisée car le pont Butin l'a déjà été.

Thélin répond que ce n'est pas un argument puisqu'il n'y a pas de report.

Encore une autre commissaire mentionne que les médias ne parlent jamais de suicide, sauf dans de rares exceptions. Et elle demande ce qu'il en est de la médiation promue par l'association.

M. Thélin répond qu'il faut être prudent avec la manière dont on parle de suicide puisque cela peut inciter des personnes à se suicider. Il ajoute que l'association parle de suicide en mettant en avant des témoignages de personnes qui ont trouvé des issues et il remarque que l'association démarche les journalistes à cet égard.

La commissaire rappelle que les prisons ont l'obligation de signaler les suicides, mais elle mentionne qu'il est très rare de voir des affaires de suicide dans les médias.

M. Thélin signale que ce n'est pas le cas lorsqu'il s'agit de stars qui se suicident.

M<sup>me</sup> Pérez mentionne qu'il faut éviter le côté incitatif et cibler la dimension préventive.

Un commissaire remarque que l'association a réussi à se faire entendre par les politiques alors que la population n'a pas pris la mesure de la problématique et il se demande s'il faut revenir en arrière avec cette barrière.

M. Thélin observe que les personnes mécontentes se mobilisent beaucoup plus que les autres.

M<sup>me</sup> Pérez ajoute que le second débat portait sur le projet et sur la possibilité de repenser ce dernier. Elle mentionne que rabattre la barrière à 1,30 m ne serait pas une bonne chose et elle remarque que si ce devait être le cas et qu'un suicide devait advenir par la suite, des questions se poseraient à nouveau.

La première commissaire demande si la barrière actuelle satisfait l'association.

M<sup>me</sup> Pérez acquiesce.

Puis elle demande si la barrière du côté du train ne dérange pas l'association.

M<sup>me</sup> Pérez acquiesce et déclare que l'association accompagnera volontiers les porteurs d'un projet ciblant ce côté du pont.

Une autre commissaire demande pourquoi le viaduc de la Jonction est sécurisé et pas le pont du Mont-blanc. Elle explique que la personne qui se jette de ce pont dans l'eau glacée en hiver a peu de chance de s'en sortir car il n'y a quasi pas d'échelles le long des quais afin de démotiver les gens à se baigner dans ce périmètre.

M. Thélin répond que c'est l'opportunité des travaux qui a permis à l'association d'intervenir.

La commissaire remarque qu'il serait dès lors possible de placer ces barrières partout. Elle signale ensuite qu'il existe par ailleurs des suicides invisibles et elle se demande si le taux d'interprétation est évoqué dans les statistiques.

M. Thélin répond qu'il est très difficile de compter les suicides, et il mentionne qu'il est parfois compliqué de distinguer un accident d'un suicide. Il ignore comment l'Office fédéral de la santé décompte le nombre de suicides.

Après le départ des personnes auditionnées une commissaire propose l'audition de la police à l'égard du nombre de suicides. Elle pense qu'il pourrait être possible de prévoir cette audition lors de la séance qui verra l'audition de la CMNS.

La présidente répond que cette séance est déjà pleine. Elle se demande si cette audition apportera quelque chose pour cet objet. Elle rappelle que la commission a organisé 19 auditions pour le projet Clé-de-Rive et propose ainsi d'organiser une seule séance avec les deux administrations proposées.

### **Séance du 30 avril 2019**

*Audition de M<sup>me</sup> Valérie Hoffmeyer, membre de la Commission cantonale des monuments, de la nature et des sites*

M<sup>me</sup> Hoffmeyer prend la parole et déclare que la CMNS est défavorable à ces garde-corps, tant sur le pont Butin que sur le pont de la Jonction. Elle ajoute qu'il existe d'autres mécanismes de sécurité que des rehaussements et elle remarque que la CMNS a suggéré que des concours soient réalisés afin de trouver des moyens en adéquation entre la sécurité et le patrimoine bâti. Elle signale par ailleurs que chacun perçoit la fonction des dispositifs mis en place, ce qui n'est pas l'effet recherché en termes de prévention du suicide. Elle déclare encore que la CMNS a reçu dans l'urgence les CFF, l'Office du patrimoine et des sites (OPS), l'association Stop Suicide et la Ville de Genève afin de trouver un compromis, lequel a débouché sur la hauteur finale. Elle précise que la CMNS a visité le prototype du pont Butin avant de rédiger un préavis comportant des arguments sur l'ouvrage, le paysage et les usages. Elle rappelle que le pont Butin est en voie de classement et que le dispositif nuit au patrimoine, mais également au paysage qui porte sur les rives du Rhône notamment. Elle observe que le pont Butin voit 56 000 voitures par

jour, ce qui implique que les automobilistes peuvent également être intéressés par la problématique. Elle rappelle que c'est un concours qui a permis de construire le pont Butin en 1918. Elle signale ensuite que la CMNS avait déjà préavisé sur les travaux d'entretien du pont de la Jonction et elle remarque qu'en février 2017, l'association Stop Suicide s'est inquiétée des reports de suicides sur ce pont. Elle précise que la CMNS a visité les prototypes le 10 février, en urgence, en remarquant que les CFF devaient tenir les délais du chantier et attendaient une prise de position. Elle observe que chaque jour de retard coûterait cher à ces derniers et elle mentionne que finalement le choix de rehausser la barrière a été fait. Elle indique que le débat n'a pas été facile puisqu'il s'agissait de mettre en balance la protection du patrimoine et la prévention du suicide, et elle précise que la CMNS ne s'est jamais prononcée contre la prévention du suicide. Elle indique encore que l'effet de barreau entrave la vue pour une grande partie des passants et elle observe que lorsque l'on passe à vélo, ces barrières créent un effet de palissade. Elle répète que le compromis à 1,55 m a été accepté par la CMNS au terme d'une discussion cherchant à trouver une solution.

Un premier commissaire demande qui a décidé de mettre en place cette barrière.

M<sup>me</sup> Hoffmeyer répond que la CMNS établit des rapports de visite et des préavis. Elle ajoute que ces derniers peuvent être retenus ou non en fonction des pesées d'intérêts. Elle répète que la CMNS a finalement accepté le compromis à 1,55 m.

La présidente remarque que c'est le département qui a décidé de ce dispositif.

Une commissaire déclare que l'association Stop Suicide avait peur du report des suicides sur le viaduc de la Jonction. Et elle remarque que le préavis de la CMNS pour le pont Butin était défavorable.

M<sup>me</sup> Hoffmeyer répond que l'équation s'est formulée entre le poids du patrimoine et du paysage et la valeur de la vie.

La commissaire remarque que l'on peut se demander jusqu'où aller. Elle observe avoir émis l'idée de placer des barrières de sécurité sur le pont du Mont-Blanc et elle remarque que M. Pagani a indiqué que personne ne s'y suicidait.

M<sup>me</sup> Hoffmeyer pense qu'il y aurait un tollé général si des barrières de sécurité masquant la vue étaient placées sur ce pont.

Elle demande ce qu'il en est de l'esthétique de la barrière du viaduc de la Jonction.

M<sup>me</sup> Hoffmeyer répond qu'elle est neutre, mais elle remarque que son rehaussement a un impact très important.

La commissaire déclare que l'association Stop Suicide trouve curieux qu'un dispositif de sécurité soit placé d'un côté et pas de l'autre.

M<sup>me</sup> Hoffmeyer acquiesce en rappelant une fois encore qu'il s'agissait de faire vite.

Puis elle demande encore sur quel autre bâtiment pourrait être placé ce type de barrière.

M<sup>me</sup> Hoffmeyer répond qu'une liste a été réalisée avec, notamment, le pont Bessières à Lausanne. Elle signale que le dispositif a permis d'améliorer la situation, même si les chiffres ne sont pas publiés. Cela étant, elle remarque que des concours sont organisés dans d'autres pays dans des dossiers de ce type.

Une deuxième commissaire remarque qu'il n'y a pas eu de deuxième préavis défavorable pour le pont de la Jonction.

M<sup>me</sup> Hoffmeyer acquiesce en déclarant que la CMNS est entrée en matière sur un compromis à 1,55 m, lors de la séance susmentionnée.

La commissaire demande ce qu'il en est d'un filet qui représenterait une solution alternative.

M<sup>me</sup> Hoffmeyer répond que cette solution a été évoquée.

La commissaire remarque qu'il semblerait que la CMNS ait refusé ce dispositif.

M<sup>me</sup> Hoffmeyer répond que les CFF ont indiqué que les armatures pour ces filets posaient des problèmes techniques et pouvaient être invasives pour l'ouvrage, mais elle ne croit pas que la CMNS ait refusé d'emblée cette solution, qui n'a pas été modélisée.

Une autre commissaire demande ce que les CFF attendent.

M<sup>me</sup> Hoffmeyer répond que lors de la visite de la CMNS, les CFF attendaient une décision rapide de la part des autorités. Elle répète que chaque jour de retard représenterait des milliers de francs de pénalité pour les CFF.

Un commissaire demande ce qui peut être fait à présent pour améliorer la situation sans coût supplémentaire trop important.

M<sup>me</sup> Hoffmeyer répond que les CFF proposaient de poser une barrière à 1,40 m et d'attendre pour prendre une décision, mais elle remarque que personne n'a souhaité prendre le risque de voir un suicide sur ce viaduc. Elle rappelle qu'il y a eu un mort depuis cet ouvrage, sur le tronçon donnant au-dessus du quai en dur. Elle précise que lorsqu'une personne saute dans l'eau, il semblerait que la mort ne soit pas certaine. Elle mentionne alors qu'il lui est difficile de répondre à la question sans une étude.

## Projet de délibération: barrière du viaduc de la Jonction

Puis il demande s'il serait utile de réinvestir pour trouver une solution.

M<sup>me</sup> Hoffmeyer répond franchir très souvent ce pont et mentionne que la situation actuelle est «terrible». Elle ajoute que ce garde-corps a suscité de nombreuses réactions au sein de la population.

Le commissaire pense que les dispositions prises sur le pont Butin étaient nécessaires alors que la situation est plus discutable à la Jonction.

Une troisième commissaire demande si personne n'a envisagé placer des éléments en plexiglas. Elle remarque que si elle souhaitait se suicider sur ce pont elle prendrait un tabouret pour escalader la barrière.

M<sup>me</sup> Hoffmeyer répond qu'elle ne peut pas se prononcer aussi facilement et relève que la CMNS prend position sur la base de plans et de coupes. Elle répète qu'un concours serait la solution la plus pertinente, même maintenant. Elle signale encore que le prototype qui a été montré lors de la séance publique à Saint-Jean avec des ouvertures relevait du bricolage.

La commissaire demande si la CMNS a été sollicitée pour d'autres ponts ou d'autres monuments pour des installations anti-suicides.

M<sup>me</sup> Hoffmeyer répond que c'était la première fois à sa connaissance concernant le garde-corps du pont Butin.

La même commissaire remarque que la situation est insatisfaisante pour tout le monde. Elle ajoute que la barrière CFF du côté des voies est plus basse et elle demande s'il serait envisageable d'interchanger les deux barrières et d'ajouter un filet.

M<sup>me</sup> Hoffmeyer répond qu'une étude est nécessaire avec des variantes.

Une quatrième commissaire demande si des recherches sont faites pour savoir ce qui se fait ailleurs.

M<sup>me</sup> Hoffmeyer répond qu'il y a le pont Bessières et elle pense que tout le monde qui travaille dans sa proximité a vu un jour ou l'autre quelqu'un se jeter de ce pont. Elle évoque encore un pont à Luxembourg qui propose une solution assez analogue à celle du pont Butin, mais dans une expression plus fine et mieux adaptée. Et elle mentionne que toutes les villes réfléchissent à cette problématique. Cela étant, il n'y a pas eu de concurrence d'idées dans le cas du pont Butin et du viaduc de la Jonction.

La commissaire remarque avoir vu un dispositif à Berlin qui était même esthétique.

M<sup>me</sup> Hoffmeyer acquiesce. Elle déclare ensuite qu'il y a peu de renseignements publiés sur les suicides et que faire un concours autour de cette problématique revient à faire de la publicité autour de la question du suicide.

La présidente demande quel serait le coût d'un concours au viaduc de la Jonction.

M<sup>me</sup> Hoffmeyer répond que cela dépend de la formule adoptée. Elle rappelle qu'un concours se monte généralement à un pourcentage de l'enveloppe de projet. Elle pense qu'il faudrait organiser un concours sur sélection afin de dégager par exemple trois équipes de mandataires. Elle rappelle que les différentes procédures de mise en concurrence sont régies par la SIA.

La deuxième commissaire pense que le prix serait autrement plus élevé puisque la barrière retenue est très basique.

La présidente répond que ce ne serait pas un pourcentage des 200 000 francs.

M<sup>me</sup> Hoffmeyer répond qu'il faut réfléchir à la procédure et éventuellement associer une école à la réflexion.

La présidente demande si les dispositions prises pour le pont Butin l'ont été dans l'urgence et se demande si ces dispositifs sont adoptés très rapidement afin d'éviter de polémiquer autour du suicide.

M<sup>me</sup> Hoffmeyer pense que c'est probablement le cas, elle ajoute que le cas est différent en remarquant que la CMNS n'a vu le projet que très peu de temps avant le prototype.

La présidente signale que toutes les auditions votées ont été faites et propose de passer au vote, ce qui est accepté. Elle ouvre donc les débats.

#### *Discussion et prises de position*

Le Parti démocrate-chrétien déclare que son groupe est en faveur de ce projet de délibération. Il pense qu'il semble nécessaire de revoir ce projet. Il rappelle que le désir de la population est d'améliorer cet aménagement.

Le Parti libéral-radical déclare que son groupe va dans le sens du rabaissement de cette barrière et soutiendra ce projet de délibération.

Un commissaire socialiste mentionne que son groupe est sensible à la demande de la population et est en faveur d'une amélioration, mais pas au détriment des risques de suicide. Il regrette qu'il n'y ait pas eu de concours d'architecture et il mentionne qu'il serait intéressant de réfléchir à une telle option.

La commissaire Verte déclare qu'elle aimerait proposer un amendement puisque les options sont très différentes. Elle remarque qu'elle proposerait d'ajouter un article premier «...de réfléchir aux différentes options». Elle observe qu'il est également possible d'échanger les barrières comme elle l'a déjà proposé.

Le Mouvement citoyens genevois déclare qu'il est clair que tout le monde estime que cet aménagement n'est pas adéquat, et qu'il est important de réagir. Il pense qu'il doit exister un pont dans le monde qui a été sécurisé dont il pourrait être possible de s'inspirer. Cela étant, il ne croit pas qu'il soit possible de stopper les personnes qui veulent se suicider.

Une commissaire du groupe Ensemble à gauche déclare qu'elle ne parlera pas pour son groupe, dans la mesure où son magistrat n'a pas consulté la population. Elle ajoute que personne ne peut aller à l'encontre de l'argumentation portant sur le suicide, mais elle mentionne que cet aménagement n'est pas supportable. Elle signale par ailleurs qu'interchanger les deux barrières n'est pas une certitude puisqu'il serait nécessaire que les CFF soient d'accord. Elle observe encore que le crédit qui est proposé, de 200 000 francs, est supérieur aux subventions accordées aux associations qui œuvrent pour la prévention du suicide des jeunes, ce qui est absurde. Elle évoque alors le pont Bessières en remarquant qu'un bénévole avait élu domicile sur le pont pendant plus de quinze ans durant les Fêtes afin de sensibiliser et de stopper les personnes qui voulaient se suicider. Elle pense qu'il serait nécessaire d'aller dans ce sens, dans le sens de la prévention, plutôt que de sur-sécuriser tous les ponts. Elle signale par ailleurs qu'elle proposera un projet en faveur des associations qui œuvrent pour la prévention du suicide des jeunes et des adultes.

La présidente mentionne qu'elle proposera également un amendement suite à l'audition de la CMNS. Elle suggère donc pour l'article 1: «... destiné à réaménager la barrière piétonne pour assurer la sécurité et permettre de retrouver le panorama, sur la base d'une étude et en concertation avec les habitants».

Le commissaire du Parti libéral-radical intervient et remarque que M. Pagani proposera donc son prototype avec des fenêtres en arguant que la solution répond à l'amendement. Il ajoute que cette proposition ne donne aucune garantie sur la hauteur de la barrière.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois propose l'amendement: «... le Conseil administratif reçoit du Conseil municipal le mandat de changer la typicité de la barrière du viaduc de la Jonction de manière à rendre la vue aux habitants tout en garantissant leur sécurité».

Le commissaire du groupe Ensemble à gauche pense que le montant de 200 000 francs bloque le dossier et elle déclare qu'il faut soit trouver une solution rapide, soit lancer un concours allant à l'encontre du tabou sur le suicide et permettant de respecter le patrimoine paysager.

Le commissaire du Parti libéral-radical pense que les délais vont être importants.

L'une des commissaires socialistes remarque qu'il est possible de fixer une échéance.

Le commissaire du Parti démocrate-chrétien remarque qu'il faut simplement demander un rectificatif à ce projet. Il ajoute qu'il est nécessaire de faire confiance au magistrat puisque cas échéant, la commission devra «tout boulonner».

La commissaire Verte déclare qu'il faudrait en effet prendre langue avec les CFF et prévoir un concours.

La présidente propose donc l'amendement suivant: «un crédit de 200 000 francs destiné à ramener la barrière piétonne du viaduc de la Jonction à une hauteur normale, de manière à assurer la sécurité et permettre de retrouver le panorama, sur la base d'une étude et en concertation avec les habitants». Cet amendement est accepté par 10 oui (1 Ve, 2 EàG, 2 MCG, 2 PDC, 3 S) et 3 abstentions (PLR).

#### *Votes*

La présidente passe au vote de cet amendement qui est accepté à l'unanimité, soit par 13 oui (2 EàG, 2 MCG, 3 PLR, 2 PDC, 3 S, 1 Ve).

Le projet de délibération PRD-187 ainsi amendé est accepté à l'unanimité. (*Voir ci-après le texte de la délibération amendée et adoptée.*)

**La présidente.** Nous sommes saisis d'une motion d'ordre déposée par M<sup>me</sup> Ariane Arlotti, qui demande l'ouverture de la discussion sur cet objet.

*Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 37 non contre 25 oui (1 abstention).*

**La présidente.** Nous passons donc au vote. (*Remarque de M<sup>me</sup> Ariane Arlotti.*) Oui, ça va vite! Il n'y a pas de débat. J'ai donc fait voter votre motion d'ordre et elle a été refusée.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, la délibération amendée est mise aux voix article par article et dans son ensemble; elle est acceptée par 58 oui contre 1 non.

La délibération est ainsi conçue:

*DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 200 000 francs destiné à ramener la barrière piétonne du viaduc de la Jonction à une hauteur normale, de manière à assurer la sécurité et permettre de retrouver le panorama, sur la base d'une étude et en concertation avec les habitants.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'un emprunt à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 200 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie en dix annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2028.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.*

**12. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 9 décembre 2017 de M. Vincent Subilia: «Pour l'inscription des célébrations de l'Escalade au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco» (M-1330 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M. Amar Madani.**

La motion M-1330 a été renvoyée à la commission des arts et de la culture par le Conseil municipal lors de la séance du 14 novembre 2018. La commission sous la présidence de M<sup>me</sup> Michèle Roulet a étudié la motion lors de sa séance du 10 décembre 2018. Les notes de séance ont été prises par M. Jairo Jimenay, que nous remercions pour la qualité de son travail.

*PROJET DE MOTION*

- Considérant que l'Escalade, organisée par la Compagnie de 1602 dans le but de commémorer la bataille de l'Escalade qui se déroula durant la nuit du 11 au 12 décembre de l'an 1602, constitue une tradition de premier plan à Genève, laquelle traduit l'expression d'un patrimoine immatériel;
- observant que les arts du spectacle, comme les rituels et événements festifs représentatifs d'un savoir-faire traditionnel, participent de la diversité culturelle que la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel entend valoriser;
- relevant que l'Escalade figure sur la liste des 199 traditions vivantes de Suisse, au même titre que l'Esprit de Genève ou le Feuillu;
- estimant que l'inscription sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, à l'instar du Carnaval de Bâle (inscrit depuis le 7 décembre dernier) ou de la Fête des vigneron de Vevey (première tradition suisse à y figurer, depuis 2016), permettrait une préservation à l'échelle mondiale, respectivement une visibilité sur un plan global, bénéfique au rayonnement de Genève,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre toutes les mesures utiles (en collaboration avec la Compagnie de 1602, ainsi qu'avec les autorités fédérales, en particulier l'Office fédéral de la culture, et cantonales) pour étudier les conditions de l'inscription de l'Escalade sur la liste du patrimoine culturel immatériel, dans le but de favoriser celle-ci, dans les meilleurs délais.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 176<sup>e</sup> année»: Développée, 3465.

### **Séance du 10 décembre 2018**

#### *Audition de M. Subilia, motionnaire*

M. Subilia commence par relever le caractère approprié du traitement de cette motion lors de cette séance, puisque les célébrations de l'Escalade ont eu lieu lors du week-end précédent. De ce fait, chaque commissaire a à l'esprit l'importance desdites célébrations, tant à Genève qu'en dehors, qui sont un marqueur temporel important de l'année permettant de rappeler une page épique de l'histoire genevoise. Cette fête est également un vecteur fédérateur du rayonnement de Genève et les démarches qu'il propose permettraient de valoriser davantage l'Escalade.

Il rappelle que la Suisse a ratifié en 2008 la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, qui recense plus de 500 éléments importants au travers de 120 pays, dont trois en Suisse – le Carnaval de Bâle, la Fête des vigneronns et la prévention contre le risque des avalanches –, qui permettent de saisir à quel point la lecture de ce qui appartient au patrimoine culturel immatériel peut être large.

Fort de ce constat, M. Subilia avance que l'Escalade a sa place au sein de cette liste, d'autant plus qu'elle fait déjà partie de la liste des 199 traditions vivantes suisses, et mérite à ce titre de faire l'objet d'une sauvegarde. Tout en notant que l'Escalade ne risque pas de disparaître, il rappelle qu'il s'agit du plus grand défilé historique d'Europe avec 800 participants, organisé par la Compagnie de 1602, qui est la plus grande société historique suisse, avec 2500 membres. Pour cette raison, ces célébrations mériteraient une inscription sur la liste du patrimoine culturel immatériel, ce qui permettrait de promouvoir Genève sur son territoire cantonal, en Suisse et à l'étranger.

M. Subilia ajoute deux recommandations:

Le Conseil administratif en lien avec d'autres, notamment l'Office fédéral de la culture (OFC) et les instances cantonales, pourrait étudier les conditions de l'inscription de l'Escalade au patrimoine culturel immatériel. Il s'agirait de faire passer la fête de l'Escalade de la liste des arts vivants du catalogue suisse à l'inventaire mondial. Cela demanderait que l'organe décisionnaire considère que l'Escalade réunit les critères pour être inscrite sur la liste de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco). Si tel est le cas, un dossier, parrainé par l'Office de la culture, devra être rendu et décrire les raisons de l'inscription au titre de la protection et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Auditionner la Compagnie de 1602 et notamment son président, le professeur Jean-Paul Vulliétty. Cette initiative serait une reconnaissance des efforts déployés depuis des années.

*Questions des commissaires*

Une commissaire soulève la question des obligations inhérentes à l'inscription au patrimoine de l'Unesco.

M. Subilia annonce que les conditions de l'inscription ne sont pas contraignantes, bien qu'émettant des réserves, n'étant lui-même pas un expert. Il annonce toutefois qu'il n'a pas relevé de sanctions ou de pénalités à se trouver sur cette liste.

A une question d'un commissaire demandant si une tradition locale est inscrite à l'Unesco, M. Subilia cite la Fête des vigneron, le Carnaval de Bâle et la gestion du danger d'avalanches. Il ajoute d'autres exemples tels la construction en pierre sèche, déposée conjointement par la Suisse et d'autres pays, le reggae de Jamaïque... Le but est de souligner l'importance du champ couvert par la liste du patrimoine culturel immatériel. Il ajoute que de la liste des 199 arts vivants suisses, le Carnaval de Bâle et la Fête des vigneron ont été extraits pour figurer sur la liste de l'Unesco. L'idée est d'appliquer la même démarche à l'Escalade.

Le même commissaire demande quelle serait la finalité de sauvegarder l'Escalade car il n'imagine pas que cette fête soit en danger de disparition.

M. Subilia répond qu'il y a dans cette démarche un double but de conservation, en valorisant une célébration genevoise dans un monde de plus en plus globalisé, et de promotion, car cela permettrait de contribuer à faire parler de Genève.

Une commissaire demande quel serait le coût de l'inscription de l'Escalade au patrimoine culturel mondial de l'Unesco et qui en profiterait le plus, autrement dit quelle serait la plus-value en termes de relais culturel.

M. Subilia n'a pas l'impression qu'il y ait des frais à l'entrée sur la liste du patrimoine culturel mondial de l'Unesco. Le coût se chiffrera surtout en termes de temps et de ressources investies dans la démarche. S'agissant du retour sur investissement, aucune étude de marché n'a été faite permettant d'en quantifier l'importance. Cependant tous les acteurs du tissu économique genevois pourraient en profiter, restaurateurs, hôteliers...

M. Subilia ajoute que le but de son invite est que les autorités fassent le nécessaire et étudient les conditions, notamment le calcul de coûts et bénéfices.

Un commissaire demande des précisions sur ce que l'inscription au patrimoine culturel immatériel de l'humanité peut impliquer au niveau de la préservation. Il prend l'exemple d'une réduction du nombre de membres de la Compagnie de 1602, que ferait l'Unesco si le nombre de membre costumés chutait?

M. Subilia répond que cette démarche est aussi un témoignage de reconnaissance envers tous ses bénévoles. Un tel signal pourrait justement permettre

Motion: inscription de l'Escalade au patrimoine  
culturel immatériel de l'Unesco

d'éviter une telle réduction du nombre des membres. Concernant l'aspect contraignant d'une inscription, la réponse a déjà été donnée à la question d'une commissaire. M. Subilia ajoute tout de même qu'il s'agirait d'une démarche incitative et d'un encouragement, plus que du don d'un pouvoir décisionnaire à une tierce partie.

Une commissaire relève que contrairement aux autres entrées sur la liste des manifestations considérées comme traditionnelles – telle la Fête des vigneronnes –, l'Escalade n'est pas une fête mais une commémoration historique et de ce fait ne peut pas disparaître. La commissaire note un caractère clivant dans cette commémoration, puisqu'elle rappelle un combat contre les Savoyards. Par contre, inscrire la Compagnie de 1602 paraîtrait beaucoup plus pertinent, en tant qu'association de bénévoles travaillant pour le maintien d'une commémoration historique au travers des générations. Le parallèle est fait entre la Compagnie de 1602 et les cliques du Carnaval de Bâle.

M. Subilia comprend la réserve émise. Cela étant, il doute que ces célébrations choquent un groupe de personnes et s'appuie sur le nombre de plaques d'immatriculation arborant le numéro du département de la Savoie présentes à Genève lors des festivités. De plus, il rappelle que nombre de Français se sont battus pour défendre la cité de Genève, ce qui est rappelé à chaque procession. Concernant le parallèle évoqué, les cliques ne se trouvent pas sur la liste de l'Unesco, c'est le carnaval qui y est inscrit au motif de sa renommée internationale et de son caractère spécifiquement urbain. Ces deux motifs peuvent également s'appliquer à l'Escalade. Le consentement qui doit être donné pour une inscription est celui du comité du carnaval dans le cas de Bâle, qui est l'équivalent de la Compagnie de 1602 dans le cas de Genève. De plus, M. Subilia rappelle que la convention d'admission dans son article 2, alinéa 2, mentionne les conditions qui doivent être remplies pour qu'une inscription soit possible et note que plusieurs de ces conditions sont remplies par la fête de l'Escalade.

Un commissaire trouve que la motion est simple et que l'invite est intéressante puisqu'elle propose la marche à suivre. Selon lui, il s'agit absolument d'une tradition de premier plan à Genève. Concernant les doutes qui ont été émis à propos de l'utilité d'une sauvegarde du patrimoine, il préfère percevoir cette motion comme un moyen de promotion de Genève, par la mise en avant d'une tradition. La question est toutefois posée de savoir si le mot «sauvegarde» est utilisé personnellement par M. Subilia dans sa motion ou s'il apparaît dans le nom de la convention.

M. Subilia répond qu'il se trouve dans l'intitulé de la convention. Bien qu'étant un intitulé un peu alarmiste, M. Subilia rappelle que le but n'est pas tant dans la sauvegarde de ce patrimoine, mais dans sa promotion.

SÉANCE DU 26 MAI 2020 (après-midi)  
Motion: inscription de l'Escalade au patrimoine  
culturel immatériel de l'Unesco

Un commissaire demande s'il y a déjà eu par le passé une autre tentative d'inscription d'une festivité genevoise dans le patrimoine mondial de l'Unesco.

M. Subilia répond que sur la base de ses recherches actuelles, il ne semble pas qu'une démarche de ce type ait déjà été entreprise.

La présidente demande, en regardant la liste des traditions vivantes de Suisse, s'il serait inexact d'imaginer qu'elle peut être un tremplin pour être inscrite au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco et si l'inscription de l'Escalade au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco n'a pas déjà été défendue par une autre commission auprès de la Confédération.

M. Subilia répond que la liste des traditions vivantes de Suisse, qui est le résultat d'une collaboration entre la Confédération et les cantons, peut effectivement être perçue comme un tremplin, bien qu'elle n'en ait pas la vocation. A propos de l'inscription de l'Escalade au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco, cette démarche n'a, à sa connaissance, pas été défendue.

La présidente conclut en rappelant que l'inscription au patrimoine de l'Unesco serait un apport énorme d'un point de vue touristique et remercie M. Subilia.

La présidente demande aux commissaires s'ils ont des questions ou des propositions d'audition à formuler. Elle rappelle que M. Subilia a suggéré d'auditionner la Compagnie de 1602 et demande si cette proposition paraît judicieuse.

Un commissaire demande quel serait l'apport de cette audition. Il avance qu'il y aurait peu d'intérêt à écouter un récit des faits de 1602 et doute que de nouveaux éléments soient apportés suite à l'audition de M. Subilia.

Une commissaire abonde dans le sens du commissaire et propose à la place d'auditionner l'Unesco, dans le but d'obtenir les réponses que M. Subilia n'a pas pu fournir.

Une autre commissaire propose plutôt l'audition d'un expert.

Un autre commissaire relève qu'il s'agit d'une motion demandant au Conseil administratif de faire les démarches et que par conséquent, ce dernier devrait se charger de faire les auditions.

La présidente ajoute qu'il pourrait être utile d'auditionner un membre du comité des traditions vivantes de Suisse.

Elle soumet au vote la proposition d'auditionner la Compagnie de 1602, qui est refusée à l'unanimité. L'audition de l'Unesco est ensuite proposée aux commissaires.

Par 7 non (2 MCG, 3 PLR, 2 PDC) contre 2 oui (PDC, EàG) et 5 abstentions (3 S, 1 Ve, 1 UDC), la proposition est refusée.

Motion: inscription de l'Escalade au patrimoine  
culturel immatériel de l'Unesco

Un commissaire ajoute qu'il propose un amendement: l'ajout de «et savoyardes» dans les invites au niveau de «la Compagnie de 1602 ainsi qu'avec les autorités fédérales, en particulier l'Office fédéral de la culture, cantonales et savoyardes».

Par 8 non (2 MCG, 1 UDC, 3 PLR, 2 PDC) contre 4 oui (2 S, 2 EàG) et 2 abstentions (Ve, S), l'amendement est refusé.

La présidente soumet au vote la motion M-1330 telle qu'elle est écrite, qui est acceptée à l'unanimité.

**Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 58 oui contre 4 non (2 abstentions).**

La motion est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre toutes les mesures utiles (en collaboration avec la Compagnie de 1602, ainsi qu'avec les autorités fédérales, en particulier l'Office fédéral de la culture, et cantonales) pour étudier les conditions de l'inscription de l'Escalade sur la liste du patrimoine culturel immatériel, dans le but de favoriser celle-ci, dans les meilleurs délais.

*Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.*

**13. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 15 janvier 2019 de MM. et M<sup>mes</sup> Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Omar Azzabi et Marie-Pierre Theubet: «Pour la sauvegarde de la nuit dans la Ville de Genève» (M-1401 A)<sup>1</sup>.****Rapport de M. Ulrich Jotterand.**

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 16 janvier 2019. La commission de l'aménagement et de l'environnement placée sous la présidence de M<sup>me</sup> Brigitte Studer et de M. Eric Bertinat a étudié cette motion en séance le 7 mai et le 18 juin 2019. Le rapporteur remercie le procès-verbaliste, M. Christophe Vuilleumier, pour la qualité des notes de séances.

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la motion M 2422 renvoyée au Conseil d'Etat par le Grand Conseil le 30 août 2018;
- l'art. 10 de la Constitution genevoise (Cst-GE, RS-GE A 2 00) qui dispose que l'activité publique s'inscrit dans le cadre d'un développement équilibré et durable;
- l'art. 1 de la loi sur l'énergie (LEn, RS-GE L 2 30) qui a pour but de favoriser un approvisionnement énergétique respectueux de l'environnement, obligation qui s'étend aux communes en vertu de l'art. 4 al. 3 LEn;
- l'art. 16 al. 4 LEn qui précise que «Les éclairages et illuminations publics sont conçus, réalisés et exploités de manière à garantir une utilisation économe et rationnelle de l'énergie ainsi qu'à privilégier l'utilisation d'énergies renouvelables et indigènes»;
- l'art. 12 Q al. 6 du règlement d'application de la loi sur l'énergie (REn, RS-GE L 230.01) qui dispose que l'Etat et les communes établissent tous les quatre ans un diagnostic en matière d'efficacité énergétique et de pollution lumineuse de leur parc d'installations d'éclairages et d'illuminations publics;
- la pollution lumineuse, résultat d'un éclairage inefficace qui projette la lumière vers le haut ou sur les côtés et qui illumine en permanence le ciel durant la nuit;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 176<sup>e</sup> année»: Développée, 4659.

## Motion: sauvegarde de la nuit dans la Ville de Genève

- que l’organisation de protection de la nature, Pro Natura, rappelle que l’éclairage artificiel est néfaste pour les animaux car les espèces nocturnes se voient contraintes de réduire leur rayon d’action, ce qui limite leur accès à la nourriture;
  - que l’éclairage artificiel prive les oiseaux migrateurs de leurs repères et que bon nombre d’insectes nocturnes sont attirés par les lumières et finissent par mourir d’épuisement;
  - que l’impact sanitaire et écologique de la pollution lumineuse est peu à peu reconnu et intégré dans les politiques publiques et la législation, en conjonction avec la mise en place de mesures d’économie d’énergie et de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>;
  - l’exemple du projet «Eclairage public à luminosité réduite», de la commune de Fläsch (GR), qui prévoit de diminuer la pollution lumineuse et la consommation d’énergie sur tout le territoire de la commune, ou l’exemple de l’ensemble des communes de Val-de-Ruz (NE) qui prévoit d’arrêter l’éclairage public durant la nuit (de minuit à 4 h 45, sauf celui des passages pour piétons);
  - qu’un éclairage nocturne trop intense détériore le sommeil et peut péjorer la santé des habitant-e-s qui y sont soumis-e-s;
  - qu’il est nécessaire d’avoir un éclairage public bien conçu qui prend en compte la sécurité des habitant-e-s;
  - que depuis 1950 nous consommons cinq fois plus d’énergie et que nous pourrions considérablement réduire notre consommation sans perte de confort,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de diminuer l’intensité et la durée de l’éclairage public, tout en s’assurant du maintien du sentiment de sécurité de la population, ce qui permettra à la fois de réduire la consommation d’énergie et de limiter les halos et la taille des zones touchées par une lumière directe et intense;
  - d’implémenter la nouvelle norme SIA 491 «Prévention des émissions inutiles de lumière à l’extérieur», fondée sur le principe de précaution contenu dans la Constitution, qui offre une aide importante et concrète pour limiter les émissions inutiles de lumière;
  - de présenter un rapport sur l’ensemble des mesures prises en Ville de Genève contre la pollution lumineuse;
  - de sensibiliser la population, les entreprises et les administrations situées sur son territoire à une utilisation rationnelle de la lumière.

**Séance du 7 mai 2019***Audition de M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet, motionnaire*

M<sup>me</sup> Theubet prend la parole et évoque les invites de cette motion. Elle rappelle qu'il est question d'excès de lumière et qu'on parle aujourd'hui de pollution lumineuse depuis peu. Elle évoque une autre motion (M 2422 «Pour un éclairage nocturne économe») déposée au Grand Conseil en 2017 sur cette question, avec un rapport en 2018. La pollution lumineuse concerne toutes les communes, voire l'ensemble du territoire.

Elle ajoute que le président de la Société astronomique de Genève, M. Eric Achkar, et un conservateur du Muséum d'histoire naturelle (MHN), M. Pascal Moeschler, spécialiste des chauves-souris, ont donné un grand nombre de conférences sur le sujet. La pollution lumineuse a un effet important et négatif sur la biodiversité, et sur la santé par le biais de la mélatonine, hormone du sommeil, car elle agit sur l'horloge interne et perturbe le sommeil. Pour la motionnaire, il convient d'agir sur la quantité de lumière ainsi que sur sa qualité. Des experts proposent d'orienter les réverbères vers le sol et non vers le ciel, de supprimer des leds bleues, et d'adopter des éclairages intelligents avec des détecteurs. Enfin éteindre certaines zones non dangereuses et privilégier l'éclairage des trottoirs et non des chaussées seraient de bonnes mesures. Deux experts précités (MM. Achkar et Moeschler) proposent un événement – La nuit est belle – qui concerne tout le territoire genevois. Elle rappelle par ailleurs le plan lumière de la Ville de Genève. Cependant, le bilan de 2016 ne mentionne rien sur la question de la pollution lumineuse. A ses yeux, il serait nécessaire de savoir comment la Ville se positionne dans cette problématique et ses actions. Elle rappelle aussi que les Services industriels de Genève (SIG) forment des électriciens spécialisés dans la diminution de la consommation. Pour la motionnaire, il est nécessaire de créer des corridors noirs afin de favoriser la biodiversité.

*Questions et réponses*

Un commissaire demande ce qu'il faut penser de l'augmentation de l'éclairage dans les secteurs à risques, par le biais de détecteurs. M<sup>me</sup> Theubet répond que la technologie nécessaire pour détecter les mouvements existe, mais l'objectif est de créer des corridors noirs. Les députés ont demandé une cartographie de ces corridors noirs existants ou à créer.

Une commissaire déclare que le plan lumière n'était pas très explicite et proposait des principes, notamment esthétiques. Elle ajoute partager les idées de cette motion, mais il y a une contradiction avec les demandes inhérentes à la sécurité. Il ne s'agit donc pas que d'éclairage, qui reste cependant un vrai enjeu. M<sup>me</sup> Theubet répond qu'il s'agit surtout de mieux éclairer et de mieux cibler les

## Motion: sauvegarde de la nuit dans la Ville de Genève

faisceaux lumineux, notamment sur les trottoirs, et l'intensité de la lumière qui peut diminuer, dès une certaine heure.

Un commissaire remarque la difficulté à apprécier objectivement la diminution de l'éclairage. Est-ce que la norme SIA 491 répond aux préoccupations? Enfin est-il raisonnable de sensibiliser les entreprises privées? M<sup>me</sup> Theubet répond que les ampoules modernes peuvent proposer une variation d'intensité et la norme SIA répond à un principe de prévention. Le commissaire s'interroge sur l'objectivité du rapport qui sera fourni. M<sup>me</sup> Theubet remarque que des objectifs ont été fixés dans le plan lumière auxquels il est possible de se référer. Le commissaire demande s'il y a des communes qui ont fait des tests.

M<sup>me</sup> Theubet mentionne une commune dans les Grisons qui a fait des tests. Elle recommande de demander au Canton les renseignements nécessaires.

Une commissaire se demande si les devantures des commerces n'influent pas sur la luminosité générale. La Ville de Genève devrait obliger les fonctionnaires à éteindre leurs bureaux lorsqu'ils les quittent. M<sup>me</sup> Theubet acquiesce.

Une commissaire demande quelles sont les périodes de migration des oiseaux. M<sup>me</sup> Theubet l'ignore. La commissaire déclare que la Commission de l'agriculture a travaillé sur la motion M 2422 qui a été renvoyée au Grand Conseil. M<sup>me</sup> Theubet répond que c'est justement l'objet dont elle a parlé. Elle ajoute que le Canton a établi une Stratégie Biodiversité Genève 2030 (SBG-2030), en regard de cet objet. La commissaire signale que de nouveaux plans de cette stratégie seront bientôt disponibles.

Une commissaire évoque alors un reportage sur les oiseaux en déclarant que les faisceaux qui partent dans le ciel entraînent des «exterminations» d'oiseaux. Elle demande ensuite si la lumière perturbe également les plantes. M<sup>me</sup> Theubet acquiesce. La commissaire demande si le fait de fonctionner vingt-quatre heures sur vingt-quatre, tendance de plus en plus généralisée dans nos sociétés, participe à ces nuisances et si cela est pris en compte dans la motion. M<sup>me</sup> Theubet répond par la négative.

Une commissaire demande où sont les corridors noirs repérés en Ville de Genève.

M<sup>me</sup> Theubet répond qu'ils sont identifiés et apparaissent dans le rapport du Grand Conseil.

La présidente demande ensuite si les commissaires sont en faveur de l'audition du Service de l'énergie de la Ville de Genève. Les commissaires acquiescent à l'unanimité.

**Séance du 18 juin 2019**

*Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement (DCA), accompagné de M<sup>mes</sup> Valérie Cerda, cheffe du Service de l'énergie (ENE), et Florence Colace, architecte éclairagiste au Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM)*

M. Pagani prend la parole au sujet des résultats du plan lumière. Il relève que la Ville de Genève s'est associée à la Nuit de la lumière, soit «La nuit est belle», le projet étant d'éteindre les lumières publiques de l'agglomération genevoise, la nuit du 26 au 27 septembre.

M<sup>me</sup> Colace déclare alors que le plan lumière a été validé en 2009 dans le cadre du plan directeur communal, avec ses cinq objectifs principaux: concevoir une stratégie globale; valoriser le cadre et l'image de la ville; favoriser les usages; éclairer mieux et consommer moins; coordonner et collaborer. Depuis 2008, 40% d'électricité a pu être économisée avec une diminution de l'illumination de 25% de minuit à six heures. Les nuisances lumineuses sont diverses, avec des éclairages directs en direction du ciel ou des réflexions. Les luminaires à vapeur de mercure ont été largement assainis et les efforts portent également sur les illuminations de façades. Les éclairages commerciaux restent un problème, notamment les éclairages de pharmacies, les illuminations à l'intérieur des vitrines ou les enseignes lumineuses. 5300 points lumineux ont pu être assainis, soit la moitié du parc genevois, grâce au crédit voté de 7,3 millions dont 2,1 millions de subventions de la Confédération. Ces actions ont permis de diminuer la pollution lumineuse et la consommation d'énergie. 11 000 points lumineux sont des lampes à décharge équipées d'un système d'abaissement afin d'en limiter l'intensité entre deux et six heures. 8% des éclairages publics, soit 1000 points lumineux, sont des leds. M<sup>me</sup> Colace évoque alors des éclairages modernes comme à la promenade des Lavandières ou au Bourg-de-Four. Elle signale que la demande de la motion visant à diminuer l'intensité et la durée des éclairages est largement respectée; mais l'option des variations d'intensité en fonction des passages n'est pas envisageable en raison des délais d'attente. La Ville essaie d'appliquer également la norme SIA 491, un guide de bonnes pratiques, en travaillant sur les principes qui y sont énoncés. Cette norme propose des intensités variables, l'établissement d'un plan lumière, des typologies lumineuses pour différentes infrastructures, etc. M<sup>me</sup> Colace conclut son exposé en soulignant que le plan lumière a maintenant dix ans et qu'il convient de le revoir bientôt, en prenant en compte un déploiement plus large des leds, et en intégrant des trames noires. L'avenir est sans doute d'éclairer moins et de consommer moins.

*Questions et réponses*

Le président demande ce que ce 40% d'économie représente financièrement. M<sup>me</sup> Cerda répond que les taux de retour s'échelonnaient entre cinq et dix ans.

## Motion: sauvegarde de la nuit dans la Ville de Genève

Un commissaire remarque que les éclairages de façades embellissent la ville lorsqu'il est question de beaux bâtiments. Or, il observe qu'il est question de revoir ces éclairages de façades. M. Pagani acquiesce en mentionnant que l'éclairage du Bourg-de-Four, par exemple, a permis de valoriser les bâtiments et qu'il n'y a pas eu de critiques. M<sup>me</sup> Colace répond que tout n'est pas interdit et elle remarque qu'il n'y a pas de problème si le système est bien fait. L'essentiel est d'éviter que la lumière soit dirigée vers le ciel. Le commissaire demande ensuite si l'on sait ce qui a été mal fait dans les différents systèmes mis en place. Il pense en l'occurrence au cordon lumineux autour de la rade. M. Pagani répond qu'il y a eu des problèmes avec les carreaux lumineux puisqu'il était difficile de pérenniser le système. Mais il remarque que le problème est maintenant réglé. M<sup>me</sup> Colace ajoute que le but était également de limiter l'éclairage de la végétation. Selon elle, il y a plutôt de mauvais projets que de mauvais produits. M<sup>me</sup> Cerda évoque les développements technologiques de ces dix dernières années. Il faudra remplacer le cordon lumineux autour de la rade dans ce contexte. Ce cordon composé exclusivement de lampes à incandescence a été remplacé par des leds, une démarche en l'occurrence pionnière qui a été couronnée d'un prix, le Watt d'or. Mais au final, la réussite n'a pas été forcément au rendez-vous en raison du manque de fiabilité du partenaire commercial. Il a cependant été possible de résoudre les problèmes. Le commissaire remarque qu'il n'est donc pas possible de faire varier les intensités des éclairages en raison des délais d'attente. M<sup>me</sup> Colace répond qu'il faut se demander s'il est souhaitable d'avoir des éclairages qui s'allument et s'éteignent constamment, compte tenu de la fréquence des passages. Un abaissement préprogrammé a semblé préférable.

Une commissaire demande ce qui est fait à l'égard des propriétaires et des régies privées. M<sup>me</sup> Cerda répond que la sensibilisation du public est une mission confiée à l'Etat. Mais la participation de la Ville de Genève à «La nuit est belle» sera une contribution à l'éveil des consciences. Elle déclare écrire de temps en temps à certains propriétaires, mais les moyens manquent pour faire le tour des commerces. Enfin la question de la sensibilisation a été abordée lors des assises européennes qui se sont déroulées à Genève et la réflexion s'est poursuivie au travers des instances du Grand Genève qui souhaitent développer une culture commune en la matière.

Une commissaire évoque les Pâquis. A la place de la Navigation, l'éclairage est identique à celui des rues. De nombreux habitants se plaignent de la lumière qui entre dans les appartements. Elle se demande si une pétition sera nécessaire. M<sup>me</sup> Colace répond que les propositions d'investissement ne portaient que sur les éclairages et pas sur les supports. Il y a donc encore des cas de nuisance de ce type. Il faut écrire à son service qui étudie alors les possibilités de pallier les problèmes. La commissaire demande si la diminution de l'éclairage a un impact sur la sécurité et si des études sur la question ont été menées. Elle rappelle que cette question avait préoccupé la commission en son temps. Pour M<sup>me</sup> Cerda, c'est un sujet qui

parle à tout le monde. De nombreux scientifiques enrichissent la thématique. La question de la sécurité peut être complexe puisqu'elle implique des sentiments subjectifs. Deux sites ont été installés à la rue Voltaire et au parc des Franchises avec des systèmes de détection et des abaissements de lumière dans le cadre d'un travail de master, en vue d'analyser les conséquences sur la sécurité. En l'occurrence, si l'uniformité de la lumière est assurée, il est possible d'en diminuer l'intensité.

Une commissaire signale des éclairages rasants au bord du lac, vers la Perle du lac, qui ne sont pas forcément idéaux. M<sup>me</sup> Colace répond que ce système a été largement débattu. L'éclairage a aussi un impact diurne. Ces éclairages doivent être nombreux pour être efficaces. Et ils sont souvent vandalisés. Elle n'est donc pas ravie de ce projet, bien qu'il limite la pollution lumineuse. La commissaire se demande si les privés ont le droit de polluer publiquement sans être présents. M<sup>me</sup> Colace répond que les éclairages à l'intérieur des arcades sont libres, même s'ils impactent l'extérieur. La loi sur les procédés de réclame porte sur le domaine public. Elle avait demandé il y a dix ans que les enseignes autour de la rade soient éteintes à minuit, mais cela n'a pas été possible. A la question de la commissaire, M<sup>me</sup> Cerda confirme qu'il n'y a donc pas de disposition légale qui gère les réclames lumineuses. La commissaire observe qu'il faudrait donc une loi cantonale. M<sup>me</sup> Cerda acquiesce.

Un commissaire demande ce qu'il en est des contrôles. Certains luminaires sont allumés vingt-quatre heures sur vingt-quatre. M<sup>me</sup> Cerda répond que cela n'est plus autorisé, mais il y a peut-être des défaillances. Le commissaire évoque les anciens systèmes d'éclairage en mentionnant que ceux-ci distillaient une lumière en parapluie comme les normes le recommandent à présent. M<sup>me</sup> Colace répond qu'il y a encore des systèmes avec des câbles. Elle répète que seuls les luminaires ont été changés et les câbles porteurs ne sont pas abandonnés. Le commissaire demande si ces câbles sont remplacés à l'issue de travaux de rénovation de façade. M<sup>me</sup> Colace répond que c'est normalement le cas et ajoute que c'est la police municipale ou les riverains qui annoncent les éventuels problèmes.

Une commissaire remarque que l'illumination diminue donc de 25% de minuit à six heures, ce qui lui semble très peu. Qu'en est-il des 1000 leds installées? M<sup>me</sup> Colace répond que les leds sont programmées à 80% dès leur illumination. Le système est plus simple et plus souple et permet d'être diminué à 50%. Le viaduc de la Jonction est abaissé à 10% la nuit compte tenu du peu de passage. La commissaire ne comprend pas très bien la raison d'avoir des enseignes lumineuses allumées en pleine nuit, et elle se demande si des études ont été menées à cet égard. M<sup>me</sup> Colace répond qu'il lui a été répondu que lorsque des images sont faites par TV5Monde, avoir la rade illuminée est préférable. La commissaire demande ensuite ce qu'est une trame noire. M<sup>me</sup> Colace répond que l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) travaille sur des corridors utilisés par différentes espèces qu'il faut préserver de la lumière. Les leds permettent de faire cela.

## Motion: sauvegarde de la nuit dans la Ville de Genève

Un commissaire évoque la Passerelle de la paix et demande si l'éclairage de cette parcelle correspond aux ambitions de la Ville en termes d'éclairage public. M<sup>me</sup> Colace répond que l'éclairage de la Passerelle de la paix a été compliqué. Le projet serait fait différemment à présent compte tenu de la quantité de lumière. Elle ajoute que l'entretien de cette passerelle est délicat.

A la question de savoir si l'éclairage est également pris en compte dans les immeubles de la GIM, M<sup>me</sup> Cerda signale que, depuis dix ans, la Ville mène une stratégie d'ensemble pour les communs d'immeubles, et l'éclairage des immeubles qui consommaient le plus a été modifié, en partenariat avec les SIG.

Un commissaire remarque que cette motion, en définitive, enfonce des portes ouvertes puisque la Ville travaille sur la question depuis 2008. Il se demande dès lors si le service est disponible pour répondre aux questions des municipaux avant que ces derniers déposent des motions. M<sup>me</sup> Cerda acquiesce et ajoute que les demandes d'audition sont intéressantes. Il est important d'avoir des échanges avec les politiques. Cette motion permet en l'occurrence d'informer la commission des différentes actions menées par la Ville de Genève.

Le président rappelle que le règlement a été modifié il y a deux ans afin d'obtenir des réponses écrites aux questions écrites dans un délai d'un mois. Il ajoute que l'idée était de lutter contre les motions et les résolutions peu pertinentes.

Une commissaire rappelle que M. Ferrazino avait présenté un plan lumière, avec un souci de sécurité et d'écologie. Elle se demande si ce plan a été abandonné. M<sup>me</sup> Colace répond que ce concept lumière était la prémisse du plan lumière. La place du Bourg-de-Four était l'un des projets pilotes du plan lumière, notamment afin d'en améliorer la qualité. Les aménagements lumineux de la place de Neuve ou de la place Simon-Goulart ont également été revus. Elle évoque ensuite le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) et déclare qu'il y a des endroits où l'on peut se permettre de prévoir des aménagements.

Un commissaire demande si la liste des lieux et des places qui ont été travaillés de manière satisfaisante peut être adressée à la commission. M<sup>me</sup> Colace acquiesce.

Une commissaire demande à quelle période les oiseaux migrent, de manière à diminuer les éclairages. M<sup>me</sup> Colace répond que les migrations sont au printemps et en automne.

*Discussion et vote*

Un commissaire du Parti libéral-radical déclare que son groupe votera ce texte qui enfonce des portes ouvertes.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien partage cet avis.

Une commissaire Verte mentionne que son groupe votera ce texte qu'il a déposé. Elle pense qu'une loi au niveau cantonal sera par ailleurs encore nécessaire.

Une commissaire du Parti socialiste pense que la quatrième invite est sans doute la plus importante et elle pense que c'est là que les efforts doivent être accentués.

Une commissaire d'Ensemble à gauche déclare que son groupe est également en faveur de cette motion qui s'attache à un domaine en mouvement.

Le président déclare que son groupe soutient également cette motion. Il ajoute que ce travail est de longue haleine et il observe que la motion a permis d'informer la commission.

Le président passe au vote de la motion M-1401, qui est acceptée à l'unanimité par 11 oui (1 EàG, 2 S, 1 Ve, 2 PDC, 2 MCG, 3 PLR).

**Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 60 oui contre 3 non.**

La motion est ainsi conçue:

### *MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de diminuer l'intensité et la durée de l'éclairage public, tout en s'assurant du maintien du sentiment de sécurité de la population, ce qui permettra à la fois de réduire la consommation d'énergie et de limiter les halos et la taille des zones touchées par une lumière directe et intense;
- d'implémenter la nouvelle norme SIA 491 «Prévention des émissions inutiles de lumière à l'extérieur», fondée sur le principe de précaution contenu dans la Constitution, qui offre une aide importante et concrète pour limiter les émissions inutiles de lumière;
- de présenter un rapport sur l'ensemble des mesures prises en Ville de Genève contre la pollution lumineuse;
- de sensibiliser la population, les entreprises et les administrations situées sur son territoire à une utilisation rationnelle de la lumière.

*Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.*

**14. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 6 décembre 2017 de M<sup>mes</sup> et MM. Simon Gaberell, Delphine Wuest, Laurence Corpataux, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini et Marjorie de Chastonay: «Rendons la place de Saint-François à la population!» (M-1326 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M. Nicolas Ramseier.**

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 17 octobre 2018. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Eric Bertinat, le 1<sup>er</sup> octobre 2019. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier que le rapporteur remercie pour la qualité de ses notes.

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que la place de Saint-François est fermée à la circulation depuis 1994;
- que la place est située en plein cœur du quartier de Plainpalais, en face de la paroisse Saint-François-de-Sales et à proximité d'une place de jeux pour enfants;
- qu'elle constitue donc un endroit propice à la rencontre et à la détente pour les habitant-e-s;
- que depuis 1985, les habitant-e-s du quartier demandent la création d'une zone verte au cœur du quartier, comprenant le parc de la villa Freundler, la place de Saint-François et le parc Prévost-Martin;
- que la population demande que la place soit «végétalisée et rendue agréable à vivre» et que l'ancien parc de la villa Freundler soit «relié à la place de jeux via la place de Saint-François pour créer un grand espace public»;
- qu'un mandat d'étude parallèle a été lancé par la Ville en 2004;
- que depuis la place n'a pas bénéficié d'un réaménagement particulier;
- que la villa Freundler, donnant sur la place, a fait l'objet d'une rénovation et transformation, entre 2012 et 2013, par le département des constructions et de l'aménagement de la Ville sans que toutefois la place ne soit intégrée au processus de réaménagement;
- que par ailleurs la paroisse Saint-François-de-Sales va être intégrée dans la révision du plan directeur cantonal des chemins de randonnée pédestre, sur la via Jacobi qui fait partie du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 176<sup>e</sup> année»: Développée, 3267.

- qu’aujourd’hui la place est utilisée principalement comme parking à scooters et vélos encombrant la majorité de l’espace public et qu’elle ne bénéficie d’aucun aménagement convivial,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de faire une proposition au Conseil municipal en vue du réaménagement de la place de Saint-François, en concertation avec les associations du quartier, pour y développer une place conviviale à destination des habitant-e-s, en lien avec la villa Freundler et la place de jeux.

### **Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2019**

#### *Audition de M<sup>me</sup> Delphine Wuest, motionnaire*

M<sup>me</sup> Wuest prend la parole et déclare que l’idée est de travailler sur un projet qui date de plus de trente ans. Elle rappelle en effet que depuis 1985, les habitants ont demandé la création d’un parc de quartier et elle pense qu’il serait possible de profiter de la fin du chantier de l’église pour ce faire. Les autorités municipales ont voté des crédits à cet égard en 2009 mais elle remarque que rien n’a avancé. Elle mentionne donc que la motion propose de faire quelque chose en lien avec la villa Freundler qui est séparée par un mur, lequel devrait être supprimé afin de créer une vraie place.

#### *Questions-réponses*

Un commissaire remarque que le parc pour les enfants est archaïque et il observe qu’un mur a été aménagé le long du passage de Saint-François. Or, il remarque que ce mur n’est pas classé et n’a pas lieu d’être. Il observe donc que le projet serait d’unifier et d’améliorer le site.

M<sup>me</sup> Wuest acquiesce en observant que le parc est public mais elle mentionne que les habitants imaginent qu’il est privé en raison de ce mur.

M<sup>me</sup> Wuest indique encore qu’il y a 10 places privées pour des voitures et elle remarque que celles-ci viennent de la rue Jean-Violette, et elle se demande s’il ne serait pas possible de réfléchir sur ce point.

#### *Discussion et vote*

Le président propose de revenir sur cette motion lors de la prochaine séance ainsi que d’auditionner des habitants, ce qui est aussi l’avis des Verts.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien déclare que cette motion pose des principes très clairs. Et propose donc d’aller de l’avant.

Motion: construction de la nouvelle patinoire aux Vernets

Le Parti libéral-radical et le Parti socialiste partagent cette opinion.

Le président passe au vote de la motion M-1326, qui est acceptée à l'unanimité, soit par 14 oui (1 PDC, 4 S, 1 Ve, 2 EàG, 1 UDC, 3 PLR, 2 MCG).

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 61 oui contre 1 non (1 abstention).

La motion est ainsi conçue:

### MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de faire une proposition au Conseil municipal en vue du réaménagement de la place de Saint-François, en concertation avec les associations du quartier, pour y développer une place conviviale à destination des habitant-e-s, en lien avec la villa Freundler et la place de jeux.

*Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.*

### **15. Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la motion du 27 mars 2019 de MM. et M<sup>mes</sup> Simon Brandt, Eric Bertinat, Patricia Richard, Michèle Rouillet, Florence Kraft-Babel, Stefan Gisselbaek, Pierre de Bocard, Guy Dossan, Michel Nargi, Georges Martinoli, Véronique Latella, Renate Cornu et Nicolas Ramseier: «Construction de la nouvelle patinoire sur le site des Vernets» (M-1421 A)<sup>1</sup>.**

#### **Rapport de M. Pierre de Bocard.**

Cette motion a été renvoyée à la commission des sports lors de la séance plénière du Conseil municipal du 12 novembre 2019. La commission a étudié la présente le 12 décembre 2019 sous la présidence de M. Antoine Maulini. Le rapporteur remercie M<sup>me</sup> Aurélia Bernard pour la qualité de ses notes de séance.

---

<sup>1</sup> Développée, 2188.

*PROJET DE MOTION*

## Considérant:

- que la construction de la nouvelle patinoire promise depuis des années semble au point mort malgré l’annonce du 24 janvier 2012 plaçant celle-ci sur le site du Trèfle-Blanc à Lancy;
- le vote en janvier 2015 de la motion M-921 demandant au Conseil administratif de poursuivre ses efforts et sa concertation avec l’Etat et le Genève-Servette Hockey Club (GSHC), en vue de la création d’une nouvelle patinoire;
- la nécessité de réfléchir à un plan B en cas d’enlèvement définitif du projet au Trèfle-Blanc;
- le départ annoncé de la Voirie du site qu’elle occupe actuellement au 10, rue François-Dussaud, dans le cadre du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV);
- que la libération de cet espace permettrait la construction d’une nouvelle patinoire à proximité immédiate de l’actuelle (économies d’échelles possibles), ceci sur un terrain public et avec des nuisances minimales au vu de l’absence de voisinage;
- la nécessité de fournir dans les meilleurs délais une infrastructure répondant aux normes de la ligue nationale mais aussi d’augmenter le nombre de surfaces de glace sur notre canton;
- l’attachement des Genevois à leur équipe du GSHC qui se concrétise par une présence très importante lors des matchs (153 371 spectateurs par an pour la saison 2016-2017, soit entre 6135 et 6556 par match),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre contact avec le Conseil d’Etat et le GSHC au sujet de la faisabilité du projet de nouvelle patinoire sur le site du Trèfle-Blanc et de son éventuel abandon;
- d’étudier la faisabilité de la construction de la nouvelle patinoire sur l’actuel site de la Voirie, situé au 10, rue François-Dussaud, et de ne pas y entreprendre d’autres aménagements d’ici là;
- de proposer un partenariat public-privé (PPP) pour la réalisation de cette infrastructure d’importance pour Genève si le projet situé au Trèfle-Blanc devait être abandonné.

**Séance du 12 décembre 2019***Audition de M. Simon Brandt, motionnaire*

M. Brandt rappelle le texte de la motion, qui part d’un constat: cela fait dix ans que l’on souhaite avoir une nouvelle patinoire au Trèfle-Blanc, pourtant

## Motion: construction de la nouvelle patinoire aux Vernets

le chantier n'a pas encore commencé, ce qui laisse planer un doute quant à sa concrétisation, même si quelques informations confirmant la réalisation du chantier ont été entendues depuis le dépôt de la motion.

L'idée est de garder l'emplacement de la Voirie, qui serait le meilleur emplacement possible pour une nouvelle patinoire à Genève. L'exemple du Servette FC le démontre, le club ayant déménagé à la Praille, cela a entraîné une perte d'une partie de son public et de son charme. Tandis que le Service Voirie doit quitter ce site d'ici quelques années dans le cadre du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV), on ne devrait pas y entreprendre d'aménagements majeurs.

M. Brandt insiste sur l'idée que la motion ne vise pas à mettre en concurrence les projets du Trèfle-Blanc et des Vernets, mais de garder en réserve l'endroit comme une porte de sortie, un plan B, tant que l'on n'est pas certain que le projet se fera au Trèfle-Blanc.

En effet, malgré les déclarations que l'on entend depuis plusieurs années, les terrains dans cet espace n'ont pas été déclassés en totalité.

Il ajoute qu'une chose est sûre, la Ligue nationale a remis la pression sur le club Genève-Servette, lequel, pour rappel, est le dernier club qui n'a pas de projet de nouvelle patinoire.

*Questions des commissaires*

Un commissaire rappelle des propos tenus par M. Thierry Apothéloz, qui aurait déclaré que l'on aurait la nouvelle patinoire en 2028, que la Ligue suisse de hockey ne va pas accepter cela et que le club Genève-Servette irait aller jouer ailleurs.

M. Brandt précise que même avec la meilleure volonté, le chantier ne pourra pas se faire en quatre ans. Il évoque les possibilités de mutualiser des coûts en collant les deux patinoires l'une à l'autre: il ne serait pas nécessaire d'acheter des machines supplémentaires pour l'entretien, il n'y aurait pas besoin de plus de personnel. Et cela, tout en restant sur le site qui a toujours été: les terrains sont publics, il n'y a pas de voisins que l'on peut déranger, il s'agit du lieu idéal.

Un commissaire ajoute que quand on délocalise des stades et des patinoires, comme à Lyon où ces infrastructures sont à côté d'une autoroute, on perd le caractère urbain.

Le caractère urbain dans les stades donne la possibilité au public de s'y rendre à pied depuis la ville, comme en Angleterre où ces stades sont placés au milieu des quartiers. Des études ont été faites: on voit ainsi qu'à Lyon, les personnes

viennent en voiture ou mettent quarante minutes en tramway, ce qui induit une perte d'identité pour les clubs.

Un commissaire formule une question à visée multiple: les travaux prenant un certain temps pour réaliser une nouvelle patinoire aux Vernets, dans l'attente des travaux, où le public et les professionnels iront-ils patiner?

Il ajoute que si l'on imagine les Vernets à la place de la Voirie, cela double le problème: on démontera la Voirie, on se retrouvera avec des problèmes d'infiltration d'eau par rapport à la rivière qui est à côté, étant donné que l'on en a déjà eu dans les soubassements de la patinoire actuelle.

Il évoque également la possibilité de réaliser une patinoire éphémère, en attendant que la patinoire des Vernets se fasse, ou bien on pourrait aussi envisager une patinoire finale à la place de l'éphémère, qui se situerait à la place du Grand Théâtre de Genève, actuellement en train de se faire démonter à la place des Nations. Cet endroit donne une très grande surface, le tramway arrive directement devant.

M. Brandt n'est pas certain qu'il y ait la place requise à la place des Nations pour construire une patinoire. De plus, cette idée n'a jamais été évoquée ni étudiée jusqu'à présent. Il ajoute qu'il est peu probable de trouver des personnes allant voir un match de hockey aux Vernets qui penseraient qu'il s'agit d'un mauvais endroit.

Au sujet de la question de l'infiltration d'eau, M. Brandt soutient que les techniques ont évolué depuis. Eventuellement, il faudrait s'inquiéter des infiltrations d'eau de la piscine des Vernets qui se situerait à côté, plutôt que des infiltrations dues à l'Arve, qui se situe plus loin.

M. Brandt propose de garder la patinoire existante, car il y a un manque de surface de glace à Genève. Pour la patinoire actuelle, on a dépensé environ une quarantaine de millions pour la rénover depuis dix-quinze ans. Pourtant, nous sommes arrivés au seuil maximal de son exploitation. Ainsi, le site des Vernets est attractif pour trois raisons: c'est un centre sportif, la patinoire est à côté, et il n'y a pas de voisins qui pourraient être dérangés.

Il ajoute qu'il est certain que le site de la Voirie déménagera dans le cadre du projet PAV. La question étant de savoir ce que l'on mettra à sa place. Ainsi, le pire des scénarios serait de découvrir que le projet du Trèfle-Blanc est abandonné.

Le commissaire demande à M. Brandt si finalement, il s'agirait de réaliser une extension importante et qu'il faudrait prendre connaissance de ce qui a été fait pour la patinoire de Lausanne.

M. Brandt lui répond par la négative, puisqu'il s'agirait selon lui de construire une nouvelle patinoire à côté, tout en maintenant celle des Vernets. Pour lui il

## Motion: construction de la nouvelle patinoire aux Vernets

y a également les patinoires de Fribourg, Bienne et Zoug, Lausanne restant un modèle parmi d'autres.

Un commissaire soulève le sentiment d'attachement sentimental ou patrimonial des sites originels, comme le stade des Charmilles et la patinoire des Vernets. La patinoire des Vernets est un lieu où des dizaines de milliers de Genevois sont venus, que ce soit pour regarder un match ou pour écouter un concert, voire assister à des rencontres politiques. Il existe un attachement au lieu qui est important et qui devrait être pris en compte quand on décide de fermer ce lieu. Il avance l'exemple du stade des Charmilles et de son remplacement par le stade de la Praille, qui fut, selon lui, une erreur culturelle et sportive.

Il se demande si des crédits ont été votés pour le Trèfle-Blanc. Car si aucun crédit n'a été voté, au moins les crédits d'études, le projet ne commencera pas dans quatre ans, mais pas avant dix ans.

M. Brandt répond être extrêmement optimiste en parlant d'une période de quatre ans. De plus, la seule chose ayant été votée au Grand Conseil est un projet de loi pour déclasser une partie des terrains, mais pour tout sauf la patinoire. En effet, la commune de Lancy prévoit d'y faire une maison de quartier et une crèche, celle-ci a donc étudié cet espace. Néanmoins, concernant la patinoire en tant que telle, comme personne ne sait qui va la payer, l'étude n'est pas allée plus loin.

M. Brandt expose le fait qu'il y avait le projet de M. Olivier Plan qui prévoyait de payer la nouvelle patinoire pour laquelle M. Thierry Apothéloz avait reculé, et qui maintenant réfléchit à un financement public. Néanmoins, il n'y a pas de plan, on ne sait pas si cette nouvelle patinoire aura huit, dix ou douze mille places. On ne sait pas quel modèle sera retenu, si on fait une seule surface de glace ou deux.

Le commissaire appelle à commencer avec un principe de prudence: sauf miracle, il ne semble pas qu'une patinoire se fera au Trèfle-Blanc, il faudrait donc déjà étudier un plan B.

M. Brandt abonde effectivement en ce sens. Pour rappel, on a dit que l'on faisait une nouvelle patinoire en 2009, ce site a été retenu en 2011, et nous sommes déjà huit-neuf ans après. Pendant ce temps, il y a eu plusieurs comités de pilotage et la situation n'avance pas. Serait-ce parce que le Canton s'en désintéresse? Paradoxalement, il pense que ce dossier aurait certainement avancé si la Ville en avait été chargée.

Le commissaire ajoute que si l'on compare les propos actuels de M. Apothéloz avec ceux qu'il a tenus il y a cinq ans, on retrouve des idées similaires: faire un comité de pilotage, reprendre à zéro, en affirmant que le projet se fera. Ce qui est similaire à ce que disait M. Mark Muller auparavant.

Un commissaire demande s'ils ont l'avis du Genève-Servette Hockey Club (GSHC) sur la situation.

M. Brandt lui répond qu'officiellement Genève-Servette soutient le projet du Trèfle-Blanc, mais officieusement ils seraient contents si on leur fournissait une nouvelle patinoire, indépendamment du lieu où elle sera.

Le commissaire demande si la ligue de hockey a formulé une menace au Genève-Servette.

M. Brandt lui répond qu'il y a eu plusieurs échanges de courriers et d'ultimatums. Dans l'émission «Sport dernière», il a été dit que la Ligue attendait une réponse du Canton pour la mi-décembre avant de passer à d'éventuelles sanctions. Ainsi, des amendes ou des retraits de points sont possibles à l'avenir. Même Ambrì, petite ville, va bientôt commencer son chantier de nouvelle patinoire.

Un commissaire avait premièrement une question concernant les instances dirigeantes du GSHC, à laquelle il vient d'être répondu. Il questionne ensuite sur les surfaces de glace. On sait que Genève n'en possède que cinq, contre par exemple seize à Berne et dix-neuf à Zurich; il s'agit donc de savoir si l'idée ne serait pas avant tout de garder une surface de glace supplémentaire pour répondre aux critères de la Ligue, pour éviter les menaces de relégations administratives. Il ajoute une sous-question, à savoir: si l'on gardait la patinoire des Vernets, après que la nouvelle patinoire des Vernets sera construite, est-ce que la première serait toujours sous l'autorité de la Ville?

M. Brandt lui répond que le projet Trèfle-Blanc est sous pilotage cantonal; la Ville demeure observatrice. Par ailleurs, le toit des Vernets est à l'inventaire, on ne peut pas le détruire. Sinon, on aurait fait comme à Saint-Léonard, une destruction et une reconstruction. Actuellement, on gère les Vernets à l'extrême des possibilités existantes.

### *Discussion et vote*

Un commissaire du Parti libéral-radical propose de voter une audition du Service des sports et du Conseil administratif pour qu'ils informent sur ce qu'ils prévoient de faire actuellement sur ce site. Il propose de ne voter qu'une audition par séance, en commençant par le Service des sports sur les possibilités de la réalisation, puisque ce texte peut devenir obsolète bientôt. Il ajoute qu'il faudrait également que soit demandé au service quel est le calendrier prévu pour le Trèfle-Blanc.

Un commissaire socialiste propose d'auditionner M. le magistrat Apothéloz pour connaître l'état des lieux et la situation sur le Trèfle-Blanc.

## Motion: construction de la nouvelle patinoire aux Vernets

Un commissaire d'Ensemble à gauche propose que l'on vote tout de suite la motion.

Le président passe au vote de la motion M-1421, qui est acceptée à l'unanimité, soit par 13 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 1 PDC, 2 MCG, 2 PLR, 1 UDC).

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 57 oui contre 2 non (2 absentions).

La motion est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre contact avec le Conseil d'Etat et le GSHC au sujet de la faisabilité du projet de nouvelle patinoire sur le site du Trèfle-Blanc et de son éventuel abandon;
- d'étudier la faisabilité de la construction de la nouvelle patinoire sur l'actuel site de la Voirie, situé au 10, rue François-Dussaud, et de ne pas y entreprendre d'autres aménagements d'ici là;
- de proposer un partenariat public-privé (PPP) pour la réalisation de cette infrastructure d'importance pour Genève si le projet situé au Trèfle-Blanc devait être abandonné.

*Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.*

**16. Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la motion du 21 janvier 2015 de M<sup>mes</sup> et MM. Patricia Richard, Rémy Burri, Simon Brandt et Florence Kraft-Babel: «Optimisation des horaires d'ouverture de la piscine de Varembeé» (M-1165 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M. Pierre de Boccard.**

La motion M-1165 a été renvoyée à la commission des sports lors de la séance plénière du Conseil municipal du 28 septembre 2015. La commission a étudié la présente durant trois séances des 19 novembre 2015, 14 janvier et 4 février 2016, sous la présidence de M. Morten Gisselbaek. Le rapporteur remercie M<sup>me</sup> Cristina Iselin et M. Andrew Curtis pour la qualité de leurs notes de séance.

*PROJET DE MOTION*

*Exposé des motifs*

Notre ville ne compte que deux bassins ouverts au public et ils sont pris d'assaut par la population. Tant les personnes qui vivent en ville que celles qui y travaillent sont frustrées par le taux d'occupation, mais surtout de suroccupation de nos bassins.

La piscine des Vernets a élargi ses horaires d'ouverture. C'est au tour de la piscine de Varembeé de répondre à la demande pressante des habitants. D'autant plus que les bassins sont actuellement fermés au public à 20 h pour être mis à la disposition des clubs de plongée et autres groupes. Partageons!

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'élargir les heures d'ouverture de la piscine de Varembeé jusqu'à 22 h, du lundi au vendredi.

**Séance du 19 novembre 2015**

*Audition de M<sup>me</sup> Patricia Richard, motionnaire*

M<sup>me</sup> Richard propose de prolonger les heures d'ouverture de la piscine de Varembeé jusqu'à 22 h les jours de semaine. En effet, selon M<sup>me</sup> Richard la piscine de Varembeé est très fortement fréquentée, au point où sa capacité est quasiment saturée (notamment en «heures de pointe», à savoir entre 11 h 30 et 14 h ainsi qu'entre 17 h et 20 h). Le problème est également amplifié par l'heure de fermeture au grand public relativement précoce (20 h – 20 h 30, heure après laquelle la piscine est réservée aux clubs et ce jusqu'à 22 h). Elle remarque que la

---

<sup>1</sup> «Mémoire 173<sup>e</sup> année»: Développée, 1455.

## Motion: horaires d'ouverture de la piscine de Varembeé

prolongation des heures d'ouverture ne devrait a priori pas impliquer une nécessité d'engager du personnel (la piscine étant de toute façon ouverte jusqu'à 22 h, bien que uniquement pour les clubs). Concrètement, il pourrait être envisagé de garder uniquement un seul bassin pour les clubs entre 20 h et 22 h et de garder les deux autres ouverts au grand public.

Elle poursuit en remarquant que la Ville manque «cruellement» de piscines, justifiant également le dépôt de cette motion. Elle ajoute qu'une nouvelle piscine sera ouverte à l'horizon septembre 2016 juste à côté de la piscine de Varembeé (la piscine de l'école de Chandieu). Elle estime que ce serait une bonne occasion de réaménager les horaires d'ouverture et les droits d'accès aux piscines (les clubs pourraient obtenir l'accès à la nouvelle piscine, ce qui permettrait d'ouvrir Varembeé au grand public et pendant des horaires plus longs qu'aujourd'hui). Elle poursuit en affirmant que la prolongation de l'ouverture pourrait être financièrement avantageuse (le prix de l'entrée étant déjà de 6 francs; il n'y aurait que très peu de coûts supplémentaires, les gardiens de piscine devant de toute façon déjà rester sur place jusqu'à la fermeture de la piscine aux clubs). Depuis que la motion a été déposée, elle remarque que M. Kanaan a prolongé les horaires d'ouverture de la piscine de Varembeé, mais seulement le matin (elle ouvre à présent à 7 h). Elle estime que cela n'est pas suffisant et qu'il faudrait prolonger les heures d'ouverture également le soir, notamment car les gens ont plus tendance à aller à la piscine après le travail.

*Questions*

Un commissaire estime qu'il serait possible de mieux organiser la présence des clubs de natation, permettant de libérer au moins un bassin pour le grand public, le bassin extérieur par exemple (qui serait également fort agréable en été) et il se demande si les trois bassins sont tous occupés par des clubs entre 20 h et 22 h.

M<sup>me</sup> Richard répond que ce n'est pas systématique, certains jours de semaines étant plus chargés que d'autres et ajoute que les clubs ne sont à sa connaissance pas présents pendant les vacances d'été, mais que les bassins ferment quand même relativement tôt (à 20 h 30).

Un commissaire souhaiterait avoir de plus amples informations concernant les coûts d'une telle opération, notamment au niveau de l'engagement de personnel supplémentaire.

M<sup>me</sup> Richard admet ne pas connaître le montant exact des dépenses qu'une telle mesure impliquerait, mais n'est pas totalement convaincue qu'il y ait des frais supplémentaires, étant donné que les gardiens sont de toute façon déjà présents pour les clubs. Elle ajoute que la prolongation des heures d'ouverture implique des recettes supplémentaires (les utilisateurs devant payer un billet d'entrée ou un abonnement).

## Motion: horaires d'ouverture de la piscine de Varembeé

Un commissaire souhaiterait savoir si les clubs sont présents tous les soirs de semaine. Si ce n'est pas le cas, il est donc possible de commencer par ouvrir la piscine de Varembeé les jours durant lesquels les clubs ne sont pas ou peu présents.

M<sup>me</sup> Richard lui répond que les clubs sont présents deux fois par semaine au minimum. Pour revenir à Chandieu, elle affirme qu'il est prévu de créer une entrée à l'extérieur de l'école, de sorte à pouvoir ouvrir la piscine au public (ou aux clubs) sans pour autant augmenter la charge de travail du concierge de l'école. Elle estime donc pertinent d'ouvrir la piscine de Chandieu aux clubs lorsque celle-ci sera achevée afin de libérer la piscine de Varembeé pour le grand public.

Un commissaire demande si les caisses restent ouvertes lorsque la piscine est exclusivement fréquentée par les clubs.

M<sup>me</sup> Richard remarque que les guichets ne sont pas ouverts aux heures évoquées. Cependant, la piscine de Varembeé est équipée de guichets automatiques, la présence d'un employé n'étant donc pas systématiquement nécessaire.

Le même commissaire remarque que la prolongation des horaires implique *de facto* la prolongation des heures de travail de certains employés (voire l'obligation d'engager du nouveau personnel), ce qui implique des coûts supplémentaires. Il affirme ne pas s'opposer à la proposition qu'il trouve intéressante, mais souhaiterait avant tout avoir une analyse chiffrée des probables coûts qu'une telle mesure entraînerait.

M<sup>me</sup> Richard affirme qu'il est relativement rare d'avoir la présence d'un employé à la caisse actuellement. De plus, la présence des clubs implique la présence de personnel de la piscine, alors que les bassins sont déjà fermés au grand public. Elle remarque que la Ville a certainement une idée du coût marginal d'une heure d'ouverture. Elle termine en rappelant que le prolongement des heures d'ouverture impliquera des recettes supplémentaires.

Ce même commissaire n'est pas sûr qu'il existe de recettes substantielles pour une telle mesure. Il estime en effet que les personnes qui fréquenteraient la piscine après 20 h seraient majoritairement des abonnés.

M<sup>me</sup> Richard remarque que certains utilisateurs seraient effectivement des personnes déjà abonnées à la piscine, mais que beaucoup de riverains hésitent à aller à la piscine le soir faute de temps.

Un commissaire se demande si la réglementation du personnel de la Ville impose au-delà de 20 h une majoration salariale.

M<sup>me</sup> Richard ne peut répondre à la question et remarque qu'il serait préférable de questionner le Conseil administratif à ce sujet.

## Motion: horaires d'ouverture de la piscine de Varembeé

Un commissaire partage les considérations quant à la nécessité d'une évaluation des coûts. Il se demande s'il ne serait pas préférable de faire une motion plus générale pour l'ensemble des piscines de la Ville allant dans le sens des idées présentées ce soir.

M<sup>me</sup> Richard abonde dans le même sens et ajoute qu'il serait même intéressant d'obtenir plus de ressources financières pour le sport en général, les Genevois réclamant plus d'espaces dédiés à la natation. Revenant à la piscine en question, elle remarque qu'une forte majorité des utilisateurs se rendent à Varembeé par des moyens doux (transports publics, vélo, à pied), ce qui fait que l'empreinte écologique des utilisateurs de cette infrastructure est relativement faible (il n'y a en effet aucun parking à la piscine de Varembeé).

M<sup>me</sup> Richard ajoute que la piscine du Lignon ferme à 22 h pendant la période estivale, qui connaît un franc succès. Elle remarque également qu'il est nécessaire d'étendre les heures de la piscine de Varembeé, de nouveaux logements étant sur le point d'être achevés, ce qui implique de potentiels nouveaux usagers.

Un commissaire estime que l'idée proposée est intéressante. Il se demande s'il ne serait pas pertinent de questionner les usagers de la piscine de Varembeé afin de connaître leur opinion sur le projet en question.

Le président synthétise les propositions des commissaires, consistant à demander les auditions de M<sup>me</sup> Bonvin et de M. Kanaan. Il propose de voter dès à présent les auditions susmentionnées.

*Vote*

Le président passe au vote de l'audition de M. Kanaan et de M<sup>me</sup> Bonvin.

Par 14 oui (2 EàG, 1 Ve, 3 S, 2 PDC, 3 PLR, 2 MCG, 1 UDC) l'audition est acceptée à l'unanimité.

**Séance du 14 janvier 2016**

*Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport, accompagné de ses collaborateurs, M<sup>me</sup> Koelliker, MM. Jost et Amiet*

M. Kanaan introduit les différents intervenants: M. Amiet, responsable patinoire et piscine, M. Jost, administrateur du département et M<sup>me</sup> Koelliker, directrice adjointe du département et en charge des équipements. Il souligne que la présentation des piscines couvre une bonne partie des enjeux liés à un bassin olympique (M-1159).

Dans le cadre de la rénovation de la piscine de Pâquis-Centre, la CTC a déjà étudié la question des piscines à vocation régionale ou à vocation de quartier ainsi que la question des besoins. Un travail de diagnostic des besoins et des équipements existants montre qu'il manque des surfaces d'eau. La question est maintenant de savoir pour qui: cela concerne-t-il seulement la population de la Ville de Genève ou également la population de la région? Il apparaît que celle-ci utilise régulièrement les infrastructures de la Ville de Genève, à savoir les Vernets et bien d'autres encore. Quoi qu'il en soit, pour l'une ou pour l'autre, il manque des bassins. La natation est un sport de plus en plus pratiqué, ce qui, d'ailleurs, réjouit M. Kanaan. A ce titre, de nombreux projets sont planifiés, à savoir la piscine de Chandieu, le centre sportif de la gare des Eaux-Vives, etc. Dès lors, il a été possible d'examiner si les projets de la Ville de Genève et des autres communes répondent ou non aux besoins reconnus.

A l'échelle de l'agglomération, il existe actuellement 35 piscines couvertes dont 5 que possède la Ville de Genève. Il s'agit des Vernets, de Varembeé et des 3 bassins scolaires (Liotard, Contamines et Pâquis-Centre). La piscine de Pâquis-Centre est, dans une toute petite mesure, ouverte au public. Ces 5 lieux proposent donc 5 bassins couverts à la population. L'offre de la Ville de Genève est très attractive, puisque ses bassins sont de grandes dimensions avec 33 m à Varembeé et une dimension olympique de 50 m aux Vernets. De ce fait, Genève est une des 7 villes suisses à avoir un tel équipement pour la population. M<sup>me</sup> Koelliker relève également que depuis peu, au niveau de l'agglomération, Château Bleu offre quelque chose de similaire, à savoir un bassin olympique.

Le département a mené plusieurs enquêtes sociologiques, notamment en 2014 dans le cadre de l'OFSP (Office fédéral du sport). Cette enquête nationale, dotée d'un échantillonnage commandé entre la Ville de Genève, le Canton et l'Association des communes genevoises (ACG) sur la population genevoise, a confirmé que la natation était le premier sport pratiqué de manière libre. Ses résultats ont également montré que la natation était le deuxième sport le plus pratiqué. Effectivement, 32% des Genevois pratiquent la natation.

Les bassins publics de la Ville de Genève comptent 616 000 entrées, dont 400 000 pour les Vernets et 200 000 pour Varembeé ainsi que 59 000 heures d'entraînement pour les clubs. Ces deux bassins publics sont totalement saturés. D'ailleurs, à intervalles réguliers, les médias s'en font écho. Les commissaires ici présents sont donc certainement au courant de cet état de fait. La demande actuelle est forte et la marge de progression est importante, puisque ce sport est pratiqué de plus en plus de manière libre. La population a également de très fortes attentes pour ce qui est des surfaces de loisirs. D'ailleurs, ce point demande à être amélioré.

Afin de mieux répondre à cette demande, la Ville de Genève pourra prochainement mettre en service plusieurs équipements. La piscine scolaire de Chandieu

## Motion: horaires d'ouverture de la piscine de Varembeé

contient un bassin de 25 m malheureusement accessible qu'aux clubs et écoles, puisque les vestiaires n'ont pas été prévus pour un usage public. Effectivement, au moment de la construction de cet équipement, les architectes n'avaient pas toutes les connaissances qu'ils ont maintenant depuis deux ans et qui auraient peut-être permis de rectifier le tir au moment du projet d'architecture. Le chantier est terminé et la piscine sera donc mise en service à la rentrée 2016. Cet équipement permettra de répondre aux besoins scolaires ainsi que de soulager Varembeé, puisque le département prévoit d'y transférer certains clubs.

Dans le document (annexe) figure une cartographie localisant les 35 piscines et distinguant les piscines couvertes publiques, scolaires ainsi que les différentes dimensions des bassins. Sans surprise, il apparaît que l'offre est concentrée sur le centre de l'agglomération. En revanche, au niveau des loisirs, il y a une offre importante à l'extérieur.

M<sup>me</sup> Koelliker rappelle ensuite quelques éléments rapportés par l'enquête sociologique, qui, pour la première fois, a permis d'identifier précisément qui sont les usagers et usagères publics. Effectivement, le Service des sports est déjà parfaitement au courant des usagers des clubs. La piscine des Vernets semble être le pôle attractif de l'agglomération et accueille 40% des usagers provenant des 44 autres communes du canton. Ce chiffre n'est pourtant pas surprenant puisque le bassin des Vernets est le seul bassin olympique sur le territoire, hormis Château Bleu au niveau français. M<sup>me</sup> Koelliker relève qu'une autre donnée importante est à considérer: 60% de ces usagers et usagères des Vernets travaillent en Ville de Genève. Or, le Service des sports s'est rendu compte que ces gens-là vont très souvent nager durant leur pause de midi, à la sortie du travail ou même avant, très tôt le matin. Pour Varembeé, la proportion est beaucoup plus faible, puisque ce bassin compte 34% d'usagers hors communiens (24% d'habitants dans les autres communes genevoises et 10% entre la France et le canton de Vaud). La vocation de Varembeé est donc plus celle d'un bassin de quartier que celle des Vernets.

Le Service d'urbanisme a considéré la directive de l'OFSPPO qui établit qu'un bassin de 25, 33 ou 50 m est nécessaire pour desservir un bassin de population de 50 000 habitants. Si l'on considère ce premier critère, avec les bassins des Vernets et de Varembeé, la Ville de Genève répond aux besoins de ses habitants. Néanmoins, au niveau du canton, si l'on examine le rapport entre la population et le nombre de bassins couverts publics, on s'aperçoit qu'il en manque clairement un. Par la suite, le Service d'urbanisme a élargi son analyse et a également considéré, d'une part, l'effet de débordement déjà constaté au niveau des autres communes, et d'autre part le ratio, qui s'explique par le grand nombre de personnes travaillant en Ville de Genève et qui sont, de ce fait, des usagers des Vernets. A ce titre, le document distribué contient une carte montrant la densité entre la population et l'emploi au kilomètre carré. Sans surprise, l'hyper-centre est la zone la plus concernée. D'abord, au niveau local, le premier cercle est celui des

«Vernets-sportifs». Le deuxième est celui de «Varembeé». Ceux-ci s'inscrivent plutôt dans une problématique de quartier. Puis, au niveau régional, le troisième cercle «Vernets-public» montre l'intérêt cantonal des Vernets qui se situent au cœur d'une région très dense en termes de population et d'emploi. (Voir p. 6 pour l'illustration.)

Le tableau «offre actuelle de piscines: mesures» montre des indicateurs mis au point entre le Service d'urbanisme et l'OFSP. De cette façon, il a été possible de procéder à une analyse plus fine que juste le ratio «un bassin pour 50 000 habitants». Dans un premier temps, le Service d'urbanisme a considéré les besoins scolaires. Selon la norme et l'indicateur déterminé, ceux-ci semblent être satisfaits. Ensuite, un deuxième indicateur aboutit au même résultat que le premier indicateur: un bassin pour 50 000 habitants. Cette fois-ci, le Service d'urbanisme a considéré la superficie des bassins en mètres carrés divisée par le nombre d'habitants et a déterminé qu'un ratio de 0,014 m<sup>2</sup> par habitant était une superficie idéale. Aujourd'hui, avec les piscines publiques et scolaires de la Ville, le ratio est de 0,016, ce qui certifie que les besoins de base de la Ville sont satisfaits. Cependant, les piscines scolaires ne sont que très peu accessibles au public. Sans celles-ci, le ratio se trouve en dessous de la norme. Par conséquent, il manque très clairement un bassin de 25 m. Le département a déjà anticipé et a le projet de construire un bassin public de 25 m à la gare des Eaux-Vives où il prévoit un centre sportif muni d'un grand équipement pour la grimpe, une salle omnisport et une piscine publique. Grâce à ce projet, la Ville pourra répondre aux besoins de ses habitants. Or, si le département prend en compte l'effet de débordement, c'est-à-dire les allées et venues des personnes n'habitant pas sur le territoire de la Ville et fréquentant les infrastructures de celle-ci (touristes et employés sur le territoire genevois), il manque effectivement un bassin de 50 m ou trois bassins de 25 m. Concernant les employés du territoire genevois, le Service d'urbanisme a considéré 239 000 habitants, ce qui fait 40 000 personnes en plus par rapport aux 197 000 habitants que compte la Ville de Genève. Le projet de la gare des Eaux-vives ne suffira donc pas: le département devra prendre d'autres mesures. Finalement, même si elles ne concernent pas directement le sujet du jour, les piscines extérieures sont prises en compte dans cette étude qui rapporte un manque important de ce type de structure. Les Bains des Pâquis ne suffisent pas. Les besoins en termes de loisirs ne sont pas non plus satisfaits (surfaces de type Vitamparc, etc.). L'offre des Vernets est pour l'instant très minimaliste et le département espère pouvoir la développer un jour en vue d'une image directrice du Parc des sports. Celui-ci permettrait de réunir la Queue-d'Arve et les Vernets.

Dès à présent, comment imaginer aller de l'avant pour résoudre cette problématique? Malheureusement, la piscine de Chandieu ne soulagera pas beaucoup les Vernets. Néanmoins, deux projets de deux communes différentes proches des Vernets sont en état d'élaboration: les piscines de Lancy et de Carouge recourent

## Motion: horaires d'ouverture de la piscine de Varembe

en partie le cercle de rayonnement sportif des Vernets. La commune de Lancy prévoit de chauffer et d'ouvrir à l'année son bassin olympique extérieur de 50 m. De cette manière, les besoins de nageurs amateurs et éventuellement des clubs pourront être satisfaits. La commune de Carouge, elle, prévoit d'une part un projet analogue à celui de Lancy pour le bassin extérieur de la Fontenette, et d'autre part la construction d'un nouveau centre aquatique avec un bassin de 33 m qui pourrait éventuellement accueillir le water-polo. Ce bassin soulagerait beaucoup les Vernets, qui aujourd'hui est obligé de consacrer un bassin de 50 m au water-polo alors qu'un bassin de 33 m ferait très bien l'affaire. En revanche, il y a peu de chance que le projet de Pré-Bois soulage les Vernets ainsi que les effets de débordement. En effet, ce bassin est décentré et ne sera pas ou peu fréquenté par ceux qui travaillent en Ville de Genève. Ceux-ci iront éventuellement à Lancy ou Carouge mais ne traverseront pas le canton pour aller jusqu'à Pré-Bois. M<sup>me</sup> Koelliker souligne cependant que ce projet garde tout son sens par rapport à l'agglomération et à la nécessité d'un nouveau bassin de 50 m sur le territoire cantonal.

Le tableau «Piscines en Ville de Genève» était en fait une demande de la CTC, lors de l'audition du mois de décembre, au cours de laquelle M<sup>me</sup> Koelliker et son équipe ont présenté le crédit de réfection de la piscine des Pâquis. Il a été souhaité qu'un tableau décrive l'état des lieux des piscines, avec les rénovations prévues, les années de constructions, les caractéristiques et la fréquentation. En premier lieu figurent les trois piscines scolaires dont la plus ancienne est celle de Contamines avec un bassin de 16 m qui répond vraiment aux besoins scolaires. Malgré le projet de rénovation qui ira de pair avec celui de l'école (projet figurant au PFI, pas encore de crédit d'étude), M<sup>me</sup> Koelliker ne pense pas pouvoir élargir les heures d'ouverture de ce bassin. De plus, un bassin de 16 m présente un intérêt très réduit pour nager. En revanche, après la rénovation de la piscine de Liotard dont le dépôt de crédit d'étude est planifié pour 2017, il sera possible d'améliorer l'offre au public. L'amélioration dépend également de ce qui est faisable au niveau des vestiaires. Son bassin de 25 m constitue en tout cas un réel intérêt. Il sera également possible d'élargir les horaires de Pâquis-Centre. Pour Varembe, le département n'envisage actuellement aucun projet de rénovation ou d'amélioration notoire. Il n'est pas possible d'investir partout en même temps: le département a été obligé de prioriser. Par contre, la piscine des Vernets devra un jour, que M<sup>me</sup> Koelliker n'espère pas trop proche, envisager de rénover complètement le système d'alimentation du bassin principal de 50 m. Cette future rénovation constitue un cauchemar pour le département puisqu'aucune autre alternative n'est possible pour l'instant, si l'offre en piscine n'augmente pas. Finalement, la piscine de Chandieu verra son chantier débiter en septembre 2016. Le projet de la gare des Eaux-Vives proposera également un bassin ouvert au public.

M. Amiet ajoute que les piscines des Vernets et de Varembe sont ouvertes tous les jours de 7 h à 20 h excepté une matinée par semaine qui sert au nettoyage

de ces bassins. Le week-end, celles-ci ferment une heure plus tôt, étant donné la fréquentation. La piscine de Pâquis-Centre est ouverte aux habitants du quartier uniquement sur la période scolaire, le lundi et le mardi (de 12 h à 13 h), le mercredi un peu plus (de 13 h à 15 h 30 et de 18 h 30 à 20 h) et le jeudi de 17 h à 19 h.

M. Amiet affirme avoir réfléchi, en collaboration avec son équipe, à comment élargir ces horaires d'ouverture au public et soulager la fréquentation des bassins. Tout d'abord, en 2015, un élargissement des horaires a été réalisé, ce qui a permis d'ouvrir les bassins des Vernets et de Varembeé à 7 h (au lieu de 7 h 30). Cet élargissement a nécessité un poste de caissier supplémentaire afin de pouvoir accueillir les clients.

M. Kanaan précise que ce poste consistait en réalité en un «demi-poste» voté au budget 2016. Celui-ci a été compensé par des économies équivalentes dans le Service des sports. Cet élargissement des horaires a été très vite remarqué et apprécié par le public. Cette demi-heure supplémentaire faisait une énorme différence et donnait la possibilité à ceux et celles qui veulent le faire de nager avant d'aller au travail.

M. Amiet affirme ensuite avoir réfléchi à l'élargissement des horaires pour le soir. Plusieurs scénarios ont été élaborés, tout d'abord sur Varembeé. Pour permettre à la piscine d'ouvrir plus tard, tous les plannings d'exploitation des piscines doivent être repensés. De telles modifications supprimeront principalement les heures de clubs (natation synchronisée, plongée, canoë, etc.). La suppression d'heures de ces clubs nécessitera que leurs entraînements soient déplacés à d'autres piscines, ce qui engendrera la disparition de certains clubs. Il ne sera pas possible de replacer tous les clubs dans les bassins que la Ville de Genève possède actuellement. D'autre part, cette extension ne sera pas possible avant la mise en service de la piscine de Chandieu et la fin de rénovation de Pâquis-Centre durant laquelle son activité sera transférée à la piscine de Chandieu. M. Amiet mène la même réflexion pour les Vernets. L'élargissement des horaires entraînera des conséquences plus importantes encore: la suppression du water-polo aux Vernets. Effectivement, ce sport utilise tout le bassin de 50 m. La suppression des heures d'entraînement mènera à la disparition du water-polo dans les bassins de la Ville de Genève. Il sera éventuellement possible de le reporter sur un bassin de quartier mais ce déplacement engendrera la suppression d'autres clubs de ces bassins. Cela obligera également les deux clubs d'élite de la piscine des Vernets (ENG et NSG) à fusionner, ce qui permettra de diminuer le nombre d'heures mises à disposition pour ceux-ci et d'améliorer la planification des lignes. Cet élargissement obligera également les Vernets à diminuer les heures mises à disposition de handisports, de la Société suisse de sauvetage et du Triathlon Club de Genève, qui sont les trois autres grandes associations utilisant ces installations. M. Amiet souligne encore que tous ces clubs n'ont actuellement pas de possibilités de repli dans d'autres équipements.

## Motion: horaires d'ouverture de la piscine de Varembeé

M. Amiet revient ensuite sur le cas de Varembeé. L'ouverture prolongée de Varembeé nécessitera l'engagement de gardiens de bain, à savoir trois emplois à temps plein afin d'assurer la sécurité et l'entretien du bâtiment lors de ces heures supplémentaires. L'élargissement des horaires signifie 20 heures d'ouvertures supplémentaires par semaine et l'engagement d'une employée de caisse ou l'installation d'un distributeur automatique de tickets. Par contre, les mécaniciens qui s'occupent de la qualité de l'eau et de la machinerie ne verront pas de modifications dans leurs horaires.

Une dernière étude propose d'élargir les heures d'ouverture de Pâquis-Centre au public. Le bassin s'y prête bien et donc M. Amiet affirme avoir examiné une possible extension des horaires le midi, le soir ainsi que les week-ends. Dans ce cas aussi, cela nécessitera la création d'un poste et demi de gardien de bain pour assurer la sécurité et la mise en place d'un distributeur de tickets. Malheureusement, cela entraînera la diminution voire la suppression pour certains clubs qui pratiquent dans ce bassin.

M. Kanaan relève qu'il existe donc un certain nombre de possibilités. Les bassins ouverts au public nécessitent la présence d'un gardien de bain formé au sauvetage, ce qui n'est pas le cas quand le bassin est confié à un club. Les clubs gèrent leur activité de manière autonome. L'élargissement des horaires d'ouverture le soir aura un double effet: la suppression des clubs et l'engagement de gardiens de bain. M. Kanaan affirme être tout à fait défavorable à la suppression de ces clubs. D'ailleurs, les conseillers municipaux recevront très certainement une pluie de pétitions demandant à les réintégrer. Il est existentiel pour eux de pouvoir s'entraîner. Ensuite, l'engagement de gardiens de bain relève d'un autre type d'enjeu, à savoir un enjeu financier, qui risque d'être très discuté. M. Kanaan compte donc fortement sur l'ouverture de Chandieu et respectivement de Pâquis-Centre rénové. Ces deux lieux apporteront objectivement une capacité en plus.

Il souligne que certaines piscines ne peuvent pas être ouvertes indépendamment de l'ouverture de l'école et ceci pour des raisons logistiques. Or, la piscine de Pâquis-Centre peut être ouverte sans ouvrir l'école. Il propose de passer d'un régime horaire gratuit, certes, mais très modeste, à un régime horaire plus complet (soir et week-end notamment). Cela nécessiterait un poste et demi de gardien de bain supplémentaire et dépend donc des décisions du Conseil municipal.

La Ville de Genève attend également impatiemment la construction et l'ouverture du bassin de la gare des Eaux-Vives. Le dépôt du crédit n'est malheureusement prévu qu'en 2020. D'ailleurs, M. Kanaan accepterait volontiers un soutien financier du Conseil municipal. M. Kanaan a quelques fois examiné avec ses services les plans de répartition des horaires et se rend compte que cette répartition se fait à la minute près et qu'il n'est pas simple de jongler entre les besoins. Comme le souligne M<sup>me</sup> Koelliker, le water-polo ne nécessite pas un

bassin de 50 m mais seulement de 33. Celui-ci ne peut pas se jouer dans un bassin de 25 m. Il y a donc toute une série de paramètres à prendre en compte afin de résoudre ce puzzle complexe. L'optimisation a déjà été poussée très loin, ce qui amène déjà les écoles de sports à se contraindre. Tous les mètres et minutes sont négociés. D'autre part, le public a aussi envie de nager et doit être pris en compte. M. Kanaan souligne donc, en écho aux propos de M<sup>me</sup> Koelliker, qu'avec les infrastructures présentes et prévues prochainement, la Ville de Genève satisfait uniquement les besoins municipaux. Cependant, la Ville de Genève accueille également une population qui travaille ainsi que des visiteurs. Par conséquent, l'enjeu est double: la Ville de Genève travaille avec les autres communes et les pousse à renforcer leurs équipements, d'une part, et dans le cadre de la révision de la péréquation intercommunale, la prestation de la Ville de Genève aux autres communes mérite d'être rémunérée et valorisée à sa juste valeur, d'autre part. M. Kanaan certifie que la Ville de Genève dépense 120 millions pour les résidents des autres communes genevoises alors que la péréquation intercommunale leur rapporte aujourd'hui 12 millions, ce qui équivaut à un ratio de 1/10. La Ville de Genève offre quasiment 110 millions aux résidents des autres communes. Certaines communes ne sont effectivement pas à l'aise au niveau financier. M. Kanaan assure que cet enjeu politique sera prochainement discuté. D'ailleurs, il n'y a pas que pour la Ville de Genève que cela pose problème. La commune de Carouge est dans la même situation de travail pour les autres que la Ville.

Pour revenir aux piscines, la Ville de Genève était très contente qu'Annemasse fasse l'effort d'ouvrir un bassin olympique. Il joue un rôle, certes, pour les besoins du soir et du week-end mais durant les pauses de midi, celui-ci n'est pas fréquenté par ses habitants, qui travaillent au centre de l'agglomération. Concernant les autres communes, M. Kanaan affirme que la communication entre la Ville et celles-ci s'est largement améliorée. La Ville essaie toujours de voir comment soutenir, sans financer, les projets des autres communes. M. Kanaan est ravi d'entendre que les piscines d'été vont être chauffées également durant l'hiver. Il souligne, à ce titre, que la piscine de Marnagny (Lancy) est la plus longuement ouverte à la fin de l'été et accueille encore énormément de nageurs jusqu'en octobre et ceci malgré la température extérieure. Chauffer l'eau à 27 °C permet donc aux nageurs de s'adonner à leur pratique sportive. Ce constat prouve que les nageurs utiliseraient des piscines extérieures chauffées en hiver. M. Kanaan examine actuellement avec ses collègues la possibilité de déplacer certains clubs des Vernets, ce qui permettrait de dégager des créneaux horaires. Ce projet est, pour l'instant, le projet le plus concret et nécessite uniquement des budgets de fonctionnement, à savoir des postes de gardiens de bain. M. Kanaan évoque ensuite les projets de Carouge et de Meyrin. Ce dernier est intéressant pour toute la rive droite. Afin de pouvoir le réaliser, la commune de Meyrin a sollicité toutes les communes proches de la sienne (12 au total), dont la Ville de Genève. M. Kanaan affirme être très enthousiaste à l'idée de la construction de cette piscine mais ne pouvait ni ne voulait entrer dans une

## Motion: horaires d'ouverture de la piscine de Varembeé

logique de soutien financier à celle-ci. Néanmoins, il encourage vivement ce projet et est certain que les autres communes le soutiendront.

*Questions des commissaires*

Un commissaire soutient l'élargissement des horaires d'ouverture et se rend compte, après les explications de M. Amiet et M. Kanaan, que ce serait au détriment des clubs. D'ailleurs, il émet une certaine réserve à ce niveau, puisqu'il ne souhaite absolument pas la disparition de ceux-ci. A ce titre, il se demande si les clubs s'entraînent le samedi et le dimanche. Il propose une ouverture tardive le samedi et le dimanche jusqu'à 22h et souhaite savoir quelles sont les possibilités pour ces créneaux horaires.

M. Kanaan affirme que ces créneaux sont nettement moins demandés par le grand public. Très peu de personnes vont nager le samedi et/ou le dimanche soir. En définitive, la proportion entre le coût et le résultat ne serait pas bénéfique.

M. Amiet confirme que la demande baisse fortement le samedi et le dimanche à partir de 17-18 h. A 18 h 30, la piscine ne compte plus qu'une dizaine de nageurs. Très peu de personnes viendraient donc nager à ces heures en comparaison aux soirs de semaine. De plus, l'ouverture prolongée nécessiterait l'engagement de gardiens de bain, puisque les Vernets sont actuellement au maximum de ce qu'ils peuvent faire avec leur personnel.

Au commissaire qui demande jusqu'à quelle heure s'entraînent les clubs, M. Amiet lui répond qu'ils s'entraînent jusqu'à 22 h. Le commissaire se demande si ceux-ci pourraient s'entraîner plus tardivement.

M. Amiet pense que pour une demi-heure ou une heure de plus, certains seraient preneurs. Beaucoup d'entre eux entraînent des adultes. Ceux-ci n'y verraient pas d'inconvénient et accepteraient certainement de s'entraîner jusqu'à 23 h.

Le commissaire relève la demande de M. Kanaan concernant l'influence du Conseil municipal au niveau du sport. Il rappelle que le Conseil municipal a très nettement donné une impulsion lors du vote du budget. Concernant le projet de la gare des Eaux-Vives, M. Kanaan confirme-t-il toujours qu'il n'y a pas la possibilité de construire une piscine de 33 m au lieu de 25 m? Le commissaire a conscience que ce projet est relié à celui de la Nouvelle Comédie. Il souhaite néanmoins savoir quelles sont les possibilités. D'après les échos qu'il a, un bassin de 33 m serait envisageable. Il demande donc une ultime confirmation qu'il n'y a pas la possibilité au niveau du gabarit.

M. Kanaan assure que la commission recevra une réponse par écrit. Le projet de la gare des Eaux-Vives s'inscrit dans le prolongement de plusieurs immeubles. Par conséquent, il y a toute une série d'enjeux de gabarit au sol et de gabarit

d'immeuble. La piscine de la gare des Eaux-Vives s'intégrera dans un complexe sportif, avec la crèche et des logements.

M<sup>me</sup> Koelliker rapporte les arguments de la Direction du patrimoine bâti, qui pilote le projet. Sous les immeubles (au nombre de trois ou quatre) se trouvent les parkings. Entre ceux-ci et le premier étage des immeubles viendront s'intercaler les équipements publics. Le centre sportif s'intercale donc «à la queue leu leu» en dessous de ces immeubles. Sous l'un d'entre eux se trouvera la piscine, sous un autre la salle omnisport et finalement, sous le dernier, le mur de grimpe. Entre le parking et le premier étage s'établiront également tous les équipements sociaux: crèches, EMS, etc. D'une part, c'est un projet complexe à étudier puisque les architectes réalisent le tout, y compris les logements pour le compte de coopératives. La partie sportive de ce projet est déjà bien avancée. Désormais, les autres parties restent à être travaillées, ce qui explique pourquoi le dépôt de crédit de construction au Conseil municipal n'est pas prévu avant 2018-2019 pour un début de chantier en 2020, une fois la Gare CEVA inaugurée. D'autre part, le gabarit fixé pour l'emprise des logements et des parkings est déterminé de telle façon qu'un bassin de 33 m n'est pas possible. La dernière possibilité serait d'élargir le gabarit, ce qui ne serait pas sans un coût hautement important. Ainsi, devant ses arguments, le département a été obligé de se rendre.

M. Kanaan estime que ce projet a un double défi. D'une part, il n'est pas possible de construire la piscine sans les autres équipements sportifs et les immeubles. Ces deux choses conditionnent le délai. Ensuite, ces infrastructures s'articulent avec le reste du chantier CEVA. Aujourd'hui, les CFF gèrent l'entièreté de l'espace et la logistique de chantier. Le département doit donc attendre la mise en service du CEVA pour commencer à construire. Si le commissaire veut creuser la question, il peut également auditionner M. Pagani et ses services. Cependant, il l'avertit de ce que M. Pagani risque de lui répondre: le cahier des charges a été validé déjà depuis des années. Le département de la culture et du sport ainsi que le département des constructions et de l'aménagement ont décidé ensemble de la dimension du bassin. M. Kanaan est persuadé qu'il y a un enjeu de place. Il insiste ensuite à nouveau sur l'importance des projets des autres communes. La commune de Carouge notamment prévoit un bassin de 33 m à la sortie de la tranchée du CEVA sur le secteur de Fontenette. Elle a également le projet de couvrir sa piscine de 50 m, chose pour laquelle M. Kanaan est moins optimiste. En effet, la commune de Lancy en a déjà fait l'examen chez elle. Si la commune veut couvrir un bassin, elle doit respecter les mêmes normes énergétiques qu'un bâtiment, ce qui engendre des coûts importants. Le projet de couverture du bassin olympique n'est donc pas certain d'être réalisé. Par contre, le bassin de 33 m est réellement prévu et pourra couvrir les besoins de la commune. D'ailleurs, M. Kanaan et M<sup>me</sup> Koelliker rencontrent la commune de la Carouge fin janvier et auront plus de précisions à ce moment-là.

## Motion: horaires d'ouverture de la piscine de Varembeé

Un commissaire demande s'il est prévu que des clubs sportifs s'entraînent dans la piscine de la gare des Eaux-Vives.

M. Kanaan précise que cette piscine est prioritairement publique. Cependant, une fois qu'elle sera mise en service, il sera possible de dégager la piscine des Vernets. La piscine des Eaux-Vives sera donc réellement une carte supplémentaire dans le « jeu ». Des clubs pourront potentiellement s'y entraîner. Le département n'a pas encore déterminé lesquels s'y entraîneront précisément.

Le commissaire relève qu'aux Vernets, entre 17 h et 19 h, une seule ligne est disponible pour le public.

M. Kanaan assure que son service réfléchit également beaucoup aux écoles de natation. Elles répondent aussi à un besoin et par conséquent ne peuvent être supprimées.

Le commissaire estime que la Ville de Genève a besoin d'un bassin de 50 m. En effet, une telle dimension est nécessaire pour n'importe quel nageur qui veut pratiquer la natation dans un bon environnement.

M. Kanaan est certain qu'une partie des cours peut avoir lieu sur un bassin de 25 m au lieu d'un bassin de 50. Il certifie que son service réfléchit dans beaucoup de directions pour optimiser encore la fréquentation de ces bassins.

Un commissaire relève que la piscine de Chandieu ne peut être fréquentée que par les clubs et les écoles et ceci en raison des vestiaires. Pourquoi ne peut-elle pas ouvrir plus largement au public ?

M. Amiet explique que la taille des vestiaires a été définie pour accueillir une classe de 20 élèves. L'architecture donnée au bassin ne permet pas d'organiser un flux de public cohérent. Ce serait plus dangereux qu'autre chose.

Le commissaire demande s'il est possible d'imaginer une extension de la piscine de Chandieu, bien que celle-ci ne soit pas encore ouverte.

M. Amiet explique que la piscine se situe dans un grand bâtiment qui regroupe toute l'école. La crèche, la salle de gym et la piscine sont toutes sur le même gabarit.

M<sup>me</sup> Koelliker rappelle que la rénovation de Pâquis-Centre prévoit une amélioration des vestiaires permettant l'accueil du public.

M. Kanaan reconnaît qu'historiquement, Genève n'a peut-être pas assez pensé polyvalence. A l'époque, la Ville de Genève avait des moyens limités. En investissant un peu plus dans les vestiaires, il aurait été possible d'augmenter la polyvalence. Les grands projets dans le domaine sportif comme Bout-du-Monde et Vessy, Queue-d'Arve ou Vernets, eux, ont favorisé un maximum

de polyvalence. Les salles multisports par exemple servent à plusieurs sports. Il n'est pas possible de faire un équipement spécifique pour chaque sport.

Le commissaire souhaite faire une remarque concernant le tableau «L'offre actuelle des piscines» à la page 7. Selon les données statistiques du point «piscines couvertes publiques usagers», il manquerait un bassin de 50 m et deux de 25 m. Cette donnée statistique lui semble scabreuse. Il est certain que si l'on considère la population qui vient travailler au centre, il faut également considérer les piscines aux alentours. Les personnes travaillant à Plainpalais peuvent aussi accéder très rapidement à Carouge ou à Lancy. Il est ravi d'entendre que M. Kanaan ait insisté sur la collaboration avec les autres communes et encourage à aller dans ce sens-là.

Concernant le calcul statistique, M<sup>me</sup> Koelliker lui suggère de demander plus de précisions au Service d'urbanisme. Ce calcul a été fait sur la base des données démographiques et des données statistiques. M<sup>me</sup> Koelliker ne peut pas lui fournir plus d'informations.

M. Kanaan souligne qu'en hiver, l'offre des bassins est objectivement très réduite. Beaucoup de gens souhaitent pratiquer la natation dans un bassin de 50 m. Or, pour cela, à cette période de l'année, il n'y a que les Vernets. Il pense que ces données sont donc assez proches de la réalité.

Selon la présentation statistique de M<sup>me</sup> Koelliker, le commissaire a l'impression que les bassins de 25 et 50 m sont interchangeables. Le sont-ils vraiment? Y a-t-il eu une évaluation de la demande en fonction des types de bassins? Y a-t-il une réelle demande et de réels besoins pour des bassins de 50 m ou est-ce totalement interchangeable?

M<sup>me</sup> Koelliker estime qu'avant tout, le plus important est de répondre aux besoins de pratique libre des nageurs amateurs. La Ville a donc plus besoin de bassins de 25 ou 33 m que de 50 m.

M. Kanaan précise que cette étude couvrirait beaucoup de choses. La différenciation était donc limitée. Les chercheurs ont plutôt posé la question de la pratique de la natation, du type de motivation et de fréquence que celle des dimensions. Pour en savoir plus, il faudrait faire une étude spécifique à ce sujet. M. Kanaan confirme que par la pratique, les gens qui nagent régulièrement, typiquement les nageurs de kilomètre, préfèrent largement un bassin de 50 m que de 25. Par contre, les personnes plus âgées se contentent parfaitement d'un 25 m.

M. Amiet confirme que le nageur amateur régulier viendra nager dans un bassin de 50 m. Ce type de nageur nage entre 2 et 4 kilomètres 2 à 3 fois par semaine et ne viendra pas le faire dans un bassin de 25 m. En revanche, une partie de la population se contentera largement d'un bassin de 25 m. Cela concerne

## Motion: horaires d'ouverture de la piscine de Varembeé

le troisième âge ou encore les enfants. Par conséquent, un mélange des deux est nécessaire pour répondre à la demande actuelle.

Le commissaire demande si les intervenants connaissent la proportion nageur-loisir/ nageur-kilomètre. M. Amiet rapporte que le nageur-kilomètre est en forte progression. M. Kanaan ajoute que cette tendance est liée à une évolution sociale dans la pratique du sport. En effet, différents magasins ont relevé une explosion des ventes des appareils qui mesurent les activités sportives et physiques. A Genève, il y a une tendance à faire du sport de manière un peu plus poussée. Le nageur-kilomètre veut faire ses 2-3 kilomètres à chaque fois qu'il pratique la natation et a besoin, pour cela, d'un bassin de 50 m. M. Kanaan ajoute qu'il cherche à tout prix à soutenir son collègue de la commune de Lancy. Ouvrir le bassin de 50 m durant l'hiver couvrirait certainement ce genre de besoin.

Une commissaire pose la question de la place des seniors dans le domaine des piscines. Il lui semble savoir que les seuls accès pour les seniors sous forme de cours de type aqua-gym sont ceux qui sont organisés par le Service des sports. Pourquoi n'y a-t-il pas de possibilités avec d'autres associations de sport pour les aînés? Concernant la piscine de Chandieu, qui gérera concrètement le droit aux accès de ce bassin? Est-ce le Service des sports ou le Service des écoles? La commissaire constate également un choix de diminution importante des heures mises à disposition de handisports. Pourquoi cette diminution est-elle prévue? Finalement, elle signale des coupes effectives pour les seniors, bien que le budget ait prévu de ne pas couper dans le domaine sportif. Elle rapporte également d'importantes diminutions dans les associations s'occupant d'aînés pour les rubriques 31. Les cours «sport et mouvement» et «aqua-gym» font notamment partie de cette rubrique. Elle tient donc à ce que les commissaires et intervenants ici présents soient au courant des fortes coupes dans le domaine du sport pour les aînés, et plus particulièrement auprès du Centre social protestant et d'autres associations de gym.

M. Amiet assure que le département tente de répondre à toutes les demandes de pratiquants mais les bassins sont saturés et il est difficile d'augmenter le créneau pour les aînés. M. Amiet relève qu'énormément de seniors viennent le matin tant aux Vernets qu'à Varembeé. Concernant Chandieu, l'exploitation sera suivie par le Service des sports. Les plages scolaires seront gérées par le DIP (de 8 h 30 à 11 h 30 et de 14 h à 16 h). En dehors de ces heures, le Service des sports aura la gestion de ce planning. Ensuite, pourquoi diminuer handisport? Il n'est pas possible d'ouvrir les Vernets le lundi soir sans diminuer les heures de handisport. En effet, s'ils laissent le handisport, tout le bassin de 50 m serait occupé et ils seraient obligés de réduire soit le temps soit le nombre de lignes attribués.

La commissaire demande si les Vernets collaborent avec Cressy pour le handisport. M. Kanaan lui répond que non. Le bassin de handisport gère lui-même qui vient.

Un commissaire souhaite savoir si l'extension des horaires concernant Varembeé est possible. Une fois la piscine de Chandieu ouverte, sera-t-il possible d'y transférer quelques clubs et donc d'étendre les horaires de soirée à Varembeé?

M. Kanaan précise que certains clubs peuvent facilement s'entraîner dans un bassin de 25 m alors que d'autres pas. Cependant, dans un premier temps, l'ouverture de Chandieu servira de «tampon» pour Pâquis-Centre. Une fois la piscine de Pâquis-Centre rénovée (fin 2017), il y aura un bassin de plus sur la rive droite et il sera possible d'y recaser certains clubs. M. Kanaan propose de fournir la liste des clubs aux commissaires.

Le commissaire demande si certains clubs sont résidents individuels et d'autres externes (et donc non-résidents).

M. Kanaan précise que les clubs sont résidents en Ville de Genève ou non. En fait, ce terme est relatif. Beaucoup de leurs membres viennent d'ailleurs. Par contre, la Ville de Genève n'accueille pas de clubs spécifiques d'autres communes.

Le commissaire fait remarquer que certaines communes proposent des tarifs «indigènes». Or, quand la commune de Meyrin demande une contribution pour la construction d'un bassin olympique à Blandonnet, elle n'entend pas que la Ville refuse d'entrer en matière (sous prétexte que des Meyrinois viennent fréquenter les bassins de la Ville). N'y a-t-il pas ici un équilibre à trouver? Si la Ville de Genève participe à la construction de ce bassin, ne devrait-elle pas demander, elle aussi, des tarifications distinctes entre les «indigènes» et les externes?

M. Kanaan explique que si la Ville de Genève n'arrive pas à faire des tarifs différenciés, c'est parce qu'il est difficile de distinguer qui est résident Ville de Genève et qui ne l'est pas. Pour cela, il faudrait mettre en place une carte, la délivrer, la contrôler, etc. Selon le Conseil administratif, le coût de cette procédure serait supérieur au bénéfice. Politiquement, la Ville envisage différents scénarios à la commission sportive de l'ACG: créer un fonds d'investissement commun ou alors élaborer des projets ad hoc sur plusieurs communes. Aujourd'hui, le bassin de 25 m de Meyrin semble arriver en fin de vie. La commune ne savait pas si le rénover ou construire un nouveau bassin de 50 m. Or, sur la base de l'étude menée par le Service d'urbanisme, deux bassins de 25 m dans cette région seraient mieux qu'un de 50. M. Kanaan précise que la commission sportive de l'ACG examine comment le Canton de Vaud gère cette problématique. Les communes vaudoises fonctionnent selon des mécanismes de collaboration intercommunale. Les modes de fonctionnement de Morges et de Nyon sont intéressants et pourraient être exportables à Genève. Leurs communes financent les infrastructures au prorata de leurs capacités financières. Pour terminer, M. Kanaan affirme qu'il ne voit aucune raison non plus de financer la piscine de Meyrin.

## Motion: horaires d'ouverture de la piscine de Varembeé

Un commissaire remarque l'hétérogénéité d'horaires d'ouverture de la piscine de Pâquis-Centre, ce qui ne facilite pas l'accès au public. Suite à la rénovation de ce bassin, le Service des sports imagine-t-il une harmonisation des horaires ? Il est certain que cela favoriserait l'accès au public.

M. Amiet tient à noter que l'accès au public est déjà optimal. Ce bassin compte facilement entre 60 et 70 personnes pour chaque ouverture. M. Amiet n'estime donc pas le besoin d'harmoniser les horaires mais il pourrait y réfléchir.

M. Kanaan explique qu'il y a deux types d'interventions possibles sur ce bassin: l'harmonisation des horaires d'ouverture, d'une part, et l'élargissement de ceux-ci, d'autre part. Un élargissement des horaires permettrait d'ouvrir le soir et le week-end mais nécessiterait un poste et demi de gardien, ce qui n'est possible qu'à partir du moment où la rénovation sera terminée.

Le commissaire souhaite savoir si une proposition sera faite dans ce sens-là et se demande s'il y aurait un emplacement en Ville de Genève pour un nouveau bassin de 50 m.

M. Kanaan ne peut pas vraiment lui répondre pour l'instant. C'est encore trop incertain mais il a demandé à son service de creuser cette piste afin de bien la chiffrer. Sur un nouvel emplacement pour un bassin de 50 m, M. Kanaan pense que non. Construire un nouveau bassin olympique au centre est peu réalisable. Dans les grands périmètres sportifs que la Ville de Genève maîtrise, à savoir Bout-du-Monde, Vessy et Queue-d'Arve-Vernets, le département n'a pas prévu de bassin supplémentaire. En fait, seul un bassin extérieur de 50 m est prévu aux Vernets (à la place de la Voirie).

M<sup>me</sup> Koelliker confirme qu'il n'y a pas d'emplacement disponible. Les sites sont déjà très construits. Le Bout-du-Monde propose un usage principalement multisports.

Un commissaire demande combien d'heures par jour en plus Varembeé ou les autres bassins seront ouverts au public.

M. Kanaan estime qu'il est possible d'éliminer le water-polo afin de laisser plus de lignes disponibles au public. Il rappelle que les Vernets et Varembeé ouvrent déjà 30 minutes plus tôt le matin, ce qui a été très apprécié. Le jour où Chandieu sera ouvert et Pâquis-Centre rénové, plus de bassins seront disponibles. Il y a donc du potentiel mais cela implique de voter au budget des postes supplémentaires de gardiens de bain. M. Kanaan pense que c'est tout à fait possible. Un poste de gardien de bain coûte environ 120 000 francs par année à la Ville, ce qui serait tout à fait justifié pour un sport aussi pratiqué que la natation.

Un commissaire revient sur le déplacement de la Voirie et le nouveau bassin extérieur prévu à cet endroit. Il pose la question de la couverture du plongoir

## Motion: horaires d'ouverture de la piscine de Varembeé

des 10 m. Il fait remarquer qu'une école de plongeon existe déjà à Varembeé et ne sait pas à quel point le plongeoir des 3 m est utilisé aux Vernets. Néanmoins, il se demande s'il y aura la possibilité de couvrir le plongeoir des 10 m. Il souhaite également savoir si le nouveau bassin de 50 m sera susceptible d'être ouvert en hiver. Il propose dès à présent de penser un aménagement dans ce sens. Il rapporte également avoir entendu à la radio que des plongeurs olympiques de Berne se plaignent de ne pas pouvoir s'entraîner entre Zurich et Lyon. Le commissaire ne comprend pas qu'une ville comme Genève n'ait pas de plongeoir couvert. Il fait remarquer que la France voisine arrive tout à fait à couvrir des centaines de mètres carrés pour les centres de bien-être tels que Vitam Parc. La Ville de Genève ne pourrait-elle pas, elle aussi, envisager une couverture?

M<sup>me</sup> Koelliker fait savoir que ce projet n'est pour l'instant pas prioritaire. Une fois que la Voirie sera déplacée, dans le cadre du projet du bassin extérieur, M<sup>me</sup> Koelliker imagine qu'il serait possible de le considérer. En tout cas, elle prend note de sa proposition.

Un commissaire souhaite savoir si le Service des sports est prêt à demander aux clubs de déménager. M. Kanaan confirme que le service le fera mais uniquement s'il peut leur offrir une alternative qui correspond à leurs besoins.

Le commissaire demande combien de temps sera nécessaire pour maximiser l'efficacité de l'utilisation des piscines.

M. Kanaan rappelle que la piscine de Chandieu ouvre cet automne, ce qui tombe en même temps que l'ouverture du chantier de la rénovation de Pâquis-Centre. Dans un premier temps, Chandieu servira de déplacement pour Pâquis-Centre. Une fois que ce bassin sera rénové, c'est-à-dire fin 2017, il sera possible d'améliorer l'ouverture au public et de déplacer éventuellement certains clubs.

Le commissaire revient sur la page 13 du rapport où il est précisé qu'il faudrait installer deux distributeurs de tickets afin de permettre l'élargissement des horaires. Que cela signifie-t-il?

M. Kanaan explique que le but est d'économiser une caisse avec du personnel. Les clients pourront alors payer par cash ou par carte et n'auront pas besoin de passer par le guichet. M. Amiet ajoute qu'actuellement, il n'y a aucun distributeur de ce type: une caissière est présente lors des horaires d'ouverture de la piscine.

**Séance du 4 février 2016***Discussion et prises de position*

Le président évoque une lettre envoyée par M<sup>me</sup> Koelliker contenant une liste de l'occupation des bassins de Varembeé. Il affirme que les commissaires ont bien reçu les informations réclamées et que ceux-ci ont eu le temps de digérer l'information afin de procéder à une prise de position en toute connaissance de cause. Il rappelle également que les commissaires ont en leur possession un document de M. Kanaan daté du 18 novembre 2015, résumant la situation concernant les piscines. Il propose donc aux membres de la commission des sports de ne plus repousser le vote sur cet objet et d'y procéder après les discussions de cette séance.

Un commissaire du Parti libéral-radical affirme que les dispositions souhaitées ici ne doivent pas s'appliquer du jour au lendemain (comme il avait été discuté auparavant), à l'image de ce qui s'est produit à Chandieu.

Un commissaire socialiste admet n'avoir suivi les travaux de la dernière séance à ce sujet qu'au travers du procès-verbal. Au travers de la lecture de celui-ci, il a eu l'impression que la seule mesure prévue afin d'améliorer l'accès aux bassins pour le grand public consiste à prolonger les heures d'ouverture jusqu'à 22 h. Il souhaiterait donc proposer un amendement afin que le Conseil administratif travaille sur l'élargissement des horaires de manière globale (et pas seulement le soir) ainsi que les autres mesures évoquées dans l'audition de la dernière séance.

Le président rappelle que cela devrait s'appliquer une fois que le bassin des Pâquis aura été rénové. Il serait donc pertinent d'introduire cela dans la motion.

Un commissaire du Parti libéral-radical remarque que cela pourrait être un amendement général à la motion. Il estime que l'idée est intéressante au vu de ce qui a été expliqué lors des auditions sur le sujet. Il rappelle que la question a en premier lieu été abordée sur une problématique et un lieu spécifique, les discussions s'étant ensuite élargies (en évoquant notamment la possibilité d'utiliser de nouveaux lieux afin de résoudre la problématique). Il affirme que les motionnaires acceptent tout amendement visant à intégrer cela tout en temporisant quelque peu la mise en œuvre des mesures souhaitées.

Un commissaire socialiste propose l'amendement suivant: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre les mesures nécessaires afin d'élargir les heures d'ouverture des bassins municipaux.» Il s'agit à présent d'ajouter formellement la question de la collaboration du Conseil administratif avec les autres communes concernant les piscines.

Un commissaire du Parti libéral-radical rappelle qu'il s'agit également de traiter de la possibilité de faire des aménagements dans des bassins présentement en mains privées (tels que les Bains des Pâquis).

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois remarque qu'il avait posé une question très précise, à savoir la possibilité d'ouvrir la piscine jusqu'à 23 h le week-end. Il se dit d'accord avec l'amendement proposé, mais il insiste sur le fait que les mesures proposées ne doivent pas être faites au détriment des clubs sportifs.

Un commissaire socialiste remarque que le prolongement des heures d'ouverture au public se fera obligatoirement au détriment des clubs.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois estime qu'il faudrait formuler un amendement qui ne soit pas au détriment des clubs. Il affirme que si les horaires des piscines se prolongeaient jusqu'à 23 h, les clubs pourraient entamer les entraînements une heure plus tard, ce qui permettrait au grand public de fréquenter les piscines jusqu'à 21 h.

Un commissaire Verts affirme être favorable à l'élargissement des horaires des piscines de la Ville. Il estime qu'il faudrait demander au Conseil administratif une estimation du coût, financier et humain, d'une telle mesure.

Un commissaire du Parti libéral-radical rappelle qu'une motion est une déclaration d'intention. Il estime donc qu'il n'est pas pertinent d'entrer dans un tel niveau de détails, ce sera au Conseil administratif de présenter des mesures à prendre afin de répondre à la demande formulée dans la motion.

Un commissaire socialiste abonde dans le même sens. Il propose donc une seconde invite à son amendement: le Conseil municipal demande au Conseil administratif «de collaborer avec les autres communes pour les futurs bassins en lien avec les chantiers de Chandieu, des Pâquis et des Eaux-Vives».

Un commissaire Vert admet ne pas trop comprendre le manque de volonté d'assumer la responsabilité des demandes de cette motion. Il répète qu'il est nécessaire de connaître le coût et les conséquences d'une telle mesure avant d'aller de l'avant. Il rappelle pour terminer que le Conseil administratif n'est pas un Père Noël à qui on peut adresser une liste de vœux.

Le président pense qu'une motion marque effectivement une intention. Le message général délivré est que les membres de la commission des sports souhaitent faire avancer la cause du sport en ville de Genève. Il ajoute que l'attente d'une estimation des coûts des mesures souhaitées ne ferait que rallonger inutilement la procédure.

Un commissaire socialiste remarque qu'il est fait mention dans un des précédents procès-verbaux traitant du sujet de la nécessité d'engager une personne supplémentaire afin d'ouvrir les portes de la piscine de Varembeé à 7 h (soit trente minutes plus tôt qu'actuellement). Les commissaires ont donc déjà une idée du coût et des conséquences qu'engendrerait une telle mesure. Il propose donc une

## Motion: horaires d'ouverture de la piscine de Varembeé

modification à son premier amendement: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre les mesures nécessaires, y compris l'engagement de personnel, afin d'élargir les heures d'ouverture des bassins municipaux.»

Un commissaire du Parti libéral-radical remercie les uns et les autres pour leurs explications sur les différences entre une motion et un projet de délibération. Il fait remarquer aux Verts que l'investigation des coûts d'un projet est propice lors d'un projet de délibération. Or, il s'agit ici d'une motion, donc une déclaration d'intention, à savoir la demande au Conseil administratif de prendre un certain nombre de mesures. Il laisse donc le soin aux Verts de formuler un amendement stipulant que les mesures doivent être effectuées dans les limites du budget disponible, s'il juge cela nécessaire.

Le président propose à présent de passer au vote sur les amendements proposés par les socialistes.

Un commissaire du Parti libéral-radical affirme ne pas être en accord avec l'incise proposée par le commissaire socialiste dans son propre amendement. Il rappelle que les mêmes discussions auront lieu concernant Chandieu. Il affirme donc ne pas pouvoir accepter l'amendement tel que proposé actuellement.

Un commissaire socialiste propose de remplacer l'incise par ce qui suit: «y compris en termes de personnel».

*Votes*

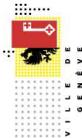
Le président met au vote l'amendement suivant (amendement général): «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre les mesures nécessaires, y compris en termes de personnel, afin d'élargir les heures d'ouverture des bassins municipaux», qui est accepté par 11 oui (1 UDC, 2 PLR, 2 PDC, 1 Ve, 4 S, 1 EàG) et 4 abstentions (2 MCG, 1 PLR, 1 EàG).

Un commissaire socialiste retire le deuxième amendement proposé.

Le président met au vote la motion M-1165 ainsi amendée, qui est acceptée à l'unanimité de la commission, soit par 15 oui (1 UDC, 3 PLR, 2 PDC, 1 Ve, 4 S, 2 EàG, 2 MCG). (*Voir ci-après le texte de la motion amendée et adoptée.*)

*Annexes*

- présentation faite par les services du magistrat
- complément d'information sur la situation des piscines à Genève
- liste des clubs



M-1165 «Optimisation des horaires  
d'ouverture de la piscine de Varembé»

M-1169 «Pour la gratuité des installations  
sportives de la Ville de Genève pour les  
rentiers AVS et AI»

**Commission des sports**  
**Conseil municipal**  
**14 janvier 2016**



## 1. M-1165 «Optimisation des horaires d'ouverture de la piscine de Varembeé»

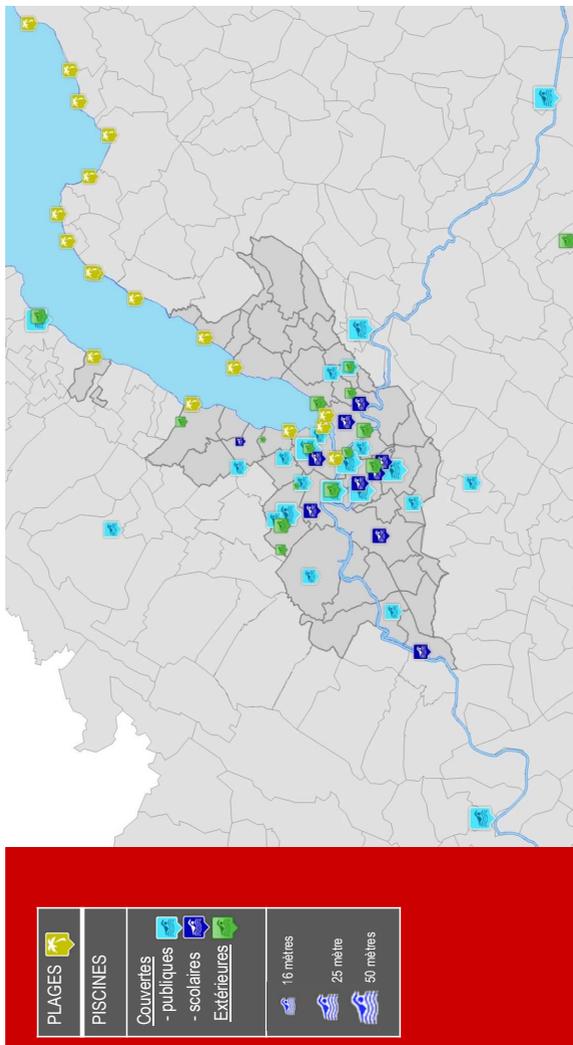


## Piscines et natation à Genève

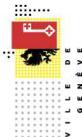
- **35 piscines couvertes** à l'échelle de l'agglomération dont **5 en Ville de Genève** (soit 13.5%). Il s'agit des piscines des Vernets, de Varembeé, de l'école Liotard, de l'école Pâquis-Centre et de l'école des Contamines. A elles 5, ces piscines possèdent **7 bassins couverts**. La Ville de Genève est une des sept villes suisses à offrir un bassin couvert aux dimensions olympiques (50 mètres). Au niveau de l'agglomération, Château Bleu à Annemasse offre également un bassin olympique.
- Natation: **sport no. 1** pratiqué de manière libre; **2ème sport** le plus pratiqué à Genève.
- **616'000 entrées publiques** pour les piscines, **59'000 heures d'entraînement** club
- La demande actuelle est forte avec une marge de progression importante et plutôt tournée sur la pratique de la natation libre (hors clubs) et de loisirs (ludique, bien-être).
- La piscine scolaire de Chandieu (25 mètres) sera mise en service à la rentrée 2016. Elle permettra de « soulager » Varembeé d'une partie de la demande clubs et écoles pour ainsi y libérer plus d'espaces pour la pratique libre.



## Offre actuelle de piscines (localisation, typologie, dimensions)



Concept directeur des équipements sportifs  
Service d'urbanisme  
Décembre 2015



## Piscines et natation à Genève

- La Ville de Genève prend en charge un important effet de débordement: 40% d'usagères et d'usagers de la piscine des Vernets proviennent des 44 autres communes genevoises et 60% de l'ensemble des usagères et usagers des Vernets travaillent en Ville de Genève.
- En ce qui concerne la piscine de Varembé: 24% des usagères et usagers proviennent des autres communes genevoises, 7% de France et 3% du canton de Vaud.

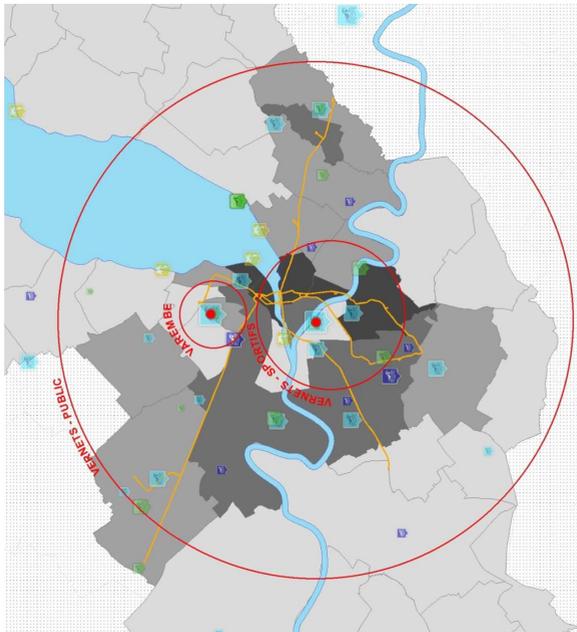
Si l'on considère la directive de l'OFSPD sur les piscines couvertes, il faut une piscine couverte publique (un bassin de 25/33 ou 50 mètres) pour 50'000 habitants. Avec ces 4 bassins (2 aux Vernets et 2 à Varembé), la Ville de Genève, avec 196'000 habitant-e-s, répond aux besoins de ses habitants.

En revanche, au niveau du Canton, qui compte 8 piscines publiques pour 482'545 habitant-e-s (fin 2014), il en manque 1.



## L'offre actuelle de piscines – Effets de débordement

- **Varembeé** :  
Piscine de quartier
- **Vernets** :  
Piscine d'intérêt cantonal voire régional.  
Situé au cœur d'une zone très dense de population et d'emplois.



Densité population et emplois au km<sup>2</sup>

10000 - 13000 (4)
13001 - 25000 (5)
25001 - 35000 (3)
35001 - 52000 (4)

Concept directeur des équipements sportifs  
Service d'urbanisme  
Décembre 2015



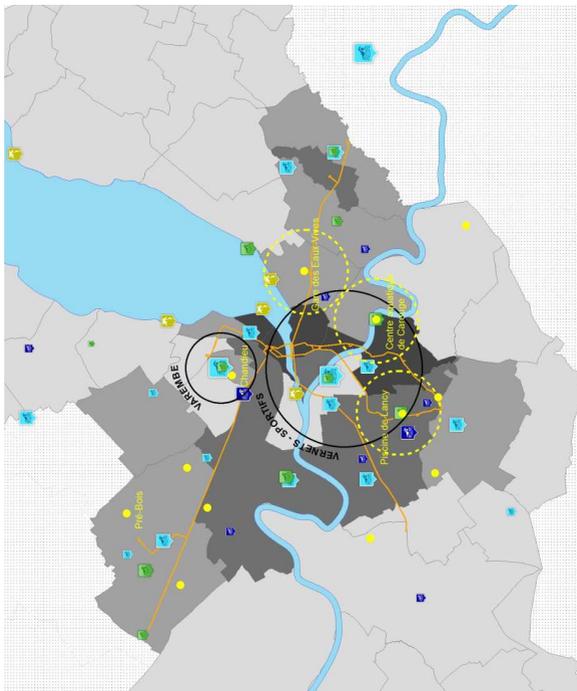
## L'offre actuelle de piscines (mesures)

	NORMES OFSPO	INDICATEURS 2015	SATISFACTION DES BESOINS DE BASE	SATISFACTION DES BESOINS DE LOISIR
<b>BASSINS SCOLAIRES</b> écoliers	7P : 2 heures/semaine, 7 semaines 1 espace d'enseignement = 1,25 m <sup>2</sup>	72 classes de 7P = 1'368 leçons 5 espaces d'enseignement = 5'608 leçons		
<b>HABITANTS VGE</b> <b>PISCINES COUVERTES :</b> <b>PUBLIQUES</b> <b>SCOLAIRES</b>	0,014 m <sup>2</sup> superficie de base / habitant Superficie de loisir = 20 à 40% de la superficie de base	(Piscines publiques + scolaires) / habitants VGE = 0,0116 m <sup>2</sup> /hbt		Manque 620 m <sup>2</sup> = 2X2,5m
<b>HABITANTS VGE</b> <b>PISCINES COUVERTES :</b> <b>PUBLIQUES</b>	Ne considérer que les superficies publiques	Piscines publiques / habitants VGE = 0,012 m <sup>2</sup> /hbt	Manque 346 m <sup>2</sup> superficie de base = 1X2,5m	Manque 550 m <sup>2</sup> de superficie de loisir = 2X2,5m
<b>PISCINES COUVERTES</b> <b>PUBLIQUES</b> usagers	Considérer les habitants élargis en incluant les touristes, les employés et les habitants des autres communes. Effets de débordement	Piscines publiques / usagers = 0,010 m <sup>2</sup> /hbt 239'628 = habitants VGE+ 32% employés non résidents (32% = part des genevois qui pratiquent la natation)	Manque 900 m <sup>2</sup> superficie de base = 1X5,0m ou 3X2,5m	Manque 660 m <sup>2</sup> superficie de loisir = 2X2,5m
<b>PISCINES EXTERIEURES</b> Habitants VGE	0,05 m <sup>2</sup> /hbt	Piscine extérieure / habitants VGE = 0,001 m <sup>2</sup> /hbt	Manque 9'507 m <sup>2</sup> = 9X50m	Manque 11'620 m <sup>2</sup> = 11X50m

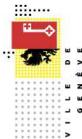


## Projets les plus susceptibles de diminuer l'effet de débordement

- Chandieu (25 mètres)écoles/clubs
- Gare des Eaux-Vives (25 mètres) publique
- Centre aquatique de Carouge (construction d'un bassin de 33 mètres) et couverture du bassin extérieur
- Couverture de la piscine de 50 mètres de Lancy



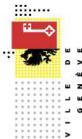
Concept directeur des équipements sportifs  
Service d'urbanisme  
Décembre 2015



## Piscines en Ville de Genève

	Equipements	Année de construction	Caractéristiques	Principales rénovations	Fréquentation
Infrastructures existantes	Piscines de Contamines	1972	Bassin 16mX8m	1989 : système de filtration 2003 : rénovation de la chaufferie 2009 : rénovation des vestiaires La rénovation générale est prévue avec la celle de l'école	DIF 2'640 heures par an Clubs et associations 5'725 heures par an (pas d'ouverture au public, et dédominés en nombre d'entrées)
	Piscine de Liobard	1975	Bassin 25mX10m	1989 : Réhabilitation du hall et des vestiaires La rénovation générale est prévue avec celle de l'école. Dépôt du crédit d'étude prévu pour 2017.	DIF 2'647 heures par an Clubs et associations 5'430 heures par an 34'000 entrées par an
	Piscine de Pâquis-Centre	1979	Bassin de 25mX12m	Octobre 2015: dépôt du crédit de construction pour le remplacement du tonir mobile et à la rénovation partielle de la piscine de Pâquis-Centre.	28'000 entrées par an
	Piscine de Varembe	1991	Bassin 33mX16M Bassin plongeon 12mX9m Bassin extérieur 25mX12,5m Pataugeoire extérieure 7mX7m	2008 : amélioration acoustique 2009 : rénovation des vestiaires 2011 : refecton de l'éclairage	200'000 entrées par an
	Piscine des Vernets	Piscine intérieure 1966 Piscine extérieure 1970	Bassin olympique 50mX22m Bassin 25mX12m Pataugeoire 10mX10m Bassin extérieur 21mX16m Pataugeoire extérieure 12.6m diamètre	1993/94 : réhabilitation générale 1998 : carraige fond de bassin 2000 : réhabilitation générale extérieure 2001 : éclairage bassin 2007/08 : rénovation vestiaires 2012 : refecton bassin 25m	400'000 entrées par an
Nouvelles infrastructures	Piscine de Chaudieu	Ouverture: septembre 2016	Bassin de 25mX12m		scolleres et clubs
	Complexe sportif de la Gare des Eaux-Vives, avec piscine	Ouverture du chantier: été 2020 (durée 3 ans)	Bassin de 25mX15m		Scolaires et public

genève, ville de culture et de sport 9.



## Horaires d'ouverture au public

- **Piscine des Vernets et de Varembe:**

semaine du 11 janvier au 17 janvier 2016	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Piscine des Vernets	11 12h - 18h	12 7h-20h	13 7h - 20h	14 7h-20h	15 7h - 20h	16 7h - 19h	17 8h - 19h
Piscine de Varembe	7h - 20h	12h-18h	7h - 20h	7h-20h	7h - 20h	7h - 19h	8h - 19h

- **Piscine de Pâquis-Centre:**

Lundi et mardi: de 12h à 13h

Mercredi: de 13h à 15h30 et de 18h30 à 20h

Jeudi: de 17h à 19h

Le bassin est ouvert toute l'année, excepté pendant les vacances scolaires.



## Elargissement des horaires d'ouverture au public en soirée

- Elargissement Varembé et Vernets : avancement de l'ouverture à 7h en 2015 ( a nécessité un poste de caissier au budget 2016)

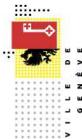
L'ouverture prolongée des deux bassins nécessiterait la refonte complète des plannings clubs avec les conséquences suivantes:

### A) Varembé

- Suppression des heures de natation synchronisée, de plongée et de canoé (durant l'hiver) à la piscine de Varembé (utilisation complète du bassin) avec comme conséquence la disparition des clubs de plongées dans les bassins de la Ville de Genève et une diminution importante des heures mise à disposition de la natation synchronisée.

- Disparition de certains clubs dans les bassins de quartier en cas de report des heures clubs actuellement à Varembé.

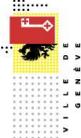
→ **L'extension des horaires en soirée ne sera possible qu'avec la mise en service des piscines de Chandieu (construction) et Pâquis-Centre (rénovation) prévue en janvier 2017 pour accueillir les clubs déplacés.**



## Elargissement des horaires d'ouverture au public en soirée

### B) Vernets

- Suppression des heures du water-polo à la piscine des Vernets (utilisation complète du bassin) avec comme conséquence la disparition de la section water-polo ou le report de ces heures sur un bassin de quartier au détriment d'autres clubs (qui sont dans les bassins de quartiers) qui verront leurs heures supprimées.
  - Obligation de fusionner les deux clubs élités présents à la piscine des Vernets (GN 1885 et NSG) pour pouvoir diminuer les nombres d'heures mises à disposition des clubs et pouvoir ainsi ouvrir davantage au public.
  - Diminution importante des heures mises à disposition de Handisport (actuellement tout le bassin), à la Société Suisse de Sauvetage (actuellement tout le bassin), au Triathlon Club Genève (nombreuses heures sur la semaine).
- **A ce jour pas de possibilités de replis pour les clubs dans d'autres équipements.**



## Elargissement des horaires d'ouverture au public en soirée

### Personnel

L'ouverture prolongée Varembeé jusqu'à 22h00 nécessiterait :

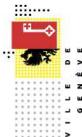
- l'engagement de 3 ETP gardiens de bain polyvalent (20h d'ouverture supplémentaire hebdomadaire et 4 gardiens de bain obligatoirement en ouverture public)
- l'engagement d'un employé de caisse ou l'installation de 2 distributeurs de tickets performants

L'extension des heures d'ouverture n'impacte pas les horaires des mécaniciens d'entretien piscine (piquet à partir de 18h30).

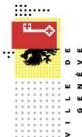
### C) A l'étude – Ouverture de Pâquis-Centre au public

L'ouverture de Pâquis-Centre au public le midi et soir, ainsi que les week-end nécessiterait :

- L'engagement de 1.5 ETP gardiens de bains polyvalent
- La mise en place d'un distributeur de tickets performant
- La diminution ou la suppression d'heures de pratique de clubs dans ce bassin



## 2. M-1169 «Pour la gratuité des installations sportives de la Ville de Genève pour les rentiers AVS et AI»

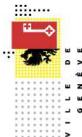


## Mesures d'accès à la culture et au sport

Le développement de l'accès à la culture et au sport fait partie des missions fondamentales du Département de la culture et du sport.

### Mesures:

- Public jeune (tarif jeune, carte 20 ans/ 20 francs et carte Gigogne, tarif écoles)
- Personnes en situation de précarité (invitations et gratuité dans les piscines pour les personnes bénéficiant des prestations de l'Hospice général)
- Chéquier culture (extension récente aux personnes au chômage et aux personnes au bénéfice d'une rente AI)
- Tarifs réduits spécifiques (seniors, chômeurs, bénéficiaires d'une rente AI et personnes à mobilité réduite)
- Personnes en situation de handicap
- Médiation culturelle
- Actions de promotion de la pratique sportive (ex: Plaine de jeunes)
- Cours et camps de sport



## Mesures financières d'accès au sport

- Octobre 2011: le Service des sports a revu la tarification des installations sportives de la Ville de Genève (VGE).
- Modifications majeures :
  - définition des personnes pouvant bénéficier des tarifs réduits et des tarifs famille;
  - tarification différenciée pour les porteurs des cartes «Gigogne» (nouveau) et «20 ans/20 francs» (nouveau);
  - tarification particulière pour les écoles
- Des tarifs réduits sont notamment appliqués aux personnes retraitées, chômeurs et chômeuses, bénéficiaires des prestations de l'assurance invalidité, personnes de moins de 25 ans ou personnes à mobilité réduite.
- Enfin, concernant les piscines, la gratuité est accordée aux personnes bénéficiant des mesures de l'Hospice général, ainsi qu'à leurs enfants, sur présentation d'une attestation et pièce d'identité.
- Pas de crédit «accès au sport» et pas de participation des communes ni du canton aux compensations financières de ces réductions tarifaires (contrairement à la culture).

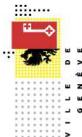


## Gratuité des installations sportives pour les rentiers AVS/ AI (M-1169)

- Données de l'OCSTAT 2014:

### Chiffre total des rentier-e-s AVS/ AI - Canton de GE

Données OCSTAT 2014	Unités	Pourcentage	Pourcentage consolidé (AVS / AI)
Rentier-e-s AVS	78'800	16.33%	
Rentier-e-s AI	13'541	2.80%	19.13%
Population GE	482'545		



## Gratuité des installations sportives pour les rentiers AVS/ AI (M-1169)

- Données – Etat GE – DGAS – 2014:

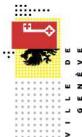
### Rentier-e-s AVS/ AI – Prestations complémentaires – Canton de GE

	Unités	Pourcentage	Pourcentage consolidé (AVS / AI)
Rentier-e-s AVS	14'797	3.07%	
Rentier-e-s AI	10'702	2.22%	
<b>Population GE</b>	<b>482'545</b>		<b>5.28%</b>

- Données – Ville de Genève - Service social – 2014 et 2015:

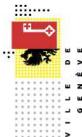
### Prestations sociales municipale accordées (nombre de dossiers!):

- 2014: 4584
- 2015: 4667



## Gratuité des installations sportives pour les rentiers AVS/ AI (M-1169)

- Pas de données statistiques détaillées sur la fréquentation de cette population dans nos installations.
- Pour l'exercice 2014, les revenus enregistrés ont été de CHF 2'222'046.-
- A fréquentation constante, et si la représentation de cette population est proportionnelle à sa représentation statistique cantonale, le manque à gagner estimé serait de:
  - CHF 2'222'046 x 19.13% = CHF 425'077.-
  - CHF 2'222'046 x 5.28% = CHF 117'324.-



## Gratuité des installations sportives pour les rentiers AVS/ AI (M-1169)

### Impact non-mesuré:

- Coûts administratifs: communication, retraits, contrôles aux caisses, ...
- Identification (vérification des pièces justificatives – pas de carte d'identification spécifique et décisions d'octroi annuelles) des bénéficiaires de prestations complémentaires
- Abonnement transmissible (pas de contrôle systématique possible) ?
- Périmètre du public concerné: offre cantonale ou VdG ?
- Périmètre d'accès aux sites sportifs limité ?
- Impact sur la fréquentation/ saturation de sites (piscines) ?
- Quelle communication d'une mesure de ce type ? La VdG n'a pas accès aux données du SPC (contraintes LIPAD)

SÉANCE DU 26 MAI 2020 (après-midi)  
 Motion: horaires d'ouverture de la piscine de Varembeé

DÉPARTEMENT  
 DE LA CULTURE ET DU SPORT

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF



PAR COURRIEL

Monsieur Morten Gisselbaek  
 Président de la Commission des sports  
 du Conseil municipal

Genève, le 18 novembre 2015

Objet

M-1159 "Pour un nouveau bassin olympique à Genève"

Monsieur le Président,

Par la présente et suite à la demande de la commission que vous m'avez transmise le 10 novembre dernier, j'ai le plaisir de vous transmettre les réponses suivantes concernant l'objet mentionné en titre, que je vous remercie de faire suivre aux membres de la Commission des sports.

**1. Situation actuelle, perspectives et projets dans les autres communes dont la Ville de Genève a connaissance**

On dénombre 35 piscines couvertes à l'échelle de l'agglomération dont 5 en Ville de Genève (soit 13.5%). Il s'agit des piscines des Vernets, de Varembeé, de l'école Liotard, de l'école Pâquis-Centre et de l'école des Contamines. A elles 5, ces piscines possèdent 7 bassins couverts.

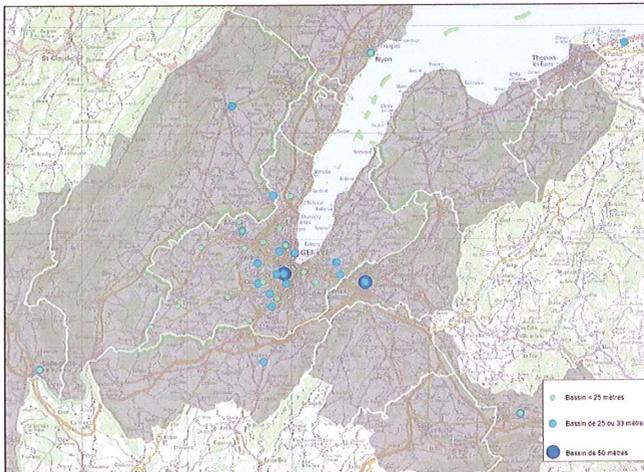
L'agglomération genevoise possède deux bassins de 50 mètres dans les deux centres urbains principaux (villes de Genève et d'Annemasse). Genève fait partie des 7 villes de Suisse qui possèdent un bassin aux dimensions olympiques. L'agglomération comprend également 21 bassins (soit 25 mètres, soit 33 mètres) adaptés à la compétition en petit bassin et à la pratique du water-polo. Enfin, elle dispose sur son territoire, quasi exclusivement dans la partie suisse, de 19 bassins inférieurs à 25 mètres et plutôt propices à l'enseignement de la natation. Ces bassins, sont en général, situés dans l'enceinte des écoles.

Sur l'agglomération de Genève, il existe trois types de bassins : les *bassins scolaires* (en Suisse uniquement), les *bassins sportifs* et les *bassins de loisirs*.

Les *bassins scolaires* sont construits dans l'enceinte de l'école. Ce sont en général des petits bassins répondant aux besoins d'apprentissage (16m) ou encore à la compétition en petit bassin (25 mètres). La plupart des bassins scolaires ne sont pas ouverts au grand public mais réservés aux scolaires et aux clubs. Pour la Ville de Genève, seule la piscine des Pâquis est ouverte quelques heures par semaine au grand public.

Les *bassins sportifs* sont ouverts au grand public. Ils sont centrés sur l'apprentissage et l'entraînement sportif. Ils accueillent également les clubs et parfois les écoles qui ne peuvent bénéficier de bassins scolaires (ex. communes de campagne rive gauche qui vont à Varembeé).

Enfin, les *bassins de loisirs* sont avant tout conçus pour la natation plaisir et ludique (ex. Vitam'parc). Ces bassins sont construits actuellement sur France.



Typologie des bassins couverts en fonction des dimensions

### Perspectives et projets

En matière de planification en Ville de Genève, des projets inscrits dans le 11<sup>ème</sup> Plan financier d'investissement et dans le PDcom « Genève 2020 » sont déjà en cours :

- La piscine scolaire de Chandieu (25 mètres) sera mise en service à la rentrée 2016. Elle permettra de « soulager » Varembeé d'une partie de la demande clubs et écoles pour ainsi libérer plus d'espaces pour la pratique libre ;
- Concernant l'entretien du patrimoine, les travaux de remplacement du fond mobile et de rénovation partielle de la piscine de Pâquis-Centre sont actuellement à l'étude (PR-1148 - Commission des travaux et des constructions) ;
- La piscine publique de la Gare des Eaux-Vives (25 mètres) prévue pour 2025 permettra de répondre à une partie de la demande de la Rive gauche et de soulager les piscines de Varembeé, des Vernets et de Thônex.

D'autres projets sont prévus à l'échelle de l'agglomération et du Canton. Sans prétendre à l'exhaustivité, voici quelques exemples : la planification cantonale prévoit notamment la création d'une piscine intercommunale olympique sur la Rive droite, projet porté notamment par la Ville de Meyrin. A plus court terme, la Ville de Carouge étudie la possibilité de couvrir sa piscine de 50 mètres et la Ville de Lancy étudie la possibilité d'exploiter son bassin ouvert de 50 mètres toute l'année en chauffant l'eau. De nouveaux bassins scolaires sont prévus dans les communes de Veyrier, Meyrin, Plan-les-Ouates et Lancy. En France : une piscine est en cours de réalisation à Saint-Genis-Pouilly et une autre piscine est envisagée à l'horizon 2030 à Douvaine.

## SÉANCE DU 26 MAI 2020 (après-midi)

### Motion: horaires d'ouverture de la piscine de Varembeé

#### 2. Demande de la population de la Ville de Genève

La Ville de Genève a aujourd'hui suffisamment de superficies piscines pour répondre aux besoins de base de sa population.

Néanmoins, les bassins de la Ville de Genève sont aussi utilisés par les habitant-e-s de toute l'agglomération, par toutes les catégories d'usager-e-s (clubs, scolaires, particuliers).

#### Le rayon d'attraction réelle des piscines de la Ville de Genève

L'offre de la Ville de Genève n'est pas utilisée seulement par ses habitant-e-s et ses touristes. La piscine des Vernets, par exemple, est fréquentée à 50% par des usager-e-s habitant hors de la Ville de Genève (40% reste du Canton et 10% France). La piscine de Varembeé est fréquentée à 34% par des usager-e-s résidant dans d'autres communes.

#### Les piscines de la Ville sont aussi fréquentées par les personnes qui travaillent à Genève (60% des usager-e-s des Vernets).

Les personnes actives en Ville de Genève utilisent souvent la plage horaire de la pause déjeuner pour aller nager mais ils se rendent également dans les bassins tôt le matin ou encore après leur journée de travail. Sachant que la Ville de Genève est le pôle d'emploi le plus important du Canton, la demande d'utilisation des bassins est donc bien plus large que sa seule population résidente.

#### Cette attractivité des bassins de la Ville s'explique aussi par le manque d'offre en piscines à l'échelle cantonale.

Les habitant-e-s du Canton de Genève n'ont pas accès à l'ensemble des bassins du Canton. 20% de la superficie de base cantonale est réservée aux écoles et aux clubs et ces derniers ont, en plus, accès à tous les bassins grands publics. Si on prend en compte ce paramètre, la superficie de base des plans d'eau du Canton n'est pas suffisante. Si bien qu'une partie de la demande non satisfaite se reporte sur la Ville de Genève.

Le manque de bassins à l'échelle de l'agglomération, le positionnement de ville-centre (centre-ville, bassin d'emplois) et les dimensions de certains bassins (50m et 33m) expliquent l'attractivité des bassins de la Ville de Genève et en partie leur très forte occupation, en soirée notamment.

La demande actuelle est forte (la natation est le 1er sport des genevois-es), avec une marge de progression importante et plutôt tournée sur la pratique de la natation libre (hors clubs) et de loisirs (ludique, bien-être).

L'offre actuelle de la Ville de Genève ne satisfait pas la demande dans la mesure où :

- elle n'est pas dimensionnée pour le bassin de population de l'agglomération mais pour celui de ses habitant-e-s;

- elle privilégie les usager-e-s "club" et "scolaire" puisqu'ils ont accès à tous les bassins, alors que l'usager-e "public" n'a accès qu'à 5 bassins (3 piscines scolaires dédiées);

- elle ne propose pas de superficie de loisirs. Aujourd'hui, c'est la partie française de l'agglomération qui répond en partie à cette demande.

En outre, il faut ajouter à ces constats l'accroissement de la population de l'agglomération, confirmant que la superficie de base sera insuffisante à l'horizon 2030, même si l'ensemble des projets énoncés plus haut se concrétise.

En ce qui concerne la Ville de Genève, les deux nouveaux projets de piscines à court terme (Chandieu et Gare des Eaux-Vives) permettent de répondre à la demande des habitant-e-s de la Ville (compte tenu de sa croissance à l'horizon 2030) mais pas d'absorber l'augmentation des autres usager-e-s potentiels (touristes, employé-e-s, autres habitant-e-s de l'agglomération).

### 3. Demande de la population de la Ville de Genève en fonction des types de bassin

Concernant plus spécifiquement la demande de la population par type de bassin, l'étude des besoins et des pratiques sportives présentée fin 2013, issue de la PR-971, votée le 16 janvier 2013 par le Conseil municipal, conclut à 4 profils-type d'usager-e-s aux pratiques et habitudes différentes :

#### 1. *Nageurs et nageuses sportifs amateurs*

Ils utilisent surtout le bassin nageur intérieur.

Ils viennent seuls, pour nager 1 h, souvent dans leur temps libre, c'est-à-dire soit très tôt le matin, entre 12h et 14h ou en fin d'après-midi/début de soirée.

Ce public est composé de personnes travaillant aux alentours. Ils ont généralement peu de temps à disposition.

Ils disent généralement faire du sport pour le « plaisir », la « santé physique » et la « santé mentale », comme moyen de déstresser.

#### 2. *Baigneurs et baigneuses*

Public généralement plus âgé, souvent à la retraite qui utilise les bassins nageurs intérieurs et extérieurs.

Ils viennent plutôt le matin « avant que la piscine ne soit bondée ». Habités des lieux, ils fréquentent la piscine depuis longtemps et se connaissent davantage. Ils soulignent le caractère social de cette activité et sont d'ailleurs plus enclins que les *nageurs et nageuses sportifs* à utiliser la buvette.

#### 3. *Public de loisir/d'été*

Public plus hétéroclite (vacanciers de tous les âges, écoliers, temps libre). Ils viennent, à plusieurs, surtout pour le loisir. Davantage présents l'après-midi, notamment les mercredis et les samedis. Ils utilisent surtout le « bassin plongeon » ou la piscine extérieure.

4. *Familles ou parents seuls avec jeunes enfants*, qui fréquentent principalement le bassin non-nageur avec fond mobile ou la pataugeoire. Ils viennent dans la matinée et dans l'après-midi, notamment le mercredi ou le samedi. Ils ne considèrent pas leur activité comme du « sport » mais plutôt comme du « loisir ».

Nous ne disposons pas de données chiffrées sur la popularité des bassins de moins de 50m. Néanmoins nous pouvons mentionner que les 2 premiers profils-type, ainsi que les clubs préfèrent les bassins de grandes dimensions et fréquentent le plus assidument les piscines. Les 2 profils-type loisirs préfèrent des bassins ludiques et aménagés, sans référence aux dimensions

Bien entendu, ces éléments pourront être développés en commission, si elle le souhaite, à votre meilleure convenance.

Espérant que ces informations seront utiles à vos travaux, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations les meilleures.



Signature of Sami Kanaan

Sami Kanaan

SÉANCE DU 26 MAI 2020 (après-midi)  
Motion: horaires d'ouverture de la piscine de Varembeé

DÉPARTEMENT  
DE LA CULTURE ET DU SPORT  
**LA DIRECTION**



VILLE DE  
GENÈVE

PAR COURRIEL

Aux membres de la Commission des sports

Genève, le 19 janvier 2016

**Objet**

**Audition de la Commission des sports du 14 janvier 2016 : M-1165 «Optimisation des horaires d'ouverture de la piscine de Varembeé»**

La Directrice adjointe  
Martine Koelliker  
[martine.koelliker@ville-ge.ch](mailto:martine.koelliker@ville-ge.ch)

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères municipales,  
Messieurs les Conseillers municipaux,

Par la présente, je vous apporte les éléments complémentaires qui font suite à l'audition de la Commission des sports du 14 janvier dernier portant sur l'objet mentionné en titre.

Comme demandé, vous trouverez en annexe la répartition des clubs par piscine appartenant à la Ville de Genève, dont celle de Varembeé.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, l'expression de mes salutations les meilleures.

Martine Koelliker

*Annexe mentionnée*

**Copies :** - Sami Kanaan (CA - DCS)  
- Sybille Bonvin (SPO)

SÉANCE DU 26 MAI 2020 (après-midi)  
Motion: horaires d'ouverture de la piscine de Varembeé

7373

Répartition des clubs dans les piscines de la Ville de Genève - Janvier 2016

Clubs	Vernets	Varembeé	Contamines	Pâquis-Centre	Liotard
Aquafit Mme Charmey					x
Ass. Jeunes Sapeurs Pompiers					x
Bébés nageurs			x		
Canoë Club Genève		x			
Centre de Jour de la Servette					x
Centre social protestant			x		x
Clubs plongée		x			
Dauphins Genève (Apnée)		x			
Ecole Active Malagnou			x		
Ecole du GN	x	x			
ENG	x	x			
Fondation Cap Loisirs			x		
Geneva Triathlon	x			x	
GIAP			x	x	x
GN 1885 (natation)	X	x		x	x
GN 1885 (Plongeon)		x			
GN 1885 (water-polo)	x			x	x
Gym Aquatique M. Cogne			x		
Gym pré-natale				x	
Handisport	x				
Inter Club Léman			x		
Jeunes Sauveteurs					x
Natation enfants Mme Andreetto				x	
Natation Sportive Genève	x	x	x	x	x
SPO (aquabike)	x				
SPO (aquagym)		x		x	x
SSS	x				
SynchrO Genève		x	x		x
Triathlon club Genève	x	x		x	
UNI GE	x	x			

Projet de délibération: modification du RCM concernant l'entrée en matière

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté sans opposition (63 oui et 2 abstentions).

La motion est ainsi conçue:

### *MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre les mesures nécessaires, y compris en termes de personnel, afin d'élargir les heures d'ouverture des bassins municipaux.

*Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.*

### **17. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 23 novembre 2011 de M<sup>mes</sup> Maria Casares, Vera Figurek, Salika Wenger, MM. Pierre Gauthier, Pierre Rumo et Christian Zaugg: «Modification du règlement du Conseil municipal concernant l'entrée en matière» (PRD-19 A)<sup>1</sup>.**

#### **Rapport de M<sup>me</sup> Marie-Pierre Theubet.**

*Note de la rapporteuse: le rapport n'ayant jamais été rendu au fil des années, il a été réattribué.*

Cet objet a été renvoyé à la commission du règlement par le Conseil municipal le 17 janvier 2012. Il a été traité en une seule séance, le 16 mai 2012, sous la présidence de Mme Alexandra Rys. Les notes de séance ont été écrites par M. Léonard Jeannet-Micheli, procès-verbaliste que la rapporteuse remercie pour son travail.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 169<sup>e</sup> année»: Développé, 3857.

Projet de délibération: modification du RCM concernant l'entrée en matière

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION*

#### *Exposé des motifs*

Il importe que chaque groupe puisse s'exprimer, même brièvement, sur son acceptation ou non d'entrer en matière sur un objet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de six de ses membres,

*décide:*

*Article unique.* – L'article 88 du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève (LC 21 111) est complété comme suit:

#### **«Art. 88 Préconsultation**

»*Alinéa 3 bis (nouveau)* Chaque groupe représenté au Conseil municipal, ainsi que l'éventuel groupe formé par les membres indépendants, dispose d'une minute pour expliquer s'il accepte ou s'il refuse d'entrer en matière sur l'objet mentionné.»

#### **Séance du 16 mai 2012**

*Audition de M. Pierre Gauthier, un des auteurs du projet de délibération PRD-19*

M. Gauthier indique que son groupe a été frustré à de nombreuses reprises de ne pouvoir justifier un refus d'entrer en matière, ce qui a mené à l'élaboration de ce projet de délibération. Il précise que le but est de donner l'occasion à chaque groupe de s'exprimer brièvement au sujet d'une volonté d'entrer en matière sur l'objet proposé, ou non.

Un commissaire, relevant qu'il est question dans ce projet de délibération de «groupes d'indépendants», signale que ces groupes n'existent pas tant que le projet de délibération PRD-20 n'a pas été accepté. Il demande s'il serait envisageable pour les auteurs de modifier cette formulation dans le projet de délibération PRD-19 afin de bien distinguer les projets de délibération PRD-20 et PRD-19.

Projet de délibération: modification du RCM concernant l'entrée en matière

M. Gauthier indique que les auteurs sont tout à fait ouverts à une suppression de la référence aux «groupes d'indépendants» et signale que les auteurs du projet de délibération PRD-20 ne sont d'ailleurs plus très convaincus par ce même projet de délibération.

*Note de la rapporteuse: le projet de délibération PRD-20 a été refusé à l'unanimité en commission du règlement. Il a été retiré de l'ordre du jour de la plénière du Conseil municipal le 3 septembre 2012 par ses auteurs (projet de délibération du 23 novembre 2011 de Mmes Maria Casares, Vera Figurek, Salika Wenger, MM. Pierre Gauthier, Pierre Rumo et Christian Zaugg: «Pour que les membres indépendants du Conseil municipal puissent former un groupe politique».)*

Une commissaire signale qu'elle votera pour le projet de délibération PRD-19, si celui-ci se voit amputé de sa référence aux «groupes indépendants».

Un commissaire, relevant qu'il arrive fréquemment que des débats au sujet de l'entrée en matière prennent place même après l'entrée en matière d'un objet, est favorable à ce projet de délibération PRD-19 qu'il juge pertinent. Au sujet d'une potentielle reformulation de cet objet, le commissaire propose de garder une référence aux indépendants, mais de supprimer le terme de «groupes».

Une commissaire, relevant qu'il lui semblerait opportun de conserver une certaine cohérence dans le règlement, demande s'il est systématiquement fait mention des indépendants dans ce règlement lors de précisions concernant les divers droits des groupes.

M. Gauthier fait observer que, selon lui, le seul article faisant explicitement référence aux indépendants est l'article 11 ayant la teneur suivante:

#### Art. 11 Groupe politique et changement d'appartenance politique

<sup>1</sup> Les membres du Conseil municipal élu-e-s sur une même liste forment un groupe politique.

<sup>2</sup> Aucun-e membre élu-e sur une liste ne peut en cours de législature siéger parmi les membres d'un autre groupe politique.

<sup>3</sup> En cas de démission ou d'exclusion du groupe politique avec lequel il-elle a été élu-e, un-e membre du Conseil municipal qui n'en serait pas démissionnaire siège et délibère de manière indépendante. Il-elle ne participe pas aux travaux des commissions municipales et ne peut rédiger de rapport.

Une commissaire remarque que l'article 85 du règlement, sur le débat accéléré, fait également référence aux indépendants.

Projet de délibération: modification du RCM concernant l'entrée en matière

Une commissaire indique que de nombreux articles mentionnent les groupes politiques sans qu'il soit fait mention des indépendants.

La présidente précise qu'il s'agit maintenant de savoir quelle est la formulation habituelle dans le règlement lorsque celui-ci apporte des précisions quant aux droits des groupes, en particulier s'il est systématiquement fait référence aux groupes, ou non. Au surplus elle indique que la commission pourrait avoir l'idée d'insérer, probablement à l'article 11, une nouvelle disposition précisant une fois pour toutes que les indépendants ont les mêmes droits que les groupes, s'agissant des délibérations en plénière. Elle signale encore que la procédure à suivre dans ce cas serait de voter rapidement le projet de délibération PRD-19, en l'amputant de sa référence aux groupes indépendants, puis de déposer une motion ajoutant un alinéa 4 à l'article 11 afin qu'il soit précisé que les indépendants ont les mêmes droits que les groupes lors des délibérations en plénière.

Un commissaire indique qu'il votera le projet de délibération PRD-19, pour autant que sa référence aux groupes indépendants soit supprimée.

Une commissaire demande si un projet de délibération modifiant l'article 11 devrait nécessairement contenir toutes les modifications qu'il implique dans les autres articles du règlement afin qu'il conserve une certaine cohérence, ou s'il serait possible d'insérer une phrase afin que toutes ces modifications soient faites automatiquement.

La présidente répond qu'il n'est pas possible d'insérer une phrase afin que les modifications soient faites automatiquement, mais qu'il reste la possibilité de faire ce «toiletage» par la suite.

M. Gauthier signale que le terme de «groupe» est totalement inadéquat en ce qui concerne les indépendants, ceux-ci ne pouvant être considérés comme un groupe, vu les potentielles divergences d'opinion entre les différents indépendants. Nonobstant, il fait remarquer que le fait de donner à chaque indépendant les mêmes droits qu'un groupe conduirait à une inégalité de traitement, favorisant sensiblement les indépendants par rapport à chacun des membres des groupes. Relevant que cette solution a été retenue pour les délibérations lors de la Constituante, M. Gauthier demande s'il serait possible de donner un temps de parole limité aux indépendants par rapport aux groupes.

Un commissaire demande s'il serait envisageable de laisser le même temps de parole à l'ensemble des indépendants qu'à un groupe, ce qui donnerait vingt secondes de parole à chacun des trois indépendants dans les cas où un groupe a droit à une minute.

Un commissaire n'est pas opposé à l'idée de voir chacun des indépendants prendre la parole durant une minute, mais relève que cela peut s'avérer problématique dès que les temps de parole approchent les dix minutes.

Projet de délibération: modification du RCM concernant l'entrée en matière

Une commissaire trouve l'idée d'un précédent commissaire intéressante, mais signale qu'elle n'est applicable que pour les longs temps de parole. Rappelant que ces indépendants n'ont pas le droit de participer aux travaux en commission, elle demande si un temps de parole donné en plénière confinant à une inégalité de traitement vis-à-vis de chacun des membres des groupes ne serait pas une forme de compensation.

La présidente, relevant que chacun est élu pour lui-même indépendamment de son appartenance à un groupe, est d'avis qu'il ne serait pas légal de diminuer le temps de parole des indépendants.

Un commissaire abonde dans le sens de la présidente, précisant que la loi sur l'administration des communes (LAC) ne fait aucune référence aux groupes ou aux indépendants. Cependant, il signale qu'une limitation du temps de parole des indépendants serait peut-être opportune, afin d'éviter une épidémie d'indépendance des personnes voulant gagner en temps de parole, ce qui serait particulièrement problématique pour le travail en commission.

Un commissaire, rappelant que le règlement a changé récemment afin d'empêcher aux conseiller municipaux de changer de groupe en cours de législature, signale qu'il est favorable à ce que les indépendants aient le même temps de parole que chacun des groupes, mais qu'il ne s'agit aucunement d'une compensation, les indépendants devant assumer leur démission d'un groupe.

#### *Votes*

La présidente propose de passer au vote de l'amendement du projet de délibération PRD-19 afin que celui-ci ait la teneur suivante:

«Art. 88 Préconsultation

»Alinéa 3 bis (nouveau) Chaque groupe représenté au Conseil municipal dispose d'une minute pour expliquer s'il accepte ou s'il refuse d'entrer en matière sur l'objet mentionné.»

Par 11 oui (1 PDC, 1 UDC, 1 MCG, 1 PLR, 2 Ve, 3 S, 2 EàG), la commission accepte cet amendement à l'unanimité des membres présents.

Par 11 oui (1 PDC, 1 UDC, 1 MCG, 1 PLR, 2 Ve, 3 S, 2 EàG), le projet de délibération PRD-19 amendé est accepté à l'unanimité des membres présents.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION AMENDÉE*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de six de ses membres,

*décide:*

*Article unique.* – L'article 88 du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève (LC 21 111) est complété comme suit:

**«Art. 88 Préconsultation**

»*Alinéa 3 bis (nouveau)* Chaque groupe représenté au Conseil municipal dispose d'une minute pour expliquer s'il accepte ou s'il refuse d'entrer en matière sur l'objet mentionné.»

**La présidente.** Il faut voter non, bien sûr, puisqu'on a changé le règlement. Celles et ceux qui acceptent ce projet de délibération votent oui, les autres, vous votez tous non... et les derniers s'abstiennent. (*Rires.*)

*La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, l'article unique de la délibération amendée est mis aux voix; il est refusé par 55 non contre 8 oui. (Le troisième débat étant obligatoire, il aura lieu ultérieurement.)*

**La présidente.** C'est bien, la présidence, finalement. On peut influencer les votes. Continuons comme ça, si vous voulez. Je suis au taquet... C'est dommage que l'ordre du jour soit aussi court. On aurait pu avancer ce soir. Nous passons maintenant aux dix rapports dont les objets remontent à d'anciennes législatures.

**18. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 29 avril 2015 de M<sup>mes</sup> et MM. Delphine Wuest, Anne Moratti, Marie-Pierre Theubet, Catherine Thobellem, Sandrine Burger, Alfonso Gomez, Julide Turgut Bandelier, Christophe Dunner, Alpha Dramé et Bayram Bozkurt: «Le compost pour tous: pour une poubelle à compost accessible à chaque foyer» (M-1183 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M. Ulrich Jotterand.**

La motion a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication par le Conseil municipal lors de la séance du 14 mars 2016. La commission, réunie sous la présidence de M<sup>me</sup> Fabienne Beaud, a étudié la motion lors de ses séances des 5 octobre 2017 et 11 janvier 2018. Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Cristina Iselin, que nous remercions pour la qualité de son travail.

**Rappel de la motion**

Considérant que:

- le tri des déchets est l'une des priorités de la Ville de Genève dans le cadre de Genève, ville durable et des Engagements d'Aalborg;
- les déchets compostables comprenant les épiluchures, les restes de nourriture, etc. sont des déchets volumineux qui peuvent être recyclés;
- le compost est composé de 90% d'eau et qu'il brûle donc mal;
- le règlement d'application de la loi sur la gestion des déchets (RGD) (L 1 20.01) exige déjà que tout propriétaire d'immeuble mette une poubelle à compost à la disposition de ses locataires (dans le local à poubelles),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de vérifier auprès de tous les propriétaires que ces derniers respectent la loi en mettant une poubelle à compost à la disposition des locataires de chaque immeuble.

**Séance du 5 octobre 2017**

*Audition de M. Alfonso Gomez, motionnaire*

M. Gomez explique que la motion M-1183 a été rédigée en 2015 juste avant la distribution des p'tites poubelles vertes. Il félicite d'ailleurs le Conseil

---

<sup>1</sup> «Mémorial 173<sup>e</sup> année»: Développée, 5754.

## Motion: des poubelles à compost dans chaque foyer

administratif et M. Barazzone pour cette initiative. A la suite de cette action environnementale, M. Gomez avait demandé à M<sup>me</sup> Wuest s'il ne valait pas mieux retirer la motion M-1183. Effectivement, dans celle-ci, le Conseil municipal demande au Conseil administratif de vérifier auprès de tous les propriétaires que ces derniers respectent la loi en mettant une poubelle à compost à disposition des locataires de chaque immeuble. Finalement, les auteurs de la motion M-1183 ont décidé de ne pas retirer l'objet: certaines régies n'ont pas de poubelles en bas de l'immeuble pour accueillir les poubelles vertes. Le Conseil municipal doit donner un signal au Conseil administratif en ce sens. Les données d'utilisation de compost et de poubelles vertes doivent être actualisées afin d'évaluer les possibilités d'initiatives supplémentaires en faveur de l'environnement en vue d'augmenter le taux de récupération des déchets compostés.

*Questions*

Une commissaire fait remarquer que son immeuble ne dispose ni de compost dans le local à poubelles ni d'ascenseur. Elle ne connaît qu'un habitant qui utilise sa poubelle verte. La motion envisage-t-elle des moyens de contrainte? M. Gomez relève que 95% des citoyens de la Ville sont favorables aux poubelles vertes et qu'en plus elles permettent de faire des économies: ce qui va au compost n'est pas incinéré. Les mesures de contrainte ne sont donc pas nécessaires. En revanche, l'Etat de Genève pourrait taxer les poubelles qui ne sont pas vertes comme dans tous les cantons suisses; cela rendrait l'utilisation des poubelles vertes intéressante.

A la suite de la distribution des poubelles vertes dans son quartier, un commissaire constate qu'aucune information n'a été transmise au public (campagne, sensibilisation, gestion des problèmes d'insectes, etc.). Or, les communes sont censées informer la population de cette action écologique. Par exemple, le citoyen lambda ne sait parfois pas où mettre sa poubelle verte. M. Gomez souligne la pertinence de la remarque et imagine que le département de l'environnement urbain et de la sécurité n'est pas étranger à la problématique. Suite à la distribution des p'tites poubelles vertes, la *Tribune de Genève* a publié un article à ce sujet dans les pages locales; cela a permis de faire une bonne publicité. Néanmoins, M. Gomez recommande à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC) de questionner M. Barazzone à ce sujet. Quel est le taux de récupération actuel? Existe-t-il un plan politique pour l'augmenter? Le magistrat devrait pouvoir répondre à ces questions. A ce jour, M. Gomez sait uniquement que la Ville de Genève paie moins de charges pour l'incinération (cf. le budget). Il ne connaît aucune campagne de sensibilisation ou de publicité à ce sujet.

Le commissaire demande si les Verts ont un retour des résultats de la collecte des déchets et donc de l'utilisation des poubelles vertes au niveau municipal

et cantonal. La CSDOMIC souhaite connaître ces chiffres avant de questionner M. Barazzone.

La présidente informe que les poubelles vertes sont collectées les lundis et jeudis matin. Malheureusement, les citoyens n'en ont pas été informés. M. Gomez précise que les immeubles détiennent généralement de grandes poubelles vertes dans lesquelles les habitants peuvent déposer leurs déchets. Malheureusement, certains immeubles n'ont pas suffisamment d'espace pour cela.

Un commissaire pense que chaque immeuble devrait contenir un récupérateur central.

Un autre commissaire fait savoir que dans son immeuble, les deux poubelles «vertes», c'est-à-dire à couvercles verts, contiennent en fait des sacs noirs. Il est absurde de récupérer ce qui n'est ensuite pas trié. Combien d'immeubles de la Ville de Genève sont dans cette situation? Par ailleurs, il remarque que les points de collectes vertes disposent de conteneurs dans lesquels les citoyens pourraient venir déposer leurs poubelles vertes. Les collectes vertes existent-elles dans toute la Ville de Genève? Il serait bien de faire un état des lieux. M. Gomez indique qu'il y a une collecte verte au carrefour de Rive depuis maintenant deux mois. Il y a donc une évolution. Néanmoins, à Eaux-Vives 2000 (Villereuse), il n'y en a pas et à l'intérieur de la Coop non plus.

Un commissaire relève qu'une des raisons qui dissuade les gens d'utiliser les poubelles vertes est liée aux désagréments olfactifs qu'elles génèrent. On peut imaginer quelle serait la situation dans les locaux à poubelles dans les immeubles en été lors des grosses chaleurs, avec des containers remplis de compost. Il demande au motionnaire s'il a envisagé une solution pour limiter ce genre de désagréments? M. Gomez confirme que ces poubelles vertes ne dégagent pas une odeur agréable. Selon la période de l'année, il faut descendre la poubelle rapidement. M. Gomez ne sait pas si les déchets organiques fermentent une fois dans les sacs bio. Généralement, les grands bacs en bas de l'immeuble ne sentent pas. L'air circule et la Voirie passe régulièrement.

Un commissaire explique que son immeuble ne contenait pas de local à poubelles mais qu'un habitant laissait régulièrement sa poubelle verte dehors et que la Voirie la ramassait. M. Gomez se demande si cette poubelle verte était réellement ramassée par les poubelles vertes. La commissaire précise que cet habitant avait réussi à trouver les horaires de ramassage des déchets organiques. Trouver une telle information est à la portée de tout le monde. M. Gomez pense que cela dépend du citoyen.

Un commissaire demande si la Ville peut faire une information sérieuse aux régies: tous les immeubles doivent contenir une poubelle verte récupératrice des petites poubelles vertes de chacun. Elle précise que son immeuble contient un

## Motion: des poubelles à compost dans chaque foyer

local à poubelles mais que l'aération arrive directement dans sa cuisine. En plus, l'odeur du local à poubelles est tellement forte qu'il faut se pincer le nez en entrant. En face de chez elle, les poubelles sont à l'extérieur et ont été entourées d'une haie, ce qui est beaucoup moins gênant. La Ville de Genève devrait informer les régies de ce problème qui ensuite le relayeront aux entreprises de nettoyage et aux concierges. M. Gomez se souvient alors que la Ville avait mené une campagne d'information sur le calendrier de récupération des déchets organiques. La police municipale lui avait même fait remarquer l'importance de cette campagne. Les campagnes et politiques publiques relayées par les autorités ont énormément d'impact. Certains citoyens sont consciencieux et intéressés par l'écologie, d'autres le sont moins. Les autorités doivent accompagner ce changement et multiplier les campagnes d'information et de sensibilisation. C'est d'ailleurs la raison des motionnaires de maintenir la motion M-1183: les efforts doivent se poursuivre. La commissaire ajoute que les informations relatives à la récupération des déchets se trouvent dans le calendrier que les citoyens reçoivent de la Ville de Genève (endroits et horaires de récupération) mais encore faut-il qu'ils le regardent et qu'ils ne considèrent pas ce flyer comme une publicité. M. Gomez fait remarquer que le calendrier de récupération des huiles de cuisine indique effectivement les lieux et horaires de récupération. Malheureusement, il n'y a qu'un centre de récupération: celui du centre commercial de la Praille. La grande majorité de la population jette donc les huiles dans l'évier, bien que l'information existe.

Un commissaire souhaite savoir si les régies ont des obligations à propos de la récupération de déchets. Si les autorités ne leur en imposent pas, le problème perdurera. M. Gomez énonce qu'à sa connaissance, les régies n'ont aucune obligation de ce type.

Une commissaire félicite le Conseil administratif d'avoir distribué les p'tites poubelles vertes. Mais sait-on où vont les déchets et comment on les récupère? Est-ce juste une action pour se donner bonne conscience? Les gestes écologiques sont à la mode et plaisent beaucoup dans l'ère du temps. M. Gomez spécifie que les gestes écologiques ne font pas seulement partie de l'ère du temps: ils sont une nécessité. Etant donné la croissance démographique de la fin du XX<sup>e</sup> siècle, l'Etat de Genève a construit trois fours aux Cheneviers dans les années 1980. Aujourd'hui, la prise de conscience globale de la population permet à l'Etat de Genève de n'utiliser que deux de ces trois fours. M. Gomez ne peut malheureusement pas expliquer la chaîne de récupération des déchets et recommande de questionner M. Barazzone afin de vérifier qu'il est utile de récupérer les déchets organiques. Par exemple, pour les ampoules écologiques, le processus n'est pas pensé jusqu'au bout. Pour en revenir aux poubelles vertes, M. Barazzone a été étonné de la bonne réceptivité de celles-ci. Il est également essentiel de s'assurer que chaque élément du processus fonctionne.

Un commissaire suggère d'amender la motion M-1183 en un sens plus volontaire: il faut inciter le citoyen à récupérer davantage, contraindre les régies à mettre une poubelle verte à disposition en bas de chaque immeuble et finalement développer une politique. M. Gomez constate que la motion, telle que formulée, n'est effectivement pas assez contraignante.

Un commissaire informe que les déchets compostables sont traités à l'espace de récupération cantonal (ESREC) de Châtillon. C'est maintenant connu. Il est d'ailleurs possible de visiter cet espace. La CSDOMIC souhaite-t-elle s'y rendre? Il mentionne également l'existence d'un document cantonal sur la gestion des déchets à Genève. L'information existe mais elle n'est pas facilement accessible. Par ailleurs, en 2016, il avait été fixé qu'avec un taux de recyclage de 50% d'ici à 2017 (46% en 2015), Genève pouvait espérer échapper à la taxe au sac. Il est intéressant pour chaque habitant genevois de participer à cette récupération. Est-ce que Genève se rapproche de ce taux? M. Gomez fait savoir que Genève doit prochainement introduire la taxe au sac sur le canton, sur injonction du Conseil fédéral.

Deux commissaires pensent qu'avec son taux élevé de recyclage, Genève peut échapper à la taxe au sac. En raison des différentes interprétations sur ce sujet, un autre commissaire demande à réaliser un état des lieux précis sur la question. Une commissaire précise que le site de la p'tite poubelle verte (<https://laptitepoubelleverte.ch>) n'indique effectivement pas où vont les déchets récupérés, mais il indique comment les recycler: chaque quartier a son calendrier de ramassage. Le site explique également ce qu'est un déchet organique. M. Gomez relève que la commissaire met ici le doigt sur une autre problématique, à savoir la fracture numérique de notre société. Tous les citoyens ne sont pas au courant de l'existence de ce site internet: ils le consulteront le jour où ils recevront un flyer qui leur indiquera comment et pourquoi faire cette récupération.

La commissaire fait remarquer que les personnes âgées gardent précieusement le calendrier de la Voirie. D'ailleurs, une information spéciale a été faite à ce propos en début d'année (cf. site <https://laptitepoubelleverte.ch>). Une autre commissaire souhaite savoir de quelle façon ont été distribuées les poubelles vertes, car dans son immeuble, personne n'en a reçu. Elle en profite également pour rebondir sur la remarque de sa préopinante et relève que le calendrier est très bien fait, certes, mais que tout le monde ne le regarde pas. Il appartient à la CSDOMIC de questionner M. Barazzone. Cette audition permettrait d'obtenir des réponses bien plus complètes et exhaustives que si M. Gomez s'en charge. Ce dernier ne sait pas exactement comment ont été distribuées les poubelles vertes. Concernant la taxe au sac, M. Gomez certifie qu'il n'existe pas de pourcentage ou de taux minimum à atteindre pour échapper à la taxe. Effectivement, en énonçant le taux de 50%, le conseiller d'Etat M. Barthassat espérait atteindre un taux de récupération supérieur à 50% afin de justifier sa demande d'exemption de la taxe auprès de la Confédération.

## Motion: des poubelles à compost dans chaque foyer

Un commissaire indique que selon le Plan de gestion des déchets du canton de Genève 2014-2017 (adopté par le Conseil d'Etat le 25 mars 2015), l'objectif 2017 est de «recycler 50% de l'ensemble des déchets urbains en 2017 au risque de voir la politique modifiée dont une traduction serait la mise en œuvre de la taxe au sac» (document PDF précité, visible sur internet, page 20). M. Gomez pense que le pourcentage mentionné par le commissaire constitue un objectif, mais il n'est en aucun cas une contrainte. Le canton de Genève n'a pas demandé d'autorisation à ce sujet. Selon M. Gomez, en atteignant cet objectif, le Conseil d'Etat pourra demander une dérogation à la Confédération afin d'échapper à la taxe au sac (cf. la déclaration de M. Barthassat en juin 2016).

Une commissaire relève que les habitants ne disposent malheureusement pas tous d'un point de récupération près de chez eux; et les déchets organiques ne peuvent pas être stockés trop longtemps. Les immeubles qui ne contiennent pas de poubelles vertes devraient être équipés d'un point de récupération à proximité. Un commissaire rappelle que la commission des travaux et des constructions (CTC) a voté un crédit d'investissement pour ces points de récupération. Une planification, selon des objectifs fixés par les départements, est en cours. Il n'y a effectivement pas de points de récupération proche de chaque immeuble. Le commissaire suggère d'auditionner M. Barazzone. La politique de son département est cohérente mais n'est peut-être pas satisfaisante. M. Gomez relève qu'en imposant la taxe au sac en 2014, le Canton de Neuchâtel est passé d'un taux de récupération de 50% à 70%. A la même époque, le taux de récupération à Genève était de 46%. En distribuant les poubelles vertes, Genève espérait passer à plus de 50%. Ce pourcentage est cependant nettement moindre que celui d'autres cantons. Aujourd'hui, la taxe au sac est imposée pour augmenter le taux de récupération.

*Discussion*

Un commissaire suggère d'auditionner M. Barazzone.

La présidente soumet sa proposition au vote. L'audition de M. Barazzone est acceptée par 12 oui (2 EàG, 4 S, 2 DC, 2 LR, 1 UDC, 1 MCG) et 1 absence (LR).

**Séance du 11 janvier 2018**

*Audition de M<sup>me</sup> Sturzenegger, directrice du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS), accompagnée de M. Lucien Scherly, collaborateur personnel, et M. Guérolé Marquet, adjoint de direction (en lieu et place de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif)*

M<sup>me</sup> Sturzenegger introduit la motion M-1183 au moyen d'une présentation Powerpoint. Le Canton de Genève s'est fixé comme objectif d'atteindre 50% de taux de tri des déchets ménagers. Pour l'atteindre, le département de

l'environnement urbain et de la sécurité a estimé que le meilleur moyen était de s'attaquer au potentiel d'amélioration du tri des déchets organiques. Comme le rappelle la motion M-1183, le compost est composé de 90% d'eau – un poids considérable – et représente 30% des déchets des ménages genevois. Afin d'améliorer le taux de tri des déchets organiques, la campagne cantonale et communale de sensibilisation «p'tite poubelle verte» a été mise en œuvre auprès des ménages. En Ville de Genève, la campagne s'est étendue sur une année (septembre 2016 à septembre 2017) et a permis de distribuer 62 846 kits. Les employés du Service Voirie – Ville propre (VVP) se sont rendus chez les habitants afin de les distribuer, en leur expliquant l'objectif de cette campagne ainsi que les avantages de l'utilisation de cette poubelle. Celle-ci est faite d'une matière alvéolée et peut être refermée par son couvercle lui-même constitué de petits trous permettant le passage de l'air et évitant les odeurs pestilentielles. Les sacs-poubelle sont entièrement biodégradables et ont été distribués avec la poubelle. Expérience faite, M<sup>me</sup> Sturzenegger certifie que les odeurs sont quasi inexistantes sauf si le sac-poubelle n'est pas remplacé en plein été pendant un mois. Les retours des utilisateurs vont également en ce sens: cette poubelle est une véritable amélioration de l'ancienne poubelle qui ne permettait pas le passage de l'air et faisait macérer tous les déchets à l'intérieur. D'autres poubelles restent à disposition sur le site de VVP à la rue François-Dussaud ainsi que dans les postes de police municipale. Des sacs-poubelle sont également à disposition et peuvent être achetés dans les grandes surfaces.

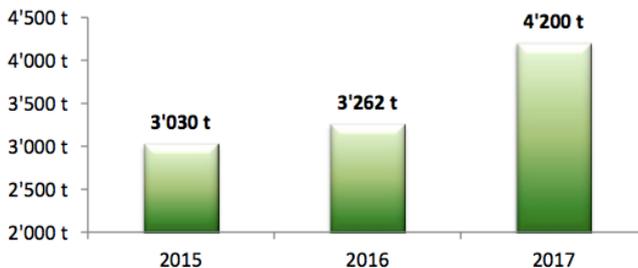


Figure 1: augmentation des tonnages de déchets organiques

En plus de la mise en œuvre de cette campagne, la Ville de Genève a facilité la collecte des déchets par la mise en place du projet OCDUC (obligation de conditionner les déchets urbains en conteneur). Celui-ci enjoint aux propriétaires d'immeuble d'y installer des conteneurs adaptés. La Ville de Genève a également équipé les écopoints de conteneurs à déchets organiques.

Le graphique ci-dessus (figure 1) montre l'amélioration des tonnages de déchets organiques: entre 2016 et 2017 (ce chiffre n'est pas encore consolidé et reflète donc une tendance), l'augmentation s'élève à environ 1000 tonnes et

reflète en partie le succès de la campagne de sensibilisation menée aux niveaux cantonal et communal. Les affiches et le porte-à-porte effectué par le personnel de VVP semblent avoir eu un effet bénéfique. M<sup>me</sup> Sturzenegger rapporte que des personnes de son entourage qui ne triaient pas auparavant ont commencé à le faire grâce à cette campagne. Le département continuera donc à agir en ce sens.

Le projet OCDUC oblige à conditionner les déchets urbains en conteneur. Conformément à la modification du règlement sur la collecte des déchets, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'objectif de ce projet est de favoriser le tri des ménages et d'améliorer l'image de Genève quant à sa salubrité. Laisser les sacs-poubelle dans la rue n'est ni esthétique, ni hygiénique. Le projet OCDUC oblige à ce que trois types de conteneurs spécifiques (ordures ménagères, déchets organiques et papier/carton) soient installés dans les immeubles. A la suite de la modification du règlement sur la collecte des déchets, VVP a envoyé 9000 courriers aux propriétaires d'immeuble en Ville de Genève. Des séances d'information ont été organisées avec les grands propriétaires. Effectivement, certains d'entre eux ainsi que des régies n'étaient pas encore en conformité avec ce règlement. Par ailleurs, ils ne comprenaient pas la demande et voyaient cette obligation comme une chicanerie de l'administration. Durant ces séances, VVP a clairement expliqué que le projet OCDUC a été mis en œuvre d'une part pour des raisons écologiques, et d'autre part pour des raisons d'hygiène. Personne ne peut donc être contre cette mesure. Certains immeubles rencontraient des problèmes d'espace. Les employés du service VVP se sont rendus sur place et ont cherché des solutions avec les propriétaires et les régies. Au cours de ces visites, les recherches ont abouti et des solutions ont été implémentées. Par exemple, des rails permettant de pousser le conteneur à la montée ou à la descente avec les sacs de déchets à l'intérieur ont été installés pour les conteneurs situés en haut d'escaliers. Et des conteneurs pliables ont été entreposés à proximité lorsque l'espace ne suffisait pas; en matière plastique robuste, ils sont de bonne qualité.

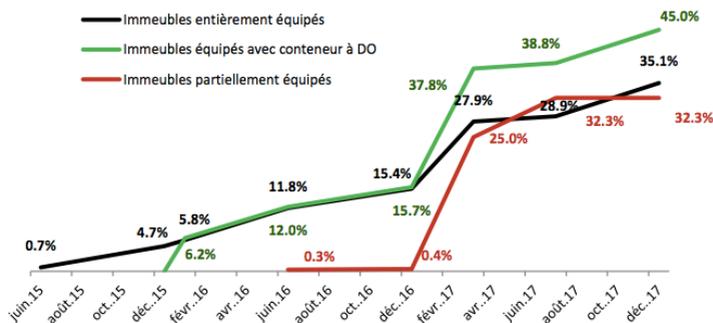


Figure 2: évolution du projet OCDUC (Ville de Genève)

Lors de la sortie des ordures, il est très facile de les déplier et d'y mettre les ordures. Ces solutions ont permis une nette amélioration et une augmentation de la motivation à venir déposer les déchets organiques dans les conteneurs.

Le graphique ci-dessus reflète l'évolution de la situation.

En décembre 2017, 35,1% des immeubles sont entièrement équipés, 45% sont équipés avec uniquement un conteneur à déchet organique et 32,3% sont partiellement équipés (principalement ordures ménagères et papier carton). La période linéaire de juin 2015 à décembre 2016 s'est suivie d'une brusque augmentation au début de l'année 2017. Ce pic correspond en fait au début de la sensibilisation et est suivi d'une période plus calme. Aujourd'hui, VVP espère un nouveau pic qui refléterait les efforts déployés à l'heure actuelle (visites des régies et des propriétaires).

La Ville de Genève a également développé des écopoints. Sur 127 écopoints en Ville de Genève, 100 sont équipés de conteneurs à déchets organiques (les 27 restants n'ont pas pu être équipés par manque de place). Ces nouveaux conteneurs constituent des endroits supplémentaires où venir déposer les déchets organiques, même si certains immeubles ne sont pour l'instant pas équipés de conteneurs. Les écopoints actuels ont été réalisés grâce à la proposition PR-240 votée en 2003 par le Conseil municipal. La proposition PR-1100 votée en 2016 va permettre de continuer cette mise à niveau. Selon les pronostics établis par le département, la Ville de Genève devrait être équipée de 156 écopoints en 2022. Actuellement, le département se trouve à l'étape de sensibilisation de la mise en conteneurs. Cette étape est cruciale: les habitants qui ne disposent pas de conteneurs appropriés recycleront moins ou même pas du tout leurs déchets organiques. Les écopoints étant bien répartis en Ville, les habitants peuvent facilement y amener leurs sacs à déchets organiques. Une fois que ce travail de sensibilisation sera terminé, et si la Ville constate que certains propriétaires ou régies ne veulent pas installer ces conteneurs, des sanctions seront alors appliquées.

### *Discussion*

Une commissaire rapporte que son immeuble n'est équipé d'aucun conteneur. Quel type de sanction la Ville de Genève appliquera-t-elle si le propriétaire est récalcitrant? M<sup>me</sup> Sturzenegger explique que les sanctions seront d'ordre pécuniaire. Cependant, VVP n'a pas terminé de contacter tous les propriétaires/régies. M. Marquet ajoute que la Ville de Genève compte environ 9000 adresses d'immeubles sur son territoire. Tous les propriétaires ont reçu le courrier demandant la mise en conformité avec le règlement. VVP traite actuellement les réponses et a dû relancer de nombreux propriétaires. L'immeuble de la commissaire fait peut-être partie des immeubles dont la réponse est en cours de traitement

## Motion: des poubelles à compost dans chaque foyer

ou de ceux dont les propriétaires ont dû être relancés. Certains doivent même être relancés plusieurs fois et si VVP n'obtient aucune réponse, il se rend sur place. La commissaire demande si la Ville de Genève prend en charge les coûts de la mise en conformité. M. Marquet lui répond négativement: seul le propriétaire prend les coûts en charge.

Une commissaire demande si le département a élaboré des schémas expliquant l'utilisation des conteneurs. Dans son immeuble, certains habitants entreposent leurs déchets dans des sacs en plastique non destinés à cet usage. Effectivement, les grandes surfaces distribuent encore des sachets qu'elles ne devraient plus vendre. Le conteneur à papier est également mal utilisé: les cartons y sont entreposés sans avoir été déchirés, ce qui fait rapidement déborder le conteneur. Elle pense que l'affichage de schémas simples dans les immeubles éviterait que les conteneurs soient utilisés de la sorte. M<sup>me</sup> Sturzenegger explique qu'il est de la responsabilité du propriétaire d'afficher ce type de schémas et qu'en tant qu'entité publique, la Ville de Genève ne peut pas s'introduire dans les immeubles pour y installer ce type d'information. En revanche, dans les écopoints, VVP compte mettre en place un visuel plus parlant sur le recyclage.

La commissaire souhaite que la Ville incite les propriétaires à afficher ce type de panneaux. M. Marquet ajoute que les compétences de la Ville s'arrêtent à l'entrée des immeubles de propriétaires privés. Le service VVP fournit volontiers les pictogrammes, mais il n'est pas de sa responsabilité de vérifier si l'immeuble dispose de suffisamment de conteneurs: le propriétaire est tenu de le faire.

En tant que membre de fondations de droit public, un autre commissaire confirme que la Ville de Genève ne peut pas exiger que le propriétaire vérifie que les conteneurs soient en suffisance. Comment faire quand les immeubles ne sont pas conçus pour y entreposer ces conteneurs? Il s'inquiète que la Ville applique des sanctions pour les propriétaires qui ne peuvent pas les installer. M<sup>me</sup> Sturzenegger explique que dans des cas extrêmes, des exceptions peuvent être prononcées. Comme mentionné lors de la présentation, les conteneurs pliables peuvent être dépliés uniquement à la sortie des ordures et donc ne prennent que très peu de place. Les employés du service VVP font le maximum pour trouver des solutions adaptées et optimales à la configuration des immeubles. Le commissaire fait remarquer qu'avec ces conteneurs pliables, cette solution ne peut être mise en œuvre que le soir de sortie des ordures. Si les poubelles sont pleines la veille, les habitants n'ont peut-être pas envie de les garder jusqu'au lendemain. M. Marquet explique la procédure plus en détail. Si les régies et propriétaires rapportent l'impossibilité d'installer des conteneurs dans l'immeuble, le service VVP souhaite qu'ils le prouvent objectivement. Effectivement, la Voirie a reçu de nombreuses réponses de la sorte et a mis en place une procédure. La régie/propriétaire qui répond que l'installation de conteneurs est impossible à réaliser doit justifier cette situation par écrit auprès

du service VVP. Une commission d'évaluation en discute et effectue une visite afin de décider si une dérogation peut être accordée.

Le commissaire rapporte que les trois écopoints du quartier des Pâquis débordent régulièrement. Avec toute la technologie qui existe aujourd'hui, comment se fait-il que le service VVP n'en soit pas informé? M<sup>me</sup> Sturzenegger précise que ces débordements sont le résultat de plusieurs problématiques. Des capteurs sont déjà mis en place, mais le procédé n'est pas encore au point. Parfois, un restaurateur qui n'est pas censé mettre ses déchets dans un écopoint arrive avec énormément d'ordures et fait déborder les conteneurs. Le service VVP est très attentif à cette problématique. Beaucoup de levées d'écopoints ont été externalisées. Grâce à un système d'appel, le service VVP leur fait part des débordements que les capteurs sont censés leur indiquer. Malheureusement, le système ne fonctionne pas complètement; et les conteneurs semblent être victimes de leur succès. Une des solutions serait d'en installer davantage enterrés dans le sol et d'en rajouter en surface jusqu'à la mise en place de ceux-là. Le service VVP étudie actuellement la question et constate un manque de place dans de nombreux écopoints. Des prototypes existent et doivent encore être testés par les entreprises qui les proposent. Ces conteneurs posent néanmoins un problème: étant donné leur poids, pour qu'une grue puisse les soulever, il faut que celle-ci soit installée à une certaine distance de l'écopoint et suivant où se trouve l'écopoint, cela pose problème. M. Marquet ajoute que la proposition PR-240 avait permis d'enfouir un maximum d'écopoints dans le sol. Entre-temps, la population et la quantité de déchets ont augmenté. Aujourd'hui, le service VVP s'aperçoit qu'il faudrait mettre plus de conteneurs en surface et modifier les écopoints. La proposition PR-1100 permettra de modifier les écopoints qui débordent en rajoutant des conteneurs ou en les enfouissant dans le sol. Le service VVP a effectué une analyse des écopoints problématiques et a effectivement pu constater que certains écopoints débordent. Deux des trois écopoints cités figurent sur leur liste. Malgré la mise en place et l'utilisation des capteurs sur les bennes par le prestataire qui ramasse les déchets, des débordements ne sont pas exclus surtout dans des écopoints très fréquemment utilisés. Le service VVP essaie de pallier ces problèmes. En automne 2017, une vingtaine de bennes supplémentaires ont été rajoutées sur différents sites. M. Marquet espère que la proposition PR-1100 permettra de réaliser les agencements nécessaires. Le commissaire approuve la démarche mise au point par le service VVP. Néanmoins, étant donné la quantité de passants, promeneurs et touristes dans le quartier des Pâquis, la Ville de Genève ne peut pas se permettre de laisser traîner des ordures sous prétexte que les capteurs ne sont pas assez au point. M<sup>me</sup> Sturzenegger assure que le service VVP étudie la question afin de mettre en place des solutions. M. Marquet ajoute que le prochain appel d'offres mettra l'accent sur ces problématiques.

Un commissaire relève les efforts du Canton et de la Ville de Genève pour éviter la taxe au sac. Par rapport à cette position cantonale et municipale, quelle

## Motion: des poubelles à compost dans chaque foyer

est l'autonomie des communes au niveau des équipements? Alors que les autres cantons se mettent à la taxe au sac, le Canton de Genève va-t-il continuer dans cette voie solitaire ou sera-t-il obligé de céder? Finalement, les mesures adoptées seront-elles tenables dans le canton? M<sup>me</sup> Sturzenegger recommande au commissaire de poser cette question aux autorités cantonales. Elle certifie qu'au niveau communal, la Ville de Genève tente de faciliter et de favoriser le tri des ménages afin d'améliorer le taux de récupération des déchets. Plus les ménages genevois auront d'opportunités de tri, plus ils trieront, et plus le taux de récupération augmentera. M<sup>me</sup> Sturzenegger fait remarquer que le taux de recyclage atteint est déjà un succès.

Un autre commissaire demande quel était le taux de recyclage pour Genève en 2016. M. Marquet indique qu'en 2016, le taux de recyclage s'élève à 39%. Le commissaire le remercie pour cette information et relève que les cantons dans lesquels la taxe au sac a été adoptée sont à des taux de récupération bien supérieurs (de l'ordre de 70%) à 39%. Concernant le processus de récupération, où vont les déchets organiques? Où sont-ils amenés et que deviennent les sacs biodégradables? Les gens se demandent souvent si cette récupération sert à quelque chose et si ces tonnes de déchets sont réellement recyclées. Finalement, le meilleur déchet est celui qu'on ne crée pas, l'objectif étant d'arriver à «zéro déchets». Etant donné l'augmentation du nombre de déchets et d'écopoints, les autorités publiques et la population devraient peut-être s'interroger sur cette course en avant. Le commissaire salue le travail effectué par la Ville de Genève. Néanmoins, ne faudrait-il pas réfléchir à la nécessité de diminuer les déchets? M. Marquet explique que les déchets organiques sont constitués de deux catégories: les déchets organiques de jardin, d'une part, et ceux de cuisine, d'autre part. La Ville de Genève les collecte ensemble. D'autres communes font des collectes séparées. Les déchets sont ensuite envoyés et triés à l'espace de récupération cantonal de Châtillon (ESREC) près de Bernex. Lors du tri, les déchets organiques de cuisine sont séparés des déchets organiques de jardin et envoyés dans un digesteur qui permet de créer du biogaz. Cette énergie permet d'alimenter l'ESREC et sert uniquement à leur consommation d'énergie. Les déchets de jardin sont transformés en compost, mis à la disposition de chacun gratuitement. Le commissaire demande si l'énergie produite est concurrentielle à celle produite par les Services industriels de Genève (SIG). M. Marquet ne peut pas lui répondre et lui suggère de poser la question aux SIG. Le commissaire souhaite savoir ce que deviennent les sacs biodégradables dans le processus de récupération. M. Marquet explique qu'ils se dégradent complètement. Le Canton de Genève a fait en sorte que les grandes surfaces ne vendent plus que les nouveaux sacs biodégradables, c'est-à-dire ceux qui se dégradent complètement durant le processus. Les anciens sacs de couleur verte avec le hérisson étaient supposés être «biodégradables»; mais ils ne se dégradaient pas et venaient polluer le compost produit à l'ESREC. Le commissaire demande quelle est la différence de prix entre les sacs noirs encore non taxés

et les sacs biodégradables. M. Marquet assure que le Canton a essayé de réduire le prix du sac biodégradable au maximum; mais effectivement, ces sacs coûtent plus cher que les sacs noirs. Aujourd'hui, un rouleau de dix sacs biodégradables coûte environ 2,50 francs (25 centimes le sac). Un ménage composé de quatre personnes (deux adultes et deux enfants) utilise un sac tous les trois à quatre jours; la dépense annuelle est donc de 20 à 30 francs. Cela ne représente pas des coûts faramineux, mais peut être cher pour certains. Le Canton a fait son maximum pour que son prix se rapproche de celui des sacs noirs; mais il est vrai que son prix n'atteindra jamais celui des sacs noirs. Le commissaire demande quel est le prix de la tonne des déchets (organiques ou incinérables). Le coût pour la communauté à travers l'impôt n'est pas moindre, puisque le transport et l'incinération des déchets sont payés par l'argent du contribuable. Ce système est assez injuste au final, car ceux qui trient sont obligés de payer. Le système de la taxe au sac, en revanche, permet le principe du «pollueur-payeur». M. Marquet indique que la tonne de déchets incinérés aux SIG coûte 278 francs et la tonne de déchets organiques 174 francs. Non seulement, la différence de prix est importante mais, surtout, 33% des déchets des ménages genevois sont des déchets organiques. La Ville de Genève a mis l'accent sur l'amélioration du taux de récupération des déchets organiques pour ces raisons. Le commissaire relève que les huiles (olives, de cuisine, graisse végétale, etc.) nécessitent une récupération spéciale. Quels sont les points de récupération pour ces huiles? M. Marquet indique que la Ville de Genève ne récupère pas ces huiles: la population doit les amener dans les ESREC.

Un autre commissaire demande si le service VVP est satisfait de sa politique d'information. La CSDOMIC traite aujourd'hui une motion sur les nouvelles technologies. A cette occasion, il a examiné les applications existantes suisses et françaises dans le domaine. Zurich a notamment développé une application «Zurich propre» (Sauberes Zurich); et Lausanne a consacré, dans son application, un onglet aux déchets. Il détaille les modes de traitement des déchets (ce que le consommateur doit faire avec ses déchets) ainsi que la façon dont ils sont recyclés. Ne serait-ce pas une idée à creuser? L'opération «calendrier» a la force de la tradition, certes, mais est moins pertinente qu'une application. Il y a peu, il se demandait si les coquilles d'huîtres pouvaient être jetées dans la poubelle verte. L'application lausannoise lui a fourni la réponse et donné des explications pour d'autres questions de ce type (par exemple: que faire d'une poêle dont on veut se débarrasser?). La Ville de Genève est-elle intéressée par ce type de projets? Concernant la satisfaction de la Ville de Genève à propos de sa politique d'information, M<sup>me</sup> Sturzenegger explique que tout un pan de l'affichage a été fait par le Canton (par exemple l'affichage de la petite poubelle verte). Bien sûr, il y a toujours une marge d'amélioration et la Ville de Genève travaille dessus. Des réflexions se mènent chaque année par rapport au calendrier: faut-il passer à un tout numérique? Une bonne partie de la population est tout de même attachée à ce calendrier. Pour quelqu'un qui utilise énormément son smartphone,

## Motion: des poubelles à compost dans chaque foyer

M<sup>me</sup> Sturzenegger certifie que l'avantage du calendrier est de pouvoir y écrire des choses et de l'afficher dans la cuisine. Elle comprend néanmoins la réflexion du commissaire concernant les applications. La Ville de Genève a pour objectif de créer une application globale regroupant tous les secteurs couverts par l'administration. L'administration travaille actuellement dessus et regroupe les informations pertinentes à intégrer en s'adressant à chaque service, dans un objectif de Smart City. M<sup>me</sup> Sturzenegger pense que cette approche bénéficiera énormément aux citoyennes et aux citoyens. Le commissaire lui suggère de jeter un œil à l'application de la Ville de Lausanne. Les questions posées par les membres de cette commission montrent que l'information est mal maîtrisée. Si celle-ci est mal maîtrisée par les conseillers municipaux, ce n'est certainement pas beaucoup mieux pour la population. M<sup>me</sup> Sturzenegger indique que l'information se trouve sur les calendriers, sur les panneaux d'affichage des écopoints et sur internet. Il est vrai qu'elle devrait être divulguée par des moyens plus conviviaux afin qu'elle soit atteignable à l'ensemble de la population.

Un commissaire constate que les écopoints en Ville de Genève débordent régulièrement. Cette augmentation des déchets est-elle due à l'augmentation de la population en Ville de Genève ou à l'augmentation même de la production de déchets par habitant? M<sup>me</sup> Sturzenegger rectifie les propos du commissaire: certains écopoints débordent; mais cette problématique est actuellement traitée par le service VVP. En proportion à l'augmentation démographique, l'augmentation des déchets est faible. M. Marquet informe que, hormis le taux de tri, l'indicateur utilisé et suggéré par le Canton est le kilogramme de déchets produit par habitant. Cet indicateur discrimine mieux les différences interindividuelles et intercantionales que le taux de tri, qui ne varie plus que très peu (moins de 1%). En 2016, le Canton recyclait 39% des déchets. M. Marquet n'a pas les chiffres exacts des transformations de ce taux en kilogrammes par habitant; mais il est certain que la Ville de Genève figure parmi les cinq premières communes. Le kilogramme de déchets par habitant donne une indication de ce qui est incinéré, et il diminue d'année en année. La population genevoise produit de moins en moins de déchets. Par ailleurs, la part des déchets valorisables augmente et la Ville de Genève essaie de trouver plus de solutions pour collecter ces déchets valorisables. En définitive, le défi des prochaines années est de donner davantage de possibilités aux habitants de trier leurs déchets. Le commissaire constate que les écopoints sont victimes de leur succès. Si le Canton de Genève introduit la taxe au sac, arriverait-il à gérer un éventuel surplus de déchets? M<sup>me</sup> Sturzenegger confirme l'augmentation rapide de déchets dans les écopoints et assure que la Ville de Genève arrive à gérer le flux des déchets. Seuls certains d'entre eux débordent et le service VVP travaille actuellement sur cette problématique.

Le commissaire demande s'il serait intéressant d'introduire la taxe au sac. M<sup>me</sup> Sturzenegger ne peut pas répondre à cette question et suggère d'étudier la

situation des Cantons ayant adopté cette mesure. La Ville de Genève vise essentiellement à fournir un maximum d'opportunités de tri pour que les citoyens changent leurs habitudes. Il est question d'un changement de mentalités, et cela prend du temps. M<sup>me</sup> Sturzenegger compare cette problématique à celle de la ceinture de sécurité et certifie que son département fait le maximum pour que la population prenne de bonnes habitudes.

Une commissaire demande comment les restaurateurs recyclent leurs déchets (organiques et autres). M<sup>me</sup> Sturzenegger indique qu'ils payent des taxes et que des contrôleurs de l'Unité de gestion des incivilités (UGI) contrôlent que tous les restaurateurs respectent la nouvelle réglementation. La commissaire demande s'ils ont le droit d'amener leurs déchets dans les écopoints. M. Marquet lui répond qu'ils n'ont plus le droit de le faire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### *Discussion et vote*

Le Mouvement citoyens genevois soutient l'esprit de la motion et se demande comment l'imposer à toutes les catégories de la population. Il invite notamment les propriétaires à être attentifs et pense que la mise au point du système de capteurs dans les écopoints éviterait que la population trouve des montagnes de déchets quand elle veut y amener les siens. Il pense enfin que le département peut faire un effort en ce sens. Le Mouvement citoyens genevois soutiendra donc la motion.

Le Parti libéral-radical s'opposera à ce texte, aussi bien dans l'esprit que dans le vote. L'audition de M<sup>me</sup> Sturzenegger, M. Marquet et M. Scherly confirme que les efforts ont été fournis. Par ailleurs, le Parti libéral-radical défend la liberté des propriétaires et pense qu'il n'est pas nécessaire d'appuyer les actions du département par cette motion.

Le Parti démocrate-chrétien est partagé: il constate que des mesures ont été adoptées. Mais d'un autre côté, tout le monde ne joue pas le jeu; et beaucoup d'efforts restent à fournir. La Ville de Genève et plus précisément le département ont la volonté d'aller de l'avant: le Parti démocrate-chrétien considère cette motion comme un soutien à la politique en place et la soutiendra.

L'Union démocratique du centre relève que tout ce que demande la motion est déjà mis en place. L'audition de ce soir l'a confirmé. Le Parti démocrate-chrétien mentionne l'existence de personnes récalcitrantes; mais en réalité, il n'y en a pas. Le problème vient plutôt d'une mauvaise compréhension de certaines catégories de la population et d'un manque d'espace autour des écopoints et dans les immeubles. Le service VVP rencontre même les propriétaires et les régies et se rend dans les immeubles pour trouver des solutions (les conteneurs pliables). L'Union démocratique du centre ne voit pas ce que cette motion apportera de

## Motion: des poubelles à compost dans chaque foyer

plus. Pour toutes les raisons mentionnées, l'Union démocratique du centre refusera ce texte.

Les Verts constatent que les mesures adoptées par la Ville de Genève ont porté leurs fruits. Le parti salue le travail fourni par l'administration et les progrès de la population mais aussi ceux des entités publiques. Il reste néanmoins un certain nombre de propriétaires qui ne respectent pas la mise en conformité appuyée par le projet OCDUC; et la motion M-1183 les invite à poursuivre dans leurs efforts. Par ailleurs, améliorer la politique d'information sur le circuit des déchets favorisera l'adhésion de la population à moins gaspiller et à récupérer plus. Refuser cette motion serait un très mauvais signal: beaucoup d'aspects du tri restent à être améliorés. Les Verts soutiendront donc cette motion et recommandent d'en faire de même.

En accord avec le Parti démocrate-chrétien et les Verts, Ensemble à gauche soutiendra aussi cette motion.

Le Parti socialiste en fera de même: la motion a pour but de motiver le Conseil administratif à atteindre un objectif même s'il a déjà entrepris des mesures dans ce sens.

La présidente soumet la motion M-1183 au vote.

La motion M-1183 est acceptée par 10 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 2 DC, 2 MCG) contre 4 non (3 LR, 1 UDC).

*Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est refusé par 26 non contre 24 oui (6 abstentions).*

**19. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 23 novembre 2011 de MM. Grégoire Carasso, Luc Broch, Sylvain Thévoz, Stefan Kristensen, Pascal Holenweg, Alberto Velasco, M<sup>mes</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, Maria Vittoria Romano, Martine Sumi, Laurence Fehlmann Rielle, Silvia Machado et Olga Baranova: «Agences de notation contre démocratie» (M-987 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M. François Mireval.**

La motion M-987 a été renvoyée à la commission des finances par le Conseil municipal lors de la séance du 9 octobre 2012. La commission l'a étudiée lors de ses séances des 9 janvier, 6 mars et 9 avril 2013, sous la présidence de M. Alberto Velasco. Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Stéphanie Günther Pizarro, que le rapporteur remercie chaleureusement pour l'excellente qualité de son travail.

*Note du rapporteur: la personne initialement nommée pour rédiger ce rapport ayant quitté le Conseil municipal, il a fallu désigner quelqu'un d'autre ultérieurement. Vu les délais écoulés, seuls les procès-verbaux ont permis de faire ce travail. Il est donc possible que ce rapport ne reflète pas fidèlement les débats de la commission: le rapporteur prie les commissaires concerné-e-s de bien vouloir l'en excuser.*

**Rappel de la motion**

Considérant:

- les difficultés d'objectivité propre au système de notation des grandes agences (de par leurs sources de financement, mais aussi de leurs analyses favorisant une vision à court terme)<sup>2</sup>;
- l'importance prise par les publications de ces agences et les conséquences bien réelles qui en découlent;
- l'ingérence démocratique que constitue la notation des dettes publiques par ces agences, en raison d'un jugement basé sur une grille d'analyse purement financière, en particulier en favorisant une gestion publique ultralibérale et restrictive plutôt que des investissements publics anticycliques ambitieux;
- le fait qu'un certain nombre de grandes villes suisses (Zurich, Bâle, Lucerne, etc.) ne recourent pas aux services de l'une des trois grandes agences de notation (représentant environ 90% du marché mondial);

<sup>1</sup> «Méorial 170<sup>e</sup> année»: Développée, 1772.

<sup>2</sup> Paul Krugman, Prix Nobel d'économie, note ainsi que, parmi les produits financiers basés sur des subprimes qui avaient été jugés de très bonne qualité (AAA) en 2006, 93% étaient passés au statut d'actifs pourris en 2010 (<http://www.nytimes.com/2010/04/26/opinion/26krugman.html>).

- que l'évaluation des politiques publiques et l'affectation des moyens de la collectivité sont une chose bien trop importante pour être laissée à trois agences américaines en situation d'oligopole,  
le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de mener des recherches détaillées sur la question de savoir quelles collectivités publiques locales, en Suisse, recourent à une notation financière et lesquelles y renoncent;
- d'évaluer dans quelle mesure la notation par une agence étrangère ou suisse est absolument nécessaire pour une collectivité publique de la taille de la Ville de Genève;
- de juger s'il est pertinent de prendre contact avec les exécutifs d'autres grandes villes de Suisse afin d'entamer des réflexions sur la création d'une nouvelle entité indépendante chargée de l'évaluation des dettes publiques des collectivités locales.

### Séance du 9 janvier 2013

#### *Audition de M<sup>me</sup> Martine Sumi, motionnaire*

M<sup>me</sup> Sumi rappelle le contexte dans lequel les grandes agences de notation distribuent les bons et les mauvais points et influent de ce fait sur la vie économique, les choix politiques et en particulier sur les conditions de prêt dont les collectivités publiques ont besoin pour leur bon fonctionnement. Elle relève tout d'abord que ces agences de notation bénéficient d'un grand pouvoir et d'une aura probablement disproportionnée qui n'est pas forcément légitimée, au vu notamment des notations souvent erronées que l'on peut observer. Elle cite l'exemple qui figure en pied de page de la motion (Paul Krugman, Prix Nobel d'économie<sup>1</sup>, note ainsi que, parmi les produits financiers basés sur des subprimes qui avaient été jugés de très bonne qualité (AAA) en 2006, 93% étaient passés au statut d'actifs pourris en 2010 (<http://www.nytimes.com/2010/04/26/opinion/26krugman.html>). Elle relève ensuite que les motionnaires estiment que, malgré ce peu de fiabilité, ces agences continuent à exercer une trop grande influence. Par conséquent ils demandent au Conseil administratif d'observer et de s'informer auprès des collectivités publiques en Suisse qui ont recours à une notation financière et de celles qui y renoncent pour évaluer dans quelle mesure il est vraiment nécessaire de recourir à ces notations pour une collectivité comme la Ville de Genève. Elle souligne qu'il s'agit avant tout d'un travail

---

<sup>1</sup> Note du rapporteur: en toute rigueur, il n'existe pas de Prix Nobel d'économie. Cette notion est même une imposture. Il s'agit en fait du «Prix de la Banque Royale de Suède en sciences économiques, en mémoire d'Alfred Nobel», créé en 1968 seulement par cette banque, pour lutter contre les idées économiques sociales-démocrates en Suède et ailleurs. L'adjonction du nom de M. Nobel a suscité l'intérêt médiatique recherché, alors qu'Alfred Nobel disait lui-même n'avoir «aucune formation en économie et la [haïr] du fond du cœur». (Voir par exemple Wikipédia.)

d'observation, de réflexion et d'interrogation sur l'utilité de faire une confiance exagérée aux agences de notation.

Un commissaire voudrait, en premier lieu, connaître les chiffres sérieux qui permettent de dire que les agences se trompent souvent. Il rappelle que ces agences font des milliers de notations par mois, et relève que l'on entend toujours parler des mêmes exemples d'erreurs manifestes. En second lieu, il voudrait savoir en quoi les motionnaires peuvent qualifier les notations d'ingérence démocratique qui favorisent selon eux une gestion ultralibérale. Il se demande si M<sup>me</sup> Sumi a des exemples concrets à donner d'une telle influence sur la gestion d'une collectivité publique. En troisième et dernier lieu, il s'étonne que le Parti socialiste critique ces agences et rappelle que la première collectivité publique suisse a été notée à la demande de la ministre des finances, M<sup>me</sup> Micheline Calmy-Rey, et que M<sup>me</sup> Salerno se gargarise de son côté des bonnes notes données par ces mêmes agences à la Ville de Genève. Il s'étonne et se demande où se situe l'intérêt politique de cette motion. Il estime qu'il suffirait de demander à un universitaire de faire une petite étude sur la question et qu'il n'y a nul besoin de mettre cela sur le terrain politique. Il ajoute que le seul intérêt est l'intérêt financier qui a été omis par les motionnaires et rappelle à cet égard que le conseiller municipal radical Pierre Maudet avait posé la question en 2005 ou 2006. Certains commissaires et le président pensent que le prix doit être assez élevé, ce à quoi le commissaire rétorque qu'en réalité la prime/cotisation n'est pas très élevée. Il précise que les agences touchent également un pourcentage sur les emprunts publics, auxquels la Ville n'a plus eu recours depuis longtemps.

Concernant les chiffres, M<sup>me</sup> Sumi indique qu'elle va s'en enquérir, mais qu'elle ne peut pas les donner maintenant. Elle donne raison au commissaire dans la mesure où de nombreuses notations sont certainement bonnes et utiles à l'économie privée, mais que la question posée dans la motion concerne la gestion des collectivités publiques. Elle relève que les chiffres concernant ces dernières sont malheureusement plus rares, mais que les exemples sont suffisamment dramatiques et lourds de conséquence pour que l'on s'en soucie. Elle relève qu'il s'agit de favoriser un esprit critique et de voir si cela est vraiment utile pour le bon fonctionnement des collectivités publiques. Sur la question de l'ingérence démocratique, elle répond que les motionnaires estiment qu'elle existe du fait de l'aura excessive des agences de notation et de l'influence qu'elles exercent sur les choix des collectivités publiques et notamment sur les conditions de prêts. Elle relève enfin que M<sup>me</sup> Calmy-Rey a peut-être sollicité ces notations pour le Canton, mais qu'il s'agit de continuer à se positionner de manière critique face aux problématiques soulevées.

Le commissaire relève qu'il aurait aimé un exemple concret qui montre que cette ingérence démocratique influe de manière négative sur la gestion de la Ville en raison de ces notations. M<sup>me</sup> Sumi affirme qu'elle cherchera avec ses collègues

motionnaires des exemples concrets et chiffrés d'erreurs et d'ingérence démocratique pour les soumettre à la commission. Elle ajoute que ce n'est pas parce qu'on est bon élève en Ville de Genève qu'il n'est pas opportun de se poser les bonnes questions.

Le président rappelle, en tant que motionnaire, les erreurs notoires commises aux Etats-Unis par les agences de notations dans le cadre des subprimes et l'exemple de l'Espagne où les notations influent de manière décisive sur les décisions des parlements. Il souligne que ces notations ont beau être intéressantes du point de vue économique, mais que dans le contexte actuel très dur, les conséquences risquent d'être violentes pour les collectivités qui arrivent sur les marchés endettés.

Le commissaire relève a contrario que la note de la France a diminué et qu'elle emprunte aujourd'hui à des taux les plus bas de tous les temps.

Un autre commissaire relève tout d'abord qu'il trouve la position du Parti socialiste très/trop modérée. Il rappelle le rôle que M<sup>me</sup> Calmy-Rey a tenu auprès de la caisse d'épargne cantonale avant la fusion et qu'il ne faut pas se faire d'illusion sur les mérites des politiques. Il dit qu'il irait beaucoup plus loin que le Parti socialiste, estimant que l'on est quasiment face à des escroqueries morales. Il rappelle que M<sup>me</sup> Salerno avait donné à la commission des finances la notation attribuée à la Ville de Genève par l'agence Standard & Poor's (S&P) et dit avoir été fort étonné que la Ville arrive en relativement bonne position, avec un endettement très raisonnable, alors que de leur côté les USA arrivaient avec un triple A avec une dette estimée à 16 000 milliards de dollars qu'ils ne rembourseront jamais. Il pense qu'il faut arrêter de faire croire que les notations c'est neutre, objectif et scientifique. Il relève par ailleurs que les Chinois ont créé leur propre agence avec d'autres critères de notation. Si elles font partie de ce que les uns appellent l'ultralibéralisme, il estime pour sa part qu'il s'agit d'un «cache-sexe» pour faire valoir un certain nombre de magouilles, comme les subprimes et beaucoup de choses encore plus graves. Il relève ensuite que l'utilité d'une telle motion pour le Conseil municipal est d'avoir une défiance envers tous ces outils de contrôle anglo-saxons, qui servent le père Fouettard qu'est l'Oncle Sam. Il rappelle que M. Pittet avait relevé lors de son audition au mois de novembre dernier que l'introduction des normes comptables anglo-saxonnes prêterait grandement les institutions financières telles que la caisse de pension. Il estime qu'il s'agit donc de sortir de ce carcan mental et que l'on n'a, comme qui dirait, pas attendu les cow-boys de Wall Street pour faire du commerce avec la Hollande et l'Italie du Nord. Il relève encore une fois qu'il trouve la position du Parti socialiste trop modérée pour dénoncer l'imposture que représente ces agences de notations, sachant pour qui elles travaillent et les implications sociales qu'elles ont. Il relève enfin à l'attention du premier commissaire que c'est la Banque nationale suisse (BNS) qui rachète la dette française, avec les 4 milliards

imprimés ex nihilo... Il se demande si des auditions sont vraiment utiles à ce stade-là et prend note de la position idéologique du Parti libéral-radical. Il rappelle divers exemples qui confortent sa position et démontrent bien que des ventes de titres pourris ont mis des collectivités publiques à genoux. En conclusion, il se dit sensible à cette question, notamment suite aux discussions qui ont eu lieu sur la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève (CAP) et suite auxquelles une majorité de la commission des finances a octroyé les 120 millions qui vont maintenant être joués en Bourse et souligne qu'il est à son avis totalement inutile de vouloir jouer les premiers de classe.

Un commissaire s'étonne de la tournure que prennent les débats. Il estime que les systèmes de notations internationaux gagnent aujourd'hui tous les terrains, dont celui de l'éducation qui a ses normes spécifiques. Il se demande quel est l'objectif final du Parti socialiste et s'il s'agit de supprimer tout bonnement ces normes de comparaison. Il relève que ces normes comptables sont exigées par les milieux qui prêtent l'argent, soit les banques qui les reconnaissent comme des outils utiles. Il se demande également si, à la lumière de ce qu'a fait le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), le Parti socialiste ne pense pas que l'on aurait intérêt à savoir interpréter les textes et à utiliser ces moyens pour rectifier les mesures, sachant que l'on est aujourd'hui obligé de se familiariser avec ces techniques qui sont utilisées par l'ensemble des nations, et de se les approprier pour pouvoir les corriger et les utiliser à leur juste mesure plutôt que de vouloir les jeter. Il relève qu'il est très important de travailler selon des normes internationales, au vu de la problématique actuelle des marchés, mais aussi de la mobilité des individus. Tout cela se situe selon lui dans l'ère du temps.

Pour répondre à l'interrogation de fond, soit la question de savoir quelle est la finalité de cette motion, M<sup>me</sup> Sumi répond que le but n'est pas de mettre un grand coup de pied dans la fourmilière, mais de prendre un temps de réflexion et d'observation des collectivités publiques suisses qui se passent de ces outils, pour les améliorer et améliorer le fonctionnement de la Ville de Genève dans ce domaine.

Le président rappelle que pendant longtemps les collectivités publiques se finançaient à travers les banques cantonales et publiques et que le système des notations est arrivé lorsqu'elles ont commencé à aller chercher des financements ailleurs, ce qui impliquait notamment qu'elles devaient offrir d'autres types de garanties.

Concernant tout d'abord l'intervention précédente, un autre commissaire relève qu'elle a selon lui paraphrasé longuement la deuxième invite de la motion, qu'il relit. Concernant ensuite l'observation précédente qui disait que l'on pourrait tout aussi bien confier cette mission d'investigation à un étudiant, il se dit quant à lui favorable à ce qu'elle soit confiée au Conseil administratif pour que ce dernier choisisse l'étudiant ou si possible le professeur ou la personne

compétente pour apporter quelques lumières sur les questions posées. Il pense qu'il est en effet utile d'obtenir un avis du Conseil administratif sur la question de savoir si l'on peut se passer le cas échéant des agences de notations et trouver des solutions alternatives, comme proposé dans la troisième invite et créer une agence de notation ad hoc. Il voudrait ensuite remercier les motionnaires d'avoir eu le mérite de donner en annexe le lien vers le papier d'opinion de Paul Krugman, dans le *New York Times*, qui englobe la réflexion des Chambres américaines et représente une remise en cause sur le fond du système. Il indique qu'il ne s'agit pas de quelques éléments problématiques mais d'une crise financière causée, non pas par des erreurs de quelques-uns, mais par un système corrompu, dont les agences de rating portent une grande part de responsabilité. Il souligne que ces propos sont tenus par une personne de référence et pas d'un simple conseiller municipal genevois de la gauche de la gauche, et qu'il s'agit d'entendre ces choses. Enfin, concernant le fait que certaines collectivités suisses se passent d'agences de notations, il estime qu'il est parfaitement légitime que la commission soit informée et qu'elle pose ces questions au Conseil administratif, sans pour autant ouvrir un long processus d'audition.

Un commissaire relève que le principal parti pris de cette motion est de remettre en cause l'indépendance des agences de notations. Il se demande par conséquent comment garantir l'indépendance d'une agence de notation spécialement créée par une collectivité publique et qui doit ses fonds à cette dernière.

M<sup>me</sup> Sumi relève qu'il s'agit d'une question légitime, qu'il y a effectivement une limite à l'indépendance et qu'il faudra y réfléchir.

Une commissaire relève que les questions posées par le Parti socialiste dans le cadre de cette motion sont éminemment intéressantes et que les Verts y adhèrent. Elle souligne toutefois que ce n'est pas la commission de finances qui va les résoudre. Elle estime que le système est tel qu'il est et que l'on doit composer avec, sans pour autant se priver de poser un certain nombre de questions. Elle relève également que la question du coût de ces notations pour la Ville de Genève se pose et qu'il s'agit de demander au Conseil administratif de faire le travail d'information en relation avec les invites énoncées dans la motion. Elle indique que les Verts souhaitent entendre M<sup>me</sup> Salerno sur ce point, parce que dans son souvenir elle avait dit de manière très courte que ces agences étaient utiles pour l'emprunt et que c'est pour cette raison qu'elle adhère à ce système de notation. Elle souligne que l'audition du Conseil administratif par la voix de M<sup>me</sup> Salerno permettra de voir jusqu'où ira le Conseil administratif en plénière.

Un commissaire relève qu'il a eu un élément de réponse à travers la dernière intervention de M<sup>me</sup> Sumi et qu'il a cru comprendre que le Parti socialiste n'était pas opposé aux pratiques des normes ISO et des analyses des entreprises avec les côtés plus ou moins positifs que cela implique.

M<sup>me</sup> Sumi acquiesce et ajoute que le Parti socialiste n'est pas opposé à ces outils, mais qu'il veut se permettre de poser des questions sur leur prétendue infaillibilité, et ce dans un souci constructif.

Un commissaire estime que l'on se situe encore dans la phase des questions et non pas des débats. Il voudrait tout d'abord rappeler que l'on peut citer des Prix Nobel, mais lors de la première débâcle des hedge funds, il n'y avait plus personne pour le faire, vu qu'ils ne disent pas toujours la vérité. Il voudrait ensuite rappeler que les agences de notation fonctionnent parce que l'on a besoin de financer des projets. Il relève que les papiers qui sont vendus sur les marchés sont achetés par des banques et des investisseurs et que la question est de savoir quel est le prix par rapport au risque et d'être sûr que le rendement est en phase avec le risque que l'on prend. Il relève que celui qui est le mieux à même d'évaluer, non pas le risque, mais la comparaison des marges qui sont mises sur les rendements est celui qui cherche à avoir une vision à la fois globale et locale de ce genre de marges. Il se demande donc s'il est utile de faire des choses loco-locales, dans la mesure où ce qui aide par exemple le Bangladesh à se décider s'il va acheter du papier à Genève, aux Etats-Unis ou en Afrique, c'est de se référer aux agences de notation qui font le travail de comparaison au niveau mondial et local pour lui. Idem pour les questions de dette, de population, etc. Il relève que si l'on a une bonne note, cela montre que l'on est un débiteur de qualité et qu'à note égale on a une marge plus faible parce que le risque est plus faible. Il estime pour sa part que cela n'aide pas l'investisseur d'avoir une comparaison entre Genève, Nyon et la Suisse allemande. Le «cache-sexe» dont parlait un commissaire n'en est à son avis pas un, dans la mesure où on a des éléments qui sont clairement identifiés et publics. Il pense que si Adam et Eve avaient correctement lu les rapports sur la pomme, ils ne l'auraient peut-être pas croquée. Il prend un autre exemple, le Migros data, et relève qu'à prix égal on prendra toujours la brique de lait qui dure deux jours de plus et qu'il en va de même pour l'investisseur: une bonne note c'est une meilleure vente des papiers, souligne-t-il. Il estime donc que les demandes formulées dans la motion ne sont pas vraiment intéressantes et se dit favorable à l'audition de M<sup>me</sup> Salerno.

M<sup>me</sup> Sumi répond que les invites sont intéressantes et constructives et précise que l'esprit de la motion n'est pas de mettre à la poubelle les possibilités de comparaison, mais de tenir compte de la réalité de ces dernières années où l'on a vu des exemples certes peu nombreux mais fulgurants de notation qui nous autorisent à nous intéresser à ces questions au niveau de la Ville de Genève.

Un commissaire relève qu'il y a un amalgame entre les notations sur les subprimes et les notations sur les collectivités publiques. Il affirme qu'il s'agit de deux traitements totalement différents.

Un autre commissaire voudrait revenir sur la dernière invite de la motion, concernant la création d'une nouvelle entité indépendante d'évaluation et

voudrait savoir si les motionnaires ont déjà en tête certaines entités qui pourraient jouer ce rôle.

Le président relève que cela pourrait être la BNS.

M<sup>me</sup> Sumi relève que les motionnaires ont pris toute une série de précautions dans la rédaction des invites pour laisser toute la latitude au Conseil administratif d'évaluer quelle entité pourrait jouer le cas échéant ce rôle. Elle en profite pour remercier un commissaire de son intervention et relève que cette motion aurait l'avantage de mieux former et informer les conseillers municipaux sur ces sujets difficiles. Elle souligne qu'à quelques exceptions, les conseillers ne sont pas versés dans le domaine et qu'il faut avoir la modestie de se remettre dans le contexte d'un parlement de milice.

Un commissaire relève que dans les mois qui viennent, la Ville pourrait emprunter 20 millions sur les marchés financiers pour financer la CAP. Il se demande si les motionnaires ne craignent pas de faire peur aux marchés financiers par ce genre de textes qui risquerait de provoquer un renchérissement des coûts des emprunts. Il relève qu'il a été en contact avec Standard & Poor's et surpris en bien par le travail et les méthodes d'analyses de cette agence. Il se demande donc si les les motionnaires comptent donner la parole à l'accusé et demander l'audition d'un représentant de Standard & Poor's.

M<sup>me</sup> Sumi constate que le Parti libéral-radical donne une importance à cette motion dont le Parti socialiste n'avait même pas osé rêver.

Le président relève que deux commissaires ont demandé l'audition de M<sup>me</sup> Salerno.

Un commissaire estime qu'il n'est pas nécessaire de procéder à des auditions et que les questions posées au Conseil administratif peuvent passer par le biais de la motion. Il propose de passer au vote sur cet objet.

Un autre commissaire n'est pas d'accord avec cette proposition. Il se considère comme un néophyte en la matière et se dit favorable à l'audition de la magistrate, ainsi qu'à celle d'un spécialiste.

#### *Votes*

Le président met au vote les auditions en relation avec la motion M-987, qui sont acceptées par la majorité de la commission, par 10 oui (2 Ve, 1 S, 1 MCG, 1 DC, 3 LR, 2 UDC) contre 3 non (2 EàG, 1 S) et 1 abstention (MCG).

Le président met au vote l'audition de M<sup>me</sup> Salerno, qui est acceptée par 13 oui (1 EàG, 2 Ve, 1 S, 2 MCG, 2 DC, 3 LR, 2 UDC) et 2 abstentions (EàG, S).

**Séance du 6 mars 2013**

*Audition de M. Thomas Veillet, de la société Mirante Fund Management*

M. Veillet relève tout d'abord l'importance des agences de notation et leur impact sur l'évaluation de la qualité de la dette des Etats ou d'une société. (Voir par exemple la définition de Wikipédia.) Il relève ensuite que les investisseurs institutionnels (fonds de pension, AVS, etc.) ont des contraintes qui sont telles qu'ils sont obligés d'investir en fonction des rating déterminés par les agences de notation. L'ambiguïté réside selon lui dans la dépendance que les agences de notation créent, alors même qu'elles insistent sur le fait qu'elles émettent juste une opinion sur les bilans des institutions et des sociétés. Il ne s'agit donc pas d'autre chose que des photos du passé, en d'autres termes, elles ne vont pas se mouiller et ne permettent en tout cas pas d'anticiper ce qui va venir. Il souligne que les changements de notation viennent en général après, voire trop tard. A cet égard, il estime que n'importe qui peut prendre un bouquin de finances et arriver au même résultat. Il relève ensuite que cela fait vingt-cinq ans qu'il vit dans les salles de marché et qu'à l'époque les notations des grandes agences avaient valeur de parole d'Évangile, ce qui a changé ces dernières années, et plus particulièrement depuis la crise des subprimes. Il souligne que l'on sait désormais que la finance n'est pas une science exacte et qu'il n'existe pas de formule magique pour gagner à tous les coups. Il prend l'exemple de sociétés notées triple A, dans lesquelles l'AVS pouvait soi-disant investir les yeux fermés, qui se sont avérées être des actifs pourris, tout ça parce que les sociétés américaines concernées avaient été notées par des institutions bancaires américaines, elles-mêmes notées triple A. Il souligne que c'est exactement à ce niveau-là que réside l'ambiguïté et que dans le fond, les financiers se sont un peu coincés eux-mêmes, dans la mesure où certains aimeraient bien changer les choses, mais que cela ne se fera pas du jour au lendemain. En d'autres termes, la base sur laquelle on pensait pouvoir compter n'est pas fiable. Il souligne que la confiance aveugle qui a été donnée aux agences de notation a entraîné tout le monde dans un engrenage, dont on ne parvient pas à se libérer aujourd'hui.

Il relève quatre problèmes majeurs qu'il décrit dans sa présentation.

Problème N° 1: la finance n'est pas une science exacte et on ne sait pas de quoi demain sera fait. A cet égard, il relève que l'on a tendance à confondre les notes des agences de rating avec des prévisions du futur, ce qui n'est pas le cas, puisqu'il s'agit en réalité de photos instantanées du passé.

Problème N° 2: le manque d'impartialité des agences. Il prend l'exemple d'une société américaine qui doit faire une émission publique et a besoin pour ce faire d'un rating positif, puisque plus le rating sera positif, plus elle pourra bénéficier de taux avantageux. Or, il relève que l'on sait très bien que dans ce domaine il y a des lobbys à très haut niveau. Il ajoute qu'il y a eu pas mal de scandales par rapport

à des analystes qui travaillaient chez Moody's ou S&P, qui se sont fait licencier sur-le-champ, parce qu'ils ont refusé de cautionner ce lobbying. A cet égard, il cite Coluche: «On est tous égaux, mais il y en a qui sont plus égaux que d'autres.»

Problème N° 3: leur timing pathétique. Il relève que les agences de notation ne voient rien venir et que c'est frustrant, notamment pour les traders, de constater qu'elles ont toujours trois à six mois de décalage dans leurs interprétations.

Problème N° 4: leur impact sur le marché de la dette. Il relève que les agences vendent leurs ratings, mais n'offrent aucune garantie et avouent ainsi indirectement leur incapacité à évaluer la dette d'un Etat. Il relève que depuis deux ou trois ans, on assiste à pas mal de changements dans le domaine. Il rappelle que la France, l'Allemagne et les Etats-Unis ont perdu leur triple A et que l'on s'attendait à des catastrophes économique-boursières beaucoup plus importantes que celles qui ont eu lieu. Il ajoute que cela ne s'est pas produit, parce que les gens ont compris que dans le fond ils avaient affaire à des grands guignols et que tout cela ne servait pas à grand-chose. Il relève également que l'on dénombre trois agences, toutes américaines (S&P, Moody's et Fitch) et qu'il n'en existe aucune en Europe. Il souligne qu'il s'agit d'une thématique que certains essaient de faire bouger et qu'il faudrait selon lui monter une agence européenne qui permette d'avoir une objectivité européenne, sachant que les agences américaines n'en ont guère une fois qu'elles ont traversé l'Atlantique. Il ajoute que les Chinois ont inventé la leur, Dagong, qui présente des évaluations complètement différentes de celles des agences américaines sur leur propre pays, ce qui est révélateur. Concernant la question de la fiabilité des agences, il relève qu'elles ne le sont pas, dans la mesure où elles sont uniquement réactives et pas proactives. Il montre le graphique sur dix ans de General Motors. Il souligne que lors du crash de 2009, le titre est descendu à 6 dollars et que c'est à ce moment que S&P est arrivé pour dire aux gens de vendre. Il ajoute que depuis, le titre a de nouveau triplé de valeur. En conclusion, il relève les points négatifs et positifs (les maux nécessaires) des agences de notation:

Points négatifs:

- situation de monopole;
- manque de fiabilité;
- manque d'impartialité;
- timing déplorable.

Points positifs:

- rôle de réconfort des investisseurs;
- les professionnels ont besoin de mesurer la valeur d'un Etat ou d'une société;
- la dépendance des marchés diminue légèrement;
- les Chinois ont lancé leur propre agence.

Concernant les points positifs ou maux nécessaires, il relève que les gens qui ne savent pas lire des bilans s'appuient sur des gens qui savent le faire pour se rassurer, mais que la tendance aujourd'hui est de ne plus se laisser bernier aussi facilement par rapport à ce qu'il appelle le grand folklore qui règne sur les marchés financiers. Pour lui, si on devait lui demander son opinion personnelle, une agence de notation, c'est «de la daube» et cela ne sert à rien. Il ajoute que la problématique des Etats et des entreprises se situe au niveau de la dépendance dans laquelle ils sont face aux agences de notations pour pouvoir emprunter. A son avis, dans un monde idéal, il faudrait trouver le moyen de sortir de là, mais qu'à ce moment, il faudrait que tout le monde le fasse en même temps, retire ses subventions aux agences de notation et perde ses ratings. Il souligne que s'il s'agit d'une initiative isolée, cela ne ferait que pénaliser lourdement la collectivité ou la société qui aurait pris sur elle de sortir du système. Il fait remarquer que dans le monde tel qu'il est, il n'y a pas de solution a priori et que l'on peut pour l'instant difficilement se passer des agences américaines. Il ajoute que pour lui, qui anime un blog financier quotidien, elles n'ont aucun intérêt. Il les déteste, dans la mesure où elles ont fait beaucoup de mal aux marchés en général et à beaucoup de gens en particulier. Il souligne encore que les Européens ont aujourd'hui d'autres problèmes à résoudre que de trouver de nouvelles agences pour s'autoévaluer et leur permettre d'obtenir des nouvelles façons d'interpréter les bilans.

Concernant l'émergence d'une possible agence de notation européenne, une commissaire relève qu'il y a des tentatives et des discussions en ce moment à ce sujet, et voudrait savoir où on en est.

M. Veillet répond que c'est embryonnaire et qu'il n'y a encore rien de très concret. Il ajoute que si c'est l'Europe qui prend l'initiative de développer une agence de rating, cela ne doit pas être un organisme d'Etat, mais une société privée. Or, ce qui intéresse une société privée, c'est de vendre. Il faudrait selon lui que quelqu'un se mouille, mais il fait remarquer que c'est très difficile de partir de zéro dans ce domaine. Concernant l'agence chinoise qui a vu le jour il y a deux ans, il relève qu'elle s'oppose à l'avis des Américains, qui continuent à dire que tout va bien, et ce, en dépit de l'ampleur de la dette du pays.

La commissaire voudrait savoir comment M. Veillet explique la campagne qui a eu lieu l'année passée contre les agences de notation aux Etats-Unis même.

M. Veillet relève que lorsque l'on vit dans les marchés financiers, il y a plein de petits scandales dont on parle moins et que le plus gros scandale qui ait eu lieu date de 2007-2008, lorsque la crise des subprimes a explosé. Il précise que l'on s'est retrouvé avec des produits structurés analysés et notés triple A par les agences (les produits sur l'immobilier américain), et qu'il s'agissait en fait d'une grosse escroquerie, cautionnée par les grandes banques américaines, mais dont l'impact a touché avant tout les petits épargnants. Il rappelle que la crise des

subprimes a été un choc tellement exogène qu'on a commencé à disséquer techniquement ces produits pour se rendre compte qu'il s'agissait bel et bien d'une monumentale escroquerie. Exemple: les biens immobiliers situés dans des régions perdues des Etats-Unis et sans titre de propriété, pourtant notés triple A.

La commissaire relève que les trois grandes agences de notations ont comme base des analyses typiques du système américain. Elle voudrait savoir sur quels éléments elles se basent pour noter des collectivités comme Genève ou la Suisse, et si elles tiennent compte d'autres éléments plus indigènes.

M. Veillet répond que ces agences diront toujours qu'elles se basent sur leurs propres modèles de calcul et que, pour des raisons de confidentialité, elles ne peuvent les rendre publics. Il ajoute que si on pensait que les agences de rating étaient plausibles et valables, cela signifierait qu'elles ont trouvé la formule mathématique pour gagner à tous les coups en finance. Or, il affirme encore une fois que cela n'existe pas, et que les gens s'adressent aux agences pour se faire rassurer. Il souligne qu'ils pourraient très bien prendre les bilans des sociétés et les analyser eux-mêmes, et que n'importe quel chimpanzé bien dressé serait capable de le faire. Il relève que l'on est rentré dans un système de dépendance face aux agences et que la seule solution, selon lui, serait qu'au 31 décembre 2013 par exemple, tout le monde soit d'accord d'arrêter tout ça. Il ajoute que les investisseurs devront alors faire eux-mêmes le boulot pour se créer leur propre opinion, mais qu'en l'occurrence ils n'ont pas le temps pour ça, et que jusqu'à nouvel avis on restera confronté à des agences «impartiales».

Le président relève qu'auparavant c'étaient les coursiers de Bourses qui faisaient ces évaluations.

M. Veillet répond que les stratégestes existent toujours, mais que le problème reste le même, puisque ces derniers n'en savent pas plus que n'importe qui d'autre et qu'en vérité personne ne sait ce qui va se passer la semaine prochaine. Il souligne que dans le domaine de la finance aujourd'hui, on ne peut pas anticiper dans le temps et que les analyses sont simplement des photographies d'un moment précis dans le temps. Par conséquent, les agences de rating vendent une photo, c'est-à-dire ce que tout le monde sait déjà.

La commissaire relève que le Conseil municipal a reçu le rapport S&P et que la Ville de Genève est notée AA-. Ce qui la gêne, c'est que le rapport parle des risques des caisses de pension publiques, et que cela lui donne l'impression que non seulement les agences émettent des évaluations, mais qu'en plus elles interviennent sur la politique de l'entreprise ou de la collectivité publique, ce qui lui semble être en dehors de leurs compétences.

Selon M. Veillet, tout est en dehors de leurs compétences. La commissaire demande s'il n'y a pas de contrôle possible. M. Veillet répond que non, qu'il

s'agit d'une sorte d'éminence grise et qu'ils font ce qu'ils veulent. Il souligne que le rapport est uniquement là pour justifier leur travail et l'argent que leurs clients leur verse. Il souligne également que le seul moyen serait de rompre le contrat, mais qu'en l'état actuel des choses il n'y a que le client qui serait impacté, car aujourd'hui, sans rating, son taux d'intérêt va grimper au moment où il voudra emprunter sur les marchés. Il relève par ailleurs que les agences ont des systèmes de contrôle du risque par rapport aux ratios du bilan, à l'histoire de la société, etc. mais que là encore il est possible de déterminer soi-même ces enveloppes de risque et prendre des voies un peu différentes. Il souligne que les agences ont malheureusement eu pendant trop longtemps une sorte de science infuse. Il répète que lorsqu'il a commencé à travailler dans les salles de marché en 1992, les prédictions de S&P étaient considérées comme parole d'Évangile.

Un commissaire relève qu'il a trouvé M. Veillet très bon, jusqu'à la dernière question. Il dit pouvoir partager son point de vue sur la question des marchés financiers et du rôle des agences de notation et ajoute que personne autour de cette table ne va les défendre. Il relève néanmoins que l'on trouve dans le rapport d'analyse sur le rating de l'Etat de Genève un certain nombre d'éléments intéressants, qui ne figurent nulle part ailleurs. Il ne s'agit pas non plus pour lui d'une parole d'Évangile, mais il souligne que l'ensemble des risques est bien mis en évidence, notamment sur le terrain des caisses de pension, déjà évoqué par la commissaire précédente. Il s'agit selon lui d'un véritable risque et se demande si M. Veillet a lu ces rapports. M. Veillet répond que non. Le commissaire admet qu'on ne voit jamais les rapports d'analyses et ajoute que ceux dont il a pris connaissance dans le domaine public se basent sur des grilles d'analyses assez complètes. Il ajoute que même si ces rapports sont assez bien faits, il ne leur accorde personnellement que peu d'importance. Il rappelle que le sujet de la discussion est l'évaluation des collectivités publiques, et voudrait savoir s'il existe une approche différente entre le secteur privé et le secteur public.

M. Veillet rappelle que les agences sont des commerciaux qui, tout comme les auditeurs, évaluent les bilans des sociétés et des collectivités et arrivent à un résultat/constat final. Il ajoute qu'elles vont également prendre position par rapport au monde de l'investissement. Concernant les rapports qui sont livrés, il ne dit pas qu'ils sont nuls, mais il ne pense pas qu'ils aient une grande utilité. Concernant les analyses qui sont faites pour le compte de collectivités publiques, il imagine que les agences vont entrer un peu plus dans les détails et aller un peu plus dans le sens de la gestion du risque qu'on leur a présenté, dans la mesure où elles doivent quand même légitimer un peu l'argent qui leur est versé. Il ajoute qu'en termes de gestion de portefeuilles, il se concentre quant à lui plus sur les pays eux-mêmes et constate que, mis à part nous dire que l'Italie et l'Espagne vont mal, alors que tout le monde le sait depuis un moment, les agences ne nous apprennent pas grand-chose. Encore une fois, il admet que l'impact sur les sociétés et les collectivités

est important lorsqu'elles arrivent sur les marchés et peuvent, en fonction de leur notation, emprunter à des taux plus ou moins préférentiels. Dès lors, le problème est selon lui que le jugement émis est arbitraire, étant donné le manque d'objectivité et d'impartialité des agences. Il ajoute qu'elles sont devenues avec le temps un moyen de se couvrir et pense qu'on est en droit de se demander s'il n'y a pas un «arrangement commun», qui fait que les États-Unis puissent encore se prévaloir d'un AA aujourd'hui.

Le commissaire relève que la Ville et l'Etat de Genève ont des mauvaises notes (AA-) par rapport aux autres collectivités publiques suisses, et bénéficient pourtant des taux d'emprunt les plus bas. Il se demande ce que cela inspire à M. Veillet.

M. Veillet répond que le rating n'est pas une garantie de taux, mais une indication importante. Il ajoute qu'il n'y a donc pas forcément toujours une relation de cause à effet et que c'est aussi une question de confiance, qui donne envie à l'investisseur de placer son argent ou pas. A son avis, la présence des banques à Genève renforce cette forme de confiance que les investisseurs peuvent avoir dans la Ville ou la région. Il s'agit selon lui d'une question de positionnement et que Genève est sans doute un cas spécifique. Il ajoute encore que les investisseurs qui n'ont pas envie d'aller chercher plus loin tablent sur les notations pour faire leurs choix. Il prend l'exemple d'un investisseur institutionnel, comme la caisse de pension des agriculteurs du canton de Vaud, et fait remarquer que cette dernière n'investira en principe jamais dans une obligation qui est moins bien notée que triple A.

Une autre commissaire relève tout d'abord qu'elle est d'accord sur l'histoire des États-Unis, puisqu'elle a entendu d'autres personnes le dire. Elle relève par ailleurs qu'il existe déjà des «agences de rating» européennes qui travaillent uniquement pour les fonds de pension, et qui font selon elle un très bon travail.

M. Veillet fait remarquer qu'aujourd'hui toutes les banques et sociétés privées qui se respectent passent par les grandes agences. Il ajoute qu'il est tout à fait possible de passer par un cabinet privé, mais que la question qu'il faut se poser, c'est quel impact les grandes agences vont avoir sur le monde de la finance et indirectement sur les emprunteurs. Il avoue que personnellement il ne les écoute plus depuis longtemps et se base sur d'autres indications. Il souligne que les cabinets privés existent bel et bien, mais que leur impact n'est simplement pas le même. Il faudrait selon lui que quelqu'un émerge en Europe qui permette d'avoir une réelle mise en concurrence. Il fait un parallèle avec les actions en Bourse et relève qu'elles ont toutes un rating émis par les banques, mais que chacune est susceptible d'émettre un avis différent, à partir des mêmes chiffres. Il ajoute que c'est la même chose pour les bilans: chacun fera une interprétation différente des chiffres et de l'avenir.

La commissaire se demande si dans le fond ces cabinets ne sont pas bien meilleurs que les grandes agences.

M. Veillet pense que oui, mais qu'il s'agit d'une grande discussion dans le domaine de la finance, dans la mesure où, comme il l'a déjà dit, l'analyse des bilans ne permet d'avoir qu'une photo du passé et que l'intérêt serait au contraire de pouvoir faire des prévisions fiables. Il ajoute que l'avantage des cabinets privés est de pouvoir être plus impartiaux, parce qu'ils ne se situent pas dans cette espèce d'ambiguïté que véhiculent les grandes agences, qui sont coincées entre les gouvernements, les banques et leurs clients.

La commissaire pense aussi que les agences privées sont plus impartiales, relevant que leur but est d'être le plus pointu possible dans les conseils de placements à leurs clients (en l'occurrence elle parle de son fonds de pension) pour pouvoir les satisfaire pleinement. M. Veillet fait remarquer qu'il ne s'agit pas du même métier.

La commissaire admet cela, mais elle relève néanmoins que dans la mesure où ces cabinets n'émettent pas de notations, elles sont les seules à être un peu objectives. Elle estime que c'est donc sur cette base-là qu'il s'agit de travailler.

M. Veillet confirme que le meilleur moyen serait en effet d'avoir des agences de rating indépendantes, mais il ajoute que non seulement il ne s'agit pas du même métier, mais encore que les investisseurs ne s'y feront pas forcément et continueront à fonctionner sur la base des données des grandes agences, entre autres parce que leurs règlements l'exigent.

La commissaire fait remarquer que les choses sont en train de changer. M. Veillet confirme cela et affirme qu'il est pleinement favorable à ce changement.

Un autre commissaire relève tout d'abord que M. Veillet l'a convaincu de la «foutaise» que représentent les agences et de l'aspect criminel de l'industrie financière. Il ajoute que lorsque l'on a 35 000 milliards de dettes cumulées, on peut douter de la capacité de l'Etat à pouvoir les rembourser. Il relève ensuite que depuis peu, les agences de notation se notent entre elles. Concernant la recapitalisation de la CAP à hauteur de 120 millions, il relève qu'une partie discutable de cette recapitalisation dépendait justement de l'évaluation boursière. Il ajoute qu'il semblerait qu'au jour d'aujourd'hui, en 2013, on va atteindre des sommets historiques. M. Veillet indique que c'est fait. Le commissaire se demande donc comment on peut s'expliquer que d'un côté l'Europe soit dans une situation de récession terrible et que de l'autre les actions progressent. Il ajoute que cela a une incidence sur la Ville en tant que collectivité qui apporte des garanties sur les caisses de pension. Il voudrait avoir l'avis de M. Veillet sur la question, soulignant que M<sup>me</sup> Thatcher, qui n'avait pas fait d'études et était fille d'épicier (qu'on

l'aime ou pas), a pris des mesures en son temps, alors que de brillants économistes n'ont rien vu venir.

M. Veillet relève tout d'abord que l'on vit actuellement une situation extrêmement paradoxale du point de vue boursier. Il rappelle qu'après le crash de 2009 tout le monde pensait que c'était la fin du monde et de l'économie, que les années trente, ce n'était rien à côté, et qu'on a vu les marchés redémarrer pour ainsi dire le lendemain. Il relève ensuite que pour soutenir l'économie, les banques centrales américaines (FED) et européennes (BCE) ont commencé à imprimer et distribuer de l'argent. Il ajoute que le premier effet de l'arrivée de cette manne d'argent a été de faire monter les marchés. Le deuxième effet est que durant tout la crise de 2007-2009, les gens ont réduit l'exposition de leur argent aux marchés boursiers pour garder le garder en cash (jusqu'à 70%). Aujourd'hui, comme les taux d'intérêt sont extrêmement bas, ce cash ne rapporte rien. Il constate donc qu'à un moment donné l'obligataire ne rapporte rien, le cash non plus, et que face à cette situation les banques ont instauré ce qui s'appelle un intérêt négatif, pour éviter d'avoir du cash sur leurs comptes et forcer les gens à investir. L'alternative reste selon lui au niveau des actions en Bourse, où l'on constate aujourd'hui de très bons résultats. Il souligne néanmoins que le rallye de hausse auquel on a assisté entre 2009 et 2013, et le fait que le Dow Jones a atteint ses plus hauts sommets de tous les temps hier soir, (alors même que le pays est exsangue, qu'il a 9% de chômage, etc.), sont des phénomènes qui montrent bien qu'il y a un truc qui ne joue pas. Il relève qu'il est l'auteur d'un blog qui s'appelle Morningbull, et que bien qu'il défende une vision optimiste de l'Homme et des marchés, il ne peut aujourd'hui s'empêcher de douter, dans la mesure où il n'y a aucun indicateur qui justifie cette hausse. Il relève que l'on dit toujours que les marchés boursiers ont tendance à anticiper de six à huit mois la réalité économique. La question est donc de savoir si les interventions des banques centrales permettront aux économies de redémarrer, ce qui justifierait après coup la hausse des marchés, ou pas. Dans ce cas, il relève que l'on prendra 20 à 30% dans la figure en un jour, et l'affaire sera comme qui dirait réglée. Il fait remarquer qu'en tant qu'ancien pilote d'hélicoptère, tout cela lui donne la même impression que lorsque l'on monte très haut en altitude, et que la machine perd en puissance parce que la densité de l'air diminue. On monte, on monte, on a de moins en moins de puissance pour monter et de moins en moins d'air pour respirer. A un moment donné il faudra selon lui du concret, face aux déclarations soi-disant optimistes des Etats. Il donne l'exemple des Etats-Unis qui créent en moyenne 175 000 nouveaux postes, solde net, par année, et voudrait bien savoir où ils sont, dans la mesure où le nombre des licenciements s'élève déjà à 45 000 rien que pour la semaine passée. Selon lui, la situation est la suivante: l'investisseur de base ne sait plus où aller, plus rien ne paie, et la seule chose qui monte, ce sont les actions. Il y a selon lui une aberration économique-boursière, et la distorsion est d'autant plus grande que d'après lui, chaque fois qu'il y a eu des hausses historiques, c'était l'euphorie dans les salles

de marchés et dans les banques. Or aujourd'hui, force est de constater que c'est la déprime dans les milieux bancaires.

Le commissaire voudrait savoir pourquoi les banquiers dépriment à ce point. M. Veillet fait remarquer que beaucoup de gens sont rentrés dans le métier dans les années 1990, comme lui, un peu comme ça, par défaut et sans forcément avoir fait d'études. A cette époque, il y avait une certaine sécurité de l'emploi qui semblait acquise. Mais ce statut a changé et il y a aujourd'hui selon lui un stress latent dans le milieu bancaire. Il souligne avoir lui-même été banquier jusqu'en 2008 (il est indépendant depuis), et qu'il ne s'agit pas de les plaindre, sachant que tous ces gens ont eu de belles années. Concernant l'actuelle hausse des marchés, ce qui le gêne, c'est l'absence d'euphorie. Tout le monde pleure.

Le président se demande si la déprime des milieux bancaires genevois vient de l'absence d'objectifs de placement, du trop de cash ou d'autre chose encore. Concernant le trop de cash, M. Veillet relève qu'en principe et sans vouloir en faire une généralité, les gens dépensent ce qu'ils ont en fin de mois. Il relève par ailleurs que le chômage augmente dans le secteur bancaire et que les gens ne se sentent plus en sécurité. Il ajoute qu'il est entré dans le domaine avec un CFC et en parlant deux langues, et que pendant les vingt ans qu'il a exercé ce métier, on est toujours venu le chercher. Or, cela ne se passe plus comme ça aujourd'hui: les compétences requises sont de plus en plus élevées. Il fait remarquer qu'il a fait une période de dix-huit mois de chômage et qu'en dehors du problème de salaire, qui peut dans un cas comme le sien passer du jour au lendemain de 300 000 francs à 90 000 francs par année, il souligne qu'il faut pouvoir faire face à une remise en question personnelle par rapport à sa vie de tous les jours – qu'il a vécue quant à lui de manière très positive: c'est selon lui la meilleure chose qui lui soit arrivée. Il fait également remarquer qu'il est marié à une banquière et qu'il voit très bien comment la pression augmente de manière infernale dans le milieu. Il indique que Wall Street a perdu 50 000 emplois en 2012. Il relève que dans l'émission «Infra-rouge» à laquelle il a participé, M. Lüscher affirmait qu'en tant que banquier, on peut retrouver un emploi sans autre, ce qui n'est à son avis absolument plus vrai aujourd'hui. Il souligne que les gens qui ne sont pas forcément au front, mais dans les back offices, souffrent pour de bon et que l'ambiance est vraiment mauvaise. Il conclut en disant: «Avoir des gens qui pleurent face à un marché explosif comme il l'est aujourd'hui, c'est pas normal, il y a quelque chose qui ne joue pas.»

Un autre commissaire relève que les agences de notation font payer leurs notations, ce qui est selon lui logique dans le domaine privé, mais pas forcément dans le domaine public, où elles jouent un autre rôle. Il se demande donc si elles ne seraient pas plus objectives si elles ne se faisaient pas payer par les collectivités publiques et les Etats, mais trouvaient d'autres moyens de se financer.

M. Veillet répond qu'en théorie oui, mais que la question reste de savoir comment elles pourraient se financer. Il admet qu'il s'agit d'une idée à creuser et

qu'on pourrait imaginer que des entités de l'Etat soient créées à cet effet. Il ajoute que chaque pays pourrait avoir la sienne pour établir le rating des autres, mais qu'il ne pourrait pas se juger lui-même à travers elle. Il souligne que l'on est effectivement victime de notre propre système et que pour lui la seule solution serait de repenser tout le système. Il précise que cela risque d'être vraiment difficile, vu qu'il s'agit d'un système planétaire.

Un commissaire remercie M. Veillet pour ses éclairages. Il voudrait pour sa part savoir si la Ville de Genève pourrait se passer de ces agences, au même titre que d'autres collectivités publiques suisses, comme Zurich, Bâle ou Lucerne, et se fier uniquement à sa bonne réputation et à la transparence de ses comptes. Il relève en effet que selon la remarque d'un préopinant, Genève bénéficie, pour des raisons psychologiques, historiques, de compétences, etc. de taux plus intéressants, ce qui va à contresens de la nécessité de faire appel aux agences de notation. Il se demande donc comment, le cas échéant, serait prise une déclaration politique qui irait dans ce sens.

M. Veillet pense que la réaction serait minime, parce que la réputation est là et que la taille de Genève lui permettra (toujours) de trouver des investisseurs. Il précise qu'il ne connaît pas le taux d'endettement de Genève, mais que par rapport à un Etat comme l'Italie, la question ne se pose certainement pas de la même manière. Il relève que la question qu'il faut peut-être se poser, c'est de savoir si le jour où les taux remontent, et que l'emprunt devient plus difficile, le différentiel de rating pourra amener quelque chose. Il ajoute que prendre des paris sur dix ans devient aujourd'hui plus que jamais très délicat.

Une commissaire se demande quel est le rôle de l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP), qui ne joue pas le rôle d'agence de notation, mais qui, ayant sorti un article très élogieux sur Genève, serait susceptible d'avoir tout de même un certain impact.

M. Veillet répond qu'il s'agit d'un impact pour qui veut bien le supporter. Il rappelle qu'il existe des investisseurs au sens large, qui ont des contraintes très strictes d'investissement. Il souligne que chacun peut fixer ses propres règles et que cet article aura peut-être un impact au niveau individuel, mais pas au niveau de la masse monétaire universelle.

Le président relève que M. Veillet a dit que tout cela ne sert à rien. Il voudrait nuancer ce propos, dans la mesure où, dans le contexte des fonds de pension, les notations servent quand même à quelque chose. Il souligne que les agences exercent un monopole de fait sur la finance et que c'est cela qui est choquant. Sans vouloir cautionner la théorie du complot, M. Veillet relève que les contraintes sont nombreuses et que la finance est effectivement un milieu pourri. Il dit cela, en soulignant qu'il est lui-même un passionné. Il cite l'exemple de Goldman Sachs, qui est l'épicentre de beaucoup de choses aux Etats-Unis. Il

relève que ces gens se parlent et négocient ensemble, bien qu'ils soient ennemis sur le papier ou concurrents. Il relève également que la manière dont ils se sont sortis de la crise des subprimes démontre l'influence monstrueuse de Goldman Sachs dans le milieu de la finance. Il précise que 75% du volume qui est traité au NY Stock Exchange à Manhattan passe dans les mains de Goldman Sachs à un moment donné ou à un autre. Il s'agit donc de près de 75 milliards d'échange par jour. Il ajoute encore que la base de ce métier, c'est la connaissance. Il fait remarquer que, de manière un peu schématisée, c'est le jeu de l'avion. Il relève par ailleurs qu'il travaille avec des groupes d'influence, tels que Le lobby du citoyen et Swiss respect pour essayer de faire bouger les choses par rapport au domaine financier. Il ajoute qu'il faut arrêter de dire que l'UBS est une banque suisse: c'est une banque étrangère domiciliée en Suisse, soulignant qu'aux Etats-Unis, les choses sont encore bien pires. Il cite un article du magazine *Rolling Stone* qui titrait «La pieuvre Goldman Sachs» <http://www.rollingstone.com/politics/news/the-great-american-bubble-machine-20100405>). Il relève sur la carte de l'Europe et des Etats-Unis que nombre de postes stratégiques sont occupés par des anciens de chez Goldman Sachs. Il cite notamment le président de la BCE, Mario Draghi.

Une commissaire relève qu'en 1929 les effets de la crise (ou le deuxième effet kiss cool) s'est fait sentir cinq ou six ans plus tard. Elle se demande si l'on peut imaginer que cette montée incompréhensible du Dow Jones aujourd'hui est le symptôme de ce deuxième effet kiss cool de la crise de 2008.

M. Veillet relève que les marchés vivent sur ce qu'on leur donne à manger, mais ne contrôlent pas beaucoup ce qu'il y a dedans, à l'image du cheval dans les lasagnes. Il souligne que les chiffres de l'emploi aux USA participent d'une énorme escroquerie. Il relève un premier exemple: on annonce 175 000 créations d'emplois, les marchés montent, et deux semaines après on corrige à 112 000. Il relève que l'on manipule donc des chiffres, dont on ne connaît pas la véracité, à l'image du hamster qui pédale dans sa cage et qui ne sait pas où ça va. Il relève ensuite qu'on annonce le retour de la croissance. Or le PIB des Etats-Unis est en baisse de -0,1%. Il ne faut à son avis pas avoir fait math sup pour se rendre compte qu'il ne s'agit pas de croissance. Il ajoute que certains justifient cela par le fait qu'il y a eu les élections, puis la tornade Sandy. Il admet que les tornades font des dégâts, mais s'étonne quand même que les mêmes personnes disaient une année plus tôt à l'occasion d'une autre tornade: les tornades, c'est bien, parce que cela permet de réinvestir. Il se demande donc comment l'on peut savoir s'il s'agit d'une bonne ou d'une mauvaise tornade. Il relève que le moteur de la croissance des USA, c'est le consommateur. Il cite des exemples qui montrent que l'on est en droit de douter que l'économie des Etats-Unis va bien, comme ils le prétendent (les maisons vendues à moins de 100 dollars à Detroit, le consommateur américain type de demain qui dort dans sa voiture devant sa maison invendable). Pour répondre à la question de la commissaire,

il relève qu'avec toutes les mesures qui ont été prises, si l'économie ne repart pas d'ici six à douze mois, elle risque de se casser vraiment la figure et les gens vont descendre dans la rue. Par conséquent, un retour de manivelle est possible dans les années à venir, mais ce qu'il peut dire au jour d'aujourd'hui de son expérience de trader et avec ses tripes, c'est qu'il y a fondamentalement quelque chose qui ne joue pas avec la montée à laquelle on assiste en ce moment et qu'on risque de s'en prendre une d'ici pas longtemps.

Un commissaire relève qu'il est important, en tant qu'élu qui vote les budgets, de savoir où l'on va. Il rappelle le scandale qui a eu lieu aux Etats-Unis en juillet 2011 avec le plafond de la dette, et que face aux perspectives les plus pessimistes qui rentrent en force aujourd'hui, la Bourse connaît aussi les taux les plus hauts. Il se demande comment M. Veillet, avec son expérience et son flair, explique cela.

M. Veillet répond qu'il est de nature un grand optimiste et qu'on finira toujours par s'en sortir. Il rappelle qu'en 1987 on a vu les gens sauter par la fenêtre, et que ce qui est positif aujourd'hui après la crise des subprimes, c'est que les choses ont été nettoyées dans les bilans des banques et dans les intitulés des produits. Il fait référence au film américain *Wall Street* (1987), avec notamment Michael Douglas et Charlie Sheen, et dans lequel le personnage de Michael Douglas, Gordon Gekko, disait «*greed is good*» (la cupidité est bonne). Il souligne que les financiers sont aujourd'hui devenus très raisonnables, parce que ça va mal, et ajoute que du moment que les gens vont retrouver le moyen de faire de l'argent, il y en a peut-être quelques-uns qui vont sortir des lignes directrices habituelles pour faire les choses un peu autrement, mais que ce n'est pas évident. Il donne l'exemple banal et concret de son propre parcours, lorsqu'au printemps 2009, alors qu'il s'occupait de gérants indépendants dans une grande banque française établie en Suisse, il s'est opposé à son chef qui lui imposait de vendre à ses clients le nouveau produit génial qui n'était autre qu'un package d'assets pourris et qui, à la question de savoir si c'était vraiment dans l'intérêt de ses clients, lui avait répondu: «Je m'en fous de l'intérêt du client, je fais de la communication» et «Ou tu le fais, ou je te vire». Il souligne que c'est probablement l'appât du bonus qui avait motivé son chef à agir de la sorte. Il ajoute que les gens qui sont d'accord aujourd'hui de se contenter d'un salaire raisonnable en échange d'une certaine sécurité de l'emploi le sont parce que ça va mal. Mais dès que les choses repartent, et que ça rigole à nouveau, tout le monde voudra de nouveau toujours plus.

Le commissaire voudrait revenir sur la question de la falaise fiscale. M. Veillet répond que l'impact de la falaise fiscale est qu'il faudra trouver le moyen de dépenser moins et de rembourser la dette, mais qu'au stade où en sont les choses et vu le montant exorbitant de la dette des Etats-Unis, les mesures peuvent apparaître a priori sans effet véritable dans l'immédiat. Il souligne que le Pentagone est en train de réduire les horaires de travail, notamment au FBI et, sur le ton de

la plaisanterie, que c'est le bon moment pour les trafiquants de drogue d'en profiter. Il ajoute encore qu'à un moment donné il va falloir qu'ils remboursent et/ou qu'ils coupent dans les budgets. Mais encore un fois, au bout de la chaîne il y a le consommateur, et si la consommation s'arrête, tout s'arrête. Tous ces éléments cumulés sont autant de boules de feu avec lesquels les «gars» sont obligés de jongler et risquent aussi, le cas échéant, de se brûler.

Le président remercie M. Veillet pour son excellente intervention et, en l'absence d'autres questions, clôt l'audition.

### **Séance du 9 avril 2013**

*Audition de M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative, accompagnée de M. Philippe Krebs, adjoint de direction*

Le président rappelle à M<sup>me</sup> Salerno que la commission des finances a procédé à l'audition de M. Veillet de la société Mirante Fund Management (Morningbull) en date du 6 mars 2013, et demande si elle a pu prendre connaissance des notes de séances.

M<sup>me</sup> Salerno répond qu'elle ne connaît pas M. Veillet et qu'elle n'a pas lu le procès-verbal. En guise d'introduction, elle voudrait rappeler l'intérêt de la Ville de Genève d'être notée aujourd'hui. Elle ajoute qu'elle peut donner un exemple comparatif avec le canton du Tessin lors d'une récente émission. Elle relève que l'agence de notation va quantifier la qualité de l'emprunteur et qu'en l'occurrence la Ville de Genève est bien notée. C'est cela qui lui permet selon elle d'avoir accès à un panel plus large de structures qui sont prêtes à la financer, à des conditions financières plus intéressantes que si elle n'était pas notée. Elle souligne qu'un emprunt récent a permis de mesurer le niveau d'attractivité de la Ville. Elle relève la demande de la commission des finances de mettre en évidence les collectivités publiques suisses qui ne sont pas notées et en cite trois: Zurich, Bâle et Lucerne.

A la question de savoir s'il est absolument nécessaire d'être noté, elle répond par la négative, mais souligne le risque de bénéficier de conditions financières moins intéressantes sur le marché. Concernant la demande faite au Conseil administratif de prendre contact avec les autres exécutifs au sujet de la dette des collectivités locales, elle se demande s'il est très pertinent de le faire. Elle relève à cet égard que cela a un coût d'être noté, mais que par ailleurs cela permet de bénéficier d'avantages financiers. Elle conclut en disant qu'il s'agit d'une question politique et qu'elle écouterait le Conseil municipal si une majorité devait se prononcer contre les agences de notation. S'agissant d'une motion venant de ses rangs, elle souligne cependant que personnellement, elle ne proposerait pas au Conseil administratif l'idée que la Ville doit s'en passer.

## Motion: agences de notation contre démocratie

Une commissaire relève que tout le monde est au courant de l'impact des notations sur les emprunts. Elle rappelle que M. Veillet a bien expliqué à la commission des finances le fonctionnement des agences de notation et voudrait poser plusieurs questions. Elle voudrait tout d'abord savoir si l'agence de notation chinoise (Dagong), qui existe en plus des trois agences de notations américaines, et qui semble extrêmement performante, a déjà été contactée. Elle voudrait également connaître le coût des notations pour la Ville de Genève. Enfin, elle se demande si la magistrature a des renseignements à donner sur la question de la création d'une entité de notation indépendante et européenne.

M<sup>me</sup> Salerno répond que la Ville n'a pas contacté d'autres agences. En ce qui concerne les agences américaines, elle tient à souligner que Fitch est détenue à 60% par des investisseurs français. Sur la question des coûts, elle rappelle que cela est visible au moment de l'analyse des comptes et que pour l'année 2012 le montant annuel des honoraires de S&P s'élevait à 27 000 euros. Elle ajoute que chaque émission donne lieu à des frais, soit 0,035% du montant de l'emprunt.

M. Krebs relève que la Ville a récemment réalisé un emprunt de 150 millions, d'une durée de dix ans, au taux de 1,22994 (1,23)%.

Une autre commissaire voudrait savoir quel aurait été le montant du taux, sans notation.

M. Krebs fait remarquer que tout le débat est là et qu'on ne peut pas faire un exercice à vide. Il souligne qu'il ne peut répondre que sur la base d'un sentiment ou d'une intuition, car la note ouvre le nombre d'investisseurs et exerce une pression sur le taux. Il ajoute qu'il existe une comparaison du mois de novembre 2012 avec le canton du Tessin, qui n'est pas noté, et qui, pour une émission à 20 ans, a payé un spread (marge de crédit) de 20 points (0,2%). Pour une émission jugée équivalente, Genève aurait payé 5 points (0,025%). Il relève que le spread de crédit fait référence à des éléments qui varient énormément dans le temps, et que sur un mois, d'une semaine à l'autre, la même personne ou entité, notée ou pas, aura des conditions différentes liées à son emprunt, mais qu'avec une note les conditions sont meilleures. Il ajoute que si la note est mauvaise, la question reste ouverte de savoir s'il est vraiment opportun d'avoir recours aux notations. Concernant les autres agences existantes, il relève qu'elles peuvent avoir des approches un peu différentes, notamment Fitch, la plus européenne, mais que la Ville, bien qu'elle soit en contact avec elles, ne désire pas changer ou quitter S&P. Concernant l'agence chinoise, il indique qu'il ne voit pas de raison d'aller au-devant d'une agence qui n'est pas présente physiquement en Europe. Il relève que la Ville n'est pas fermée à l'idée d'être notée par d'autres agences, mais souligne qu'elles doivent être reconnues et qu'il n'existe à l'heure actuelle rien de concret au niveau européen. En conclusion, il relève que lorsque S&P analyse des collectivités publiques, il ne

s'agit pas des mêmes entités que celles qui ont noté les véhicules de placements controversés au moment de la crise des subprimes. Il ajoute qu'il existe un suivi à long terme et que cela est lisible, notamment dans le dernier rapport de S&P, qu'il transmettra aux commissaires.

La commissaire relève qu'il existerait donc des entités séparées au sein d'une même agence de notation, qui s'occupent d'un côté des sociétés privées et de l'autre des collectivités publiques.

M. Krebs relève à titre d'exemple que la Suisse est suivie dans sa partie francophone par S&P, basé à Paris, par S&P Francfort pour la partie germanophone, et par S&P Milan pour la partie italophone.

Un commissaire relève tout d'abord que les exemples de Zurich, Bâle et Lucerne sont mentionnés dans la motion, et qu'il s'agit des exemples les plus connus. Il ajoute qu'il ne s'attendait pas de la part de la magistrature à un travail d'investigation à ce stade. Il relève ensuite que le fait d'imaginer qu'une ville comme Zurich ne recourt pas à une agence peut être considéré comme quelque chose d'éclairant par rapport au débat politique de la place des agences de notation et de l'articulation de ces notations par rapport aux collectivités publiques. Il évoque Fedafin, société reconnue par la Finma, qui réunit les collectivités publiques, et se demande si cette société est connue de la Ville et quels sont les services qu'elle rend aux collectivités publiques. Il se demande également si une organisation publique ou privée peut être évaluée rigoureusement de la même manière autour de la tension évoquée sur la question des emprunts, dans la mesure où l'agence est à la fois rémunérée pour sa notation et sur le taux de l'emprunt, et qu'elle peut générer un bonus sur ce dernier, lorsqu'il est réalisé. Il se demande si l'on peut vivre dans une collectivité publique avec un tel conflit des genres et des rôles de la même manière que dans le privé.

Note: la Fedafin est la Fédération des agents financiers indépendants francophones ([www.fedafin.be](http://www.fedafin.be) & [www.ratingplatform.com/agency\\_view.php?id=18](http://www.ratingplatform.com/agency_view.php?id=18)). Il s'agit d'une société de rating reconnue par la Finma ([www.finma.ch/f/](http://www.finma.ch/f/)).

Une commissaire évoque l'exemple de l'emprunt de 150 millions et du taux de 1,23% et voudrait savoir s'il s'agit d'un taux fixe ou pas et comment cela se passe au niveau du contrat et si l'agence de notation suit la Ville, ou si la Ville doit payer chaque année 27 000 euros.

M. Krebs répond qu'il s'agit d'un emprunt à taux fixe sur dix ans à 1,22994%, mais techniquement les investisseurs vont recevoir 1,125% par année. Il répond ensuite que la tarification des frais annuels de notations s'élève à 27 000 euros, et qu'il existe des frais de base (3,5%) à l'émission, qui sont déduits du montant des frais annuels. On ne paie donc pas à double au moment de l'émission, et ensuite 27 000 euros par an.

Une commissaire demande quel est l'intérêt de l'agence de notation, dans la mesure où, si une collectivité est bien notée, elle doit pouvoir emprunter plus à des taux plus bas.

M<sup>me</sup> Salerno relève que la Ville n'emprunte pas chaque année, mais en fonction de ses besoins. A titre d'exemple, elle relève que pour les 120 millions de la CAP, la question est de savoir quel est l'état de la trésorerie de la Ville, afin de définir le montant de l'emprunt. Elle ajoute que cela dépend aussi du niveau des investissements votés par le Conseil municipal, du niveau d'autofinancement des investissements et du niveau des recettes fiscales. Elle souligne qu'un emprunt comme celui de 150 millions a été réalisé à un moment où la Ville en avait besoin. Elle ajoute que dans ses discussions avec S&P, tous ces critères entrent en ligne de compte, qu'il s'agisse des besoins financiers de redotation pour la CAP, des politiques d'investissements, de la capacité d'autofinancement, et des besoins financiers de la Ville en général. Elle précise que l'agence n'est pas mise au courant de tout, mais uniquement de ce que le Conseil administratif veut bien lui donner comme informations. Concernant la ville de Zurich, elle admet qu'il s'agit d'un cas particulier, en tant que première place financière de Suisse, au même titre que Genève. Or, Zurich bénéficie indirectement de la notation du Canton, alors qu'à Genève, jusqu'à il n'y a pas si longtemps, le Canton était moins bien noté que la Ville. Il s'agit donc d'une question d'influence de la collectivité publique supérieure, qui garantit la collectivité inférieure et du moment que l'on ne peut en principe pas être mieux noté que la collectivité qui nous garantit. Elle observe que ce dilemme a duré pendant plusieurs années et qu'in fine le Canton a vu sa note s'améliorer, parce que la Ville n'était pas supposée être mieux notée que lui. Elle souligne qu'il s'agit de la mise en œuvre d'une volonté politique et que la question de savoir si Genève pourrait se passer de notation au même titre que Zurich doit être évaluée à la lumière du différentiel qui existe entre ces deux collectivités. Elle ajoute que la question de l'évaluation de la pénalité en termes d'accès au marché que cela signifierait pour Genève de ne plus être notée n'a pas de réponse. Elle ajoute également qu'au vu du contexte international les choses ont certes changé depuis 2008, mais qu'il n'en reste pas moins que la qualité d'emprunteur de la Ville est reconnue comme excellente.

Concernant Fedafin, M. Krebs relève qu'il s'agit d'une société qui procède à des évaluations de crédits. Il lui semble que cette société émet une note pour la Ville de Genève, mais selon une méthode simplifiée. Il relève que son centre d'activité se situe en principe au niveau de collectivités plus petites et des ratings internes des banques partenaires des émissions sur le marché obligataire, et que ses rapports sont plus sommaires. Il ne s'agit pas d'une agence reconnue en tant que telle, ou alors seulement pour des emprunts de relativement petits montants à courte échéance. Il souligne que pour des émissions obligataires à longue échéance, comme les 150 millions, leur note ne compte pas, ajoutant

que la qualité de la note est toujours référencée à celui qui la donne. En d'autres termes, ces notes sont là pour informer de la qualité de l'emprunteur en fonction de l'évolution de la situation, qui en l'occurrence s'est dégradée depuis 2008. Il ajoute qu'il y a eu des révisions de notes, à la baisse ou à la hausse, mais que ce ne sont en tous cas pas les agences qui ont fabriqué les situations dans lesquelles ces notes sont données.

Une commissaire voudrait savoir s'il existe une durée de mandat fixe qui lie la Ville de Genève à S&P. Elle voudrait également savoir comment les agences sont choisies et si cela est soumis au marché public. En effet, 27 000 euros lui semblent peu. M<sup>me</sup> Salerno répond que le seuil des marchés publics se situe à 150 000 francs.

Un commissaire relève qu'il avait été choqué par l'inanité du rapport de S&P, qui avait été envoyé à la commission des finances en début de législature. Il souligne l'arrogance habituelle des commentaires des gens de Paris et affirme qu'il a de sérieuses interrogations sur la pertinence de ces notations, dans la mesure où des pays comme la France ou les Etats-Unis se voient attribuer des meilleures notes, en dépit d'un taux d'endettement bien supérieur à d'autres collectivités moins bien notées. Il ajoute que ceux-là mêmes qui notent Genève ont été pris à partie dans des procès avec l'Italie et selon lui, le triple A, c'est de la triple foutaise. Il indique que son parti (le MCG) est tout à fait opposé aux notations, qui ont selon lui une valeur idéologique, bien plus qu'économique. Il voudrait donc savoir si le Conseil administratif a envisagé de renoncer à ces notations et comment il évalue les épées de Damoclès, soit les 400 millions liés aux nouvelles décisions en matière de fiscalité (suppression de la taxe professionnelle, nouvelle péréquation intercommunale notamment), qui risquent de changer radicalement la notation de la Ville.

M<sup>me</sup> Salerno répond que le Conseil administratif n'envisage pas d'arrêter le système de notation et attend de voir comment le Conseil municipal va se positionner. Elle ajoute que si une majorité du Conseil municipal souhaite arrêter les notations, le Conseil administratif ne s'y opposera pas. Concernant le montant forfaitaire qui est versé pour la notation, elle souligne qu'avec l'examen du budget, le Conseil municipal détient l'outil pratique pour supprimer la dépense. Il s'agit donc d'un débat politique.

Concernant la durée du contrat et de ses avenants, M. Krebs répond qu'il porte sur deux ans.

Une commissaire voudrait savoir depuis quand la Ville passe/renouvelle ces contrats avec la même agence. M. Krebs répond: depuis 2001. La commissaire fait remarquer que la Ville semble donc être dans une dynamique positive et de volonté de statu quo. M<sup>me</sup> Salerno souligne l'intérêt de continuum pour une entreprise publique ou privée dans sa relation avec les évaluateurs.

Un commissaire voudrait préciser sa question sur les réductions imposées et l'impact des 400 millions. Il voudrait avoir des précisions/confirimations sur ces chiffres.

Le président relève que cela sera fait au moment des comptes.

M. Krebs relève que cet impact apparaîtra dans le rapport. Il ajoute que ces risques sont remis dans leur contexte, et que si S&P voit que ces objets seront adoptés dans l'année qui suit sans aucune forme de discussions ou de mesures compensatoires, l'agence constatera que la Ville doit faire face à d'importants problèmes financiers, que sa situation risque de se dégrader rapidement et la note descendra. Il précise qu'il ne s'agit pas de 400, mais de 300 millions. Il souligne que ce problème sera visible et constaté par tout le monde, avec ou sans agence de notation. A la question de savoir pourquoi un Etat souverain, comme la France ou les Etats-Unis, peut avoir une meilleure note que la Ville de Genève, il répond que l'agence considère qu'un Etat a la capacité de prélever des impôts et de décider, contrairement à la marge de manœuvre relativement faible sur la fiscalité de la Ville.

M<sup>me</sup> Salerno voudrait répondre sur la question des chiffres. Le président relève que la motion ne traite pas de cela et voudrait permettre aux autres commissaires de poser les questions suivantes. M<sup>me</sup> Salerno propose de prévoir une séance spéciale ad hoc sur les questions des recettes fiscales. Elle indique qu'elle a préparé plusieurs notes pour le Conseil administratif et qu'elle est dans un groupe de travail avec le Conseil d'Etat. Elle souligne qu'elle pourra venir avec les documents ad hoc sur les questions soulevées par la taxe professionnelle, la péréquation intercommunale et le taux unique, et ajoute que les estimations actuelles sont relativement bonnes.

Concernant la question des autres collectivités publiques qui arrivent très bien à se passer des notations, un commissaire relève qu'au vu des déclarations faites par M<sup>me</sup> Salerno sur ce point, il semble évident que Genève pourrait s'en passer.

Un autre commissaire relève la saveur politique de la question de savoir si l'on peut évaluer une collectivité privée et publique de la même manière. Il relève que l'on est passé un peu comme chat sur braise sur cette question et que ce qui l'intéresse, c'est de savoir ce qu'une magistrate socialiste comme M<sup>me</sup> Salerno, qui a des positions fortes sur la fiscalité, en pense. Il relève que les rapports des agences sont toujours rédigés de manière très lisse et formelle, mais que lorsque des agences s'occupent de noter des collectivités publiques, sur la question des recettes fiscales en particulier et avec toute la pudeur qui est la leur, leurs positions relèvent de choix politiques et de visions d'idéologies qui ne sont pas les mêmes que dans le secteur privé.

M<sup>me</sup> Salerno relève que les critères de comparaison ne sont effectivement pas toujours identiques. Sur le travail effectué et le postulat de l'idéologie et

de l'analyse subjective, elle donne raison au commissaire, dans la mesure où n'importe quel évaluateur ou modèle économique émet des postulats qui comprennent une part d'idéologie et de subjectivité qui les caractérisent. Elle ajoute que la méthodologie est censé lisser au maximum les aspérités, mais qu'il est faux d'imaginer que dans certains domaines, comme la finance, on se situe dans le cadre d'une science dure sans présupposés idéologiques. Elle relève ensuite que le travail que le Conseil administratif fait avec l'agence de notation est un travail de discussion, de dialogue et d'échanges. Les éléments que donne le Conseil administratif à l'agence sur la volonté politique sont des éléments tangibles, comme les choix que le Conseil municipal va faire, les crédits votés, le niveau d'investissement, le taux d'autofinancement, etc. La notation de la collectivité publique ne se fait pas seulement sur des chiffres des comptes et du budget et des ratios, mais aussi à travers ce dialogue, qui comporte des aspects politiques et idéologiques, notamment sur les défis fiscaux.

Le commissaire relève l'intérêt du Conseil administratif de séduire les agences dans le cadre de ces discussions. M<sup>me</sup> Salerno confirme cela, en soulignant l'intérêt des agences d'écouter ce qui est dit, sans pour autant tout prendre au pied de la lettre. Elle relève encore que les critères de comparaison et d'évaluation pour une collectivité publique ne sont pas les mêmes que pour une entité privée. Elle ajoute que dans la mesure où les votes de crédits du Conseil municipal ont un impact sur l'assise financière de la Ville et du Canton, d'autres éléments, comme les transferts de charges, influent également sur l'opinion globale que l'agence peut se faire.

Le commissaire relève que 2400 communes et cantons sont couverts par la Fedafin et que son ancrage en Suisse est spécifique et avéré. Indépendamment du sort réservé à la motion, il serait curieux de voir comment cette société note la Ville.

M. Krebs relève que la Ville de Genève fait partie des communes notées par la Fedafin et que cette dernière est reconnue par la Finma. Il ajoute que dans la mesure où ce n'est pas la Finma qui prête l'argent, la Ville cherche avant tout la reconnaissance des investisseurs obligataires. Il souligne que la Fedafin fait un travail à destination de banques, avec une méthodologie différente et une grille d'analyse qui n'est pas aussi fine et poussée que S&P.

M<sup>me</sup> Salerno indique qu'elle vérifiera quand même.

Un commissaire voudrait qu'on lui rappelle la loi qui oblige les collectivités publiques à emprunter auprès des banques privées. Il indique qu'en France, cela date de 1973, et que cela a généré pour plus de 1600 milliards d'euros de dettes (emprunts payés). Il se demande si la Ville ne pourrait pas emprunter auprès de la BNS.

M. Krebs répond par l'affirmative, dans la mesure où la BNS est un acteur qui peut prêter de l'argent et peut investir par exemple auprès de banques, mais il insiste sur le fait qu'elle n'a pas pour fonction de faire des prêts à la demande. Il ne s'agit donc pas d'un acteur classique du marché. Il rappelle que la BNS a acheté beaucoup d'euros pour conserver le taux de change et a investi cet argent à des échéances qui dépendent d'une stratégie de placement.

Le commissaire relève que rien n'interdit donc à la BNS d'investir dans la Ville de Genève et voudrait savoir quelle en est la base légale.

M. Krebs relève qu'il ne faut pas comparer le taux Libor à trois mois de la BNS avec celui des banques privées et avec les taux fixés pour les emprunts à plus long terme.

Le commissaire demande si les collectivités publiques empruntent à l'UBS, qui elle-même emprunte à la BNS.

M. Krebs répond que ce n'est pas le cas pour les emprunts publics. Il indique que pour ces derniers, un appel d'offre a lieu pour travailler avec une banque sur ce qu'on appelle le marché primaire, et que cette banque va assister la Ville de Genève pour construire et commercialiser des titres. Il ajoute que ces titres sont constitués de morceaux de 5000 francs, avec toutes sortes d'investisseurs, qu'il s'agisse de particuliers ou des fonds d'investisseurs, de la BNS, etc. La banque fait l'agent qui va payer les coupons et s'occuper de la gestion concrète des emprunts et du dépôt physique des titres, pour ensuite verser annuellement le montant des coupons aux ayants droit. Il conclut en disant qu'on ne peut pas emprunter directement à la BNS, mais que la BNS peut se retrouver à prêter de l'argent, parce qu'elle agit comme investisseur.

Une commissaire demande si la commission des finances peut recevoir le rapport de S&P. M<sup>me</sup> Salerno prend acte de cette demande.

Le président clôt l'audition et demande si d'autres auditions doivent être envisagées avant de passer à la discussion et au vote de la motion. Dans la mesure où ce n'est pas le cas, il ouvre la discussion.

### *Discussion et vote*

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois relève qu'il déteste cette précipitation sur les débats et qu'il voudrait un débat sur les invites. Il relève que la motion mériterait quelque chose de plus ferme au niveau des invites, dans la mesure où le Mouvement citoyens genevois ne voit pas l'utilité de continuer avec les agences de notation. Il demande la modification de la motion à la lumière des éléments d'informations obtenus lors des auditions et propose de reporter le débat.

Un commissaire du Parti libéral-radical annonce que son parti est prêt à clore le débat ce soir. Il relève qu'il a trouvé la plupart des débats relativement intéressants. Il relève à cet égard qu'il a eu du plaisir à entendre M. Veillet qui, s'il s'y connaît dans le domaine de la finance privée, n'a apparemment aucune connaissance des finances publiques. Il indique que le Parti libéral-radical rejoint l'avis de M<sup>me</sup> Salerno sur le fait de maintenir les ratings et suggère aux auteurs de retirer la motion pour éviter un débat stupide et inutile au Conseil municipal.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien relève que son parti a apprécié pouvoir élargir sa culture générale sur ce sujet, mais estime qu'il est inutile de poursuivre les investigations, d'autant plus que la magistrate a reconnu l'utilité du système actuel. Il ajoute que le Parti démocrate-chrétien se montre frileux à l'idée de voir arriver des agences de notation comme la chinoise. Par conséquent, il refusera cette motion pour rendre service à la République et à la Ville de Genève.

Un commissaire du Parti socialiste relève tout d'abord qu'aucune invite n'exige la fin du système existant et s'en félicite. Au vu de la frilosité de «l'entreprise du Parti démocrate-chrétien et de la société mère du Parti libéral-radical» et de l'absence de soutien de ces deux partis, il propose de rajouter une quatrième invite, qui muscle un peu le texte, en demandant au Conseil administratif de présenter un rapport sur ses démarches d'ici à la présentation du projet de budget 2014, afin que le Conseil municipal puisse décider en toute connaissance de cause, et le cas échéant supprimer la ligne concernée. Il souligne que son avis est fait sur la question, mais dans la mesure où la motion demande au Conseil administratif de voir quelles alternatives existent, sa proposition permettrait de donner encore une chance au Conseil administratif avant de trancher dans le lard.

Proposition d'amendement du Parti socialiste (nouvelle invite, à ajouter aux trois autres): «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de présenter un rapport sur ses démarches d'ici à la présentation du projet de budget 2014, afin que le Conseil municipal puisse décider en connaissance de cause.»

Un commissaire d'Ensemble à gauche pense qu'il faut aller de l'avant. Selon lui, les trois premières invites ne sont pas utiles et la seule question qui se pose est de savoir si Genève veut faire comme Zurich ou pas. Il propose donc l'amendement suivant: remplacer toutes les invites par une seule.

Proposition d'amendement du groupe Ensemble à gauche (une seule invite au lieu de trois): «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à renoncer à une telle notation, à l'instar d'autres collectivités publiques helvétiques, dont notamment la Ville de Zurich.»

Un autre commissaire du Mouvement citoyens genevois rejoint l'avis qui vient d'être donné et observe que la seule question est de savoir s'il s'agit de continuer avec une agence de notation ou pas.

Le commissaire socialiste relève qu'il est entièrement d'accord sur le fond avec ses préopinants du groupe Ensemble à gauche et du Mouvement citoyens genevois, mais exprime un regret par rapport à la suppression éventuelle des invites existantes. Il relève que les trois villes citées par M<sup>me</sup> Salerno sont indiquées dans les considérants et ajoute que le texte a été rédigé avec les camarades lausannois, confrontés aux mêmes problèmes. Il souligne que les trois invites de la motion ne figurent pas juste là pour rigoler. Il voudrait des réponses plus nourries sur les questions soulevées par ces invites, dans la mesure où il apparaît clairement à la lumière de l'audition de M<sup>me</sup> Salerno que le Conseil administratif n'a pas entrepris les recherches adéquates et que c'est la raison pour laquelle il souhaite qu'un rapport soit rédigé.

Une autre commissaire d'Ensemble à gauche relève que lors des diverses auditions, tout le monde a dit que cela pourrait poser un problème, mais que la notation en soi n'était pas l'élément unique et principal pour pouvoir lever des emprunts à des taux intéressants. Elle se demande donc ce qui empêche la Ville de Genève de reprendre sa liberté et de sortir du système des notations. Elle souligne que M. Veillet a relevé que les intérêts sont croisés et un peu incompréhensibles, et que les critères de notation ne sont en fait connus de personne. Il s'agit selon elle de sortir de ces agences, dont les notations ont plutôt montré qu'elles avaient une influence négative, pour ne pas dire nocive, comme dans le cas de la Grèce, et que cela permettrait à l'avenir à la Ville d'envisager les choses de manière un peu plus tranquille.

Le président relève que deux propositions d'amendements qui ont été faites. Il soumet d'abord au vote la proposition la plus éloignée du texte.

Le président met au vote l'amendement du groupe Ensemble à gauche, qui est accepté par la majorité de la commission, par 5 oui (2 EàG, 1 Ve, 2 MCG) contre 4 non (1 S, 1 DC, 2 LR) et 3 abstentions (2 S, 1 Ve).

Le président met au vote la motion M-987 amendée, qui est acceptée à la majorité de la commission, par 8 oui (2 Ve, 2 S, 2 MCG, 2 EàG) contre 3 non (2 LR, 1 DC) et 1 abstention (S).

*Note du rapporteur: la présentation du 6 mars 2013 de M. Veillet restant introuvable, elle ne peut malheureusement pas être jointe en annexe à ce rapport.*

*PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Considérant:

- les difficultés d’objectivité propre au système de notation des grandes agences (de par leurs sources de financement, mais aussi de leurs analyses favorisant une vision à court terme)<sup>1</sup>;
- l’importance prise par les publications de ces agences et les conséquences bien réelles qui en découlent;
- l’ingérence démocratique que constitue la notation des dettes publiques par ces agences, en raison d’un jugement basé sur une grille d’analyse purement financière, en particulier en favorisant une gestion publique ultralibérale et restrictive plutôt que des investissements publics anticycliques ambitieux;
- le fait qu’un certain nombre de grandes villes suisses (Zurich, Bâle, Lucerne, etc.) ne recourent pas aux services de l’une des trois grandes agences de notation (représentant environ 90% du marché mondial);
- que l’évaluation des politiques publiques et l’affectation des moyens de la collectivité sont une chose bien trop importante pour être laissée à trois agences américaines en situation d’oligopole,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à renoncer à une telle notation, à l’instar d’autres collectivités publiques helvétiques, dont notamment la Ville de Zurich.

*Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est refusé par 34 non contre 23 oui (3 abstentions).*

---

<sup>1</sup> Paul Krugman, Prix Nobel d’économie, note ainsi que, parmi les produits financiers basés sur des subprimes qui avaient été jugés de très bonne qualité (AAA) en 2006, 93% étaient passés au statut d’actifs pourris en 2010 (<http://www.nytimes.com/2010/04/26/opinion/26krugman.html>).

**20. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 7 octobre 2014 de M<sup>mes</sup> et MM. Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Carlos Medeiros, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Claude Jeanneret et Sandra Golay: «Gestion des marchés: plus de clarté, s'il vous plaît!» (M-1150 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M. Eric Bertinat.**

Cette motion a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication lors de la séance plénière du 28 septembre 2015. La commission sous les présidences de M<sup>mes</sup> Sophie Courvoisier et Olga Baranova a étudié la présente proposition lors des séances des 15 octobre 2015 et 30 mars 2017. Le rapporteur remercie M. Vadim Horcik pour la qualité de ses notes de séances.

**Rappel de la motion**

Considérant:

- les différentes places de marché en ville de Genève;
- les différents types de marché (marché aux puces, marché aux légumes, marché des artisans, marché aux livres d'occasion, etc.);
- les différentes catégories dans lesquelles sont classifiés les marchands, afin de pouvoir exploiter un stand ou un étal sur l'un de ces marchés (artisan, vendeur de fruits et légumes, vendeur de produits manufacturés, brocanteur, etc.);
- les difficultés pour un nouveau marchand à trouver une place;
- les réclamations régulières de marchands, qui laisseraient à penser que la gestion des places n'est pas toujours faite de manière égalitaire et équitable;
- le coût de gestion et de contrôle des marchés,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de présenter dans les trois mois au Conseil municipal un projet de gestion des marchés qui puisse satisfaire tous les acteurs: autorités, services de gestion et de contrôle, marchands.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 173e année»: Développée, 1444.

**Séance du 15 octobre 2015***Audition de M. Pascal Spuhler, motionnaire*

M. Spuhler explique aux commissaires la volonté des motionnaires de clarifier la gestion des marchés. Il poursuit en expliquant qu'il y a des zones obscures quant à l'attribution des places de marchés. Les motionnaires estiment qu'il y a des imprécisions concernant la gestion de ces marchés. Il explique également que l'attribution fonctionne avec des tickets et continue en donnant l'exemple de personnes en attente d'un emplacement depuis 2008. Il poursuit en expliquant que depuis ce jour, à part l'accusé de réception de leur dossier, ces personnes n'ont reçu aucune nouvelle depuis leur inscription sur la liste d'attente. Il explique que ce genre de cas soulève des questions quant au fonctionnement du règlement et de son application. Il poursuit en prenant l'exemple de typologie de marchés (marchés aux légumes, aux puces, etc.) et des stands installés dans ces marchés. Il explique que certains stands vendent des produits manufacturés aux marchés aux légumes ainsi que certains stands prosélytistes. Les motionnaires demandent donc le projet d'une marche à suivre expliquant clairement les démarches d'attribution des emplacements afin que cela soit fait dans un souci d'équité.

La présidente remercie M. Spuhler et explique avoir eu un entretien avec M. Pizzoferrato lorsqu'elle a organisé les travaux de la commission et suggère de l'auditionner à ce sujet. Elle passe ensuite au tour des questions.

Un commissaire constate que ces choses arrivent dans certains marchés. Il explique qu'il y a des marchés de luxe à l'exemple de celui du boulevard Helvétique. Il estime que les marchands peuvent se déplacer de marchés si les places ne se libèrent pas.

Un commissaire revient sur la formulation. Il explique que la motion demande un projet de gestion des marchés. Il demande si un rapport sur la gestion et les améliorations à apporter pourrait être fait avant tout.

M. Spuhler répond que ça ne pose pas de problème et que la demande peut être mieux dirigée. Il explique que le projet de gestion sous-entend qu'aujourd'hui, dans la situation actuelle, il y a peut-être des règlements obsolètes nécessitant une mise à jour. Il poursuit en rappelant aux commissaires que les marchés d'il y a vingt ans n'ont rien à voir avec les marchés actuels. Il souligne cet argument en expliquant qu'il y a des places d'attribution qui sont sous-louées. Il insiste sur le fait que le projet de gestion visera à changer la manière de gérer les marchés et à clarifier un certain nombre de points.

Une commissaire abonde dans le sens de M. Spuhler concernant l'attribution équitable des places et le respect de ce principe. Elle émet cependant une réserve concernant les typologies des marchés. Elle explique que les différents stands participent à la convivialité et à la diversité des marchés.

M. Spuhler se réfère au règlement pour répondre à une commissaire afin de justifier les types de stands présents sur les marchés aux légumes, à titre d'exemple, et expose qu'aujourd'hui ce règlement n'est pas respecté à ce niveau-là par plusieurs stands. Il précise qu'il n'est pas contre cette démarche mais souhaite juste que le règlement soit adapté le cas échéant.

Un commissaire demande s'il est possible de conserver le marché alimentaire sur un côté du boulevard et les autres stands formant le «reste» du marché de l'autre côté à l'exemple du marché aux puces (Plainpalais).

M. Spuhler revient sur sa réponse précédente et explique que la mixité ne le dérange pas, mais c'est l'imprécision par rapport au règlement qui pose problème. Il poursuit en expliquant que si le règlement n'est pas respecté, cela ouvre la place à des irrégularités et des injustices. Il cite en exemple des attributions de places ou des sous-locations de places, etc.

Un commissaire encourage les membres de la commission à chercher le règlement des marchés. Il explique que les commissaires y trouveront une grande partie de réponses posées. Il précise qu'il date de 2011.

Une commissaire émet une remarque et explique que certains marchands sont acceptés au sein des marchés en fonction des disponibilités. Elle continue en expliquant que ces marchands doivent fonctionner sur ce modèle durant trois ans pour pouvoir acquérir une place attitrée.

La présidente indique qu'il y a un système d'inscription. Elle propose de mettre au vote l'audition de M. Barazzone et de M. Pizzoferrato afin qu'ils expliquent son fonctionnement.

Une commissaire demande aux motionnaires si le règlement a été pris en compte avant de rédiger la motion.

M. Spuhler explique que, pour certains points, le règlement n'est pas appliqué même s'il a été réadapté.

La présidente soumet au vote de la commission l'audition de M. Barazzone ainsi que de M. Pizzoferrato, ce qui est accepté à l'unanimité.

### **Séance du 30 mars 2017**

*Audition de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif en charge du département de l'environnement urbain et de la sécurité, accompagné de M. Pizzoferrato, chef du Service de la sécurité et de l'espace publics*

M. Barazzone résume les termes de la motion qui demande de présenter un plan de gestion des marchés qui puisse satisfaire tous les acteurs. Il explique qu'actuellement la situation dans les marchés lui paraît sous contrôle. Ils ont

régulièrement des rencontres avec les divers représentants des marchés. Il souligne que les discussions au sein de cette commission consultative se déroulent bien. Il remarque que la motion fait état de réclamation régulière et il souligne qu'il serait intéressé à avoir des exemples précis, car ils n'ont pas de doléances générales actuellement.

Il rappelle également qu'il existe une unité dédiée aux marchés qui dépend du Service de la sécurité et de l'espace public. Cette unité a pour but de pacifier les relations entre la Ville et les marchands. Le règlement, mis à jour en 2015, édicte des règles très claires et égalitaires pour tous les marchands.

Il souhaite rappeler qu'il y a une volonté politique de redynamiser les marchés et faire leur promotion, il donne l'adresse du site dédié aux marchés (<http://genevemarches.ch/>). Si les motionnaires souhaitent donner des exemples précis ils se tiennent à disposition afin de répondre aux questions, il passe la parole à M. Pizzoferrato.

M. Pizzoferrato reprend et explique que le domaine des marchés est très codifié et très contrôlé. EN effet, pour accéder à un marché il n'y a que deux options: bénéficier d'un abonnement ou alors être marchand journalier. Il ajoute que tous les marchés de la ville de Genève ont environ 20% de places laissées pour les marchands journaliers. Afin de disposer d'un abonnement et le conserver, le taux de présence minimale est de 65% sur les marchés durant l'année. Pour les marchands journaliers, il existe une liste d'appel et ainsi chaque matin les marchands figurant sur cette liste sont contactés et peuvent choisir les places réservées aux marchands journaliers ou celles qui ne sont pas utilisées par les abonnés. Il explique que l'ordre dans cette liste est opéré par le taux de présence, en effet ils privilégient les journaliers étant le plus présents, en cas d'égalité c'est l'ancienneté de l'inscription qui décidera de qui arrivera en tête, etc. Il précise que cette liste est mise à jour deux fois par année et reflète totalement la réalité effective au niveau des taux de présence.

L'unité qui gère les marchés est composée de 24 collaborateurs afin de pouvoir tourner en trois groupes de huit. Ces personnes sont là non seulement pour placer les marchands, mais également afin de les contrôler plusieurs fois dans la journée afin de s'assurer que les personnes qui sont présentes sont bien les bénéficiaires de l'abonnement ou de la carte journalière. Il insiste sur le fait que les contrôles sont réguliers et s'opèrent plusieurs fois par jour.

Finalement il explique que les règles d'attribution sont claires, transparentes et respectées. Il estime que la situation dans le marché est sous contrôle.

M. Spuhler explique que sa motion date de 2014. Il est satisfait de constater que la situation a évolué et est désormais sous contrôle. Il rappelle que la motion avait été motivée par des plaintes ainsi que des interpellations qu'il avait reçues

de la part de marchands, qui relevaient des situations étranges. Il était question de problèmes liés à l'attribution des places pas claires. Il aimerait savoir s'il y avait eu des problèmes de la sorte ou des problèmes de sous-location, etc.

Le dernier point qu'il souhaite aborder concerne une personne qui l'avait interpellé directement et qui avait déposé sa demande en 2008 pour recevoir une réponse en 2014.

M. Pizzoferrato suppose que le cas dont il fait état doit être en lien avec le marché aux puces. En effet il explique qu'il y a environ 200 demandes qui ont été mises en stand-by, car malheureusement la planète ne peut pas absorber plus de marchands qu'elle n'en absorbe aujourd'hui. Il note que ce n'est pas une volonté de la Ville, mais une situation de fait. Cependant il souligne qu'une réponse a été donnée et explique que cela démontre un suivi et un contrôle sur les listes qui sont mises à jour.

Par rapport aux problématiques qu'il a soulevées, il explique que le règlement, mis à jour en 2015, n'est pas rétroactif. Il constate donc qu'il y a eu des situations inégalitaires qui cohabitent malheureusement encore.

M. Spuhler soulève un dernier point concernant la lettre que le marchand avait reçue, il explique que la lettre était concise et ne donnait pas d'explication au marchand concernant les listes d'attente, etc.

M. Barazzone précise que ces informations sont aujourd'hui présentes dans les courriers.

Un commissaire souhaiterait poser une question concernant les Puces. Il constate qu'il y a de plus en plus de marchands d'habits. Plus précisément un marchand de vêtements qui semble être présent à la fois aux Puces et à celui de la Madeleine. L'affichage des prix ainsi que la taille du stand rendent le tout «étouffant».

M. Pizzoferrato explique qu'il existe un règlement fédéral repris par un règlement cantonal qui impose au vendeur l'obligation d'afficher son identité et tous les prix. Il souligne que le marché de la Madeleine est un marché de produits manufacturés, ce qui est un terme large. Il explique avoir déjà constaté cette tendance de manière générale dans les marchés aux puces ou dans d'autres stands qui veut que la marchandise soit de qualité moindre et estime que c'est une évolution dans les pratiques de ce genre d'endroits. Cependant, il prend aussi en considération que certains acheteurs fréquentent ces marchés par besoin afin de trouver des vêtements ou autre produit accessible financièrement.

Un commissaire souhaiterait savoir si ce genre de marchand n'enfreignait pas le règlement en vigueur.

M. Pizzoferrato répond que comme le règlement n'est pas rétroactif, il est possible qu'aujourd'hui des demandes d'exploitation de la sorte ne soient pas reconduites.

M. Spuhler estime que la présentation faite répond aux invites de la motion et au vu de la date à laquelle elle a été déposée, il constate que la situation s'est améliorée et se dit satisfait. Il invite à soutenir la motion.

#### *Vote*

La présidente soumet au vote de la commission la motion M-1150, qui est refusée par 10 non (3 S, 1 Ve, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) contre 4 oui (2 EàG, 2 MCG).

*Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est refusé par 41 non contre 18 oui.*

## **21. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 8 octobre 2014 de M<sup>me</sup> et M. Patricia Richard et Adrien Genecand: «Encourageons la mobilité douce ou participative» (M-1153 A)<sup>1</sup>.**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano.**

Cet objet a été envoyé à la commission des finances par le Conseil municipal lors de la séance du 14 mars 2016. La commission, présidée par MM. Jacques Pagan, Daniel Sormanni et Simon Brandt, a étudié la motion les 10 mai 2016, 24 janvier, 10 octobre et 19 décembre 2017. Le procès-verbal a été tenu par MM. Nicolas Rey, Jorge Gajardo et M<sup>me</sup> Shadya Ghemati que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

### **Rappel de la motion**

Considérant les problèmes de circulation à Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'encourager financièrement les entreprises qui mettent en place le covoiturage ou qui participent financièrement à l'abonnement Unireso de leurs employés.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 173e année»: Développée, 5746.

**Séance du 10 mai 2016**

Objet reporté par manque de temps.

**Séance du 24 janvier 2017**

*Présentation de l'objet par les motionnaires: M<sup>me</sup> Patricia Richard et M. Adrien Genecand*

M<sup>me</sup> Richard explique que le Parti libéral-radical pense qu'il faut aider les entreprises qui mettent en place un système de covoiturage ou qui participent à l'abonnement Unireso de leurs employés. La Ville pourrait les aider, par exemple, en abattant l'un des piliers de la taxe professionnelle, soit une somme d'environ 10 francs par employé. Ce ne serait pas grand-chose, mais le signal d'encouragement serait appréciable. Elle rappelle enfin que la mobilité n'est pas une obligation et que le Parti libéral-radical préfère les incitations aux contraintes.

M. Genecand explique que le but de la motion est que le Conseil administratif aligne ses objectifs sur une pratique. S'agissant du financement, M. Genecand explique que son parti a rédigé la motion au moment où la Ville augmentait la taxe sur les terrasses. Il est d'avis que la taxe professionnelle est une source de chicaneries pour les petits commerces. Les en exonérer ou alléger leur charge serait un geste bienvenu. Il rappelle que la Ville a déjà remboursé des automobilistes qui s'engageaient à abandonner leur automobile.

*Questions des commissaires*

Un commissaire fait observer que les trois piliers de la taxe professionnelle relèvent d'une loi cantonale, qui est en vigueur. Il n'est pas possible d'en exonérer d'une partie des entreprises. Les communes peuvent seulement en baisser le montant ou octroyer des remises, mais de manière générale.

Un commissaire prend note de l'obstacle légal sur la taxe professionnelle mais se demande pourquoi, s'il s'agit de favoriser la mobilité douce, la motion ne propose pas que les entreprises encouragent la pratique du vélo. En acquérant un vélo électrique, les employés pourraient même bénéficier d'une subvention. Et s'il s'agit des abonnements Unireso, pourquoi la Ville aiderait-elle les entreprises plutôt que n'importe quel citoyen, directement?

Une commissaire relève que la motion tient en quatre lignes, en tout et pour tout. Elle demande si les motionnaires disposent de données sur des entreprises désireuses de mettre en place un système d'autopartage. Elle demande s'ils ont été approchés par des entreprises ou des groupements pour cela. Par ailleurs, elle aimerait savoir comment s'assurer que l'encouragement au covoiturage ne se limitera pas à la diffusion d'un simple flyer parmi les employés.

## Motion: covoiturage et abonnements TPG dans les entreprises

M. Genecand explique que la motion est une invitation à mener une étude et une réflexion. Quant à la taxe professionnelle, il faut la voir comme un exemple parmi les nombreuses taxes perçues par l'Administration municipale. S'agissant des abonnements de transports publics, M. Genecand fait observer que la Ville subventionne déjà les abonnements TPG de ses employés et des conseillers municipaux. Au sujet de la remarque sur la longueur de la motion, il insiste sur le fait que, plutôt qu'aligner de grands principes et déclarations de principes sur une charte, la motion est une invitation à la réflexion sur les mesures qui pourraient être mises en œuvre pour inciter à la pratique de l'autopartage. Il plaide pour le covoiturage qui est une manière de réduire le trafic par la communautarisation des véhicules. Il s'agit entre autres de passer de la camionnette de livraison à autre chose. Il faut noter que le conseiller d'Etat Luc Barthassat et le conseiller administratif Guillaume Barazzone encouragent le covoiturage avec un partenariat avec la société Catch a Car. M. Genecand est d'avis que reconnaître les besoins des déplacements des gens, tout en encourageant des mesures pour réduire le trafic, c'est aller dans le sens de la mobilité douce.

La même commissaire demande à nouveau si les motionnaires disposent de données sur des entreprises désireuses de mettre en place un système d'autopartage ou de mobilité douce. M. Genecand mentionne les sociétés Procter & Gamble et UBS. Il explique que mettre en place un système d'autopartage peut coûter cher. Il n'est donc pas étonnant que les premières entreprises à s'y mettre, même sans incitation, sont de grandes sociétés qui disposent d'une certaine surface financière. Pour les petites entreprises, qui emploient quelques employés, une incitation constituerait une aide. M<sup>me</sup> Richard suggère que la Ville pourrait également mettre elle-même une plateforme de covoiturage.

Un commissaire s'étonne que le Parti libéral-radical propose que la Ville empiète sur le domaine de l'initiative privée. M. Genecand observe en effet que, pour l'instant, les collectivités publiques ont échoué à mettre en place un système de vélos en libre-service. Seul un privé, le Touring Club Suisse, y est parvenu jusqu'à présent. Il rappelle que le Parti libéral-radical est favorable à encourager l'initiative privée par l'incitation fiscale.

Une commissaire s'enquiert du coût, pour une entreprise, de déployer un système d'autopartage. M. Genecand estime les montants à 1000, 2000 ou 5000 francs, sur la base du coût des places de stationnement mises à disposition de Mobility.

Une commissaire comprend que le fond de la motion propose de donner une subvention aux entreprises pour les aider à subventionner les transports de leurs employés. M. Genecand répond que dans ce cas précis les avantages en nature, les sommes en espèces ou l'allègement d'une taxe sont fondamentalement des subventions. La commissaire suppose que les subventions d'une entreprise aux

## Motion: covoiturage et abonnements TPG dans les entreprises

titres de transports de ses employés sont déductibles des impôts. M. Genecand répond que depuis quelques années le droit fédéral ne permet plus d'octroyer des avantages en nature aux employés, parce qu'on a considéré ces avantages comme des revenus qui n'étaient pas comptés dans le salaire. Les entreprises voyaient un avantage à cette pratique qui n'alourdissait pas les charges sociales liées aux salaires. Aujourd'hui, en revanche, un abonnement de bus doit être considéré comme une augmentation de salaire et les salariés devraient les mentionner dans leurs déclarations de revenus. Il profite de signaler que les conseillers municipaux qui bénéficient d'un abonnement TPG payé par la Ville devraient l'annoncer dans leurs déclarations fiscales. La commissaire demande pour quelle raison la Ville devrait subventionner les entreprises qui veulent aider leurs employés. Elle se demande s'il ne serait pas préférable, dans ce cas, d'instaurer la gratuité des transports publics. M. Genecand réplique que selon ce principe, les collectivités pourraient alors renoncer à la majorité des prestations qu'elles offrent à la population. A son avis, l'idée des subventions est d'encourager certaines pratiques, alors que les taxes c'est pour en décourager d'autres.

Un commissaire juge cette initiative excellente. Ce n'est pas parce qu'elle provient du Parti libéral-radical qu'elle doit être rejetée. L'exemple du fonds pour l'apprentissage démontre qu'il existe des flux financiers entre les collectivités publiques et les privés. A son avis, la motion vaut d'être creusée.

Pour une commissaire, il est évident qu'en accordant des subventions aux entreprises qui encouragent la mobilité douce, on leur permet de les défalquer du bénéfice imposable; par contre, les employés vont payer plus d'impôts. Le fond de la motion n'est donc pas clair: encouragerait-on ainsi une pratique? Aiderait-on l'employé ou l'entreprise?

A ce propos, M. Genecand rappelle que la réforme RIE II avait consacré le fait qu'il est préférable, pour les structures juridiques que sont les entreprises, que le patron se paie un salaire plutôt que de déclarer des bénéfices. Un des arguments de l'actuelle campagne sur la troisième réforme est qu'une grande partie des entreprises en Suisse, surtout les moyennes et les petites, ne paient pas d'impôt. Pour ces structures-là, qui ne déclarent pas de bénéfice et qui, donc, n'ont rien à défalquer, payer un abonnement de bus est seulement une charge à laquelle il faudrait de surcroît ajouter les charges sociales.

Une commissaire aimerait comprendre pourquoi la Ville devrait aider, par des subventions, les entreprises à faire une politique de la mobilité de leurs employés, plutôt que les personnes privées, directement. Elle rappelle que le Parti libéral-radical s'oppose aux baisses des tarifs des transports publics via une subvention de l'Etat, qui constituerait pourtant une aide à la fois pour la régie TPG et pour les personnes. M. Genecand répond qu'à son avis, les enjeux des déplacements liés aux entreprises sont différents de ceux des déplacements privés. Il est d'avis

que le sujet devrait être étudié par la Ville avec les premiers intéressés. Le Conseil municipal ne peut que donner une impulsion.

M<sup>me</sup> Richard suggère d'auditionner la commune de Vernier au sujet de son Fonds communal pour la mobilité.

Un commissaire propose d'amender la motion M-1153 comme suit: «Le Conseil municipal demande une étude pour identifier les mesures à créer pour inciter les employés des entreprises sur le territoire de la Ville de Genève à recourir aux transports publics et à la mobilité douce.»

Sur proposition du président, la commission demandera à auditionner, sur cet objet, M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative responsable du département des finances et du logement (DFL), ainsi que la Ville de Vernier. En outre, la commission reste saisie de la motion et de la proposition d'amendement.

### **Séance du 10 octobre 2017**

Il est décidé de ne pas procéder à des auditions complémentaires.

Un commissaire a regardé le site de la commune de Vernier et indique que les actions de mobilité sont suspendues. C'est probablement la raison pour laquelle les représentant-e-s de la commune ne souhaitent pas venir.

Le président propose d'attendre le rapport que doit envoyer M<sup>me</sup> Salerno.

### **Séance du 19 décembre 2017**

#### *Discussion et vote*

Le Mouvement citoyens genevois est surpris par cette motion, surtout venant de la part du Parti libéral-radical, qui propose que les entreprises qui offrent des abonnements Unireso à leurs employés soient financées.

Les Vert-e-s indiquent que cela le chagrine de financer les entreprises qui mettent en place le covoiturage, surtout pour une ville comme Genève qui connaît une densité optimale en matière de transports publics. Il propose ainsi un amendement qui consiste à supprimer la phrase «qui mettent en place le covoiturage». La phrase conservée serait la suivante: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'encourager financièrement les entreprises qui participent à l'abonnement Unireso de leurs employés.»

Le Mouvement citoyens genevois dit que ce sont des enjeux de transports cantonaux et que cela n'a pas de sens au niveau municipal.

## Motion: covoiturage et abonnements TPG dans les entreprises

Le Parti socialiste ne comprend pas pourquoi il n'est pas dit clairement ceci: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de subventionner les entreprises qui participent à l'abonnement Unireso de leurs employés.» Dire «encourager financièrement», c'est tourner autour du pot. Le Parti socialiste n'est pas en faveur de cette motion.

Le Parti démocrate-chrétien communique un avis partagé. Au cours des travaux sur cette motion, des questions avaient été posées sur la pratique dans d'autres communes, notamment à Meyrin. Aussi, il y a moyen de soutenir les entreprises qui mettent au point le covoiturage, mais l'avis est réservé quant au subventionnement des abonnés Unireso.

Le groupe Ensemble à gauche pense que les entreprises sont libres de subventionner les abonnements de leurs employés, mais ce n'est pas à la Ville de Genève de le faire et de subventionner des entreprises dont les bénéficiaires sont bien plus importants.

Le président propose de passer aux votes et demande aux Verts de clairement formuler leur amendement.

Il s'agit donc de supprimer la phrase «qui mettent en place le covoiturage» et il ajoute que le mot «financièrement» peut être aussi enlevé, soit: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'encourager les entreprises qui participent à l'abonnement Unireso de leurs employés.»

*Votes*

Mis au vote, l'amendement est refusé par 11 non (3 S, 2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) contre 3 oui (2 EàG, 1 Ve).

La motion M-1153 est refusée par 9 non (2 EàG, 1 Ve, 3 S, 2 MCG, 1 UDC) contre 5 oui (3 LR, 2 DC).

*Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est refusé par 33 non contre 28 oui.*

**22. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 24 avril 2013 de M<sup>mes</sup> et MM. Sarah Klopmann, Yves de Matteis, Mathias Buschbeck, Virginie Studemann, Nicole Valiquer Grecuccio, Vera Figurek, Morten Gisselbaek, Grégoire Carasso, Pascal Rubeli, Marie Barbey, Sophie Courvoisier et Mireille Luiset: «Une nouvelle vie pour le site horticole de Beaulieu» (M-1078 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer.**

Cet objet a été renvoyé à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication le 28 septembre 2015. La commission s'est réunie le 8 octobre 2015 sous la présidence de M<sup>me</sup> Sophie Courvoisier, ainsi que les 4 mai et 1<sup>er</sup> juin 2017 sous celle de M<sup>me</sup> Olga Baranova, pour l'étudier. Les notes de séances ont été prises par M. Vadim Horcik et M. Jorge Gajardo, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

**Rappel de la motion**

Considérant que:

- suite au déménagement du Service des espaces verts (SEVE) en 2008, une grande partie du site horticole a été libérée;
- l'association «collectif Beaulieu» a proposé en 2010 à la Ville de Genève un projet de réaffectation des espaces libérés;
- l'association «collectif Beaulieu» est composée des huit associations suivantes: les Artichauts, Pré en Bulle, Semences de Pays, les Abeilles citadines, le Bocal, AOC, Indigo et les Galinettes urbaines;
- les activités et événements organisés depuis 2010 par les différents acteurs du lieu ont suscité beaucoup d'intérêt et ont permis d'établir une continuité constructive et dynamique sur le site;
- ce projet est cohérent avec l'histoire et l'architecture du site, ainsi qu'avec les activités du SEVE dans la partie que le service continue d'utiliser;
- ce projet vise à développer l'agriculture de proximité et la nature en ville; à créer un espace polyvalent et de rencontre avec des activités socioculturelles et ouvert aux initiatives des habitant-e-s;
- dès 2010, un processus de consultation a été engagé entre les associations, les habitants du quartier et la Ville de Genève;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 173e année»: Développée, 1420.

## Motion: site horticole de Beaulieu

- l’enthousiasme exprimé par les habitant-e-s pour ce projet est grand;
- ce projet répond aux besoins actuels en accueil et encadrement des enfants et adolescent-e-s dans le secteur, qui augmentera encore suite à l’introduction du concordat HarmoS;
- les différentes structures d’accueil des secteurs Servette-Grand-Pré-Montbrillant sont saturées;
- le nombre d’adolescent-e-s dans le quartier a fortement augmenté depuis l’ouverture du cycle d’orientation Montbrillant, qui accueille environ 900 élèves;
- ce projet s’adresse à toutes les générations et à toutes les cultures,  
le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:
- permettre une gestion associative d’une partie de la ferme et du site horticole de Beaulieu (serres, rempotoir et couches extérieures) assurée par l’association «collectif Beaulieu» et régie par une convention négociée avec toutes les parties en présence;
- mettre également à disposition dès à présent une partie de la ferme à l’association «collectif Beaulieu», afin que se déroulent de façon régulière des activités pour les habitant-e-s, et en particulier les activités pour les enfants de 6 à 12 ans, en lien avec l’introduction du concordat HarmoS;
- réintroduire la rénovation d’une partie de la ferme et du site horticole de Beaulieu dans le plan financier d’investissement.

**Séance du 8 octobre 2015***Audition de M. Morten Gisselbaek, motionnaire*

La présidente accueille M. Gisselbaek, et lui donne la parole pour présenter la motion.

M. Gisselbaek remercie la commission et présente le site horticole de Beaulieu comme étant un lieu très fréquenté, où les gens sont très actifs. Il explique qu’entre 2013 et aujourd’hui, de nombreux événements s’y sont déroulés, et une pétition a été lancée. Cette pétition, renvoyée à la commission des pétitions du Conseil municipal, est toujours en attente du rapport. Il ajoute que le collectif Beaulieu a toujours été très actif et a obtenu de la Ville de Genève des autorisations pour développer ses activités.

Il rappelle qu’à l’époque, le collectif Beaulieu était composé de huit associations et qu’il en compte onze aujourd’hui. Elles occupent les lieux et y font un travail remarquable pour les animer. Les écoles et le cycle d’orientation, le parascolaire et les familles du quartier y participent. La bonne ambiance qui y

règne est due en grande partie à toutes ces associations et à l'engagement de leurs membres, mais également à Pré en Bulle, maison de quartier qui a pour tout local un bureau. Toutes ses activités sont extra-muros. Il ajoute qu'en 2001 M. Manuel Tornare avait proposé la villa Baulacre comme maison de quartier. Cette proposition avait été repoussée pour diverses raisons. Il explique qu'il y a eu de nombreux débats concernant la maison et sa destination et que le projet de rénovation était d'environ 4 millions de francs, trop cher pour certains. Il rappelle que le but de la motion est de rendre possible une gestion associative d'une partie de la ferme. La partie villa, ancienne propriété des Sellon, a été rachetée par la Ville en 1939. La mise à disposition d'un local sur ce site permettrait de créer des activités, dans ce quartier qui manque de structures destinées à répondre aux besoins des enfants de 6 à 12 ans. Les activités actuelles sont animées principalement par l'association Pré en Bulle. Il précise que ce quartier présente une des plus fortes concentrations d'enfants de la ville, voire du canton; en effet, les écoles environnantes regroupent plus de 1300 enfants.

Un autre point de la motion concerne la réintroduction de la rénovation d'une partie de la ferme et du site horticole de Beaulieu dans le plan financier d'investissement. Il signale à la commission que les services de M. Pagani travaillent sur l'estimation des coûts pour un crédit d'étude dont le calendrier annoncé aux membres du collectif propose que d'ici à 2019 un éventuel budget pourrait être voté par le Municipal suivi d'une autorisation de construire qui pourrait aboutir en 2023.

Le collectif a déjà travaillé sur l'idée de créer un lieu provisoire, «la Buissonnière», en collaboration avec la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA) afin de créer des projets; un début de projet a été mis en place et les membres se sont lancés dans la recherche de financement. Ils ont demandé l'autorisation à la Ville de Genève de poser un bâtiment provisoire, mais la réponse a été négative, toute construction étant impossible dans le parc.

Il propose que la commission auditionne les membres de l'association afin qu'ils défendent leur projet et les différentes activités. Selon lui, il est important que la Ville soutienne ce genre de démarche citoyenne.

La présidente remercie M. Gisselbaek pour sa présentation et passe aux questions des commissaires.

Un commissaire, se référant à la motion qui date de 2013, aimerait savoir quelle est l'évolution de ce dossier, si les bâtiments sont restés vides et si les associations ont pu faire quelque chose.

M. Gisselbaek répond qu'il n'y a pas eu d'évolution et que la situation est toujours la même, mais que les activités se sont développées.

Ce même commissaire demande quelles sont les activités des associations membres du collectif Beaulieu.

M. Gisselbaek décrit les différentes activités des associations telles que la distribution de semences d'anciens légumes, la production de colorants à partir de plantes, la production de miel, un élevage de poules et des activités relatives à la maison de quartier. Il ajoute que des petits lopins de terre sont mis à la disposition des habitants et écoles du quartier afin qu'ils puissent y cultiver quelques légumes et plantes aromatiques. Certaines associations sont subventionnées, notamment Pré en Bulle et les Artichauts. Le but de cette motion n'est pas une demande de subvention, mais de permettre à ces associations de développer leurs activités dans ces lieux. Il rappelle que ces activités sont destinées aux écoles primaires et au cycle d'orientation de Montbrillant, au parascolaire, au périscolaire et à tous les habitants du quartier.

Un membre de la commission aimerait connaître le coût estimé de la rénovation d'une partie de la ferme.

M. Gisselbaek ne peut donner de chiffre, car les services de M. Pagani estiment les rénovations non pas d'une partie, mais de l'ensemble de la ferme. Il pense que c'est grâce à l'accueil favorable en commission que les services de M. Pagani se penchent aujourd'hui sur ces coûts. Il signale qu'à l'époque, l'estimation était de 4,4 millions pour l'ensemble: la maison Beaulieu et la ferme de Beaulieu. Il explique que l'ouverture de l'école de Chandieu, à proximité, va également influencer le développement des activités dans ce quartier.

Pour répondre à un commissaire qui souhaiterait avoir des précisions concernant le statut du collectif Beaulieu, M. Gisselbaek explique que c'est un collectif «léger», car chacun est actif dans son association. Il précise qu'il y a 11 associations qui travaillent ensemble, regroupées sous le nom de collectif afin de faire des demandes groupées et précise qu'elles n'ont pas toutes le même statut. Il prend pour exemple la maison de quartier Pré en Bulle qui est gérée par des animateurs professionnels. Il cite aussi Solemyo, qui fabrique des fours solaires. Le collectif est organisé et permet aux associations de collaborer même si certaines sont moins structurées que d'autres.

Il signale que le SEVE occupe toujours une partie des lieux et qu'il collabore avec les associations. Les locaux non occupés par celui-ci suffiraient aux activités du collectif.

Un commissaire aimerait savoir si les habitants des immeubles voisins, inquiets par les projets de transformations et par la création d'une maison de quartier, projets proposés par M. Manuel Tornare à l'époque, sont aujourd'hui intégrés à la vie du quartier.

M. Gisselbaek répond que la population du quartier a évolué et qu'il y a aujourd'hui beaucoup de familles avec des enfants. Il précise que c'est un lieu très fédérateur, engendrant peu de nuisances.

Un autre commissaire aimerait savoir ce qu'il advient de la production des associations.

M. Gisselbaek explique les associations où les gens cultivent leurs légumes pour leur propre consommation et qu'il existe également des points de vente; rien n'est gaspillé.

L'association Solemyo a des locaux à la rue des Gares et se déplace dans le parc pour faire des démonstrations de cuisson, par exemple des légumes cultivés sur place. Il précise que les motionnaires et le collectif Beaulieu sont prêts à faire parvenir à la commission les documents sur leur projet de bâtiment provisoire «La Buissonnière».

### *Discussion et vote*

La présidente ouvre la discussion et donne la parole à un commissaire qui propose d'auditionner le collectif Beaulieu, sur place, afin que celui-ci puisse présenter les différentes activités et ce qu'il souhaite développer ainsi que l'évaluation des besoins. La présidente appuie cette demande, vu le temps écoulé depuis le dépôt de cette motion. Il est important que le collectif Beaulieu puisse exposer sa situation actuelle.

La présidente soumet au vote de la commission l'audition du collectif Beaulieu.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité de la commission.

L'audition du collectif Beaulieu est acceptée à l'unanimité.

La présidente soumet au vote de la commission le déplacement de la commission sur le site horticole de Beaulieu.

Par 12 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 1 DC, 1 LR, 2 MCG, 1 UDC) et 2 abstentions (LR), la proposition est acceptée.

### **Séance du 4 mai 2017**

#### *Audition du collectif Beaulieu et visite du site horticole*

Les commissaires sont accueillis par M<sup>mes</sup> Odile Brunier, membre de l'association «Abeilles citadines», Hélène Wüthrich Hom, animatrice à Pré en Bulle, et par M. Matthias Gudinchet, membre de l'association «Les Artichauts». Tous sont membres du collectif Beaulieu. Un dossier est distribué aux commissaires, puis la commission se rend à l'extérieur, sur le site horticole.

La présidente explique que l'objectif de cette visite, votée avant sa présidence, est de comprendre l'évolution de la situation depuis le dépôt de cette motion pour faire avancer ce dossier.

M. Gudinchet propose de développer quelques éléments de contexte.

Le parc de Beaulieu appartient au domaine privé et public de la Ville de Genève. Le site horticole est utilisé par le SEVE comme base logistique et comme zone de production de plantons pour les fleurs des parcs de la Ville. Ce site a été partiellement désaffecté en 2007. Il rappelle que les Espaces verts ont stoppé les activités de plantons sur le site ainsi qu'au site de La Grange pour les déplacer à Vernier et aux Bornaches.

Il poursuit et explique que les serres ainsi que les couches horticoles restent vides. Il note que la base logistique est encore utilisée.

Il donne ensuite quelques informations concernant les bâtiments et explique que le rempotoir est laissé entièrement vide en 2007. Puis, progressivement, le SEVE en reprend la partie supérieure pour en faire une extension des bureaux.

Lors de la désaffectation, en 2007, deux acteurs se retrouvent sur ce site, d'une part la maison de quartier Pré en Bulle qui, comme il l'explique, ne dispose presque d'aucuns locaux. Et d'autre part l'association Les Artichauts qui a été intéressée par l'outil de production que représentaient les serres présentes sur le site.

Il rapporte qu'en 2007, la communication officielle de la Ville de Genève souhaite faire de ce site un skate-park. Il poursuit et explique que ce projet provoque une levée de boucliers. Il rapporte également qu'une réunion des différents services administratifs concernés, sous la direction de M. Kanaan, au printemps 2008, a permis aux acteurs concernés de rejeter l'idée du skate-park.

De fait, le site reste sans affectation. Il explique que l'association Les Artichauts a commencé la production et qu'ils ont rapidement travaillé avec la maison de quartier Pré en Bulle autour d'activités hors murs, orientées sur les questions d'agriculture dans la ville. Autour de ce concept se sont agrégés de nombreux autres projets tels que celui de produire des semences, des abeilles et également avec les Unités d'action communautaire (UAC), qui ont organisé des activités de plantages dans la partie supérieure du parc.

Peu de temps après ces événements le collectif Beaulieu s'est créé comme faitière, qui regroupe de nombreuses associations et de nombreux projets.

Concernant Les Artichauts, il explique qu'elle s'est créée autour des potentialités du site et qu'elle est issue du milieu des coopératives d'agriculture de proximité. En effet, l'association s'est intéressée à l'outil de production de plantons, avec pour objectif de produire des plantons pour les coopératives. Il ajoute que ces coopératives effectuent un travail de proximité, puisqu'elles proposent des produits qui ont poussé à Genève.

Il précise que ces dernières ne pouvaient pas produire leurs plantons et étaient obligées de se fournir avec des produits, certifiés bio, mais produits à l'étranger.

D'autre part, il explique que l'association souhaitait mettre à disposition un jardin de cueillette à un public plus large avec l'idée de mettre en avant la réalité de l'agriculture et de renouer un lien plus affectif autour de la question de la consommation.

Il souligne que cette idée a rencontré un vif succès, et que cette démarche est un lien entre les générations et les origines diverses des personnes qui se rencontrent autour de ces jardins.

Un troisième axe visé par l'association était de pouvoir proposer des activités pour les enfants.

En plus, ils se sont aussi lancés dans la vente directe de plantons au public en constatant une forte demande pour les variétés anciennes ou bio.

Il explique qu'entre les activités agricoles et socioculturelles, une réelle vie de quartier s'est développée autour de ce lieu.

Concernant le concept politique, il explique que la Ville a souhaité l'utiliser et le rénover. Ils ont été invités à participer aux réflexions sur ce sujet, lors desquelles il a été question de réaménager le bâtiment du rempotoir. Ensuite, plusieurs propositions ont été faites afin de pouvoir rendre la surface plus efficiente et polyvalente, en mettant en avant des activités socioculturelles. Il ajoute que depuis quelques années, le collectif entretient une activité de buvette, sur mandat du département de la cohésion sociale.

Il explique qu'il y aurait également un redimensionnement des activités agricoles, en enlevant par exemple les maçonneries et les couches pour augmenter les surfaces. Il ajoute que la motion et la pétition ont été déposées suite à une situation de blocage apparue aux alentours de 2012. Il y avait alors un groupe de travail, entre les différents services concernés, dans quatre départements, n'ayant pas les mêmes intérêts, préoccupations et agendas. Les questions de gouvernance future, d'un espace qui n'existait pas encore ont posé problème ainsi qu'un manque de collaboration. En effet, le collectif Beaulieu, étant composé de nombreuses personnes, avait de la peine à fonctionner dans un groupe de travail sans référent, dans le cadre de cette collaboration interservices. C'est à ce moment-là que le collectif s'est mobilisé afin d'avoir une certaine visibilité politique et médiatique autour de cette motion et de cette pétition afin de savoir comment les choses allaient avancer.

Suite au dépôt de la pétition, il rapporte qu'ils ont été auditionnés par la commission des pétitions et ils ont constaté qu'au niveau des autorités, la situation semblait stagner. Ainsi, il rapporte qu'ils ont interpellé le Conseil administratif afin d'avoir un répondant sur ces questions.

La convention liant le collectif avec les services sociaux a été modifiée, ce qui implique qu'aujourd'hui le groupe de travail est sous la direction du SEVE. Il

rapporte que de l'avis général, ils estiment que le SEVE sera plus enclin à mener les discussions, sachant que la zone est en partie sur son territoire.

La présidente aimerait savoir si à l'heure actuelle, ils en sont encore au stade du groupe de travail ou si une déclaration avait été faite de la part du Conseil administratif.

M. Gudinchet répond que le Conseil administratif a déclaré que le groupe de travail serait mené par le SEVE. Il précise que cela leur convient puisqu'ils partagent déjà une partie du site avec ces derniers.

Il précise que depuis, une réunion a eu lieu avec le responsable du groupe de travail et que cette dernière a été constructive; ils en sont au stade de la demande d'un crédit d'étude.

M<sup>me</sup> Wüthrich Hom signale que dans le dossier qui a été distribué aux commissaires se trouve un plan pour la discussion. Il représente les propositions de l'architecte du patrimoine bâti afin de trouver une solution qui convienne à la fois aux activités du SEVE et celles du collectif Beaulieu ainsi qu'au projet proposé en 2011.

Un commissaire remarque que la motion est interpartis. Il suppose donc que la plupart des groupes partagent l'avis qu'elle véhicule. Cependant, comme elle date de 2013 il aimerait connaître l'état de cette dernière vis-à-vis de la situation et de leurs souhaits.

M<sup>me</sup> Brunier répond que les attentes sont les mêmes. Elle explique que le projet de base n'a pas changé.

Ce même commissaire souhaiterait savoir qui paie l'entretien des serres et si la Ville participe à l'heure actuelle ou si l'entretien est autogéré au niveau des associations.

M. Gudinchet répond que la convention stipule que la barrière partage le site. Ce qui se situe en dessus appartient au SEVE et en dessous au collectif à l'exception de la serre n° 7. Il explique que l'entretien du bas revient au collectif à l'exception de la parcelle appartenant à l'association Graines de Ville, qui appartient au collectif, mais a un arrangement de dépendance vis-à-vis des UAC. Il explique également qu'il y a de nombreux arrangements au quotidien et remarque que la collaboration avec le SEVE se passe bien. Concernant l'entretien du bâtiment, il signale que le rempotoir n'est plus chauffé et précise qu'une partie du bâtiment a été réaménagée par le SEVE afin d'y placer des bureaux.

Concernant les serres, il dit que c'est l'association Les Artichauts qui s'occupe de leur entretien. En cas de dégâts ou de casse, il précise que les serres appartiennent à la Ville et que cette dernière est assurée.

Il rappelle qu'il y a de nombreux arrangements, mais il souligne que cela n'est pas encore régi par une convention.

M<sup>me</sup> Wüthrich Hom ajoute qu'il existe des subventions pour des projets très précis. Elle donne l'exemple des nombreuses activités qui ont lieu en été.

M. Gudinchet précise qu'il existe un agenda ponctuel du collectif. A l'intérieur du collectif, les associations ont un budget d'association autonome et la maison de quartier Pré en Bulle reçoit des subventions annuelles ainsi que des salaires payés par la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe). Il explique que l'association Les Artichauts est en grande partie autofinancée, et reçoit, de manière ponctuelle, une subvention de l'unité Agenda 21. Il fait remarquer que, depuis de nombreuses années, ils souhaiteraient avoir une ligne au budget et qu'ils n'ont pas encore reçu de réponses favorables à ce jour.

Il souligne que leur but est de ne plus avoir de subvention et ainsi de pouvoir devenir autonomes, mais que plus l'association s'agrandit, plus les charges augmentent, ce qui éloigne la perspective d'un fonctionnement complètement autonome. Il explique que c'est dans ce sens qu'ils souhaiteraient pouvoir établir une convention afin de faciliter les relations avec les services administratifs concernés. Il note qu'ils ont l'impression de dépenser beaucoup d'énergie pour finalement percevoir de petites sommes. La subvention est en moyenne de 20 000 francs. Il remarque qu'il y a eu d'importantes aides de mécénat privé pour les premières années.

M<sup>me</sup> Wüthrich Hom précise qu'environ 5000 francs sont utilisés annuellement pour des actions de communication, des activités qui ont lieu à Beaulieu, etc.

M. Gudinchet signale que le fonctionnement transversal du collectif n'est pas financé et que personne au sein du collectif n'est chargé de la communication, du fonctionnement interne et des relations avec les services de la Ville de Genève. Il remarque que cela aiderait grandement le collectif, mais comme ce dernier n'a pas de budget propre et que les associations n'ont pas les moyens de payer un salarié, ce poste ne peut pas être créé.

Un commissaire aimerait avoir plus de détails sur la population qui vit aux alentours de ce parc et aimerait savoir si la demande de bâtir de plus grandes serres provient du collectif ou de la Ville de Genève.

M<sup>me</sup> Wüthrich Hom précise que c'est un lieu de passage pour les enfants et les adolescents qui fréquentent les écoles situées dans le quartier et qu'il y a de nombreuses demandes qui proviennent des quartiers situés plus haut.

M. Gudinchet précise que les lieux ont une topologie ainsi qu'une géographie intéressantes. En effet les écoles adjacentes sont à proximité et accessibles. La population environnante présente une grande diversité et une grande richesse.

Concernant les serres, il explique qu'il y a six serres basses en mauvais état et difficiles à utiliser. Il y a ensuite une grande serre, tout aussi peu pratique et finalement la dernière serre, exploitée par le SEVE. Dans le projet de redimensionnement du centre logistique du SEVE, les deux grandes serres seraient détruites afin de pouvoir laisser de la place pour les véhicules. Il poursuit et explique que la Ville a proposé alors de construire, à la place des six petites serres, deux grandes serres communicantes et rappelle que le rempotoir n'étant pas chauffé, il est difficile de pouvoir accueillir des activités en hiver.

La demande vient des bénéficiaires et il tient à signaler qu'il estime regrettable de détruire les deux serres du haut, qui mériteraient d'être rénovées et maintenues.

Un commissaire aimerait savoir s'ils font des recherches sur ce site. Il aimerait également savoir combien de personnes sont présentes en tant que responsables du site. De plus il rapporte que les cardons genevois sont une espèce menacée.

M. Gudinchet répond qu'ils faisaient des plantons, ce qui nécessite une certification bio afin de pouvoir collaborer avec les maraîchers régionaux certifiés bio. Ils se sont donc orientés vers des espèces indigènes et ajoute qu'une association s'est développée autour de ce projet afin de pouvoir sélectionner des espèces locales. Il explique qu'il y a eu un travail de conservation, mais aussi un travail de sélection et d'amélioration et la découverte de nouveaux produits et espèces.

M<sup>me</sup> Brunier signale qu'il n'y a pas de salarié dans l'association Abeilles citadines. Elle gère un rucher. Elle prête également ses ruches à l'HEPIA dont les étudiants utilisent les pollens ou étudient des coléoptères. Elle explique que ces activités s'axent autour du prêt de matériel.

Un commissaire aimerait savoir quelle est la position de la maison de quartier vis-à-vis de ce projet.

M<sup>me</sup> Wüthrich Hom explique qu'il y a un comité d'habitants dans lequel se trouvent quatre amateurs socioculturels. Ils ne disposent que d'un bureau. Elle souligne que depuis vingt ans, ils développent des activités ponctuelles avec des triporteurs, des fêtes et activités qui occupent différents espaces du quartier, animent des places et qu'ils ont un projet d'animation sur toute l'année, pour tous les publics, des personnes âgées aux enfants.

Elle précise que leur budget est limité.

Elle résume l'historique du projet. Ce projet, qui date de 1997, proposé par la Ville à l'association Pré en Bulle consistait à l'époque à mettre à disposition la maison, occupée par le SEVE, située à Beaulieu. Finalement, le budget n'étant pas suffisant pour rénover la maison Beaulieu, la proposition n'a pas abouti elle explique que suite à l'implantation du cycle et la venue de nombreux élèves, une

proposition a été faite afin de pouvoir mener des activités sur le site de Beaulieu, ce dernier étant central dans le quartier et proposant un espace où ces activités pouvaient avoir lieu. De fait, elle signale qu'ils ont rejoint le projet du collectif Beaulieu afin de pouvoir proposer des activités socioculturelles et des activités plus agricoles.

Elle remarque que l'avancement des travaux de rénovation est en cours. Cependant, au vu de la demande concernant l'activité de maison de quartier, elle relève qu'ils n'arrivent pas à obtenir du temps du travail pour pouvoir accueillir plus d'enfants et qu'une motion a été votée, concernant un projet pour des activités pour des enfants. Ce projet, la Buissonnière, pourrait proposer un accueil enfant, sur un site dédié à l'agriculture de proximité pour faire le lien entre les activités du site et la demande des habitants du quartier.

M. Gudinchet précise que les activités qui ont lieu sur le site sont faites en extérieur. La salle à disposition est le rempotoir, mais ce dernier n'est pas chauffé. M<sup>me</sup> Wüthrich Hom revient sur le fait que les activités sont saisonnières, dues aux contraintes qu'imposent les locaux.

Une commissaire aimerait savoir s'il y a souvent des déprédations.

M. Gudinchet répond que de nombreuses personnes traversent le parc, et qu'il y a parfois des vols, des déchets et des carreaux cassés.

Cette même commissaire demande si les élèves peuvent venir manger dans le parc ou sur le site.

M. Gudinchet répond que les grilles de la partie inférieure ne sont pas fermées. Cependant, les interactions sont différentes, car il y a des cultures et il constate que les adolescents s'y intéressent.

M<sup>me</sup> Wüthrich Hom rapporte qu'il y a une réelle mission éducative. Elle explique qu'il y a d'anciens étudiants qui viennent les aider de temps à autre et que ces derniers se sont appropriés ces lieux.

M. Gudinchet ajoute que des outils sont volés et certains déchets retrouvés dans les plantes, mais il nuance et explique que vu la localisation du parc, il n'est pas étonné d'un tel constat

Un commissaire aimerait savoir quelles sont les activités du SEVE sur le site.

M<sup>me</sup> Wüthrich Hom répond qu'il y a des vestiaires, des salles de pause, des bureaux et des locaux de stockage ainsi que des parkings. C'est un pôle logistique.

M. Gudinchet explique que le SEVE utilise les serres, l'orangerie ainsi que la partie supérieure du rempotoir.

Un commissaire aimerait savoir si le besoin d'un espace pavillonnaire était avéré.

M<sup>me</sup> Wüthrich Hom l'informe qu'il s'agirait d'avoir la possibilité d'accueillir les activités de manière plus conséquente. De plus, suite à la motion concernant la Buissonnière, elle pense que le Conseil administratif devrait mener une réflexion sur l'avenir d'un pavillon ou d'une structure sur le site.

Un commissaire rapporte avoir eu connaissance du fait que le SEVE, lorsqu'il quittait le lieu, devait le quitter pour de bon.

M<sup>me</sup> Wüthrich Hom rappelle qu'au début, en effet, le SEVE était censé quitter le site comme lieu de production.

La commission visite les lieux. Une fois la visite terminée, la présidente remercie les membres du collectif Beaulieu pour leurs explications et la visite.

### **Séance du 1<sup>er</sup> juin 2017**

#### *Discussion et vote*

La commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication reprend l'étude de la motion M-1078, dont elle a traité précédemment aux séances du 8 octobre 2015 et par la visite du site le 4 mai 2017.

Un commissaire du Parti socialiste se dit quasiment scandalisé par le traitement subi depuis une vingtaine d'années par les associations actives dans le parc Beaulieu. Il rappelle que le SEVE devait quitter les serres de Beaulieu en l'an 2000, dans la foulée de la construction de nouvelles serres aux Bornaches. Il était alors prévu que le SEVE libère les serres et les locaux afin de laisser la place aux associations. Il constate que le SEVE investit peu à peu à nouveau le site. Dans le même temps, les associations s'en font sortir et sont laissées dans la précarité. Afin de clarifier une situation qu'il juge incompréhensible et anormale, il suggère d'auditionner le SEVE et son magistrat responsable.

Une commissaire d'Ensemble à gauche partage cet avis. Ce dossier traîne depuis très longtemps. Elle explique que les locaux du SEVE devaient être affectés aux loisirs des enfants du quartier, où il n'y avait rien entre la maison de quartier des Asters et Montbrillant, à l'exception de quelques espaces extérieurs et une petite salle. Aujourd'hui, il n'y a toujours rien. Entre-temps, la Ville et les habitant-e-s ont fait des petits jardins à titre d'essai, pour des périodes de deux ans, dont ont profité notamment les classes des écoles environnantes, mais les gens veulent des solutions pérennes. Elle pense que si les locaux pour jeunes n'ont pas été réalisés, c'est en partie à cause des oppositions inspirées par la peur des jeunes, venant de personnes qui ne voulaient pas de tels équipements à

proximité des habitations. En l'absence de projet, les lieux sont restés en l'état et le SEVE a continué à y faire des cultures dans les serres. Quant aux Bornaches, on ne sait pas bien ce qui s'y passe. Elle rapporte que plusieurs associations sont présentes à Beaulieu; certaines collaborent avec le SEVE. Il serait bon de clarifier les choses, savoir qui fait quoi et qui demande quoi.

La présidente signale, à l'attention des commissaires qui n'ont pas assisté à la visite du parc Beaulieu, qu'un accord sur des locaux d'accueil et sur les serres a été conclu entre le SEVE et le collectif Beaulieu.

D'autres commissaires ne voient pas la nécessité de faire d'autres auditions. Les membres du collectif ont bien exprimé leurs besoins et montré le travail effectué. Il propose de voter cette motion et d'aller de l'avant.

La présidente pense aussi que le magistrat et ses services ne diront rien d'autre que ce qui a déjà été dit. Elle demande aux commissaires qui demandaient cette audition s'ils maintiennent cette demande. Les commissaires concernés disent être d'accord de la retirer, mais restent prudents, car cette situation dure depuis plus de vingt ans.

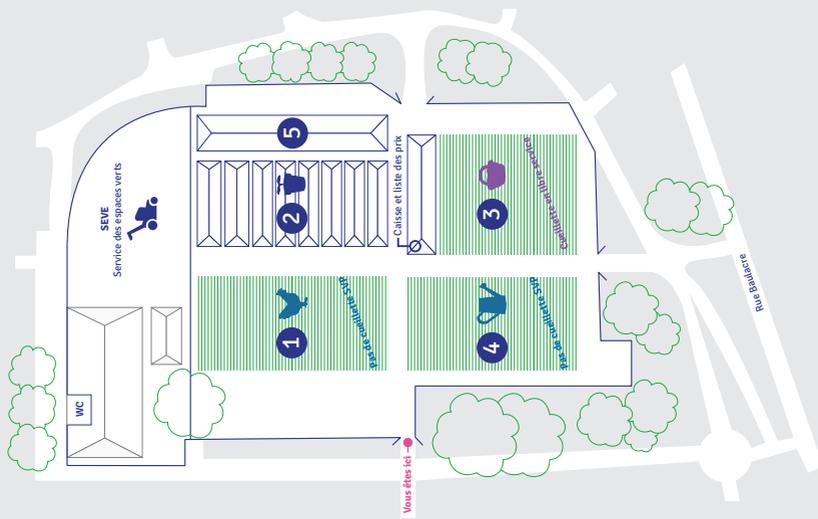
La présidente, en l'absence de commentaires, soumet la motion M-1078 au vote de la commission.

Par 11 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 2 DC, 1 LR, 1 UDC) et 2 abstentions (LR, MCG), la motion est acceptée.

*Annexes:*

- plan de site
- rapport d'activités 2016 du collectif Beaulieu

# BIENVENUE À BEAULIEU



- 1 LES ASSOCIATIONS**
  - « Abeilles Citadines »  
Rucher urbain & découverte de l'apiculture  
abeillescitadines@gmail.com
  - « Semences de Pays »  
Reproduction et sélection de variétés potagères locales  
www.semencesdepay.ch
  - « Indigo »  
Production de plantes pour la création de teintures
  - « AOC »  
Animations nature et ateliers de jardinage  
absolutive\_gj@gmail.com
  - « Gaiettes Urbaines »  
Poulailler collectif géré par les habitants du quartier  
gaietteurbaines@gmail.com
  - « Aromatiques »  
Cultures de plantes aromatiques
  - « Jardins du GIAP »  
Jardin des enfants du parasolaire
- 2 « LES ARTICHAUTS »**  
Production de plants Bio  
Vente de plants les jeudis et samedis de 10h à 17h durant les mois de mai et juin  
www.artichauts.ch
- 3 « LES ARTICHAUTS »**  
Cueillette de légumes en libre service  
Caisse et liste des prix dans la serre adjacente
- 4 « POTAGERS URBAINS »**  
« Collectif Graines de Ville »  
Parcelles cultivées par des habitants du quartier eux-mêmes  
collectifgrainesville@gmail.com
- 5 « REMPOTOIR »**  
Salle commune du Collectif  
Lieu de rdv de « L'école à la ferme »  
Visites de classes  
www.ecolalafirme.ch



- LES AUTRES MEMBRES DU COLLECTIF**
- « Prembulla » Association de quartier  
Animations accueil enfants / ados / tout public  
www.prembulla.ch
  - « Solemyo »  
Produire, développer et transmettre la pratique de l'agriculture urbaine  
www.cuisinesolaire.com  
solemyo@cuisinesolaire.com
  - « La brasserie de Beaulieu »  
Brasserie artisanale  
brasseriebeaulieu@gmail.com
  - « Le Four Volant »  
Four à pain mobile et mis à disposition de tous ceux qui veulent cuire leurs pâtis  
collectifbeaulieu@prembulla.ch
  - « Marché »  
Association pour l'étude et la protection des amphibiens et reptiles du canton de Genève  
projet.101.etangs  
www.larch-gp.ch
- collectifbeaulieu@prembulla.ch**





## MOT DU COMITE ET PERSPECTIVES

Une année d'ouverture pour les 13 associations du Collège de Beaulieu avec l'arrivée du projet "Beaulieu en Vert" et une année de travail pour les 13 associations en ce qui concerne l'Etat des lieux, le site de travail, sur la jungle et les interactions étonnantes favorisées. Une simulation réussie d'un espace de rencontres que nous souhaitons voir se réaliser dans le bâtiment "Ferme" un jour. Le travail avec la Ville et les architectes du département du Patrimoine Bâti est toujours en cours. Afin de fluidifier le processus, rendu compliqué par le nombre d'acteurs concernés, c'est le Service des Espaces Verts qui a repris la coordination du projet de rénovation. En espérant qu'un équilibre entre les besoins du Collectif et ceux du Seve soit trouvé, nous poursuivons nos joyeuses animations pour que ce site reste vivant.



SÉANCE DU 26 MAI 2020 (après-midi)  
Motion: site horticole de Beaulieu



### LES CHIFFRES 2016

- 30 espèces aromatiques
- 1517 enfants venus écouter à l'école à la Ferme
- 340 habitants au brunch de septembre
- 520 pots de miel de 250gr pour
- 10 ruches
- 16 poules
- 1 coq dans le poulailler
- 60 familles et
- 4 institutions viennent jardiner
- 100 kg de patates ont poussé
- 12 réunions du comité du Collectif Beaulieu
- 32 palettes récupérées pour les constructions éphémères en été
- 1010 clients à la Roulotte d'été en juillet
- 39 variétés de tomates
- 10 brassins participatifs pour apprendre l'art de la bière



Depuis 3 ans, le projet "jardine en ville" a été mis en place avec le Service des loisirs éducatifs et une dizaine d'enfants sont accueillis tous les mercredis après-midi à Beaulieu, sauf en hiver. De façon ludique et dédramatisée, ils découvrent les activités de la "ferme" avec une intervenante spécialisée.



## ACTIVITES COLLECTIVES 2016

L'âme de Beaulieu est bien vivante et nourrie par les énergies collectives tout au long de l'année. Au printemps, toutes les associations se sont déplacées à "jours de fête", la fête de quartier des Grottes, pour animer un espace nature en ville, malgré la chaleur du béton.

En été, le projet "Beaulieu en été" a animé pour la première fois le site pendant un mois : une jolie campagne a été renouée pour assurer l'accueil et la petite restauration du public venu se détendre dans l'herbe, pendant que pré en baille proposait ses animations de construction, des ateliers, des concerts et des projections le soir. Une belle aventure à poursuivre dans l'attente de maintenir ce site ouvert à tous.

En automne, les habitants se sont déplacés en grand nombre pour partager leurs spécialités lors du brunch de la saison toujours très champanne. La broderie a été la place à la première et épique "bataille locale de Beaulieu".



## SÉANCE DU 26 MAI 2020 (après-midi)

### Motion: site horticole de Beaulieu

#### LES ASSOCIATIONS

**LES ARTICHAUTS**  
www.artichauts.ch

Créée en 2008, l'association produit des plantons de légumes bio pour les coopératives agricoles dans les serres du parc, Beaulieu. Elle s'engage activement au renforcement de la filière d'agriculture de proximité et de l'autonomie alimentaire. Dans cette optique elle cultive également un jardin de cueillettes en libre service.

En 2016, deux serres ont été réaménagées et mises en fonction pour permettre d'offrir aux particuliers un marché aux plantons plus grand et une ouverture tous les jeudis et samedis pendant 6 semaines. Un marché aux plantons a aussi été ouvert aux serres de Belle-Idée sur la rive gauche.

Cette première année fut un succès. Les cueillettes sont fréquentées avec assiduité et constituent un lieu privilégié de discussions et de rencontres entre habi-

tants.  
Nous avons toujours plus de visites de porteurs de projets et de personnes en quête d'informations ou de conseils sur l'agriculture urbaine et les activités associées. Nous nous efforçons de répondre positivement aux diverses demandes de plantons pour rendre possible des projets généralement à caractère social. Deux stagiaires en préparation d'une admission à l'Hepia ont été accueillies.

#### ÉCOLE À LA FERME

julie@artichauts.ch

Sous la responsabilité des Artichauts, Julie et son équipe continuent d'accueillir des classes du DIP pour des activités ludiques chaque saison de mars à octobre.

En 2016, le succès dépasse toutes les attentes. On comptabilise 88 visites, 1517 élèves, 1 semaine de Pas-seport Vacances, 20 écoles différentes, 1 cycle d'orientation, 8 interventions, 589 petites graines plantées, 45 litres de terreau, 238 masques de courges peints, 2 maisons de quartier, 1 école professionnelle, 1 foyer de jour pour personnes âgées!





#### ABELLES CIDADINES

[abellescitadines@gmail.com](mailto:abellescitadines@gmail.com)

Les amies se suivent et se ressemblent. «Abelles Citadines», et ses nombreuses protégées se sentent toujours aussi bien au Parc Beaulieu.

Le printemps a réservé son lot, devenu habituel, d'essaimage, ce qui ne favorise pas la production, mais permet de renouveler les reines.

Les animations ont, toujours, le même succès et le bouche à oreille fonctionne bien puisque les demandes viennent de plus en plus loin !

La production de l'année a été plus raisonnable que celle de l'an dernier et tous les 515 membres de l'association ont reçu une part intéressante de miel.

En chiffres: 10 ruches, 50 000 abelles, par ruches en août, 520 pots de miel de 250g.

#### PREN BULLE

[www.preenbulle.ch](http://www.preenbulle.ch)

La maison de quartier sans maison propose depuis 20 ans des animations socioculturelles aux Grottes, Crochettes, Montbrillant et à Beaulieu depuis 6 ans. Des

activités ponctuelles pour les enfants y sont organisées et une personne de l'équipe aide à la coordination générale du Collectif Beaulieu. En 2016, les sorties de "preaibulle" continuent dans le repotoir, et le projet "Beaulieu en été" est lancé avec un financement ponctuel. Deux semaines d'accueil libre pour les familles sur le thème de la construction ludique de jeux et de mobilier, des ateliers, et en soirée des projections et des petits concerts. Un prémece au projet d'accueil enfants "la Buissonnière" que nous souhaitons mettre en place vu les besoins croissants du quartier, et qui nous a permis de rencontrer beaucoup de nouvelles personnes ravies de voir plus d'animations dans ce secteur.

#### LES AROMATIQUES

[karen@artichauts.ch](mailto:karen@artichauts.ch)

Groupe qui expérimente la culture de plantes aromatiques dans la couche n°5.

En 2016, nous avons cultivé 30 espèces différentes à Beaulieu.

Beaulieu: des plantes aromatiques pour leur saveur, des plantes médicinales pour leurs vertus, des fleurs pour leur

## SÉANCE DU 26 MAI 2020 (après-midi)

### Motion: site horticole de Beaulieu



beauté et de légumes verts : agastache, basilic, calendula, camomille, cassis, choulette, cumin des prés, échinacée, fenouil condimentaire, framboisier, hyssop, lavande, lin, livèche, marjolaine, mélisse, menthe poivrée, menthe verte, millepertuis, nigelle de dames, origan, ortie, oseille, pimprenelle, romarin, sarriette, thym, citron, sauge, seigle, verveine.

Nous séchons ces plantes dans le séchoir du rempotoir et les mettons en sachets pour nous et pour notre entourage. Depuis 2016, nous en proposons à prix libre lors des ventes d'ongans en hiver. Les petites recettes servent à acheter le matériel dont nous avons besoin pour notre projet : graines, sachets, terre, thermos etc. Des pastos, des sortes de bouillottes, de l'oolaitre sont aussi réalisés.

**GRAINES DE VILLE**  
collectif@grainesdeville@gmail.com

Les potagers urbains, soit 16 couches réparties en 64 parcelles sont gérés par le groupe d'habitants « Graines de Ville » depuis le début 2015. La permaculture, tout le monde en parle mais il est difficile d'en donner une définition. En gros, c'est une

façon de concevoir des cultures autosuffisantes et respectueuses de l'environnement en s'inspirant du fonctionnement des écosystèmes et des savoir-faire traditionnels. Une éthique et beaucoup de bon sens. 2016 semblait tout indiqué pour en savoir plus et c'est avec un atelier de permaculture que les jardiniers de « Graines de Ville » ont commencé l'année et font terminer.

Préparation de la terre, plantation et hivernage. Tout un programme qui a eu son petit succès auprès de ceux qui se sont lancés dans l'aventure sur leur parcelle.

Il y a aussi eu une expérience de compostage à chaud et une verticalisation des cultures par un jardinier particulièrement inventif, qui a dédoublé sa parcelle dans la hauteur. Les légumes et les fleurs venus de tout près et parfois de très loin ont bien poussé grâce au soleil omniprésent et à la facilitation de l'accès à l'arrosage nouvellement mis en place. Bref, malgré les vobs, une belle année pour les jardiniers.

**AOC**  
aoccollective\_gs@gmail.com

Aoc: gère une couche transformée en jardin experi-

buvette estivale du projet de fête.  
-au marché de plants avec les plants des Artichauts à l'occasion de « Pimp your Street », projet éphémère de jardinage urbain et réappropriation de l'espace public à la rue Soubeiran en mai. Collaboration d'AOC, et du Collectif Les Plomnières.

**LES GALINETTES URBAINES**  
galinettesurbaines@gmail.com

Ce poulailler urbain est géré par un groupe d'habitants depuis plus de 3 ans. Une structure mobile qui se déplace avec ses 17 âmes dans les couches chaque saison, et une véritable animation de quartier visitée quotidiennement par les familles.

En 2016, nous avons participé à jour de fête avec un stand d'information et une vente de pâtisseries dans la caravane de Beaulieu fraîchement rénovée en vue de l'été ! Malgré notre emplacement excentré, nous avons fait une belle recette en déambulant dans la fête... Lors du Branch d'automne nous avons fait une activité bricolage de poules en bois à peindre. Et comme à l'accoutumée fait « porte ouverte » et répondu aux nombreuses questions. Le brunch est une

mental et offre des actions ludiques pour faire connaître la nature en ville.

En 2016, les membres ont participé à :

- la finalisation du projet de signalétique. Le long odyssée des panneaux de signalisation touche à sa fin. Après une série de modifications, les fichiers pour trois panneaux A0 sont prêts. Les plaques de métal sont découpées. Il ne reste plus qu'à faire imprimer les affiches et les fixer aux trois entrées de Beaulieu !
- la visite du jardin : au cours de l'année AOC a accompagné à la découverte du jardin de Beaulieu aussi bien des tout petits que des grands. Parmi eux, les enfants de la crèche Crescendo et les étudiants de « Environnement » l'association suisse des étudiants en environnement, dans le cadre d'un module sur le thème « agriculture urbaine peut-elle être durable et quelle est son avenir? ».

-la productions de sirops pour les activités du Collectif Beaulieu. En utilisant les aromatiques et autres délices qui poussent sur notre couche, AOC a fait des sirops (melisse, menthe, romarin, sauge, basilic) qui ont fait des heureux à la buvette estivale et au brunch d'automne.

-aux travaux de remise en état de la roulotte pour la



## SÉANCE DU 26 MAI 2020 (après-midi)

### Motion: site horticole de Beaulieu

bonne occasion d'informer les habitants du quartier. Les visites organisées du poulailler par « l'école à la ferme » et les enfants du parascolaire, ainsi que par les activités extra-scolaires de la Ville de Genève ont toujours un vif succès.

Le poulailler a pu continuer à se déplacer dans les couches en fonction des saisons. Nous espérons l'année prochaine pouvoir reprendre nos quartiers d'hiver dans la grande serre à tomates, cette formule avait apparemment conquis nos poules qui ont continué à pondre de manière étonnante pour la saison.

En juin, des professionnels de la Ville de Lausanne sont venus pour avoir des informations concrètes sur l'implantation d'un poulailler en milieu urbain suite à la sollicitation d'habitants.

Cette année le poulailler accueille 1 coq et 2 poules « sore ». Le coq de petite taille chante « document mes les poules sont des bonnes ouvrières et bonté mes les poules sont des bonnes ouvrières ». La prochaine fois, nous espérons que nous pourrions accueillir nos poules à l'école. Elles ont subi une opération de nous séparer en janvier d'une partie des poules les plus âgées et des poussins mâles. Ils seront consommés par les membres.

Grippe aviaire: suite à cette épidémie nous avons dû

prendre des mesures assez contraignantes. De plus, dès mi-novembre nous avons dû fermer le poulailler au public et ce jusqu'à nouvel avis.

#### LE FOUR VOLANT

[karen@artichauts.ch](mailto:karen@artichauts.ch)

Un beau four à pain mobile a été réalisé à Beaulieu en 2014. Il est allumé régulièrement et mis à disposition de celles et ceux qui souhaitent se lancer dans des expériences pleine de farine.

En 2016, le four a été utilisé pour la fête de l'école de Beaulieu de l'école primaire de Beaulieu. Les élèves ont fait leur pâte et façonné des pains en classe, qui ont ensuite été enfournés dans la cour lors de leur fête annuelle. Nous avons fait des pizzas lors du brunch d'automne de Beaulieu; les enfants et les adultes ont travaillé autour du four pour produire leur pizza. Le groupe de Chartrons a fait 20 kilos de pain communautaire, et pour les « jours de fête » de fin de mois de mai, le four s'est rendu sur la place des Granges avec les autres associations du Collectif Beaulieu. Plusieurs ateliers ont été réalisés par des petits groupes informés tout au long de l'année.





**SEMENCES DE PAYS**  
semences@artichauts.ch

Depuis 2009, l'association Semences de Pays sélectionne et multiplie des semences variétales et anciennes locales et paysannes, avec une préférence pour les maraichers des siècles passés, avec acclimatées et rustiques. Elles témoignent d'un savoir-faire et d'usages traditionnels, et représentent un précieux trésor de biodiversité locale, indispensable à l'avvenir de l'agriculture. Nous nous attachons à poursuivre ce travail de sélection en lien avec un terroir et ses conditions de production, dans l'esprit de l'agriculture paysanne.

En 2016, avec notre installation sur le site de Belle-Idée, nous avons grandement augmenté nos surfaces de culture. A Beaulieu, à côté de nos porte-graines de cardons, nous avons fait monter en graines des carottes et des chiconnés. Nous avons en outre mis en place un lieu de stockage à température stable pour nos graines.

**SOLEMAYO**  
solemayo15@gmail.com

L'association installée dans l'arcade du 15 rue des Gares oeuvre à développer pour notre expérimentation et nos ateliers de culture de légumes. Le site de Beaulieu accueille un four solaire qui équipe de Solemayo anime lors d'événements dans une démarche de partage des savoirs, faire, et rencontrer à l'auto-construction. Les brunchs, les stages du jardin participatif, la Chinguette de Beaulieu en été sont des moments parfaits pour sensibiliser le public.

Nos explications sur le fonctionnement du collectif Beaulieu lors de nos stages de construction en dehors de Genève rencontre toujours un vif intérêt.

**INDIGO**  
segenange@geneve-link.ch

L'association poursuit son travail de recherche en teinture par fermentation. Cette année, nous nous sommes concentrés sur la culture de la Stroblanthes.

## SÉANCE DU 26 MAI 2020 (après-midi)

### Motion: site horticole de Beaulieu

La récolte a été très abondante. Une partie de cette récolte nous a servi à fabriquer la pâte de feuilles fermentée (sakumo) pour l'année prochaine. L'autre partie nous a permis de réaliser deux cuves de 60 litres chacune, disposées dans un caisson qui garde les bains à température constante. Nous avons très vite observé la bonne qualité de notre matière première (feuilles). Notre dispositif s'est avéré très efficace et nous a permis d'être autonome en toute saison pour l'élaboration des bains de tanneur. Par ailleurs, l'association a démarré une petite culture de bardane, dans le but de produire des macérats huileux, idéal pour le soin du cuir chevelu.

#### LES BRASSEURS

brasswyl.laimone@gmail.com

Le groupe de brasseurs de la "bière du Niton" a pour but de produire de la bière artisanale de manière participative ou sur commande. Malt, houblon, levures sont mélangés, cuits, filtrés selon les recettes secrètes de Beaulieu et selon les goûts et les envies des participants. Les brasseurs proposent d'accueillir les personnes intéressées à venir brasser leur propre bière.

En 2016, une dizaine de brassins participatifs ont eu lieu à Beaulieu et les occasions pour que les gens viennent brasser étaient multiples: anniversaire, mariage, découverte du brassage, etc. En plus de cela, grâce à la charrette mobile (réalisée par Jeremy), le groupe bière a pu participer aussi à des manifestations publiques, comme par exemple à la fête des Grottes ou à la fête de la bière de l'EMIS de Sliggy, pour soutenir à un plus grand public. Les retours des personnes qui ont participé au brassage ou bu notre bière sont assez positifs et nous donnent la motivation pour continuer.

#### KARCH-GE

sophie@karch-ge.ch

L'association a pour but l'étude et la protection des reptiles et amphibiens du bassin genevois. Elle rassemble une équipe de passionnés et effectue différents projets de sauvegarde et d'étude. Parmi ceux-ci, le projet « 101 étangs » vise à créer des biotopes chez des particuliers ou entreprises afin de servir de point relais pour différentes espèces liées aux milieux humides. Afin d'assurer la possibilité de mettre en place



des plantes indigènes, des bacs installés sur le site de Beaulieu ont permis la reproduction de plantes aquatiques qui sont ensuite déposées dans les étangs créés. Ainsi des plants d'Iris jaune, de Salicaire commune, de Menthe aquatique et bien d'autre ont pu être distribués.

Le KARCH-GE est l'antenne genevoise du KARCH (Centre de Coordination pour la Protection des Amphibiens et des Reptiles de Suisse).



**remerciements :**

Nous sommes heureux de pouvoir utiliser ce petit bout de nature en ville. Nous remercions le Département de la cohésion sociale et de la solidarité, le Service des Espaces Verts, le Service Agenda 21, le Service des loisirs éducatifs du Canton de Genève, le photographe Greg Clément.

**contact :** [collectifbeaulieu@preenballe.ch](mailto:collectifbeaulieu@preenballe.ch)



Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 50 oui contre 4 non (10 abstentions).

La motion est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- permettre une gestion associative d’une partie de la ferme et du site horticole de Beaulieu (serres, rempotoir et couches extérieures) assurée par l’association «collectif Beaulieu» et régie par une convention négociée avec toutes les parties en présence;
- mettre également à disposition dès à présent une partie de la ferme à l’association «collectif Beaulieu», afin que se déroulent de façon régulière des activités pour les habitant-e-s, et en particulier les activités pour les enfants de 6 à 12 ans, en lien avec l’introduction du concordat HarmoS;
- réintroduire la rénovation d’une partie de la ferme et du site horticole de Beaulieu dans le plan financier d’investissement.

*Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.*

**23. Rapports de la commission des sports chargée d'examiner la motion du 24 juin 2014 de M<sup>mes</sup> et MM. Sylvain Thévoz, Virginie Studemann, Maria Pérez, Natacha Buffet, Marie Mutterlose, Anne Moratti, Jannick Frigenti Empana, Brigitte Studer, Sophie Scheller, Morten Gisselbaek, Grégoire Carasso, Olivier Fiumelli, Javier Brandon, Antoine Maulini, Bayram Bozkurt et Tobias Schnebli: «Sport et genre: sortir du sport au masculin» (M-1143 A/B)<sup>1</sup>.**

**A. Rapport de majorité de M<sup>me</sup> Ariane Arlotti.**

Cette motion a été renvoyée à la commission des sports par le Conseil municipal lors de la séance du 28 septembre 2015. Elle a été traitée sous la présidence de M<sup>me</sup> Christina Kitsos le 1<sup>er</sup> décembre 2016 et de M. Pierre de Boccard le 19 octobre 2017. A cette dernière date, le rapport a été réassigné à M<sup>me</sup> Ariane Arlotti en remplacement de M. Gazi Sahin. Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Cristina Iselin et M. Jorge Gajardo Muñoz que la rapporteuse remercie pour leur travail consciencieux.

**Rappel de la motion**

Considérant:

- à la base de nombreuses recherches en sociologie des corps et des pratiques sportives que le sport est structuré par des rapports sociaux de genre;
- que les hommes, dans leur pratique sportive, bénéficient d'un accès extrêmement facilité aux espaces publics (jogging, vélo, sports urbains) alors que les femmes restent orientées de préférence vers des espaces confinés et payants (fitness, piscine, yoga);
- les stéréotypes sexuels encore bien présents, valorisant la force, l'endurance et la puissance, les discriminations touchant au corps des femmes dans l'espace public;
- le fait que les clubs masculins ont un accès privilégié aux installations conçues par des hommes pour des hommes, ce que nous appellerons une «rente masculiniste», et que la part du sport féminin est encore sous-développée par rapport à son potentiel aussi bien qu'aux besoins de santé publique;
- le désinvestissement massif des jeunes filles pour le sport à l'adolescence pour des raisons liées principalement à leur genre;
- que les femmes doivent prouver qu'elles sont «aussi fortes» que les hommes pour pouvoir se faire un espace sur les places de jeux publiques;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 173<sup>e</sup> année»: Développée, 1439.

- les actions du Service Agenda 21 et la campagne égalité «Genre et sports 2014» en Ville de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'effectuer une étude détaillée portant sur les usages des espaces et sur les pratiques sportives entre les hommes et les femmes dans notre ville. Celle-ci permettra de poursuivre une réflexion sur les questions de genre dans la pratique sportive et l'aménagement des installations sportives et urbaines en ville de Genève, afin de soutenir et favoriser l'accès égal à ces aménagements et services, sans discrimination de sexe et en luttant contre les stéréotypes liés à celui-ci.

### **Préambule**

La Ville de Genève a mené des campagnes de sensibilisation pour lutter contre toutes formes de discriminations. Si le chemin semble aujourd'hui défriché, on peut saluer l'engagement de la Ville de Genève sur les thématiques de l'égalité entre hommes et femmes et ses nombreuses collaborations allant des services publics aux partenariats avec des privés. On se rendra compte cependant que beaucoup d'efforts restent encore à faire pour déconstruire les stéréotypes de genre dans notre société.

Effectivement, comme vous pourrez le lire dans nos travaux de commission ci-dessous, l'intérêt pour l'égalité, l'intérêt pour le sport, l'accès égalitaire aux infrastructures sportives, l'intérêt pour promouvoir des sports pratiqués autant par des femmes que des hommes, en bref, si l'égalité des sexes semble en théorie acquise pour toutes et tous, en pratique il s'agira d'adapter les installations sportives en Ville de Genève afin qu'elles puissent mieux correspondre aux besoins et aux demandes spécifiques des femmes, de promouvoir concrètement l'accès des femmes à tous les sports, et plus largement à tout l'espace urbain. Sans une réelle volonté d'action on restera pour certain-e-s au stade des constats et des bonnes intentions. Continuons donc de travailler ensemble à déconstruire les stéréotypes liés au genre.

Concrètement il s'agit de mettre en place des instruments de mesure et d'évaluation de la participation féminine dans les différents sports (notamment les sports dits de pratique libre dans l'espace urbain où les femmes sont sous-représentées, mais pas uniquement) et des différents types de discriminations envers les femmes dans le sport. La Ville doit engager des moyens pour ses mesures et évaluations et les améliorer régulièrement.

Je souligne ici l'importance d'augmenter les ressources allouées aux différentes campagnes de prévention qui ne doivent pas toucher seulement les milieux sportifs (associations), mais aussi notamment les écoles (campagnes de prévention en collaboration avec le Département de l'instruction publique).

**Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2016**

*Audition de MM. Sylvain Thévoz et Grégoire Carasso, motionnaires*

M. Thévoz présente la motion M-1143. Celle-ci part du constat d'un accès différentiel entre hommes et femmes au sport libre. Effectivement, le motionnaire affirme s'être entretenu avec plusieurs personnes de sexe féminin qui se disaient limitées dans l'accès à certains sports à certaines heures et saisons. Des habitantes de la Jonction racontaient qu'elles allaient courir à la Bâtie mais renonçaient à y aller le soir. La motion souligne cet accès différentiel entre hommes et femmes au sport libre. Par ailleurs, une étude française rappelle que les infrastructures sportives urbaines (terrains de foot et de basket et skate-parks) étaient trop souvent pensées par des hommes pour des hommes et qu'une réflexion genrée à ce sujet fait défaut. Quels types d'installations sportives peuvent être mis à disposition tant pour les hommes que pour les femmes? Finalement, l'accès à ces lieux sportifs est inégalitaire. Les clubs de sport féminins n'ont pas le même accès que les clubs de sport masculins. Souvent, les clubs de sport féminins se voient relégués sur des créneaux horaires moins optionnels et, par conséquent, sont délégitimés dans leur pratique sportive. Sous la direction de M<sup>me</sup> Sandrine Salerno et avec la collaboration de M. Sami Kanaan, le Service de l'Agenda 21 avait organisé en 2014 une journée genre et sport. Au cours de celle-ci, le skate-park avait été réservé pour les femmes qui avaient pu montrer ce qu'elles savaient faire. Celles-ci avaient fait le constat de la difficulté d'accès au bowl: les garçons le «tenaient» et il n'était pas simple d'y entrer et de s'y faire une place. D'ailleurs, à l'adolescence, de nombreuses jeunes filles arrêtent de faire du sport en raison de ce genre de problématique. Cet enjeu est abondamment documenté par la littérature scientifique. Bien sûr, la question d'inégalité d'accès aux installations sportives de l'espace public reste à être creusée.

Ces enjeux cachés sont importants et doivent concerner le Conseil municipal. La motion demande une étude détaillée sur les usages des espaces et les pratiques sportives entre les hommes et les femmes en Ville de Genève. Celle-ci permettra de poursuivre une réflexion sur les questions de genre dans la pratique sportive, afin de soutenir et favoriser l'accès égal à ces aménagements et services, sans discrimination de sexe en luttant contre les stéréotypes liés à celui-ci. Le motionnaire considère que l'étude menée actuellement n'est peut-être pas en accord avec ce que pensent et ressentent les gens.

Les questions de genre dans les pratiques sportives doivent être creusées et la Ville de Genève doit proposer un accès égalitaire au sport. Bien sûr, cette problématique sous-entend des enjeux de discrimination et de santé qui doivent également être pris en compte. M. Thévoz suggère d'auditionner M. Kanaan et M<sup>me</sup> Salerno.

M. Carasso estime qu'il serait intéressant d'avoir un éclairage sur le volet budgétaire genre et budget. La commission des finances avait étudié la question

il y a trois ans et s'était posé la question de l'allocation d'investissements sur quel type de sport associé à quel type de public. N'y a-t-il pas des réflexes et une inertie qui allouent à certains sports considérés comme masculins des ressources budgétaires toujours identiques au fil des décennies? Dans les premières analyses sur ces enjeux, les personnes ont tendance à catégoriser certains sports comme associés à un genre et pas à un autre. Il y a donc double lecture critique à réaliser, aussi bien pour les sports associés au genre masculin (le foot par exemple) que pour les sports associés au genre féminin (la danse classique par exemple).

La présidente informe les commissaires de l'étude sur le genre actuellement réalisée par le département de M<sup>me</sup> Salerno ainsi que celui de M. Kanaan.

Effectivement, dans le prolongement de son programme «Genre et sports», la Ville de Genève a lancé une enquête sur le sport féminin. M<sup>me</sup> Salerno souhaitait venir présenter les résultats mais les données sont encore en cours d'analyse. Cette enquête correspond éventuellement à celle qui demande la motion M-1143.

M. Thévoz remercie la présidente pour cette précision et rappelle que la motion a été rédigée en 2014. Il suggère d'auditionner M. Kanaan afin d'examiner la manière dont cette problématique a été intégrée à l'étude actuellement réalisée, ou de voter la motion et de prendre connaissance des résultats de l'étude par la suite.

### *Questions des commissaires*

Un premier commissaire pense que cette motion n'est plus d'actualité. Effectivement, l'étude qu'elle demande est actuellement réalisée. Par ailleurs, il n'est pas convaincu des arguments énoncés dans les considérants de la motion. Tout d'abord, quelle est la littérature scientifique documentant l'évolution de la pratique sportive chez les adolescentes? Celles-ci décident-elles d'arrêter le sport pour les raisons mentionnées par M. Thévoz? Le commissaire souhaite avoir plus de précisions sur ces «nombreuses recherches en sociologie des corps et des pratiques sportives» (cf. premier considérant de la motion).

M. Thévoz recommande à la commission des sports de s'adresser à M<sup>me</sup> Caroline Dayer, chercheuse associée de l'Institut des Etudes genre à l'Université de Genève.

Celle-ci documentera le sujet de manière détaillée afin que les commissaires comprennent en quoi le sport est structuré par des rapports sociaux de genre.

Le même commissaire soulève que le deuxième considérant met en doute l'accès facilité aux espaces publics pour les femmes. Les motionnaires sont-ils certains que les femmes pratiquent moins le vélo ou le jogging? Certes, il ne croise pas autant de cyclistes et de joggeurs masculins que féminins. Cependant, les

hommes bénéficient-ils réellement d'un accès extrêmement facilité aux espaces publics (jogging, vélo, sport urbain)?

M. Thévoz avoue que les considérants sont formulés de manière à mettre en évidence les différences entre hommes et femmes. Celles-ci sont peut-être sèchement énoncées.

Néanmoins, les considérants dénoncent une certaine réalité. Il rappelle avoir discuté avec beaucoup de femmes qui disaient ne plus aller courir à certaines heures dans les parcs ou autres espaces publics. Ce problème est-il lié au harcèlement de rue, au sport ou à l'accès aux espaces publics? Cette question mérite d'être creusée.

Le même commissaire est choqué du troisième considérant «les stéréotypes sexuels valorisant la force, l'endurance et la puissance, les discriminations touchant au corps des femmes dans l'espace public». Il rappelle que certaines sportives professionnelles sont payées plus que les hommes. Par ailleurs, au basket, les femmes et les hommes ne suivent pas le même règlement. Il fait remarquer que le corps de la femme est très différent de celui de l'homme. Il trouve ce considérant sexiste et demande aux motionnaires de le justifier.

M. Thévoz indique que la question des stéréotypes sexuels est largement documentée par la recherche en sociologie. Les motionnaires ont lu plusieurs documents scientifiques sur la question et se basent sur ceux-ci pour mentionner les stéréotypes sexuels. Ce sujet est abondamment documenté. M. Thévoz suggère à la commission de demander des références plus précises aux chercheurs. L'essentiel de la motion est l'étude que le Conseil municipal demande au Conseil administratif, étude qui ne correspond pas à celle actuellement menée par M. Kanaan (fréquentation des piscines).

En poursuivant, le commissaire se dit choqué du quatrième considérant: «le fait que les clubs masculins ont un accès privilégié aux installations conçues par des hommes pour des hommes, ce que nous appellerons une «rente masculine» et que la part du sport féminin est encore sous-développée par rapport à son potentiel aussi bien qu'aux besoins de santé publique». Il ne comprend pas ce considérant et demande aux motionnaires de le lui expliquer.

M. Carasso salue la lecture attentive et scolaire du commissaire

Ce même commissaire comprend la position idéologique d'égalité des genres. Néanmoins, en Suisse, il n'y a pas de ministre du sport: le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) est en charge du sport. Par conséquent, les commissaires prônant l'égalité des genres sont-ils prêts à ce que les femmes soient obligées de servir leur pays au niveau militaire? Ce département englobe les domaines sportif et militaire.

M. Carasso considère que cette remarque est hors sujet. Par ailleurs, celle-ci est inadéquate considérant qu'une majorité des Chambres fédérales a récemment

envisagé de sabrer un million des investissements voire de couper complètement le Service d'égalité de la Confédération.

Un deuxième commissaire ne comprend pas que les motionnaires demandent d'auditionner M. Kanaan et M<sup>me</sup> Salerno. Cette motion demande uniquement une étude. Etant donné que celle-ci correspond à l'étude actuelle conjointement réalisée par le département des deux magistrats précités, il convient d'attendre la réception des résultats et de les analyser.

M. Carasso fait remarquer que la motion a été déposée en juin 2014. Jusqu'à ce jour, les motionnaires n'étaient pas au courant de la réalisation de l'étude sur le sport féminin. Afin de ne pas ralentir les travaux de la commission, il suggère de ne pas faire d'audition et de demander aux départements le détail du cahier des charges de l'étude.

#### *Discussion et vote éventuel*

Un troisième commissaire est mal à l'aise avec cette motion. La refuser signifie-t-il qu'il est contre l'égalité des sexes? L'accepter signifie-t-il qu'il est pour? Si les femmes ne vont pas courir le soir, n'est-ce pas pour des raisons de sécurité? Cette motion ne fait que mettre de l'huile sur le feu. De plus, elle n'est pas le lieu de défense de l'égalité entre hommes et femmes. Certes, cette motion a été déposée il y a plus de deux ans. Cependant, il n'a aucune envie de voter celle-ci et rouvrir le débat sur l'inégalité des sexes. La femme a moins de masse musculaire que l'homme, ce qui, biologiquement, la rend moins forte. Ce commissaire a tenu un club de sport durant dix ans et a largement favorisé le sport féminin: les filles avaient les mêmes créneaux horaires que les garçons. Cependant, après un certain nombre d'années, celles-ci abandonnaient le sport. Il ne soutient pas cette motion: il n'est pas contre l'égalité entre femmes et hommes mais trouve que cette motion ne fait que rajouter de l'huile sur le feu.

La présidente rappelle que l'égalité entre femmes et hommes est inscrite dans la Constitution (loi sur l'égalité entre femmes et hommes). Les citoyens suisses se doivent de respecter ce texte de loi.

Ce même commissaire trouve les considérants de la motion déplacés. Il est pour l'égalité entre femmes et hommes. Néanmoins, il est contre certains considérants de la motion: ceux-ci sont déplacés et à la limite du sexiste.

M. Thévoz reconnaît qu'un ou deux considérants sont quelque peu provocants. L'idée était de réveiller certaines consciences.

Un quatrième commissaire pense que cette motion ouvre un débat très intéressant. La commission des sports se doit de mener ce débat devant la société

et le Conseil municipal. Les difficultés d'accès à l'espace public expliquent en partie l'inégalité des sexes.

Le premier commissaire rappelle que l'enquête en ligne sur le sport féminin a été réalisée (projet sport et genre). Par conséquent, la motion M-1143 n'a plus lieu d'être. Il soutient les propos du troisième commissaire et trouve que depuis le début de l'année, la commission des sports dévie complètement: elle ne traite pas des problèmes de sport.

Une commissaire suggère d'auditionner M. Kanaan afin de connaître l'état des lieux de l'étude sport et genre.

Le quatrième commissaire pense que la motion M-1143 doit être discutée avant d'être votée. Cette motion rouvre le débat sur la question du sport et du genre. Il y a là un réel problème sociétal à régler.

Le deuxième commissaire ne voit pas en quoi cette motion le résoudra.

M. Carasso souligne qu'une motion est un signal que le Conseil municipal envoie au Conseil administratif. Certes, elle ne résoudra pas le problème mais donne une impulsion et suggère un positionnement politique.

La présidente demande aux commissaires s'ils souhaitent voter la motion M-1143 ce soir sans effectuer d'auditions.

La motion est votée et acceptée par 7 oui (4 S, 1 Ve, 2 EàG) contre 4 non (1 MCG, 1 UDC, 1 DC, 3 LR).

## **Séance du 19 octobre 2017**

### *Reprise de la motion*

*Audition de M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative chargée du département des finances et du logement (DFL), accompagnée de M<sup>me</sup> Héloïse Roman, chargée de projet au service A21-Ville durable, de M<sup>me</sup> Esther Alder, conseillère administrative chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de M. Alain Mathieu, adjoint de direction au Service de la jeunesse, et de M<sup>me</sup> Stéphanie Pédat, adjointe de direction, et de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport (DCS), accompagné de M<sup>me</sup> Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports*

En introduction, M<sup>me</sup> Salerno souligne que l'étude et le plan d'action sur la thématique «genre et le sport» sont novateurs et emblématiques d'un mode de travail qui met en lien des magistrat-e-s, des départements et des services dans l'administration municipale; un mode de travail que le Conseil administratif applique déjà à d'autres thématiques transversales, comme la lutte contre les discriminations et la politique économique. Selon les thématiques, le Conseil

entend poursuivre sur la voie de la délégation du Conseil administratif, en impliquant les départements, les services et les associations subventionnées, en cherchant à établir des partenariats avec les privés, les institutions cantonales et les communes. M<sup>me</sup> Salerno rappelle que le programme Genre et Sports a débuté en 2014. L'Agenda 21 a très vite collaboré avec le DCS/SPO et le DCSS/DEJ, ainsi qu'avec des associations subventionnées par l'administration municipale. A la suite d'un bilan en 2015, il a été décidé de poursuivre les réflexions, en raison de l'importance de ces enjeux, du point de vue politique et pour l'administration. On a aussi remarqué que le milieu du sport et les associations sportives faisaient bon accueil à cette problématique; on a remarqué qu'ils étaient demandeurs de réflexion et d'accompagnement. Un groupe de travail constitué de l'Agenda 21, du Service des sports (SPO) et du Service de la jeunesse (DEJ) a alors lancé un mandat pour une enquête qui s'est déroulée entre janvier 2016 et janvier 2017.

M<sup>me</sup> Roman présente un exposé de l'*Analyse des facteurs influençant les pratiques sportives des femmes* à Genève, en synthèse de l'enquête menée entre 2016 et 2017 par Yves Raibaud, géographe, spécialiste des questions de genre et son équipe, composée des sociologues Laetitia César-Franquet et Arnaud Alessandrin. L'exposé est distribué aux membres de la commission et projeté à l'écran. Le présent compte-rendu reprend les propos complémentaires aux informations mentionnées dans le document distribué.

L'enquête s'est nourrie de données fournies par le Service des sports et le Service de la jeunesse, et de données suisses et européennes sur les pratiques sportives des femmes. Un questionnaire en ligne entre août et octobre 2016 a permis de récolter plus de 1600 réponses de femmes, soit le double de l'objectif fixé par les mandataires. Des entretiens de groupe ont été menés avec une quarantaine de femmes et, individuellement, avec 18 acteurs et actrices-clés du réseau sportif. L'enquête a aussi été assortie d'observations sur les équipements sportifs d'accès libre.

M<sup>me</sup> Roman livre quelques chiffres marquants tirés de l'enquête. 84% des femmes ayant répondu au questionnaire affirment avoir une pratique sportive. Celles qui disent ne pas pratiquer un sport sont âgées entre 26 et 45 ans, une période de la vie où il est difficile de concilier vie professionnelle et vie privée. Seules 12% des femmes de ce groupe assurent ne pas souhaiter faire davantage de sport. 75% des femmes ayant répondu au questionnaire disent qu'elles ont dû arrêter le sport à certains moments de leur vie; les principaux facteurs: la grossesse, la famille, les enfants, le travail et le manque de temps. 30% des femmes ayant répondu, dont plus de la moitié sont des étudiantes, affirment avoir été témoins ou avoir été concernées par des propos et des gestes sexistes. Des proportions très importantes, mais probablement sous-estimées en raison de la difficulté de nombreuses personnes à identifier les mots et les gestes sexistes. 43%

des femmes ayant répondu disent que le sport féminin bénéficie des mêmes avantages que le sport masculin, ce qui indique que les perceptions ne correspondent pas toujours à la réalité. Enfin, 35% des femmes ayant répondu disent préférer les pratiques sportives non mixtes.

Commentant les résultats de l'enquête, M<sup>me</sup> Roman met en évidence deux volets. Le premier volet fait le tour de l'offre sportive de la Ville; le deuxième analyse les facteurs qui influencent les pratiques sportives des femmes.

S'agissant de l'offre sportive municipale, l'étude montre que 70% des subventions sportives sont utilisées par des hommes. Les hommes sont plus nombreux que les femmes à bénéficier des aides publiques via les associations et les clubs. Les activités pratiquées en majorité par des hommes sont mieux soutenues que les sports pratiqués davantage par des femmes. La comparaison avec les données relatives à la formation des moniteurs et monitrices et au dispositif Sport Art Etudes permet d'observer une tendance identique au niveau cantonal.

Concernant l'analyse de l'offre sportive de la Ville, les mandataires pointent le manque d'une systématique dans la collecte de données statistiques permettant d'alimenter un dispositif d'évaluation permanente des politiques sportives sous l'angle des inégalités hommes-femmes.

Pour ce qui est des contraintes qui influencent les femmes dans la pratique sportive, M<sup>me</sup> Roman signale le sentiment de culpabilité, qui est un frein à la décision de certaines femmes ayant des enfants de prendre du temps pour elles-mêmes. A cet égard, elle relève que les activités libres, comme la course, le vélo, la natation, offrent plus de flexibilité de temps que les installations municipales ou associatives. Elle souligne aussi le frein des stéréotypes de genre. De nombreux témoignages de sexisme ordinaire, qui se croisent avec d'autres formes de discriminations, telles que le racisme, l'homophobie ou les discriminations liées au handicap ou au surpoids. M<sup>me</sup> Roman relève que les femmes dénoncent peu, et préfèrent développer des stratégies d'évitement. De leur côté, les mandataires ont observé, dans leurs entretiens avec les acteurs et actrices-clés, que les enjeux du sexisme sont encore peu pris en compte dans le secteur sportif. Il est vrai que les contraintes en lien avec le sexisme sont les mêmes dans l'espace public, aussi bien en faisant du sport que dans les déplacements quotidiens. Mais malgré ces obstacles, les femmes sont quand même présentes dans la Ville. A ce sujet, la pratique sportive peut être un moyen, pour les femmes, de se l'approprier et d'y affirmer leur présence, notamment dans des lieux mixtes, comme les patinoires provisoires, les Bains des Pâquis ou les bords du Rhône.

M<sup>me</sup> Roman passe ensuite en revue les recommandations des mandataires. Elle mentionne la nécessité d'affiner les indicateurs d'analyse et d'évaluation; la formation de l'encadrement professionnel; la sensibilisation des jeunes, en

favorisant des sports mixtes; l'adaptation des horaires des centres sportifs au temps des femmes et pour encourager la pratique du sport en famille; l'application de chartes d'engagement contre les discriminations; le soutien à des initiatives innovantes en matière d'égalité, notamment dans la politique des jeunes; le développement de campagnes de communication sur le sport féminin, en valorisant les athlètes exemplaires; la sécurisation des parcours sportifs pour encourager les femmes à s'approprier la ville; l'expertise de femmes sportives dans la conception et l'adaptation des équipements sportifs; la mise en communication des clubs et associations sportives féminines pour favoriser la coordination; la parité à tous les niveaux décisionnels dans les instances sportives.

S'agissant des perspectives, M<sup>me</sup> Roman rapporte que depuis la fin de l'enquête, le groupe de travail A21/SPO/DEJ travaille sur la communication de ses résultats aussi bien dans l'administration municipale qu'auprès du public. Une séance d'information est prévue pour les associations, le 6 novembre prochain, et pour les médias, ce sera le 7 novembre.

Du point de vue organisationnel, le groupe de travail de suivi de l'enquête est devenu un groupe de travail de mise en œuvre, auquel s'est joint aussi le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO). Il est aussi question de créer un groupe d'expertes externes pour accompagner les travaux.

En ce qui concerne le suivi des recommandations de l'enquête, il y a des recommandations prioritaires sur lesquelles il convient de se concentrer jusqu'à la fin de la législature. Un plan d'action de long terme doit également être échauffé. A ce propos, M. Kanaan, en tant que responsable de la politique sportive, observe que, historiquement, le sport est perçu par ses acteurs et actrices depuis une perspective positive (bon pour la santé, épanouissant, créateur de lien social). Depuis ces instances on ne voit pas toujours les aspects moins reluisants. Il souligne que le DCS est prêt à jouer le jeu pour promouvoir un meilleur équilibre entre hommes et femmes dans le sport. Il rappelle une précédente campagne pour lutter contre l'homophobie dans le sport. Dans le domaine des femmes et du sport, il considère que l'évaluation budgétaire de la répartition genrée des ressources sportives est déjà un exercice de transparence. On pouvait se douter des résultats dès lors qu'on sait que les principaux sports d'équipe sont historiquement pratiqués majoritairement par des hommes, même si la situation évolue, comme on le voit dans le football. C'est une réalité qu'il faut remettre en question pour que chacun-e soit à l'aise dans la pratique sportive, individuellement ou en équipe, et quelle que soit la discipline. M. Kanaan évoque un projet d'activités sportives à pratiquer en famille, adultes et enfants ensemble dès les années 2018-2020; et un projet de garde d'enfants au Centre sportif du Bout-du-Monde à proposer pour la prochaine législature, dans la foulée de la refonte du centre. Cela n'empêche pas qu'on imagine d'autres mesures, parfois en s'inspirant d'autres villes. S'agissant de la sensibilisation, qui est un vaste enjeu, M. Kanaan note que

## Motion: sortir du sport au masculin

dans les milieux dirigeants des sports, on se dit majoritairement ouvert à la pratique sportive féminine et à la participation des femmes, mais on se complaît dans le constat qu'elles ne font pas le pas. A son avis, sans faire de reproches, il faut travailler ensemble à dépasser certaines attitudes, conscientes et inconscientes, qui freinent la participation des femmes.

A propos de la présence des sportives dans la ville, M. Kanaan souhaite développer un projet de parcours sportif réalisé avec des femmes, conçu sous l'angle de l'aménagement urbain. Pour illustrer la pertinence de ce projet, il évoque l'apparence peu agréable du parcours Théâtre du Loup – Théâtre du Galpon, sous le pont de Saint-Georges, où il faut vraiment être motivé pour s'aventurer à faire du jogging.

S'agissant des statistiques, M. Kanaan rappelle l'expérience de son département dans les enquêtes sur les publics. Il se propose de récolter des données sur la fréquentation des lieux sportifs selon les sexes, et d'en réaliser une analyse régulière. Il entend mettre à contribution les associations et les clubs de sport.

Concernant la lutte contre les discriminations, M. Kanaan entend mener une campagne visant à responsabiliser les hommes fréquentant les milieux sportifs sur le sexisme, y compris dans le registre des plaisanteries.

M<sup>me</sup> Alder, responsable du DCSS, rappelle que le Service de la jeunesse avait mené une étude sur le genre en 2014. Elle retrouve certains des constats de cette étude dans l'enquête dont on rend compte ce soir. Le DCSS va continuer à travailler sur les indicateurs d'analyse. Une enquête de fréquentation des lieux destinés aux jeunes sera aussi menée. Elle mentionne le skate-park de la plaine de Plainpalais, mais aussi les salles de gymnastique et les golfs urbains. L'enquête sur le genre et les sports a déjà constaté que la mixité est plus visible dans les patinoires saisonnières des Bastions et des Charmilles, et sur les parcours de golf urbain qu'au skate-park de Plainpalais. Sur ce site, on observe que les filles sont plus nombreuses à être spectatrices qu'actrices. D'après ce qu'on lui a rapporté, les filles ne souhaitent pas forcément qu'on leur accorde des plages horaires réservées, mais partager l'espace avec les garçons. Il conviendra de prendre en compte leurs envies. C'est dans une perspective de mixité que M<sup>me</sup> Alder souhaite encourager les filles à pratiquer les sports urbains. Elle évoque un projet mené avec une association qui donne des cours de skateboard aux filles, un samedi matin par mois.

Concernant la recommandation sur la sensibilisation, M<sup>me</sup> Alder relève que la manifestation Plaine des jeunes regroupe entre 60 et 80 associations actives dans le domaine des jeunes auprès de qui il est pertinent de mener une action. En 2018, un travail sera aussi mené dans les maisons de quartier. La thématique du genre et du sport sera proposée pour l'ordre du jour du prochain Forum des maisons de quartier.

*Questions des commissaires*

Un commissaire juge l'étude intéressante. Cependant, il est déçu parce que l'étude se focalise sur les femmes, ce qui paraît sexiste. Il rappelle son engagement pour le sport féminin, mais souligne que les hommes et les femmes sont quand même très différents. A propos des commentaires dits sexistes, il note que si des hommes font des remarques sur le physique d'une sportive, cela sera considéré comme une agression, alors que si des femmes congratulent un homme sur son physique, il en sera flatté. Il croit qu'il en est ainsi aussi dans la vie quotidienne et que le milieu sportif n'est pas plus sexiste. Il aurait été intéressé à ce que des hommes participent à l'enquête, qu'on leur pose des questions. A son avis, leurs réponses auraient pu être surprenantes.

En réponse, M<sup>me</sup> Salerno explique que si les hommes n'ont pas été interrogés, c'est parce que le champ d'analyse de l'étude cherche à comprendre le regard des femmes sur les équipements sportifs et le sport dans l'espace public. M<sup>me</sup> Salerno pense aussi que le sexisme dans le sport est le même que dans la vie quotidienne. Il n'en reste pas moins qu'il s'agit ici d'évaluer une politique publique de la Ville. Depuis la collectivité on peut avoir l'intention de déployer des politiques publiques pour tout le monde avec les impôts de tout le monde. Mais dans la réalité, il y a des biais. C'est pourquoi en travaillant pour les individus en général, il convient de faire attention aux spécificités. La question, d'abord, est de vérifier si les offres financées par l'impôt bénéficient en priorité à un certain public. On veut aussi savoir ce qu'on peut améliorer pour assurer aux femmes, qui sont la moitié de la population, le droit de faire du sport. Faut-il laisser le sexisme s'épanouir ou y a-t-il de l'éducation à faire? Les dix recommandations de l'étude, qui restent très larges, inciteront la collectivité à lancer des projets pour avancer. En cours de route, on verra que certaines actions trouveront un public, répondront à un besoin, et on les fera évoluer; d'autres donneront moins dans la cible.

Au sujet des 70% des subventions sportives utilisées par les hommes, ce commissaire aimerait connaître la liste des sports réservés aux hommes.

En réponse, M. Kanaan rappelle que les hommes sont nettement majoritaires dans les sports d'équipe qui utilisent des infrastructures lourdes, comme le football et le hockey sur glace. Cependant, dans le football, les choses évoluent, même si c'est lent. Les 70% des subventions sportives qui profitent aux hommes résultent non pas d'une volonté, mais d'une réalité historique, d'un manque d'incitation et du fait que les demandes de subventions proviennent principalement de certains domaines.

M<sup>me</sup> Bonvin explique qu'il y a peu de sports excluants. Au niveau mondial, le cricket est historiquement masculin, alors que la natation synchronisée et la gymnastique artistique sont féminins. Les choses évoluent toutefois dans le sens de la mixité. En Suisse, la natation synchronisée est mixte et aux Jeux

## Motion: sortir du sport au masculin

olympiques, la gym artistique pourrait être supplantée par la gym acrobatique, qui est mixte.

M<sup>me</sup> Salerno relève que la question est aussi de savoir à qui on alloue des ressources. Elle annonce que dès 2018, le DFL, puis le DCSS, commenceront une réflexion sur la budgétisation sensible au genre, ce qui, en plus de permettre une autre lecture des documents financiers, donnera un nouvel outil de pilotage pour mesurer les politiques publiques.

Le même commissaire fait observer que dans le tournoi inter-services, la seule équipe dans laquelle il y a des femmes, même si la parité n'est pas atteinte, est celle du Conseil municipal. Il espère que le Conseil administratif fera d'abord de la promotion pour cet événement dans l'administration.

Une commissaire s'étonne de voir dans l'exposé que le fitness urbain figure comme une offre utilisée majoritairement par des hommes. M<sup>me</sup> Alder manifeste le même étonnement, car le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) avait fait le constat inverse. Il faudrait en savoir plus sur les moments où les mandataires ont fait leurs observations. Elle souligne que ces installations sont à disposition jour et nuit et, à sa connaissance, le public est varié. Les échos reçus de M. Kanaan indiquent aussi que les fitness urbains sont surtout utilisés par des jeunes hommes à certains moments de la journée. Il pense que le succès de ces installations est lié au coût des fitness privés et à la saturation du fitness des Vernets.

La commissaire a reçu des témoignages sur des enseignants de sports dans une école qui tiennent des propos étonnants sur les filles et la pratique sportive. Elle demande si, dans le cadre de la recommandation «former, éduquer», il serait envisageable d'avoir des liens avec le Département de l'instruction publique (DIP). Tout en rappelant que ce domaine est du ressort exclusif du DIP, M. Kanaan est aussi d'avis que la formation des enseignant-e-s est un lieu de sensibilisation. Pour sa part, il pense que la Ville et le DIP devraient collaborer dans ce domaine.

Un commissaire souhaiterait en savoir plus sur la mise en œuvre de la recommandation sur l'amélioration des indicateurs d'analyse. Il demande aussi des précisions sur le travail avec les partenaires après la présentation des résultats de l'enquête du 6 novembre. Il aimerait savoir aussi s'il y a des pratiques sportives particulièrement prometteuses pour favoriser la mixité.

M. Mathieu souhaite signaler, d'abord, que l'enquête lui a révélé qu'il est misogyne à l'insu de son plein gré. Pour sa part, il observe, parmi les jeunes, des sensibilités et des pratiques différenciées entre les hommes et les femmes. Les hommes sont préoccupés par les résultats, les femmes sont intéressées par l'ambiance. Il y a des domaines dans lesquels on répond au sexisme par des quotas, dans d'autres par l'effort. Il est d'avis qu'après avoir réalisé le skate-park de

Plainpalais, qui est surtout occupé par des garçons, il faudrait maintenant penser à un skate-park pour les filles. Au passage, il rappelle qu'à l'origine, les rampes du skate-park de Plainpalais avaient été installées pour les garçons qui s'attroupaient sur la place Béla-Bartok, devant la Maison du Grütli. M. Mathieu évoque différentes animations, depuis 2014, à l'intention des filles intéressées à faire du skate sur le bowl de Plainpalais. Lors de la dernière animation, le 7 octobre, il s'est aperçu que les filles de 16-18 ans n'étaient nullement intéressées aux compétitions. En revanche, les initiations matinales pour les filles plus jeunes ont eu plus de succès. M. Mathieu met beaucoup d'espoir dans la nouvelle génération, qui est davantage élevée dans la mixité. Il espère d'ailleurs qu'ont multipliés les programmes mixtes dès la petite enfance.

Répondant sur la définition des indicateurs, M<sup>me</sup> Pédat explique qu'il est prévu d'observer ce qui se passe dans les salles de gymnastique ouvertes pendant l'hiver par les travailleurs sociaux et travailleuses sociales hors murs, avec une attention particulière sur les pratiques sportives, les moniteurs et monitrices, ainsi que sur les filles, afin de comprendre quel rôle elles jouent dans ces moments-là.

M. Mathieu précise qu'en hiver, le DEJ ouvre 18 salles de gym pour permettre aux jeunes d'y pratiquer du sport. Les sports de combat et les arts martiaux sont très demandés, mais pour éviter que cela ne soit un encouragement à la violence, le DEJ a invité la judoka olympique Juliane Robra pour parler aux jeunes, qui l'ont écoutée avec attention.

Concernant la restitution de l'enquête, M<sup>me</sup> Roman explique que le 7 novembre, les résultats seront publiés sur le site de la Ville. On invitera à la restitution les femmes qui ont répondu au questionnaire en ligne et qui ont souhaité être informées des suites. On veut aussi connaître leurs réactions devant les résultats. Les associations actives dans le sport, l'égalité et la jeunesse, qui ont aussi aidé à diffuser l'information sur l'enquête sont bien sûr aussi invitées.

Sur le groupe d'expertes, M<sup>me</sup> Roman explique que l'étude recommande de favoriser la participation et la coordination des femmes. Inviter les femmes actives dans le sport et l'égalité à accompagner la mise en œuvre des recommandations est l'une des motivations pour créer un groupe d'expertes. Elles seront sollicitées pour évaluer des actions, car on veut tester des choses, et pour participer à la réflexion sur les actions de long terme.

Un commissaire demande des précisions sur le champ du mandat d'étude. Dans l'ordre du jour, l'audition est nommée «Genre et sports», alors que l'exposé s'intitule «Analyse des facteurs influençant les pratiques sportives des femmes à Genève».

M. Kanaan répond que le choix assumé est de travailler sur les pratiques sportives des femmes. Il rappelle que le DCS s'est intéressé à l'étude des publics

## Motion: sortir du sport au masculin

dans les musées et les bibliothèques. Dans le domaine des sports, on a choisi de prioriser les femmes. M. Kanaan explique qu'en tant que responsable municipal des sports, il reçoit beaucoup de commentaires de femmes sur les obstacles qu'elles rencontrent dans la pratique sportive, aussi bien concernant les équipements que sur les comportements. Même si on connaît les tendances, il y avait donc un besoin d'analyser la situation et de la documenter.

Ce même commissaire s'interroge sur le choix du mandataire. Il note que M. Raibaud travaille à Bordeaux, qu'il observe principalement les villes françaises et écrit: «La ville durable est faite pour les hommes blancs hétérosexuels, en bonne santé et sans obligation familiale.» Il demande pourquoi ne pas avoir mandaté des chercheurs et chercheuses d'ici, où il y a des laboratoires en études de genre, et demande si la Ville a mandaté ce chercheur en connaissant ses biais de départ. M. Kanaan répond que dans la réalité, on observe qu'il ne s'agit pas de biais mais bien de constats. Dans les faits, le contrôle de l'espace public est bien exercé par les hommes blancs.

Répondant à ce commissaire, M<sup>me</sup> Roman rapporte que le mandat de l'étude a été attribué à la suite d'un appel d'offres, en réponse duquel il y a eu deux offres provenant, l'une, de l'Université de Genève, l'autre de Bordeaux. L'équipe de M. Raibaud a semblé la plus convaincante. Elle précise qu'il n'y a pas, en Suisse romande, beaucoup de spécialistes du sport et du genre. Dans le choix des mandataires, l'expérience de l'équipe de M. Raibaud sur d'autres villes a été un élément déterminant. Cette expertise permet en effet de faire des comparaisons et de mettre en perspective les données récoltées localement, et d'observer les actions menées dans d'autres collectivités publiques.

Le même commissaire demande encore si le mandat concernait bien Genève ou s'il mentionnait un volet comparatif. M. Kanaan répond que l'étude devait bien porter sur Genève, mais il fallait aussi quelqu'un ayant l'habitude de ce type de question. Il reconnaît qu'il a été étonné de constater qu'il n'y avait pas plus de chercheurs traitant de ces domaines. M<sup>me</sup> Roman précise qu'il y a bien à l'Université de Lausanne des spécialistes de la sociologie du genre. Elle mentionne Mmes Eléonore Lépinard et Lucie Schoch, en précisant qu'elles n'étaient pas disponibles pour faire l'étude.

Interrogée sur le coût du mandat, M<sup>me</sup> Roman explique qu'il a coûté environ 25 000 francs, une somme qui a été répartie sur trois départements. Elle fera parvenir à la commission le texte de l'appel d'offres.

Un autre commissaire demande s'il y a un bilan de la campagne «Genre et Sport 2014» menée par l'Agenda 21. Au sujet du sport dans l'espace public, il demande s'il y a des études sur son appropriation par le genre masculin et sur son réinvestissement par les femmes.

M. Kanaan est d'avis que plutôt que des études sur l'espace public, il faut y mener des actions concrètes. D'après les échos qui lui parviennent, si les filles ne s'aventurent pas davantage au skate-park de Plainpalais, c'est parce qu'elles y font face à du mobbing. Il est arrivé que des garçons abordent, dans le tram, une fille portant une planche à roulettes, et lui demandent si c'est le skate de son copain. A son avis, il faudrait développer les initiations au skate dans des espaces propres, où les filles feraient leurs premiers pas et progresseraient dans la pratique. En revanche, il ne pense pas qu'elles souhaitent que l'installation ferme à certaines heures pour la réserver aux filles. M. Kanaan a cru comprendre de la part de ces jeunes femmes que le skate-park de Plainpalais est un des pires en Suisse romande pour le sexisme. Heureusement, le skate-park de la Praille, sous la route des Jeunes, est meilleur de ce point de vue. Il se réjouit que la commune de Lancy se prépare à le rénover. M. Kanaan dit que globalement, à Genève, on manque d'espace, mais on y travaille.

M. Mathieu évoque des actions menées dans les patinoires. Aux Vernets, où la pratique du hockey sur glace prend beaucoup de place, le lieu est fréquenté à 80% par des garçons. Aux Bastions, la parité est complète, parce que le hockey est proscrit. Aux Charmilles, deux tiers de la surface de la patinoire étaient consacrés au hockey. Maintenant, la surface réservée au hockey a été réduite à un tiers, ce qui a permis de diversifier l'usage de l'installation et gagner en mixité. Les filles et les garçons partagent volontiers la glace. Il insiste sur l'importance de la volonté et de l'encadrement pour mener ces actions.

Sur la campagne «Genre et Sport 2014», M<sup>me</sup> Roman répond qu'un bilan a été mené au début de l'année 2015. On en a profité pour analyser ce qui avait émergé dans les tables rondes, les débats, ou à l'occasion de projections de films. Les témoignages individuels étaient intéressants, mais il manquait une enquête pour faire un diagnostic plus général. L'étude présentée est directement issue de ce bilan.

Une commissaire remercie les auditionné-e-s pour avoir mené l'enquête et d'en avoir tiré des enjeux et des priorités. Elle souhaite baser ses interrogations sur les thèmes de l'éducation et de la formation, sur la lutte contre les discriminations, et sur l'image véhiculée par la presse. La commissaire a l'impression que la mixité est plutôt acquise dans le cadre scolaire, mais le changement est radical dans la pratique sportive professionnelle. C'est alors, dans le sport de haut niveau, que la presse véhicule ensuite des stéréotypes sur les corps masculins et féminins. Elle se demande si on peut amener de la mixité dans les compétitions et dans le circuit professionnel. Elle s'interroge en outre sur les pratiques sportives obligatoires à l'école. Est-ce qu'on enseigne les sports d'équipes? Qu'en est-il des sports de concentration, comme la grimpe, que même les petites filles peuvent pratiquer? Est-ce que les profs de sport emmènent souvent les élèves pratiquer du sport dans l'espace public? Elle évoque la pratique des marches nocturnes pour

les femmes dans l'espace public. Elle aimerait savoir comment travailler avec les enseignants de l'Instruction publique.

M. Kanaan rappelle d'abord que le sport à l'école est du ressort du Département de l'instruction publique. Il n'en reste pas moins que si la Ville a du travail sur la planche, le Canton en a encore davantage. Il ne se privera donc pas de solliciter ses instances.

La commissaire se demande si pour améliorer les choses au niveau cantonal, il faudrait lancer une autre enquête. M. Kanaan rappelle que la Fondation genevoise pour l'animation socio-culturelle (FASe) a été sollicitée pour l'enquête mandatée par la Ville, ce qui a permis de montrer le manque de données statistiques par genre. M<sup>me</sup> Roman fait observer que les mandataires de l'enquête ont rencontré des personnes de l'Office cantonal de la culture et du sport (OCCS), lequel a fourni des données. M<sup>me</sup> Bonvin fait observer que les enseignant-e-s de sport ne dépendent pas de l'Office.

Au sujet des marches de nuit, M. Kanaan confirme qu'il s'agit bien d'un projet pilote ayant pour but que les femmes se réapproprient l'espace public, qui est destiné à continuer.

Sur le sport à l'école, M<sup>me</sup> Bonvin explique que l'Office fédéral du sport (OFSP) n'a pas d'exigence sur des sports en particulier. Par contre, il demande que l'enseignement sportif permette de développer certaines aptitudes physiques, dont la dextérité. Ensuite, il appartient aux enseignant-e-s de choisir les pratiques selon leurs préférences respectives. Si un-e enseignant-e n'aime pas les sports collectifs, il-elle peut ne pas en proposer. En raison de ces choix, il y a des volées d'élèves qui ne font pas de natation. A Genève, la natation est obligatoire jusqu'à la 4<sup>e</sup> année, mais pas au-delà. Il y a des écoles où, à cause du manque de salle adéquate, la gymnastique sportive est remplacée par la rythmique. Quant au sport à l'extérieur, cela dépend à nouveau de la volonté des enseignants. L'escalade va bientôt commencer. Elle souligne que le DIP a dû recourir à des privés pour organiser cette opération dans les écoles, parce que les enseignant-e-s de sports ne souhaitent pas s'y investir. Elle précise cependant que les enseignant-e-s font beaucoup d'autres choses. M<sup>me</sup> Bonvin ajoute que le Service des sports essaye de développer des contacts avec le DIP, mais ce n'est pas simple. C'est l'une des raisons pour lesquelles les écoles de sports soutenues par la Ville ont autant de succès.

M<sup>me</sup> Alder se réjouit de l'intégration du service ECO au groupe de suivi. Il y a un travail à faire dans les préaux pour améliorer la mixité, car à l'heure de la récréation, ces espaces sont souvent accaparés par le football. Elle rappelle que le service ECO finance des ateliers de découverte de différentes disciplines, où il serait aussi souhaitable de développer la mixité. Elle tire aussi un bilan positif de l'expérience de «Dance with me».

M. Mathieu rapporte que dans un passé récent, dans les salles de gymnastique, le DEJ occupait les jeunes avec du basket ou du football, mais les lieux n'étaient fréquentés que par des garçons. L'arrivée du breakdance a amélioré la mixité jusqu'à même la parité. Depuis 2008, des groupes de filles et de garçons partagent la même salle avec plaisir, l'ambiance est beaucoup plus tranquille. Aujourd'hui, il y a toujours des salles réservées aux garçons, pour leur permettre de se dépenser, ce qui a aussi un effet sur la tranquillité dans les quartiers; en revanche, il y a deux salles ouvertes exclusivement aux filles. Elles y font du *cheerleading* et des arts martiaux.

Une commissaire attire l'attention sur les Gay Games, où on a remarqué qu'il y a beaucoup de mixité dans les compétitions, à tel point que cela encourage les Jeux olympiques à aller dans ce sens. Elle suggère d'oser mélanger les genres et les âges. Cette commissaire est impressionnée par l'éloquence de certaines donnes. 52% des équipements sportifs sont utilisés par des femmes, mais 70% des subventions bénéficient à des hommes. M<sup>me</sup> Bonvin explique que pour parvenir au premier pourcentage, on s'est basé sur la fréquentation des installations municipales. Dans les piscines, par exemple, la parité est pratiquement la règle. Le deuxième pourcentage est celui des subventions aux clubs.

La commissaire demande s'il est possible d'agir dans les médias. Elle remarque qu'à la télévision le foot masculin accapare presque toute l'attention. M. Kanaan répond qu'il est difficile pour une collectivité locale d'agir sur un média de portée suisse qui couvre des championnats internationaux. En revanche, en soutenant le développement du sport féminin, on crée une relève qui prend progressivement sa place dans le paysage. Il note que la médiatisation accrue du championnat européen de football féminin est un signe encourageant.

Pour M<sup>me</sup> Bonvin, la Radio Télévision Suisse (RTS) donne un mauvais exemple en traînant à couvrir le sport féminin, alors que sur Eurosport il y a une quasi-parité de 40/60. M<sup>me</sup> Bonvin relève qu'en septembre, la RTS a préféré suivre une Coupe Davis sans enjeu, tout en ignorant la Coupe des fédérations (Fed Cup). On sait pourtant que la médiatisation est importante pour encourager la visibilité d'un sport, mais la RTS préfère ce qui fait déjà de l'audience.

La commissaire a entendu, un jour, un conseiller municipal prétendre que le hockey était le seul sport d'élite, ce qui est faux, car à Genève, il y a des sportifs et sportives d'élite dans d'autres disciplines. M<sup>me</sup> Bonvin confirme cela et rappelle que le hockey genevois n'a jamais été champion suisse!

La même commissaire demande comment la Ville entend travailler avec les clubs dans le suivi de l'enquête, pour promouvoir l'image du sport féminin. M<sup>me</sup> Bonvin répond qu'il faut faire un vrai travail de fond. Les fédérations ont un rôle à jouer très important pour promouvoir le sport féminin, alors qu'elles invoquent le manque de rentrées de redevances média pour ne pas le faire. C'est

## Motion: sortir du sport au masculin

ainsi que le basket féminin a été mis de côté par la faitière suisse. Heureusement, elle a promis de changer les choses après une discussion avec la Ville. La Ville, à son niveau, valorise énormément toute proposition visant à encourager la création de sections féminines. Pour la sensibilisation, M<sup>me</sup> Bonvin envisage de projeter un film sur la figure de Billie Jean King, dont l'exemple a beaucoup contribué à l'avènement de la Women's Tennis Association (WTA). Même dans le tennis, il y a du chemin à faire. A l'heure actuelle, l'US Open est le seul tournoi qui assure la parité des gains.

Une commissaire reprend des propos de M. Kanaan qu'elle met en perspective avec les propos sur la banalisation du harcèlement qui sont souvent tenus sur les réseaux sociaux. Elle cite M. Kanaan qui a dit «sans condamner ou faire des reproches de sexisme». M. Kanaan répond que la citation est inexacte. Pour M. Kanaan, le sexisme doit être condamné absolument. Par contre, il est d'avis que dans le monde du sport, il conviendrait d'aborder le sujet du sexisme sous l'angle de la sensibilisation et pas seulement sous celui du reproche, pour amener les cercles dirigeants à admettre qu'il y a des obstacles matériels et des comportements qui freinent l'engagement des femmes dans le sport.

Cette commissaire, qui a travaillé pour le Service des sports, estime que ce milieu est très sexiste. Elle y entendait tous les jours des propos de sexisme ordinaire. Elle a eu vent de formations de la Direction des ressources humaines (DRH) sur ce sujet, destinées aux cadres, mais elle se demande comment ces enseignements peuvent être relayés à tous les niveaux hiérarchiques, et même auprès des élus.

M<sup>me</sup> Roman répond que dans le catalogue des formations de la DRH figure un cours sur le sexisme ordinaire; en revanche, il n'est pas obligatoire. Sont également organisés des ateliers sur le sexisme, l'homophobie et la transphobie au travail, notamment dans le cadre des Midis du développement durable.

Cette commissaire aurait aimé disposer de données pour vérifier si tous les départements sont représentés à ces formations.

Une autre commissaire salue la réalisation d'une enquête qui évalue les besoins des femmes par rapport aux installations sportives, à la sécurité et à l'accessibilité de l'espace public, pour que les femmes puissent faire du sport. Ce travail est indispensable. A ce sujet, elle revient sur le skate-park de Plainpalais et sur les échos rapportés par le magistrat Kanaan relativement à certaines filles qui préfèrent se rendre à la Praille plutôt qu'à Plainpalais. Il serait bon de réfléchir à l'existence de lieux non mixtes pour pratiquer le skateboard ou d'autres disciplines dans l'espace public, qui est très investi par la population masculine. Elle ne conteste pas le but de la mixité, mais pour évoluer vers une société sans stéréotypes de genre ni inégalités, il faut éviter que la mixité ne soit un concept creux et fourre-tout. S'adressant à M. Mathieu, la commissaire demande depuis

combien de temps le DEJ a commencé à ouvrir des salles non mixtes. Elle a été choquée d'entendre que des salles de gymnastique sont réservées aux garçons pour assurer une sorte de paix sociale. Ce seraient donc des lieux d'exutoire de la testostérone. Elle a eu le même sentiment en entendant que deux salles ont ouvert spécialement pour que les filles s'adonnent notamment au *cheerleading*, un sport très genré, non seulement du fait que ce sont des filles qui le pratiquent, mais aussi par l'image des femmes que cette pratique véhicule. Elle encourage les intéressé-e-s à faire attention au fait que certaines pratiques peuvent aussi porter des stéréotypes, comme le *cheerleading* pour les filles, ou d'autres sports qui sont proposés juste pour canaliser l'énergie des garçons. Elle demande à prioriser des pratiques non discriminantes plutôt que de biologiser certaines d'entre elles.

A propos du *cheerleading*, M<sup>me</sup> Alder explique que ce cours est proposé suite à une demande d'un groupe de filles. Dans sa démarche, le DEJ accompagne les jeunes en essayant de répondre à leurs demandes, sans les refuser d'emblée. Au sujet des salles de gym ouvertes aux garçons, elle explique qu'il s'agit d'une réponse à des problèmes causés par un mauvais usage de l'espace public. En règle générale, le DEJ essaye d'adapter les solutions pour répondre aux besoins et problèmes qui se présentent.

Revenant à la recommandation sur l'éducation, M<sup>me</sup> Alder mentionne le travail effectué par le personnel éducatif des institutions de la petite enfance. Le DCSS intervient très tôt pour intéresser les petits garçons et les petites filles aux jeux des uns et des autres. Mais le DCSS souhaite continuer cet effort aussi dans les préaux. Elle est convaincue que les résultats de l'enquête vont inciter la Ville à penser autrement l'organisation des préaux et l'acquisition d'équipements non genrés. L'objectif est d'en finir avec la différenciation, mais c'est un travail à long terme.

M. Mathieu partage les propos de la commissaire mais tient à souligner que les choses se passent différemment sur le terrain. Dans les faits, les garçons revendiquent dix fois plus que les filles. Il faudrait leur apprendre à s'exprimer davantage. Depuis quand ouvre-t-on des salles pour des activités destinées à l'un ou l'autre sexe? M. Mathieu explique que les ateliers de *breakdance* existent depuis 2008. Quant aux salles non mixtes, elles ouvrent à mesure que les filles revendiquent plus. Si elles demandent plus, on adaptera l'offre.

Concernant le Forum Sport et genre 2018, cette même commissaire aimerait s'assurer que la notion de mixité ne sera pas un mot vide de sens. Elle souhaite savoir comment articuler le forum de sorte à ne pas tomber dans le discours simple d'être toutes et tous ensemble, sans prendre la peine de déconstruire les rapports sociaux de sexe et les stéréotypes de genre.

M<sup>me</sup> Alder répond que le Forum sera une réalisation à construire ensemble, avec les partenaires, les maisons de quartier, la FASE, les acteurs sociaux, les

## Motion: sortir du sport au masculin

actrices sociales, les habitant-e-s, les jeunes. Il sera intéressant d'interroger les maisons de quartier pour comprendre pourquoi elles sont fréquentées surtout par les garçons, et que font les filles en même temps.

Un commissaire rappelle que les stéréotypes de genre conditionnent les gens dès l'enfance. Il demande si en suivant les recommandations de l'étude, on va faire comme en France ou en Suède, en obligeant les garçons à jouer à la poupée ou à faire du ballet ou du *cheerleading*, et en obligeant les filles à faire du rugby.

M<sup>me</sup> Alder répond qu'il ne s'agit pas d'obliger qui que ce soit. L'objectif de ce genre d'action est de permettre aux enfants de découvrir et d'expérimenter sans avoir d'a priori.

Une commissaire se souvient de l'étude du Bureau fédéral de l'égalité sur les sports et les femmes. C'était il y a vingt-cinq ou vingt-six ans. Elle a quand même l'impression que des progrès importants ont été faits depuis lors. A Genève, dans la lutte contre les stéréotypes, elle souhaite souligner le travail de l'École supérieure d'éducateurs et d'éducatrices de l'enfance. C'est une école récente, mais la présence dans le programme d'une sensibilisation à ces questions est déjà visible. La Haute école de travail social (HETS) se montre aussi sensible à ces questions-là. Il y a des lacunes au DIP, qui se voient dans les préaux des écoles, où la présence masculine s'impose dans l'espace des récréés. S'agissant des familles, la commissaire s'interroge sur la possibilité de développer un accompagnement des femmes avec enfants dans le choix d'un sport ou par l'aménagement de haltes-garderies dans les centres sportifs. Elle espère que cela ne se limitera pas au Bout-du-Monde.

Sur ce point, M<sup>me</sup> Alder fait observer que les machines de proxi-sports sont déjà adjacentes à des espaces de jeux pour enfants. Cela permet à l'adulte de les utiliser pendant que les enfants jouent. M<sup>me</sup> Alder croit qu'il faut poursuivre ces politiques, mais il faut aussi les financer.

M<sup>me</sup> Bonvin tient à signaler qu'il est prévu des haltes-garderies dans tous les centres sportifs qui doivent être rénovés.

Un commissaire souhaite savoir s'il y a d'autres villes en Suisse, ou en Europe, qui sont une référence dans cette matière.

M<sup>me</sup> Bonvin répond que dans la culture nordique, la mixité est une évidence. Par contre, il est très difficile de reproduire ici les exemples nordiques. En Suisse, les villes alémaniques font plus attention à la parité qu'en Suisse romande. A Bordeaux, la municipalité a fait un retour très positif sur le rapport produit par M. Raibaud, ainsi que sur les actions recommandées. A Paris, on travaille sur ces questions dans la perspective des JO. Au niveau fédéral, l'Office fédéral du sport (OFSP) fait du monitoring.

M<sup>me</sup> Roman évoque l'enquête Sport Suisse qui ne concerne que les licenciés, mais cette enquête-là ne fait pas beaucoup d'analyses sur le genre. A sa connaissance, à Berne on fait de la sensibilisation, mais sans avoir fait d'enquête comme à Genève. Par ailleurs, il y a des études sur le genre à partir d'autres entrées que le sport. De plus en plus de villes commencent à travailler sur le genre et l'espace public. A Paris, on a fait un travail sur l'aménagement des places publiques à partir du genre. A Bordeaux, on s'est intéressé aux déplacements des femmes dans la ville.

M<sup>me</sup> Bonvin signale que l'OFSPPO a tenu récemment une conférence sur l'accessibilité des lieux sportifs, qui ne sont pas toujours très accueillants, comme le montrent la Queue-d'Arve, Vessy ou Frontenex. La raison tient à ce que la majorité de ces infrastructures ont été réalisées avant les années 1980, en dehors de la ville, à une époque où les femmes fréquentaient peu les centres sportifs. Aujourd'hui, l'OFSPPO recommande de faire attention à l'accessibilité des grands centres sportifs par les transports en commun, ce qui favoriserait leur fréquentation par les femmes et les mineures. Qui s'aventurerait aux Evaux en novembre, à 18h? Le travail qui reste à faire est énorme, mais la prise de conscience fait du chemin. Genève pourrait donner une impulsion dans le bon sens.

Un commissaire invite à rester prudent dans l'usage de mots sexistes. Après la phase de l'enfance arrive le stade de la compétition et, avec lui, des dérives. Il convient de veiller à la formation dans les écoles et à l'encadrement des sportifs et sportives, à la mixité et à la qualité des programmes, pour assurer une meilleure ambiance. Et puisqu'il y a des manques pour assurer la pratique sportive des femmes, ce commissaire est favorable au développement d'activités à leur intention.

#### *Votes*

La commission approuve le vote immédiat de la motion M-1143 à l'unanimité.

La motion est rejetée par 6 non (2 MCG, 1 UDC, 3 LR) contre 6 oui (4 S, 1 Ve, 1 EàG).

*M. Emmanuel Deonna annonce un rapport oral de minorité (B).*

*Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est refusé par 31 non contre 29 oui.*

**24. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 24 juin 2014 de M<sup>mes</sup> et MM. Natacha Buffet, Olivier Fiumelli, Simon Brandt, Adrien Genecand et Patricia Richard: «Stop aux frais d'impression exorbitants et anti-écologiques!» (M-1144 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Danièle Magnin.**

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement (CAE) lors de la séance plénière du Conseil municipal du 28 septembre 2015. La commission, sous la présidence de M<sup>me</sup> Brigitte Studer, a étudié la motion lors de la séance du 26 juin 2018. La rapporteuse remercie chaleureusement M. Christophe Vuilleumier, procès-verbaliste, pour la clarté et la précision de ses notes de séance.

**Rappel de la motion**

Considérant:

- que les impressions papier effectuées par la Ville de Genève sont encore très nombreuses, alors même que la tendance est toujours plus celle du numérique, et qu'elles représentent, *de facto*, des frais considérables;
- qu'une grande partie des subventions accordées aux associations sont affectées aux impressions d'informations et à leur envoi postal à l'ensemble des conseillers municipaux (parfois plusieurs fois par an!);
- que tous les conseillers municipaux sont équipés de matériel informatique et d'une imprimante personnelle;
- que ces mêmes conseillers municipaux ont accès à tous les documents liés au bon fonctionnement du Conseil municipal en ligne,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de limiter autant que possible le nombre d'impressions au sein de tous les services en privilégiant toujours plus la transmission d'informations par le biais de supports numériques;
- d'indiquer à toutes les associations subventionnées par la Ville de Genève que toutes les informations transmises aux conseillers municipaux et à d'autres partenaires doivent l'être par voie strictement numérique;
- de n'envoyer aux conseillers municipaux les documents en format papier nécessaires aux commissions et aux séances plénières du Conseil municipal que sur demande expresse de ces derniers;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 173<sup>e</sup> année»: Développée, 1440.

- de faciliter l'accès et le maniement des divers objets liés aux travaux de commissions et de séances plénières en simplifiant le programme intraCM ad hoc.

### **Séance du 26 juin 2018**

La présidente rappelle qu'un autre objet portant sur un sujet similaire (Pour un Conseil municipal sans papier) a été voté par le Conseil municipal. Les motionnaires estiment tout de même que cette motion mérite d'être maintenue pour l'un des arguments qui y sont développés.

Un commissaire demande comment et pourquoi cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement. Par ailleurs, il existe un comité de pilotage qui travaille sur le projet de numérisation au sein du Conseil municipal. Les différents points évoqués dans cette motion sont donc obsolètes.

La présidente répond que la commission n'a pas la possibilité de renvoyer cette motion.

Une commissaire observe que cette option est possible pour les pétitions.

Un commissaire acquiesce.

Un commissaire socialiste rappelle que la commission de l'aménagement a renvoyé à la commission des travaux deux objets.

Un commissaire demande si ce renvoi était réglementaire.

Un commissaire propose que la commission se renseigne sur le renvoi de cet objet.

La présidente déclare qu'il y a un seul aspect à conserver au sein de cette motion.

Une commissaire se demande si ce point concerne la commission.

Un commissaire déclare avoir assisté à toutes les séances de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC) qui ont traité de cette question et il ne croit pas qu'il soit utile d'entendre une troisième fois ces explications.

Une commissaire remarque que cette problématique relève de la CSDOMIC et non de la CAE. Cela étant, elle répète que ce sujet a déjà été traité.

Une commissaire remarque que le Grand Conseil a renoncé à l'envoi des documents papier. Mais elle mentionne que les députés ont la possibilité d'utiliser des documents papier s'ils le souhaitent. Elle imagine que cette problématique relève de la bonne commission puisque cette dernière porte également sur l'aménagement.

## Motion: privilégier l'information par voie numérique

*Audition de M<sup>me</sup> Patricia Richard et M. Simon Brandt, motionnaires*

M<sup>me</sup> Richard explique que des efforts ont été entamés dans l'administration. Elle ne sait pas ce qu'il en est des associations mais elle remarque que celles-ci envoient encore fréquemment des documents papier. Elle signale ensuite que la troisième invite pourrait être supprimée. Elle se demande par ailleurs s'il ne faudrait pas donner une information à ce propos aux nouveaux municipaux.

Une commissaire se demande si les conseillers municipaux pourraient avoir le choix de recevoir les informations sous format numérique ou sous format papier.

M<sup>me</sup> Richard acquiesce. Elle rappelle que les conseillers municipaux reçoivent près de quinze courriers papier chaque mois.

Une commissaire remarque qu'il pourrait en aller de même pour les amendements.

M<sup>me</sup> Richard acquiesce. Elle déclare, cela étant, qu'il ne faut pas multiplier les auditions pour cet objet dont la problématique a été traitée au sein de la CSDOMIC.

Un commissaire déclare que celle-ci a en effet traité ce problème et qu'un comité de pilotage a été mis sur pied et la question des associations sera traitée. Il ne comprend pas dès lors pourquoi cette motion n'a pas été retirée.

M. Brandt remarque que chaque entité subventionnée doit rendre un rapport papier à l'administration. Et cette motion pourrait modifier cet aspect. Il signale par ailleurs qu'il serait possible de retirer 95% des textes du Municipal puisque tous les sujets sont évoqués sous un biais ou un autre.

Une commissaire demande s'il faudrait modifier le règlement portant sur les subventions.

M. Brandt répond que l'idée est de permettre aux associations de rendre les rapports d'activité sous format numérique.

La commissaire répond que le papier fait souvent office de preuve. Les services informatiques de la Ville pourraient-ils améliorer les recherches dans leurs outils?

M. Brandt acquiesce.

La commissaire déclare que les recherches sur le site du Conseil municipal sont difficiles et font perdre beaucoup de temps.

Une commissaire préférerait qu'on pose des questions sans faire de commentaires.

Une commissaire se demande ce qu'il en serait des flyers des différentes institutions.

M<sup>me</sup> Richard répond que ces flyers pourraient être envoyés sous format numérique.

Une commissaire déclare que ces flyers sont distribués dans l'ensemble de la Ville et elle ne croit pas qu'il y ait une différence importante avec la suppression des flyers envoyés aux élus.

M<sup>me</sup> Richard remarque que c'est une petite économie qui peut en générer d'autres.

Une commissaire socialiste remarque que ces rapports d'associations représentent un exercice de communication. En outre, il y a de l'emploi derrière ces documents en papier.

M<sup>me</sup> Richard remarque que les membres de son groupe préféreraient recevoir plus d'informations sous format numérique.

M. Brandt remarque qu'il est question d'économie d'impressions et il n' imagine pas de licenciement massif en Ville de Genève si les impressions institutionnelles sont limitées. Par ailleurs la mise en page ne change pas et il est possible d'imprimer le document numérique.

M<sup>me</sup> Richard signale en outre que la revue de la Ville de Genève est imprimée à Neuchâtel.

M. Brandt remarque qu'il est surtout question de l'administration.

Un commissaire socialiste répète que le Conseil municipal a voté un budget pour fonctionner sans papier. Il précise qu'il s'agit de la proposition PR-1227.

La présidente ajoute que la motion M-1156 fait référence au travail qui est en cours.

Un commissaire acquiesce et répète que cette motion est obsolète et qu'il faut la refuser.

Une commissaire remarque que le rapport de la proposition PR-1227 n'évoque pas les associations dont elle parlait précédemment.

Un commissaire socialiste répond que l'idée n'est pas d'avoir uniquement le Conseil municipal sans papier, mais également le Conseil administratif. Il précise que cela intègre logiquement et naturellement tous les documents parvenant au Conseil municipal comme les rapports des associations.

Une commissaire remarque que cette motion n'est pas contraignante pour les associations. Elle ajoute qu'il n'est pas possible d'interdire aux associations de produire des flyers.

## Motion: privilégier l'information par voie numérique

Une commissaire répond que l'idée n'est pas d'interdire mais d'encourager les associations à utiliser moins de papier. Par ailleurs la gauche propose souvent d'accepter des objets qui encouragent des actions en cours. C'est une dynamique qui semble n'aller que dans un sens.

Une commissaire aurait appuyé cette dynamique s'il y avait eu d'autres objets similaires.

Un commissaire remarque que la plupart des invites sont obsolètes. Il ajoute qu'il est par ailleurs curieux de mêler des tiers dans la seconde invite.

Une commissaire mentionne que les associations font comme elles veulent. Les rapports d'activité constituent des traces historiques et sont donc des documents très importants. Elle déclare ne pas être inondée de flyers provenant d'associations.

Une commissaire déclare partager l'opinion du commissaire. Elle remarque qu'il est possible de voter cet objet. En outre les documents papier se feuilletent alors que les documents numériques ne sont que rarement lus.

Une commissaire déclare que les associations professionnelles sont toutes passées au format numérique car il pèse moins que le papier. Néanmoins, il est possible de modifier les invites. Elle-même a presque supprimé le papier pour son activité professionnelle alors que ce n'est pas le cas de la Ville de Genève. Il y a donc encore des efforts à faire.

Une commissaire pense que des efforts importants ont été réalisés ces dernières années. Elle ajoute que les associations n'y peuvent rien et que ce sont les imprimeurs qui proposent des tarifs poussant à la consommation. Elle pense qu'il faudrait donc s'attaquer au néolibéralisme.

*Votes*

La présidente passe au vote de la suppression des invites 3 et 4, qui est acceptée à l'unanimité, soit par 13 oui (2 MCG, 3 LR, 1 DC, 4 S, 1 Ve, 2 EàG).

La présidente passe au vote de la motion ainsi amendée, qui est refusée par 7 non (1 EàG, 1 DC, 4 S, 1 Ve) contre 5 oui (3 LR, 2 MCG) et 1 abstention (EàG).

**Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est accepté par 55 oui contre 3 non (4 abstentions).**

La motion est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de limiter autant que possible le nombre d'impressions au sein de tous les services en privilégiant toujours plus la transmission d'informations par le biais de supports numériques;
- d'indiquer à toutes les associations subventionnées par la Ville de Genève que toutes les informations transmises aux conseillers municipaux et à d'autres partenaires doivent l'être par voie strictement numérique.

*Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.*

**25. Rapports de majorité et de minorité de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 18 mars 2015 de M<sup>mes</sup> et MM. Pascal Holenweg, Fabienne Aubry Conne, Olga Baranova, Javier Brandon, Grégoire Carasso, Maria Casares, Laurence Fehlmann Rielle, Vera Figurek, Jannick Frigenti Empana, Pierre Gauthier, Corinne Goehner-Da Cruz, Ahmed Jama, Christiane Leuenberger-Ducret, Marie Mutterlose, Maria Vittoria Romano, Virginie Studemann, Sylvain Thévoz, Nicole Valiquer Grecuccio, Alfonso Gomez, Maria Pérez et Annina Pfund: «Le Plaza ne doit pas être démoli, et doit rester un cinéma» (M-1177 A/B)<sup>1</sup>.**

**A. Rapport de majorité de M. Ulrich Jotterand.**

La motion M-1177 a été renvoyée par le Conseil municipal le 28 septembre 2015 à la commission des arts et de la culture (CARTS). La commission l'a traitée, sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion, lors des séances des 12 octobre 2015, 11 janvier, 1<sup>er</sup> février, 21 mars et 9 mai 2016. Le rapporteur remercie M<sup>me</sup> Nour Zumofen pour la qualité des notes de séances.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 173<sup>e</sup> année»: Développée, 1464.

## **Rappel de la motion**

### *Exposé des motifs*

Inauguré en 1952, le Plaza était le plus grand cinéma genevois, avec ses 1250 places (réduites depuis lors). Il est fermé depuis plus de onze ans.

Les propriétaires du bâtiment (racheté il y a une dizaine d'années à un fonds d'investissement) ont déposé en début d'année une demande d'autorisation de démolir la salle, sans projet de reconstruction, mais en annonçant qu'ils n'avaient pas l'intention d'en refaire une salle de cinéma. Sans attendre la réponse à leur demande, ils ont commencé, et peut-être achevé, de la vider de son mobilier (notamment de ses sièges), de ses équipements intérieurs et de son matériel de projection.

Le bâtiment abritant la salle, construit dans les années 1950 par l'architecte Marc-Joseph Saugey (qui est aussi l'architecte de la salle), est exemplaire de l'architecture de l'époque. A ce titre, il a été classé en 2004, classement définitif après confirmation du Tribunal fédéral. En 2011, cependant, sur intervention du Conseil d'Etat, la salle n'a pas été inscrite au patrimoine. Cette contradiction inexplicable menace aujourd'hui directement une salle aussi exemplaire et digne de classement que le bâtiment qui l'abrite, œuvre du même architecte qu'elle.

Un grand nombre de salles de cinéma ont fermé à Genève, ces quinze dernières années. Des exploitants actuels de salles de cinéma à Genève ont manifesté leur souhait de reprendre le Plaza en le convertissant en «multiplexe», par compartimentage de la salle tout en respectant son architecture. En effet, la salle ne se prête pas, sauf à être totalement dénaturée, à un autre usage que celui d'une salle de cinéma. Le plan d'utilisation du sol maintient d'ailleurs l'affectation des surfaces qui font l'objet d'une rénovation et/ou qui changent de propriétaire.

La valeur de l'ensemble du complexe Mont-Blanc-Centre, qui abrite la salle, est estimée à 130 millions de francs. Ses actuels propriétaires sont prêts à le vendre pour 100 millions de francs. Une offre à 88 millions de francs, qu'ils ont refusée, a été maintenue.

### *PROJET DE MOTION*

Le Conseil municipal, s'opposant à la demande de démolition de la salle de cinéma Le Plaza, demande au Conseil administratif d'entreprendre toute démarche et de faire toute proposition, y compris de rachat, le cas échéant en partenariat, afin de maintenir l'affectation de la salle du Plaza en salle(s) de cinéma, dans le respect de son architecture.

**Séance du 12 octobre 2015***Audition de M. Pascal Holenweg, motionnaire*

M. Holenweg rappelle que cette motion est doublée d'une pétition (signée par 1756 personnes), en cours de traitement à la commission des pétitions qui a reçu les pétitionnaires et qui recevra le propriétaire et promoteur de la salle actuelle du Plaza. A travers cette motion, il est demandé à la Ville de Genève de faire ce qui relève de ses moyens afin de préserver cette salle de cinéma pour des raisons patrimoniales, urbanistiques et culturelles. Si elle a été retirée de la procédure de classement par le Conseil d'Etat, elle a cependant été reconnue emblématique de l'architecture moderne du début des années 1950, au même titre que la salle de l'ancien Manhattan, toutes deux conçues par l'architecte Marc-Joseph Saugey. Le motionnaire ajoute que la préservation de la salle d'un point de vue urbanistique est liée au fait que les plans d'utilisation des sols postulent qu'en principe l'affectation d'un lieu comme celui-ci doit demeurer inchangée à la suite d'un changement de propriétaire, à l'exception des cas où l'exploitation s'avérerait impossible. Il rappelle ensuite que la Ville s'est engagée dans une politique de maintien des salles de cinéma en Ville de Genève.

Par ailleurs, M. Holenweg informe que le département des constructions et de l'aménagement a récemment accordé au promoteur une autorisation de démolir la salle, à la condition que l'autorisation de construire basée sur un nouveau projet soit également accordée, ce qui peut encore faire l'objet de recours. Il rappelle que la démolition de la salle du Manhattan avait été évitée, avec la participation de privés et de défenseurs du patrimoine. C'est ce qui est demandé pour la salle du Plaza. Concernant l'enjeu urbanistique, il déclare que le promoteur actuel défend un projet d'aménagement d'un centre commercial dans la salle actuelle du Plaza (et de construction de logements étudiants à l'étage du bâtiment) dans un quartier qui est loin d'être dépourvu de commerces. Il ajoute par ailleurs que l'ancien exploitant a été soupçonné d'avoir volontairement mis en place une programmation médiocre afin de pouvoir retirer la salle du classement et de permettre au nouveau propriétaire de la transformer à sa guise en centre commercial. Enfin, il mentionne qu'à ce jour, deux propositions d'intervention pour le maintien de la salle en tant que salle de cinéma ont été déposées. Le motionnaire demande une audition de l'un de ces représentants afin de connaître sa position et les possibilités qu'a la Ville de participer à ce sauvetage.

M. Holenweg invite les deux commissaires, M<sup>me</sup> Olga Baranova et M. Sylvain Thévoz, cosignataires de la motion, à compléter ses propos. M. Thévoz mentionne l'exemple inspirant de la Ville de Lausanne qui s'est montrée proactive avec son rachat de la salle du Capitole pour l'attribuer à la Cinémathèque ainsi que le maintien de la salle historique du Métropole reconvertie en salle de musique et de concerts. Il souscrit donc aux propos de M. Holenweg et invite les commissaires à réfléchir au saccage d'un patrimoine qui peut être

reconverti de manière intéressante. En outre, il suggère l'audition d'un membre du département de la culture de la Ville de Lausanne.

Le président informe la commission que M. Kanaan accepterait d'être auditionné, accompagné de M. Pagani.

Pour des questions de transparence financière et de risques de conflits d'intérêts, un commissaire demande si des membres de la CARTS seraient impliqués plus ou moins directement avec l'association qui milite pour le maintien de la salle du Plaza. Une commissaire répond que ladite association est domiciliée à son étude et déclare que, pour des raisons pratiques, elle a gracieusement accepté que le courrier soit expédié à son étude. Elle certifie qu'elle ne perçoit aucune rémunération et n'a aucun intérêt financier. M. Holenweg, quant à lui, informe que tout comme ses deux comotionnaires, il est membre de l'association et qu'ils n'y ont aucun intérêt financier non plus.

Le commissaire évoque le document de la motion et demande des précisions sur l'offre refusée qui s'élevait à 88 millions de francs. M. Holenweg répond que si des documents de ce type étaient à sa disposition, il ne pourrait les communiquer en raison des exigences du secret des affaires. Néanmoins, il précise que les propositions évoquées ont été défendues publiquement dans le débat préalable sur le sauvetage du Plaza. L'une des propositions a été formulée par un producteur de films et fondateur d'une marque vestimentaire. Il s'est dit prêt à investir plusieurs millions afin de préserver la salle comme salle de cinéma. La seconde proposition de 88 millions de francs, un projet de multiplexe, a été formulée par le patron des salles de cinéma Ciné 17 et Empire. M. Holenweg rapporte que les propriétaires de la salle actuelle ont déclaré ne pas vendre le bâtiment Mont-Blanc-Centre à moins de 100 millions de francs. Enfin, il précise que si la valeur de l'ensemble dudit bâtiment est estimée à 130 millions de francs, la valeur de la salle du Plaza est estimée à 40 millions de francs; 8 millions de francs de travaux de réfection seront ajoutés.

Le commissaire estime qu'il serait alors intéressant de procéder à l'audition de représentants du propriétaire afin de confirmer ou infirmer ces propositions et le rejet de ces dernières. M. Holenweg informe qu'un représentant sera auditionné au mois de novembre 2015 par la commission des pétitions.

Le président remarque qu'il serait inutile de procéder aux mêmes auditions au sein de la commission des arts et de la culture d'une part, et de la commission des pétitions d'autre part. Par conséquent, il envisage de proposer l'audition du président et du rapporteur de cette dernière en temps opportun.

Une commissaire suggère que la CARTS renvoie cet objet à la commission des pétitions. Dans la mesure où la commission des pétitions ne peut traiter d'autres objets que les pétitions, un commissaire suggère alors que la commission

des pétitions renvoie le dossier à la CARTS. Il souhaite voter cette proposition avant l'ouverture du débat. La commissaire évoque également la possibilité de geler les travaux jusqu'à ce que la commission des pétitions ait terminé ses travaux.

Le président prend note de cette proposition à laquelle semble adhérer la majorité des commissaires et s'engage à prendre langue avec le président de ladite commission.

Un commissaire remarque toutefois que les arguments présentés dans la pétition ne sont pas tout à fait analogues à ceux de la motion. Par ailleurs, il s'étonne de la suspicion d'une programmation volontairement médiocre afin que l'exploitation ne soit pas rentable. En effet, il rappelle que le cinéma a terminé son activité en 1999 et a été rouvert pour une année d'exploitation avec la société Europlex de 2003 à 2004. Dans la mesure où le propriétaire loue cette exploitation (18 000 francs/mois) et n'a aucun regard sur la programmation, il dit ne pas saisir les fondements de l'argument d'une mauvaise programmation délibérée. Il ajoute que ladite société a cessé l'exploitation après une année en raison d'un taux de fréquentation trop bas. M. Holenweg explique que le premier exploitant de la salle a fait faillite en 2003 et qu'un second exploitant a abandonné l'exploitation en 2004. Il ajoute que le propriétaire actuel n'a jamais eu l'intention de refaire de cette salle une salle de cinéma dans la mesure où elle n'est plus destinée à la projection cinéma depuis onze années. Il déclare qu'un certain nombre de personnes qui ont commenté la fermeture du cinéma ont estimé que la programmation était médiocre (films de deuxième zone uniquement), et a donc provoqué une faible fréquentation. Il souligne que la chute de la fréquentation a permis à l'exploitant de justifier la non-exploitabilité de la salle du Plaza auprès du Conseil d'Etat. Enfin, il rappelle que l'expertise du dernier exploitant a permis au propriétaire actuel de faire sortir la salle du classement (confirmé antérieurement par le Tribunal fédéral). M. Holenweg ajoute que si l'intentionnalité et la préméditation ne sont pas avérées, il n'en demeure pas moins que pour pouvoir sortir la salle du classement, il a fallu prouver sa non-rentabilité avec la chute du taux de fréquentation, elle-même due à une programmation médiocre.

Le commissaire demande que les arrêts du Tribunal administratif du 7 mars 2006, ceux du Tribunal administratif du 17 avril 2010 ainsi que l'arrêt du Conseil d'Etat du 30 novembre 2011 et l'arrêt du Tribunal fédéral leur soient fournis lors de la prochaine séance de la CARTS qui traitera de cet objet.

Le commissaire se réfère à l'exposé des motifs de la proposition de motion M-1177 et demande s'il est avéré que les propriétaires du bâtiment auraient commencé à vider la salle de son mobilier et de ses équipements. M. Holenweg répond qu'il semblerait que la salle ait été partiellement ou entièrement vidée.

Le commissaire rappelle que si la salle du Plaza n'est pas classée, le propriétaire est libre d'en disposer. M. Holenweg répond que le propriétaire est en droit de faire en sorte que la salle ne soit plus utilisable comme salle de cinéma. Par conséquent, il confirme que si le bâtiment est classé, il en est autrement pour la salle que le propriétaire souhaite transformer en centre commercial.

Le commissaire demande quelle est la date des estimations de 130 millions de francs pour le rachat du bâtiment, de 48 millions de francs pour l'acquisition de la salle et les travaux de réfection. M. Holenweg répond que les estimations datent d'une année.

Une commissaire approuve la suspension des travaux liés à cet objet et se dit gênée quant aux accusations portées par M. Holenweg à l'égard du propriétaire et de ses intentions. Ce dernier a tout de même investi une somme considérable pour la rénovation de la salle. Elle se dit dubitative quant à son intention de prouver la non-exploitabilité de la salle. En outre, elle évoque le projet de multiplexe formulé par le patron des salles de Ciné 17 et de l'Empire et ne saisit pas la compatibilité d'un tel projet avec la défense de l'enjeu patrimonial. M. Holenweg déclare que ce projet n'est pas nécessairement incompatible avec cet enjeu dans la mesure où il était proposé d'installer des parois amovibles.

### **Séance du 11 janvier 2016**

Le président propose de poursuivre avec la motion M-1177, actuellement étudiée par la commission des pétitions et informe que M. Carasso, président de ladite commission, a rapporté que les travaux arrivent à leur terme bien que le vote final n'ait pas encore été prononcé.

Un commissaire souhaite auditionner M. Kanaan sur cet objet, mais estime qu'il serait plus judicieux de procéder à l'audition de M. Pagni compte tenu des enjeux liés aux travaux. En raison des recours pendants, il propose de maintenir le gel des travaux tant que la justice ne s'est pas prononcée.

Un autre commissaire estime qu'à l'exception de l'audition de M. Pagni qui avait exprimé une opposition à l'autorisation de construire au nom de la Ville de Genève, il serait préférable de ne pas procéder aux mêmes auditions au sein des deux commissions.

Une commissaire confirme l'état de la situation en cours auprès du Tribunal administratif et relève que cette procédure juridique peut s'étendre sur plusieurs années. Elle ajoute que de nombreux recours ont été déposés par des voisins, des associations d'architectes notamment; cette affaire pourrait même devoir être traitée au niveau du Tribunal fédéral. En outre, elle explique que cette autorisation de démolir, objet du recours, est sujette à la condition que l'autorisation de

construire soit accordée par le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE). Or, aucun projet sérieux n'a été déposé. Pour les travaux de la commission, elle ne voit pas en quoi il serait nécessaire d'attendre que les recours aboutissent, car la motion M-1177 invite le Conseil administratif à faire ce qui est en son pouvoir dans ce dossier. Dès lors, le Conseil administratif peut investiguer en ce sens afin de chercher des solutions alors même qu'une procédure juridique est pendante.

Après que plusieurs commissaires expriment des points de vue contradictoires sur la poursuite ou le gel des travaux de la CARTS, le président met au vote la proposition de lever le gel de la motion M-1177 et la reprise des travaux sur cet objet et d'auditionner les conseillers administratifs concernés que sont MM. Rémy Pagani et Sami Kanaan.

La majorité de la commission des arts et de la culture est favorable à la reprise des travaux concernant l'objet M-1177 par 7 oui (1 DC, 1 Ve, 3 S, 2 EàG) contre 6 non (3 LR, 2 MCG, 1 UDC) et 1 abstention (DC).

Et elle est favorable à l'audition des conseillers administratifs, MM. Rémy Pagani et Sami Kanaan, par 7 oui (1 DC, 1 Ve, 3 S, 2 EàG) contre 6 non (3 LR, 2 MCG, 1 UDC) et 1 abstention (DC).

### **Séance du 1<sup>er</sup> février 2016**

*Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport, de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement et de M. Jean-Bernard Mottet, conseiller culturel au Service culturel de la Ville de Genève*

Le président rappelle qu'une pétition concernant cet objet est actuellement étudiée au sein de la commission des pétitions (CP). Son objectif est de présenter au Conseil municipal les travaux de la CARTS sur cet objet en même temps que la CP.

M. Kanaan ne présentera pas un historique détaillé de ce qui est fait par la Ville pour le cinéma. Après un rappel de l'attachement de la Ville à l'offre cinématographique et des différentes propositions et actions dans ce domaine, M. Kanaan remarque que cette salle du Plaza n'est malheureusement pas recyclable, ni en salle de cinéma ni en salle de spectacle. En effet, la salle d'environ 600 places n'a pas le dégagement nécessaire afin de créer une arrière-scène ou encore des loges. De plus, il n'y a pour cette salle pas d'élément patrimonial particulier. Il cède la parole à M. Pagani afin de poursuivre la présentation.

M. Pagani rappelle que du point de vue juridique, l'ensemble de l'architecture de Saugey est classé, sauf la salle de cinéma du Plaza. L'association patrimoniale à l'origine du classement de l'œuvre de cet architecte a même fait recours devant

## Motion: maintenir l'affectation du cinéma Plaza

le Tribunal fédéral contre cette décision, mais n'a pas obtenu gain de cause. Juridiquement, la salle de cinéma du Plaza n'a donc pas de valeur patrimoniale. Il affirme avoir rencontré le propriétaire des lieux pour lui faire part du symbole que représente ce cinéma pour certains Genevois; et il lui a demandé s'il n'était pas possible de faire quelque chose avec ce lieu. Sans succès. Il rappelle que le plan d'utilisation du sol interdit le changement d'affectation du lieu, à moins que cela ne soit plus exploitable ou qu'il n'existe aucun repreneur. Malheureusement, le Plaza n'est pas dans ce cas, le dernier exploitant ayant fait faillite il y a dix ans (la salle étant inexploitée depuis) et aucun repreneur ne manifeste son intérêt pour ce lieu.

M. Pagani remarque que le coût de la reprise de la salle s'élève à 20 millions de francs, à quoi il faut ajouter encore 20 millions de francs pour la rénovation. Il affirme que le propriétaire n'est pas intéressé à transformer cette salle pour un usage culturel, tel un théâtre. Cette solution est également impossible pour des raisons techniques, notamment l'absence d'une arrière-cour et l'impossibilité d'aménager des sorties de secours aux normes actuelles. Il continue en rappelant qu'il y a eu une demande de préavis de démolition pour ce lieu et que la Ville a émis un préavis défavorable. Le Canton a cependant autorisé la destruction du lieu, décision pour laquelle il existe un recours. La Ville a décidé de ne pas faire recours contre cette décision, estimant que ses chances d'obtenir un résultat favorable sont quasiment nulles, juridiquement parlant. Si un repreneur s'était présenté, elle aurait eu les arguments nécessaires afin de faire recours contre la décision du Canton.

Un commissaire rappelle qu'un recours a été envoyé au Tribunal administratif contre la décision de démolir le Plaza, daté au 9 novembre 2015 et souhaiterait savoir si les auditionnés auraient des informations à ce sujet. M. Pagani répète que la Ville n'a pas fait de recours dans ce cas, il n'a donc logiquement aucune information quant au déroulement du recours contre la décision de démolir.

Le commissaire souhaite savoir si le Conseil administratif a entrepris une quelconque démarche afin de sauver cette salle de cinéma. M. Kanaan affirme que M. Pagani, à la suite d'un examen approfondi des différents points de l'objet, a entrepris toutes les démarches possibles et imaginables afin de sauver la salle de cinéma, malheureusement sans succès. De ce fait, le Conseil administratif ne proposera rien pour préserver ce lieu. M. Pagani rappelle qu'il est impossible de prendre position pour le moment, dans la mesure où rien n'a encore été proposé pour remplacer ce cinéma.

Aux questions d'un autre commissaire, M. Pagani répond que la salle devrait être limitée à 500 places pour être aux normes actuelles de sécurité (notamment au niveau des sorties de secours). Il estime en effet que le coût d'achat et de rénovation évoqué récemment est un prix prohibitif.

Le commissaire rappelle le déroulement des événements concernant le classement de ce bâtiment. Concrètement, la salle de cinéma peut être rénovée et/ou modifiée, ce qui n'est le cas du reste du bâtiment. Il se demande donc s'il serait possible de faire les rénovations nécessaires afin de mettre aux normes le bâtiment sans pour autant porter atteinte à l'aspect patrimonial du lieu, même s'il s'avère impossible de maintenir ce lieu en cinéma.

M. Pagani remarque que la salle accueillait à l'origine 1200 places. Actuellement, il est impossible pour le secteur public de gérer une salle aussi grande, ce qui implique de la diviser en des salles plus petites. Or, il est nécessaire d'agrandir les issues de secours. Ces deux prérequis semblent donc impossibles à concilier, il est donc dans tous les cas impossible de maintenir la salle dans sa forme.

Une commissaire rappelle que le Conseil d'Etat a déclassé ce bâtiment uniquement pour des considérations économiques, mais qu'il a néanmoins reconnu son aspect patrimonial. M. Kanaan répète que le non-classement du Plaza n'enlève pas l'aspect patrimonial de l'objet au niveau intellectuel, historique, etc. Néanmoins, il réaffirme que ce lieu n'est pas du patrimoine d'un point de vue juridique.

La commissaire rappelle que cette décision a été motivée par un rapport, stipulant entre autres que l'exploitation de la salle n'était pas viable. Toutefois, la situation en Ville a changé, d'une part car le nombre de salles indépendantes se réduit, et d'autre part parce qu'une partie du public tente d'éviter les grands multiplexes. Elle termine en évoquant le prix de vente de l'objet et se demande si le propriétaire serait prêt à revendre ce lieu.

D'après le motionnaire, le bâtiment dans son ensemble vaut environ 130 millions de francs et la salle de cinéma 40 millions de francs. Pourtant, M. Pagani affirme que le propriétaire serait prêt à vendre pour environ 20 millions de francs (prix auquel il faudrait encore ajouter 20 millions de francs pour tous les travaux nécessaires). Il aimerait donc savoir si M. Pagani a un quelconque document prouvant ce prix de vente. Il ajoute que selon ses sources, le propriétaire du bâtiment n'a pas fait de démarche afin de vendre son bien.

M. Pagani lui répond qu'il a rencontré le propriétaire mais n'a jamais discuté d'une éventuelle vente avec le propriétaire de manière formelle. Toutefois, lorsque M. Pagani a eu l'autorisation de visiter les lieux, il a pu discuter avec une personne (semblant être sa représentante) qui lui a articulé un prix de vente d'environ 20 millions de francs (M. Barazzone était également présent lors de cet échange). Il remarque donc que le montant nécessaire afin de sauver cette salle est bien trop élevé, malgré l'attachement sentimental qu'on peut avoir avec celle-ci.

Un autre commissaire confirme que les chiffres présentés par M. Pagani sont corrects. Il évoque ensuite les 29 procédures individuelles (dont trois par des

conseillers municipaux) lancées contre l'autorisation de démolir délivrée par le Conseil d'Etat. Il remarque que les instigateurs de cette procédure ont reçu un courrier de la part du Tribunal administratif de première instance, leur demandant s'ils maintiennent leur opposition à l'autorisation de démolir. Cela signifie donc que ce tribunal ne dénie pas la qualité des opposants à agir.

M. Kanaan remercie les membres de la CARTS pour leur intérêt envers cette salle. Il rappelle que la gestion du cinéma Grütli coûte bien moins cher, mais ce lieu a cependant des soucis d'obsolescence du matériel de projection.

Un commissaire aimerait savoir si le problème de normes sécuritaires serait le même si l'on optait pour un réaménagement du lieu en salle de théâtre par exemple. M. Pagani lui répond que les problèmes de sécurité subsisteraient, ainsi que d'autres problèmes d'aménagements impossibles à résoudre (par exemple, il est impossible pour un camion d'accéder à l'arrière-cour, qui n'est qu'un petit boyau).

M. Kanaan ajoute qu'il y a plus d'espoir de trouver une solution satisfaisante pour les Rialto.

## **Séance du 21 mars 2016**

### *Discussion*

Après avoir pris connaissance, par l'intermédiaire de la presse, du nouveau recours de la part de la section genevoise de la Fédération des architectes suisses (FAS Genève) qui espère encore pouvoir préserver le bâtiment de l'ancien cinéma, le président informe les commissaires qu'en raison de ce nouvel élément, il lui a semblé pertinent de réunir les commissaires afin d'en débattre et de faire un état de la situation.

Un commissaire informe en effet que trois éléments nouveaux sont apparus concernant cet objet. Premièrement, il confirme le recours pendant de la FAS Genève et rappelle que les recours individuels qui avaient été déposés ont été déboutés par le refus de la qualité pour agir. Deuxièmement, il relève le soutien à l'opposition à la démolition particulier apporté par la Cinémathèque suisse et propose de faire parvenir le texte de ladite institution aux commissaires qui n'en auraient pas pris connaissance. Troisièmement, il informe qu'un nouveau projet élaborant un quartier culturel autour de la salle maintenue a été présenté à la presse. Dès lors, il explique que pour l'heure, si une autorisation de démolir a été accordée, cette dernière n'est pas entrée en force et n'entrera en force que si tous les recours et oppositions éventuellement déposés ont été levés et lorsque l'autorisation de construire aura été accordée. Il ajoute qu'aucun projet de construction n'a été formellement déposé à la police des constructions bien qu'un projet ait effectivement été soumis pour examen et pour préavis à une commission consultative (commission de l'architecture).

Le président demande de qui émane ce projet nouveau d'élaboration d'un quartier culturel.

Le commissaire répond que ce dernier émane de trois architectes, qu'il a été rendu public deux semaines plus tôt et qu'il prévoit la construction d'une série de commerces et de salles autour de l'élément central que constituerait la salle actuelle du Plaza. Il ajoute qu'il lui serait possible de faire parvenir le texte du projet aux commissaires ou de demander l'audition de ses auteurs pour de plus amples informations.

Un autre commissaire affirme que depuis la dernière séance de la CARTS autour de cet objet le 1<sup>er</sup> février 2016, la situation n'a pas réellement évolué. Il estime qu'avant de poursuivre, il est préférable d'attendre la décision de justice afin de savoir si le dernier recours pourra entrer en vigueur.

Une commissaire reconnaît que les magistrats MM. Kanaan et Paganoni ont clairement expliqué que le Tribunal administratif a refusé de classer l'immeuble à deux reprises, que l'ensemble des recours a été balayé, que le Plaza ne fait pas l'objet d'une décision de classement, que cette salle n'appartient pas à la Ville, que les propriétaires n'ont pas l'intention de la mettre en vente et qu'un projet de construction de 63 logements étudiants est en attente. Compte tenu de ces éléments, elle se dit favorable au maintien du gel de l'objet.

Le président précise qu'à la suite de l'audition des magistrats le 1<sup>er</sup> février, des commissaires étaient prêts à prendre position. Pour ce qui est du «point de la situation», il a estimé qu'en tant que président de la CARTS il se devait de recueillir les avis divers qui ont peut-être évolué en raison du dernier recours déposé par la FAS Genève.

Une commissaire souhaite rectifier certains propos puisque les recours n'ont pas été balayés, ils n'ont simplement pas été examinés pour des questions de recevabilité, ce qui implique que le fond n'a pas été examiné. Elle ajoute que le recours de la FAS (association des architectes la plus importante de Suisse) est gardé à juger. Sur la question du Plaza, elle souligne l'intérêt pour la CARTS de procéder à l'audition de la FAS dans la mesure où elle estime que la commission risque de sous-estimer la question du patrimoine architectural qui est centrale. Dès lors, il lui paraît incongru de limiter le débat à la seule salle de cinéma en excluant sa dimension architecturale. Elle informe par ailleurs que si un projet de construction a effectivement été présenté pour un préavis de la part de la commission de l'architecture, ce dernier s'est limité aux questions de normes légales relatives à la volumétrie du bâtiment, excluant les questions architecturales. Dès lors, dans la mesure où les procédures en cours prendront plusieurs années, elle défend l'idée selon laquelle la CARTS se doit d'aller de l'avant pour trouver des solutions si la motion M-1177 devait être acceptée et

saisie par le Conseil administratif. A la lumière de ces considérations, elle propose la poursuite des travaux et l'audition de la FAS Genève.

Un commissaire rejette la multiplication des auditions, car les positions des groupes sont connues, de même que celle du Conseil administratif. Enfin, il ajoute qu'il n'appartient pas à la Ville de se substituer aux propriétaires de la salle qui ne sont en aucun cas disposés à vendre aujourd'hui.

Le président tient toutefois à relever l'élément nouveau qui est survenu et invite les commissaires à se centrer sur l'appréciation culturelle de l'affaire. Enfin, il informe qu'il soumettra la demande d'audition de la FAS Genève ultérieurement.

Un autre commissaire souhaite d'une part obtenir quelques précisions au sujet d'un éventuel quartier culturel dont il n'a lui-même pas entendu parler auparavant. Il ajoute que si le Conseil administratif a exprimé sa position avec clarté, ce dernier a tout de même laissé entendre qu'une ouverture demeurerait possible si un projet lui était proposé. Par ailleurs, il soutient l'intérêt à replacer l'élément architectural au sein du débat de la commission et de procéder à l'audition de la FAS Genève afin que les raisons du recours et ses enjeux pour le patrimoine architectural genevois soient présentés et clarifiés.

Un commissaire rappelle que la CARTS a, à ce jour, procédé à deux auditions seulement (les motionnaires et le Conseil administratif) et que ni les propriétaires, ni les recourants, ni la FSA, ni la Cinémathèque suisse n'ont été entendus. Il relève que la proposition d'audition formulée par une commissaire consiste à compléter les informations de la commission sur le débat en cours pour le sauvetage ou la démolition de la salle du Plaza. Il rappelle également que le Conseil municipal a déposé une motion qui demande au Conseil administratif de lui communiquer un rapport sur l'état de la situation et de ses positions. Il confirme ensuite qu'au cours de la séance du 1<sup>er</sup> février 2016, les magistrats ont déclaré que le Conseil administratif et le Conseil d'Etat seraient réceptifs si un nouveau projet leur était présenté, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Il informe que le recours de la FAS Genève considère qu'il faut maintenir la salle pour des raisons essentiellement architecturales et patrimoniales. Il est donc demandé au Conseil d'Etat qu'il revienne sur sa décision d'exclure la salle du classement. Il serait utile d'écouter la FAS qui présente des arguments et motivations qui n'ont pas encore été entendus ni défendus au sein du Conseil municipal.

Le président complète les propos du commissaire par ceux du président de la FAS dont il a pris connaissance dans la *Tribune de Genève* du 4 mars 2016, et qui s'exprimait en ces termes: «Il ne s'agit pas de sauver qu'un bâtiment, mais aussi une spatialité, celle des années 1950, et avec elle, l'optimisme de l'après-guerre [...]. Nous étions déjà engagés en écrivant des courriers, en alertant les autorités, nous avons aussi été actifs pour sauvegarder le cinéma Manhattan dans

un recours dont l'issue favorable montre que la partie n'est jamais perdue.» Il réclame notamment la nomination d'un expert neutre pour contredire les approximations énoncées dans le rapport Stell qui conclut en la non-viabilité économique de la salle de Saughey.

Une commissaire rappelle qu'un arrêté du 7 mars 2006 a refusé d'accepter le classement de la salle du Plaza dont le déclassement ne repose pas uniquement sur des enjeux financiers. En effet, elle se réfère aux déclarations de M. Pagani lors de son audition selon lesquelles une loi prévoit une utilisation des sols quasi identique lors de la fermeture d'un cinéma. Elle ajoute alors que cette loi n'est pas applicable dans la mesure où il a été prouvé que la gestion financière de cette salle n'était pas viable. Dès lors, elle s'interroge sur la possibilité de constituer un nouveau plan localisé de quartier (PLQ) avec un quartier culturel pour le maintien de la salle alors même que la Ville de Genève n'est pas propriétaire de la salle et que le bâtiment est privé. De plus, elle s'étonne qu'en 10 ans de procédure, les architectes ne se manifestent qu'en mars 2016 et se demande si la Ville est habituée à se prononcer sur ce type de projet.

Une autre commissaire propose à sa collègue de lui faire parvenir un arrêt de 2006 où il est indiqué que la salle a été classée avant d'être déclassée. Elle explique que ce déclassement a été prononcé par le Conseil d'Etat suite à un examen de la viabilité de la salle de cinéma et en aucun cas pour des raisons liées à la remise en cause de la qualité du patrimoine architectural. La salle a été déclassée en 2011 par l'ancien conseiller d'Etat M. Mark Muller qui a considéré, sur la base d'un rapport contesté par ailleurs, qu'il n'était pas admissible d'imposer au propriétaire l'effort important que représentait la gestion financière de la salle. En réponse à l'intervention d'un autre commissaire, elle relève deux aspects culturels que recouvre ce dossier: le premier concerne l'affectation du bâtiment, et le second a trait au patrimoine lui-même qui présente un intérêt culturel pour la Ville de Genève.

Un commissaire confirme que la salle a d'abord été classée par le Conseil d'Etat et rappelle que l'ensemble des recours déposés par les propriétaires jusqu'en 2011 contre ce classement ont été repoussés par le Tribunal fédéral avant d'être acceptés par le Conseil d'Etat (et non par le Tribunal fédéral) sur la base de la non-rentabilité financière de la salle uniquement. Il ajoute qu'il s'agit désormais pour la CARTS de se prononcer sur l'audition de la FAS Genève, qui a déposé le dernier recours déposé avec un fort contenu culturel. Cette audition ne rallongera pas le traitement de la motion dans la mesure où la proposition alternative consiste à geler les travaux.

Après de nombreuses et diverses redites de commissaires, le président propose de mettre au vote l'audition de la FAS Genève, dont le président est M. Tarramo Broennimann.

L'audition de la Fédération des architectes suisses section genevoise (FAS Genève) est acceptée par la majorité des membres de la commission des arts et de la culture, soit par 6 oui (2 DC, 1 Ve, 1 S, 2 EàG) contre 5 non (3 LR, 1 MCG, 1 UDC) et 3 abstentions (S).

### **Séance du 9 mai 2016**

*Audition de M. Tarramo Broennimann, président de la section genevoise de la Fédération des architectes suisses*

M. Broennimann informe qu'il est architecte et préside actuellement la section genevoise de la Fédération des architectes suisses (FAS Genève, section locale, regroupant une centaine d'architectes), association de niveau national, qui compte près d'un millier d'architectes. Il déclare que l'un des buts principaux de ladite fédération consiste à susciter des échanges d'idées sur l'évolution des rapports entre société et architectes. L'association s'attache également à informer l'opinion publique et les autorités sur le rôle de l'architecte au sein de la société. Elle encourage la réalisation d'œuvres de qualité dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, et manifeste son opinion auprès du public et des autorités lorsque des projets de construction ou d'aménagement portent des caractères négatifs au sein des agglomérations, que ce soit au niveau architectural, urbanistique ou patrimonial.

Il explique que le recours que la FAS Genève a fait valoir vise à annuler l'autorisation de démolir le cinéma Plaza. Malheureusement, il a été débouté car la fédération n'a pas été jugée comme qualifiée pour agir dans ce cas. Il rappelle que, par le passé, des membres de la FAS Genève ont participé à la lutte citoyenne politico-juridique afin de sauvegarder le cinéma Manhattan (ou Paris), conçue par le même architecte Saugey. Il ajoute qu'à ce jour, bien que connaissant la difficulté du dossier, la FAS Genève s'est engagée dans ce recours, car c'est une démarche qui recouvre une forme d'affirmation de principe autour de la question de la sauvegarde du patrimoine architectural. M. Broennimann invite en effet à s'interroger sur le bien-fondé du classement d'un ensemble, en l'occurrence Mont-Blanc Centre, dont soudain une partie est déclassée pour des raisons économiques que le propriétaire a fait valoir. Il est ensuite amené à comparer cette situation à celle de l'immeuble «La Clarté» conçu par Le Corbusier. Il se réfère à ce titre à l'architecte Lamunière alors président de la FAS, qui s'est battu afin de préserver ledit bâtiment. Il rappelle en outre que le Plaza constitue une construction en poutres d'aluminium de grande portée, ce qui était une prouesse architecturale à l'époque. Cette salle a une grande qualité spatiale, elle est pratiquement de plain-pied avec le trottoir, ce qui en fait un élément spatial très spécifique et sans pareil. Pour en revenir au recours de la FAS Genève, il déclare que cette dernière a cru bon de réaffirmer la qualité de cette œuvre dont la destruction de sa

partie principale, alors même que le bâtiment est classé, serait fort préoccupante en termes de conservation du patrimoine architectural.

Il renvoie ensuite les commissaires aux documents distribués en début de séance, et mentionne le travail de diplôme d'étudiantes en Master à l'EPFL, visant à la sauvegarde du Plaza. En effet, elles ont proposé un modèle pratiquement mis en œuvre à Lausanne, puisque la Ville a racheté le cinéma Capitole pour la Cinémathèque suisse. Il mentionne que sous ce cinéma, deux petites salles à construire permettront la création d'un lieu culturel autour du cinéma. Il ajoute que si les grandes salles sont très utiles pour des avant-premières, des festivals, des remises de prix, ces dernières peuvent tout aussi bien fonctionner avec des salles de plus petit gabarit, ce que démontre l'exemple de Lausanne. Ces étudiantes ont réalisé un exercice qui s'inspire du cas lausannois, avec la construction de salles en dessous, afin de ne pas dénaturer la qualité spatiale. Il déclare que ce projet démontre qu'aujourd'hui, il est possible de penser un projet culturel autour du Plaza qui réunisse davantage que le cinéma puisque si la question du cinéma doit être centrale dans ce lieu, elle peut ne pas être exclusive. En effet, la recherche de lieux de rencontre et d'usage d'une grande salle de ce type en plein centre-ville fait sens compte tenu des demandes sociale et technologique qui évoluent. Enfin, pour toutes ces raisons, la FAS Genève estime qu'il serait opportun de faire valoir un projet culturel qui puisse justifier une nouvelle demande de classement de la salle dans la mesure où les autorités montrent de la peine à démarrer sur une nouvelle procédure de classement sans avoir un projet qui puisse occuper cet espace dans un futur à déterminer.

Un commissaire demande des précisions quant aux raisons de l'invalidation du recours déposé par la FAS Genève. M. Broennimann répond que si les statuts de la fondation énoncent des buts altruistes et assez idéaux sur la qualité, sur le rapport société/architecture, sur la manifestation de son opinion par rapport à l'agglomération et son développement, ils énoncent également des buts pour la défense des intérêts de ses membres, ce qui a constitué le critère pour invalider le recours. En effet, il affirme que l'ordre des buts n'a pas été considéré par la juge et le fait qu'idéologiquement, ladite fondation ne soit pas exclusivement axée sur la protection du patrimoine a été déterminant. Le commissaire souhaite s'assurer qu'à ce jour, il n'y a plus de recours possible contre l'autorisation de démolition. M. Broennimann le confirme.

Une commissaire précise que si un recours contre l'autorisation de démolition n'est plus envisageable à ce jour, il sera toutefois possible de faire un recours contre une éventuelle décision de construction dès lors qu'une demande sera déposée.

Le commissaire revient sur le projet des étudiantes en Master de l'EPFL évoqué. Il demande à l'auditionné s'il a étudié le dossier et s'il pense réellement qu'il est possible de réaliser une salle de cinéma viable économiquement dès lors

qu'elle est couplée à d'autres activités culturelles. M. Broennimann répond que si la Cinémathèque suisse fonctionne à Lausanne, il est fort probable qu'un tel projet rencontre du succès à Genève. Il ajoute que compte tenu de la spécificité de Genève en termes d'offre culturelle autour du cinéma, il serait tout à fait envisageable de créer une maison du cinéma ou des festivals par exemple.

En somme, cette salle a un tel prestige spatial que ceux qui l'ont visitée sont tous frappés par la grande classe et le prestige inhérent à sa constitution spatiale. Dès lors, il estime qu'un tel espace mériterait un projet plus intensif ou une mise aux normes des installations, et se dit en peine de penser que Genève ne pourrait pas faire au moins aussi bien que Lausanne.

Un commissaire se réfère au précédent du cinéma Manhattan et y relève un certain nombre de points de comparaison. Il mentionne l'identité de l'architecte, la conception de la salle, ainsi que la mobilisation d'acteurs communs pour la sauvegarde des cinémas. Il remarque néanmoins que la Commission fédérale des monuments historiques a été sollicitée par le Conseil d'Etat dans le cas du Manhattan et demande pourquoi cette instance n'est pas intervenue dans le cas du Plaza. M. Broennimann relève d'abord que la qualité de la salle du Plaza n'a jamais été remise en question et affirme que l'intervention de ladite commission fédérale a constitué un fait nouveau dans la procédure qui, semble-t-il, aurait été déterminant pour la suite du traitement du dossier. Il ajoute que si aujourd'hui il était possible de saisir cette commission, un pas supplémentaire pour la sauvegarde du Plaza pourrait être franchi.

Une commissaire demande à quelle date le recours de la FAS Genève a été déposé. M. Broennimann répond que le recours a été déposé au mois d'octobre 2015.

La commissaire s'interroge alors sur les raisons d'une manifestation aussi tardive compte tenu de la richesse patrimoniale que défend la FAS. M. Broennimann répond qu'il existe une multitude d'acteurs et précise que le rôle de cette association indépendante réside davantage dans une démarche d'éclaireur qu'une démarche dédiée à la sauvegarde du patrimoine. Il se trouve que ce patrimoine a été clairement mis en valeur dans un cahier monographique sur les architectes genevois du XX<sup>e</sup> siècle édité par la FAS Genève. Il ajoute que l'association a déjà alerté le Conseil d'Etat, le Conseil administratif ainsi que l'Office du patrimoine et des sites par des courriers. En outre, il juge regrettable que l'Etat se soit longuement battu contre le propriétaire de Mont-Blanc Centre afin de faire valoir le classement de l'ensemble, mais qu'il s'est malheureusement finalement rétracté, car le propriétaire s'est montré très agressif par rapport à la non-rentabilité de sa salle et du fait qu'il lui était imposé de la sauver en l'état. Il estime enfin que la FAS a joué son rôle culturel mais il se dit quelque peu effaré de constater que ni Patrimoine Suisse ni la Ville de Genève ne se sont profilés à ce moment clé de la procédure.

La commissaire se réfère à l'un des documents distribués et s'étonne d'y voir mentionné «forte mobilisation», faisant alors référence à un nombre de 458 signatures seulement. M. Broennimann précise que ce chiffre ne renvoie pas à une mobilisation citoyenne mais à des spécialistes internationaux dont les signatures ont été récoltées afin de classer le bâtiment comme monument historique. Il ajoute que récemment, une pétition citoyenne a été déposée avec près de 2000 signatures.

La commissaire relève désormais que l'argument qui consiste à avancer que le Capitole de Lausanne a pu être sauvé est relativement fragile dans la mesure où le Plaza appartient à un propriétaire privé alors que le Capitole appartient à la Ville de Lausanne. M. Broennimann répond que le Capitole appartenait à un propriétaire privé jusqu'à très récemment et que la Ville de Lausanne l'a acheté pour y loger la Cinémathèque suisse.

La commissaire relève que contrairement au Capitole, le Plaza fait partie d'un ensemble et déclare que jusqu'à présent, la Ville de Genève ne se montrera pas acquéreur du Plaza ni de l'ensemble de l'immeuble. M. Broennimann répond que la FAS Genève prétend que cette salle fait partie d'un ensemble patrimonial cohérent qui fonctionne comme un tout, mais il ajoute que, par hypothèse, le propriétaire aurait pu vendre le cinéma de façon isolée. Dès lors, il estime qu'il existe de la mauvaise volonté sur une vente raisonnable de ce bien qui aurait pu être faite de la part du propriétaire.

La commissaire s'interroge d'abord sur les raisons de l'absence totale de mécènes pour la sauvegarde de cette salle contrairement au Manhattan. Elle rappelle ensuite que le propriétaire a investi des millions pour ce cinéma qui n'est pas viable, l'a même mis entre les mains d'un distributeur pendant dix ans et ne s'est donc pas mêlé de la distribution. De plus, elle ajoute que l'impossibilité d'en faire un théâtre a été reconnue. M. Broennimann reprend l'exemple du Capitole et explique que ce modèle économique n'est pas déficitaire. Y sont exploitées des projections pointues, des avant-premières ainsi que les fins de série de Pathé notamment.

Un commissaire relève que pour l'heure Pathé gère le cinéma Capitole, en attente d'une remise à la Cinémathèque. Il remarque en outre que les films qui y sont projetés ne sont pas des films de fin de série mais bien des films actuels commerciaux. Il demande à l'auditionné comment il envisage la viabilité du Plaza si Pathé ou d'autres ne se profilent pas pour gérer ce cinéma et demande les raisons de la non-manifestation de tels acteurs jusqu'à ce jour. M. Broennimann répond d'abord qu'il n'a pas vérifié la nature des films projetés au Capitole et que cette information lui a été rapportée. Ensuite, il évoque la notion de maison des festivals qui pourrait peut-être être le corps ou la base continue de ce cinéma. Il estime qu'il s'agirait de faire preuve d'ambition compte tenu de la qualité de cet espace

qui se situe en plein centre-ville, qui est de plain-pied avec la rue, qui a véritablement un potentiel immense et qu'il serait fort dommage de voir disparaître.

Un commissaire déclare que la véritable difficulté de ce dossier réside dans l'identification d'un financement. Il demande s'il existe des membres suffisamment solides pour apporter ce financement au sein de la FAS. M. Broennimann ne pense pas que cette association d'architectes ait cette vocation mais ajoute néanmoins que rien n'est impossible puisque pour le cas du Manhattan, par exemple, un investisseur a été prêt à suivre la piste de la restauration et de la conservation de ce patrimoine. Il ajoute que, selon lui, il ne manque pas de mécènes; et il faudrait pouvoir les réunir autour d'un projet. Ce n'est pas la vocation de la FAS. Elle appelle simplement à reconsidérer les choses et à redonner un second souffle.

Le commissaire dit entendre la démarche engagée par la FAS en tant qu'ambasadrice du patrimoine bâti et se dit ravi de cette rencontre. Il estime toutefois qu'il serait surtout opportun d'entendre les acteurs qui pourraient apporter une solution de financement. Malheureusement et en dépit des efforts consentis, il semble que cet exercice ne soit ni viable, ni rentable. Dès lors, sans renier les qualités architecturales du bâtiment, il demande s'il existe concrètement des mécènes disposés à financer le projet. M. Broennimann rappelle qu'à l'époque du Manhattan, c'est seulement quand le vent a tourné et que le classement est intervenu que les mécènes ont commencé à envisager un projet autour de cette salle. Il pense alors que, sans un soutien fort, que ce soit de la part des autorités municipales ou du Conseil d'Etat, autour d'un projet culturel pour cette salle du Plaza, les mécènes ne risquent pas de se manifester. Il établit ensuite un parallèle avec l'immeuble Clarté de Le Corbusier qui devait être détruit. C'est la lutte de Jean-Marc Lamunière, qui présidait la FAS à l'époque, qui a permis de remettre sur la table ce patrimoine qui a presque été classé à l'Unesco il y a quelques années. Enfin, dès lors que l'on relève les signatures des spécialistes internationaux qui reconnaissent la valeur de ce bâtiment, M. Broennimann invite à se montrer très attentif et précautionneux quant au gâchis important que constituerait la destruction de la salle du Plaza.

Un commissaire remarque d'abord que ce qui fait la spécificité de l'exemple de la Cinémathèque suisse réside dans le fonds impressionnant dont bénéficie cette collection. Il déclare ensuite avoir pris connaissance à travers la presse qu'une partie du mobilier du Plaza aurait été distribuée. Il demande à l'auditionné s'il dispose de davantage d'informations à ce stade.

A deux questions d'un commissaire, M. Broennimann répond qu'il ne dispose pas d'informations au sujet du devenir du mobilier. Au sujet des fonds de la Cinémathèque suisse, il relève qu'à Genève, il existe de nombreux festivals, une biennale de l'image en mouvement, et énormément d'animations culturelles autour de l'image et de l'écran en général. Il estime dès lors que Genève a véritablement une carte à jouer.

Une commissaire s'interroge sur la nature des liens entre la FAS Genève et l'association de sauvegarde du cinéma Plaza. M. Broennimann précise que le projet architectural évoqué est un projet d'étudiantes de Master et constitue une hypothèse qui a été retenue comme telle pour une exploitation analogue à celle du Capitole. Il ajoute que ces étudiantes ont imaginé que le restaurant, le café, le glacier, la médiathèque, etc. s'articulent autour d'une fonction culturelle que pourrait être la salle de cinéma. L'idée serait donc d'en faire un pôle de cinéma, bien que décliné différemment.

La commissaire retient que c'est bien ce projet culturel de cinéma qui est actuellement retenu et qui est porté. Elle réitère sa question au sujet de la collaboration avec l'association pour la sauvegarde du Plaza puisque le problème principal réside dans l'absence de financements. M. Broennimann répond qu'effectivement des mécènes étaient intéressés à un moment donné. Il relève que le fait que le recours de la FAS Genève n'ait pas été validé questionne un peu sur la démarche de ladite association. Il ne peut toutefois pas répondre à sa place puisqu'il n'en est pas membre. Il estime cependant que cette notion de projet culturel constitue aujourd'hui l'élément qu'il s'agit de concrétiser, en essayant de formaliser cette offre autour du cinéma à Genève et voir si elle peut être fédérée dans ce bâtiment exceptionnel de Saugey.

La commissaire demande s'il existe un business plan lié à ce projet culturel. M. Broennimann répond par la négative. Il ajoute que pour l'heure, il y a une recherche de soutien de la part des entités que sont ces différents festivals qui pourraient apporter leur collaboration à l'exploitation conjointe de cette salle.

Un commissaire précise en effet que M. Broennimann ne représente pas le comité de l'association pour sauver le Plaza. Il déclare que cette dernière a effectivement travaillé avec la FAS dans la mesure où elle a besoin d'une expertise en matière architecturale pour le projet culturel sur lequel elle est en train de travailler. La démarche de la FAS et celle de l'association pour sauver le Plaza sont donc deux démarches parallèles bien que cette dernière défende ce projet culturel comme base de travail sur laquelle elle et la FAS se sont rejointes.

Un autre commissaire rapporte que M. Pagani, magistrat en charge des constructions, a déclaré que pour des raisons techniques, il est inenvisageable d'exploiter la salle du Plaza comme cinéma ou comme théâtre (bruits, absence d'arrière-cours et impossibilité d'aménager des sorties de secours selon les normes de sécurité actuelles). Il demande à l'auditionné de se positionner sur ce point. M. Broennimann répond qu'il ignore sur quelle base d'études s'est fié M. Pagani pour annoncer cette impossibilité. En tant qu'architecte, il peut néanmoins affirmer qu'il n'est jamais impossible de réaliser une sortie de secours. En effet, des ingénieurs de sécurité experts en la matière peuvent produire des

concepts et les mettre en œuvre. Dès lors, il considère cet argument comme peu solide et estime qu'il faut étudier la question plus profondément, car il n'y a jamais d'impossibilité à mettre en œuvre une solution technique.

Un commissaire se dit d'abord étonné de la comparaison qu'effectue M. Broennimann entre le Plaza et le Capitole. Il déclare en effet que le propriétaire n'a ni l'intérêt ni l'intention de vendre et qu'il dispose d'une fortune suffisante pour maintenir ce cinéma encore cinquante ans dans cet état. Par ailleurs, il informe que M. Pagani et M. Kanaan, responsable de la culture, ont affirmé qu'ils n'interviendront en aucun cas pour défendre ce projet, car ils ont déjà fait ce qui était possible au niveau de la Ville. De plus, il déclare que ces derniers se sont prononcés au nom du Conseil administratif. Dès lors, il ne comprend pas ce qui pousse l'auditionné à remettre en question la position des magistrats qui ont eu recours à des projets d'étude pour affirmer leur conclusion. Enfin, il rappelle tout de même que 22 ou 23 architectes de la Ville de Genève ont étudié ce dossier et il répète ne pas comprendre la position contraire de M. Broennimann. M. Broennimann souligne la légitimité de cette dernière remarque dont il prend note. Il dit toutefois avoir l'impression que la démarche menée semble un peu courte, raison pour laquelle il ne s'en satisfait pas. Il fait ensuite référence au professeur qui a dirigé le projet de diplôme des deux étudiantes susmentionnées, qui est titulaire du laboratoire TSAM (techniques et sauvegarde de l'architecture moderne) de l'EPFL, et dont la sauvegarde du patrimoine moderne est la spécialité. Il mentionne ensuite l'exemple de la cité du Lignon dont la rénovation constitue une performance qui a impliqué des savoir-faire pointus et des études spécialisées. Ainsi, le cas du Plaza requiert également le recours à des experts dont la restauration du patrimoine est la spécialité afin d'étudier le dossier de manière approfondie et très pointue.

Le commissaire demande s'il existe une éventuelle piste pour payer l'ensemble qui équivaldrait à près de 180 millions de francs, bien que le propriétaire ne soit pas vendeur. M. Broennimann répond qu'il est tout à fait envisageable qu'un mécène puisse trouver sa place dans un projet culturel.

Une commissaire relève en effet que la structure telle qu'elle a été construite présente des contraintes architecturales importantes compte tenu des fortes exigences de la société actuelle. Elle ajoute que selon les magistrats et compte tenu de ces nouvelles réglementations, il ne serait pas possible d'aménager de sorties de secours aux normes. M. Broennimann répète qu'il existe des solutions pour rendre cette salle conforme aujourd'hui, même pour des situations très acrobatiques. Pour exemple, il mentionne le cas du bâtiment Japan Tobacco à Sécheron pour lequel la FAS a fourni ses conseils au bureau SOM et dont les sorties de secours ont été aménagées selon les normes en vigueur. Les solutions existent donc en fonction de l'intelligence de la mise en œuvre par un spécialiste.

Un commissaire revient sur la possibilité ou non de modifier la salle, et renvoie les commissaires au préavis donné par la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) en 2008, à la demande des propriétaires de déclasser la salle. Il rapporte que la CMNS a affirmé ne pas s'opposer à un changement de l'affectation de la salle ou à une affectation complémentaire compatible (salle de spectacle, de réunion, etc.) dont elle ne doute pas qu'ils soient aisément réalisables à Genève. Dès lors, la possibilité de modifier la salle si on ne la transforme pas complètement a été intégrée par la CMNS. Il rappelle enfin que la salle du Plaza a été déclassée uniquement pour des raisons financières.

Un commissaire dit avoir de la peine à être convaincu des mérites intrinsèques du Plaza en tant que tel. Il a l'impression qu'il ne contribue pas à la vitalité du quartier. Dès lors, il demande à l'auditionné s'il lui était possible de le convaincre en quelques mots de la qualité du geste architectural, de la nécessité de le pérenniser, et du danger que la démolition d'une partie de celui-ci fait porter sur l'empreinte architecturale d'un tel bâtiment. M. Broennimann répond que si une demande d'autorisation de construire du projet de substitution est accordée, se trouvera alors un ensemble classé qui va enserrer en U le trou futur du cinéma Plaza: il y aurait alors un ensemble au milieu duquel va trôner un corps étranger. Il ajoute que cette promenade architecturale pour entrer dans le cinéma est décrite de façon très intéressante et poétique par l'historien de l'architecture Jacques Gubler. Il explique qu'il s'agit d'un grand volume avec une structuration de poutres en aluminium éclairées par le côté et avec un grand balcon qui semble flotter au milieu de la salle comme en apesanteur.

Le commissaire revient sur la notion de corps étranger évoquée mais précise toutefois que le projet de construction n'est pas encore validé à ce jour. Dès lors, dans l'hypothèse où la destruction aurait lieu, il souligne la possibilité pour la FAS Genève de faire valoir un certain nombre d'observations au sujet d'une nouvelle construction qui obéirait davantage aux considérations économiques et sociales afin qu'elle ne soit pas en opposition architecturale frontale avec le bâtiment. M. Broennimann confirme que des observations pourront alors être faites. Il ajoute toutefois qu'il s'agit vraiment d'une question de qualité d'ensemble. Dans son recours, la FAS Genève a fortement insisté sur cet aspect puisque la salle constitue l'espace majeur de cet ensemble. Il émet enfin des réserves quant à la possibilité de réaliser une construction nouvelle qui s'y insérerait puisque mitoyenne sur trois côtés avec un ensemble classé.

Un autre commissaire demande si la FAS Genève compte être aussi active concernant la grande salle du Rialto. M. Broennimann répond que le Rialto a déjà subi une partition. Il ajoute qu'il est possible d'imaginer une restauration dans l'état d'origine bien qu'il ne pense pas que cela soit dans l'ère du temps.

*Discussion et vote*

Le président relève qu'un commissaire socialiste qui fait partie des motionnaires propose l'amendement suivant.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

d'étudier et, cas échéant, d'entreprendre toute démarche et de faire toute proposition, y compris de rachat, éventuellement en partenariat, afin de maintenir la salle du cinéma «Le Plaza» en tant que lieu culturel ouvert au public, dans le respect de sa conception et de son architecture;

de saisir la Commission fédérale des monuments historiques d'une requête de reclassement de la salle du «Plaza».

Un commissaire déclare que le Mouvement citoyens genevois s'oppose formellement à ladite motion compte tenu du fait que les magistrats MM. Kanaan et Pagni ont clairement affirmé que des études approfondies ont été effectuées et que rien n'était possible pour sauver cette salle.

Un commissaire déclare que les discussions qui ont été menées à la CARTS ainsi qu'au comité de l'association pour la défense du Plaza ont abouti à la conviction qu'il était possible de maintenir cette salle sans forcément s'accrocher à une affectation unique en salle de cinéma. En effet, les exemples genevois du Manhattan et de l'Alhambra démontrent qu'il est possible de transformer une salle qui était initialement une salle de cinéma en un lieu culturel ouvert au public. Du point de vue patrimonial, la motion défend le maintien de la conception de l'architecture de la salle ainsi que le maintien de son affectation en tant que lieu culturel. Pour ce qui est de la seconde invite, il s'agit de saisir l'acteur qui n'est pas intervenu dans le dossier du Plaza alors qu'il était intervenu dans le dossier du Manhattan: la Commission fédérale des monuments historiques. En outre, il rappelle qu'il s'agit d'une motion demandant au Conseil administratif d'étudier les possibilités envisageables, ce qu'il n'a pas encore fait puisqu'il n'y a eu aucune prise de position officielle de sa part et qu'aucune étude du Conseil administratif et des services d'architecture de la Ville pour vérifier ou infirmer la possibilité de maintenir cette salle en tant que lieu culturel ouvert au public n'a été menée. En effet, si les magistrats ont visité la salle et ont pris acte de sa situation, ils ont simplement avancé que dans l'état, ils ne pouvaient rien en faire. De plus, puisqu'il n'y a pas eu de demande officielle du Conseil municipal d'étudier un projet culturel ou une nouvelle affectation de la salle, le Conseil administratif ne s'est pas prononcé sur une telle demande. Il évoque ensuite la divergence entre les partisans du maintien et ceux du non-maintien de la salle qui repose principalement sur le critère d'utilité publique. Il s'agit en effet de se demander si l'on considère comme utilité publique le maintien de cette salle comme lieu culturel ouvert au public. Le propriétaire de la salle considère qu'elle n'est pas

rentable, et qu'il a donc un droit fondamental de s'en débarrasser alors que les défenseurs du Plaza considèrent qu'il y a une utilité publique à maintenir cette salle en tant que lieu culturel. S'il y a utilité publique, la volonté du propriétaire de s'en débarrasser parce qu'elle n'est pas rentable passe au second plan.

Un commissaire informe que le groupe des Verts soutient cette motion ainsi que l'amendement proposé. Il relève en effet que cet élément historique patrimonial comporte une importance suffisamment grande pour alerter la FAS Genève et un grand nombre de professionnels et spécialistes du métier. Suite à l'audition qui a eu lieu lors de la présente séance, le groupe estime qu'il n'est pas envisageable de ne pas rechercher des solutions; et il convient d'étudier de manière sérieuse et indépendante ce dossier dans la mesure où la seule étude réalisée à ce jour a été mandatée par les propriétaires. En raison de probables recours contre l'autorisation de construire, le Conseil administratif disposerait du temps nécessaire pour étudier la question de manière sérieuse, indépendante et objective, fournir d'éventuelles propositions et peut-être même entamer des démarches avec des mécènes. Enfin, il évoque un certain nombre de cinémas situés au centre-ville aujourd'hui qui fonctionnent; il souligne l'importance de ces cinémas pour le domaine culturel, social et pour la diversité de l'offre cinématographique à Genève.

Une commissaire annonce que le Parti libéral-radical n'entrera pas en matière pour l'amendement, car il n'y a pas de droit de préemption sur ce bâtiment. De plus, elle souligne que la majorité des cinémas indépendants situés au centre-ville sont viables grâce aux subventions accordées par la Ville de Genève.

Un commissaire se réfère à l'audition des magistrats de la Ville, et il s'étonne que les groupes de gauche désavouent leurs magistrats. Pour sa part, il dit vouloir leur faire confiance.

Un autre commissaire se réfère au prospectus original de M. Saugey pour Mont-Blanc Centre et le Plaza; et il relève que le souci principal de ce dernier était la quête d'une modernisation. Il aurait donc choisi de mettre un cinéma dans cet espace, car il y avait une nouvelle technique qu'il souhaitait exploiter à l'époque. Dès lors, il imagine que si Saugey avait conçu ce complexe cinq ans plus tard, il y aurait peut-être mis un supermarché par exemple. Il ajoute par ailleurs que l'utilisation de cette salle est aujourd'hui impossible pour des raisons techniques et bien que Broennimann ait affirmé le contraire, il relève que ce dernier n'a fait aucune proposition concrète et n'a pas mentionné le coût éventuel d'une telle opération. L'Union démocratique du centre s'oppose donc à cette motion et son amendement.

Un commissaire déclare quant à lui que le Parti socialiste soutiendra ce texte et son amendement. Il remarque qu'il existe suffisamment de cas où des édifices patrimoniaux ont été détruits et dont la disparition a finalement engendré

des regrets immenses. A titre personnel, il estime que de nombreuses pistes de réflexion quant à la manière de réaffecter cette salle autour du cinéma peuvent être menées et ajoute que l'édifice vaut pour lui-même.

Un commissaire, en réponse à un commissaire, explique que s'il n'y a en effet pas de droit de préemption de la Ville de Genève, il existe néanmoins un droit d'expropriation pour utilité publique. De plus, il rappelle que la situation a évolué depuis l'audition des magistrats, le 1<sup>er</sup> février 2016, avec le commencement de l'étude d'un projet culturel d'une part, et les soutiens qui ont été apportés par la Cinémathèque suisse à la démarche de sauvegarde du Plaza, de plusieurs associations qui sont utilisatrices de lieux publics pour des festivals et qui sont intéressées à l'utilisation d'un tel lieu d'autre part. Ces éléments justifient selon lui que le Conseil administratif réétudie le dossier et que le Conseil municipal le lui demande.

Une autre commissaire ne se rallie pas à la position du groupe Parti démocrate-chrétien et exprime donc sa position personnelle. Elle se dit d'abord déçue par la position du Mouvement citoyens genevois qu'elle a entendu défendre le patrimoine culturel en défendant le porc dans les cantines scolaires, ce qui semble être pour lui un patrimoine plus important que le patrimoine architectural de la Ville et de son éminent architecte M. Saugey. Pour ce qui est de la position avancée par l'Union démocratique du centre, elle estime qu'il serait judicieux de se plier face à un architecte qui dispose de connaissances et d'une formation plus importantes que celles des commissaires au niveau architectural. Par ailleurs, elle dit soutenir cette motion et l'amendement qui ont été présentés et estime également important d'avoir un cinéma sur la rive droite au centre-ville puisqu'il est primordial d'y sauvegarder une activité culturelle. Elle déclare ensuite que selon elle, M. Broenimann s'est exprimé de façon suffisamment claire pour soulever l'importance de ce patrimoine au niveau architectural suisse et aussi au niveau international. Elle ne comprendrait pas que l'on puisse renoncer à faire tout ce qui est possible pour essayer de sauvegarder cette salle. En outre, elle se dit sensible à l'absence actuelle de financement et déclare qu'il est primordial de donner un signal fort afin de trouver ces financements, à travers une motion qui serait acceptée et qui marquerait une volonté politique à laquelle les mécènes semblent être sensibles. Enfin, elle fait référence au projet de construction de logements d'étudiants, et rappelle que, dans un communiqué de presse du mois d'avril 2015, la société propriétaire a affirmé qu'elle déposerait un projet définitif de logements d'étudiants avant fin juin. Or, elle constate qu'à ce jour, la demande de construction d'un projet précis n'a pas été déposée auprès du département. Elle estime donc nécessaire d'avancer sur ce dossier et remarque que le propriétaire rencontre peut-être des difficultés afin de proposer une construction au sein d'un ensemble classé.

Un commissaire déclare que le groupe Ensemble à gauche défend la culture et soutient cette motion. De plus, il affirme que cette composition politique, qui est

à l'écoute de la rue, relève que les milieux culturels souhaitent voir ce lieu patrimonial continuer à exister.

En ce qui concerne la proposition d'amendement, il suggère d'élargir la notion de «lieu culturel ouvert au public».

Un commissaire affirme que la salle du Plaza n'a juridiquement aucune valeur patrimoniale. En conséquence, il ne peut pas y avoir d'intérêt public non plus. Il ajoute que M. Pagani n'aurait pas affirmé que la réaffectation de la salle n'était pas possible pour des raisons techniques sans se renseigner auprès d'ingénieurs au préalable. Il relève pourtant que M. Broennimann a pris connaissance de ces arguments au cours de l'audition et a répondu sans réfléchir à cette problématique de manière approfondie.

Un autre commissaire répond que cette notion de «lieu culturel ouvert au public» vise justement à ne pas fermer les possibilités et à donner ainsi au Conseil administratif la possibilité d'étudier toutes les éventualités. Il ajoute que si la motion est acceptée par le plénum, le Conseil administratif devra revenir soit avec un rapport, soit avec une proposition, et dès lors le débat reprendra en plénum. En référence à l'intervention précédente, il déclare que pour l'ensemble des procédures qui ont eu lieu devant le Tribunal administratif et devant le Tribunal fédéral, la qualité patrimoniale du cinéma a été reconnue et confirmée. En effet, aucune procédure n'a nié ou remis en cause la qualité patrimoniale de cette salle. Enfin, il explique que selon l'hypothèse d'une expropriation pour utilité publique, la cause d'utilité publique est donnée par ceux qui exproprient, à savoir le Grand Conseil ou le peuple.

Le président, s'exprimant au nom du Parti démocrate-chrétien, constate finalement qu'il n'existe aucun projet alors que cette salle, fermée depuis dix ans, ne fonctionne pas, et n'est pas rentable. Il rappelle que le conseiller administratif chargé des bâtiments a déclaré que, finalement, les travaux à effectuer en plus du rachat à 20 millions de francs équivaldraient eux aussi à 20 millions de francs. Dès lors, les deux conseillers administratifs auditionnés se sont en quelque sorte opposés à une reprise en main de ce dossier. De plus, il relève que l'ensemble des demandes de recours a été épuisé et que tous les recours présentés ont été déboutés. Il ne s'agit donc pas pour la CARTS de s'évertuer à vouloir sauver ce qui ne peut l'être.

Selon lui, il n'y a donc pas suffisamment d'éléments qui ont été apportés pour permettre d'aller de l'avant dans le sens que souhaiteraient les motionnaires, y compris de la part des milieux culturels censés défendre ce cinéma. Par conséquent, le Parti démocrate-chrétien s'opposera à cette motion.

Le président met au vote l'approbation de l'amendement présenté par un commissaire du Parti socialiste.

L'amendement apporté à la motion M-1177 et modifiant ses invites est accepté par la commission avec 8 oui (1 Ve, 4 S, 2 EàG, 1 DC) contre 7 non (1 DC, 3 LR, 1 UDC, 2 MCG).

Le président met au vote l'approbation de la motion M-1177 amendée.

La motion M-1177 amendée est acceptée par la commission avec 8 oui (1 Ve, 4 S, 2 EàG, 1 DC) contre 7 non (1 DC, 3 LR, 1 UDC, 2 MCG).

### *PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier et, cas échéant, d'entreprendre toute démarche et de faire toute proposition, y compris de rachat, éventuellement en partenariat, afin de maintenir la salle du cinéma «Le Plaza» en tant que lieu culturel ouvert au public, dans le respect de sa conception et de son architecture;
- de saisir la Commission fédérale des monuments historiques d'une requête de reclassement de la salle du «Plaza».

Une commissaire du Parti libéral-radical annonce un rapport de minorité.

*5 septembre 2016***B. Rapport de minorité de M<sup>me</sup> Michèle Roulet.**

Le Plaza n'a pas, juridiquement, de valeur patrimoniale. A l'origine, l'ensemble du bâtiment a été classé, y compris la salle du Plaza. Néanmoins, après avoir constaté qu'aucune utilisation rentable de la salle de cinéma n'était envisageable, le Conseil d'Etat a mis fin, après neuf ans de procédures, à son classement. L'association patrimoniale, à l'origine du classement des œuvres de l'architecte Marc-Joseph Saugey, a fait recours au Tribunal fédéral contre cette décision sans obtenir gain de cause. Quant au dernier recours, déposé par la Fédération des architectes suisses (FAS) qui s'est mobilisée bien tardivement dans ce dossier (son recours date d'octobre 2015, soit onze ans après la fermeture de ce cinéma!), il a été débouté, car ladite fédération n'a pas été jugée qualifiée pour agir dans ce cas. Aujourd'hui, les procédures contre l'autorisation de démolition sont épuisées, à l'exception d'un recours de la FAS contre la décision qui la touche.

*Aucune condition n'est réunie pour amener le Canton à modifier sa décision de ne pas classer cette salle de cinéma*

Lors des auditions à la commission des arts et de la culture, les magistrats M. Sami Kanaan (département de la culture et du sport) et M. Rémy Pagani (département des constructions et de l'aménagement) ont clairement indiqué que des études sérieuses ont été menées, et qu'elles ont abouti à la conclusion qu'il n'est pas possible de sauver le Plaza. C'est pourquoi le Conseil administratif n'a pas déposé de recours contre la décision de destruction de cette salle, et qu'il ne proposera rien pour la préserver, car, juridiquement, le Plaza n'a pas de valeur patrimoniale.

Le plan d'utilisation du sol (PUS) ne peut pas non plus être évoqué dans le cas du Plaza. Pour rappel, le PUS interdit le changement d'affectation d'un lieu, à moins qu'il ne soit plus exploitable ou qu'il n'existe aucun repreneur. Or, en ce qui concerne le Plaza, la société Mont-Blanc Centre SA, détentrice depuis vingt-cinq ans de cette salle et des bâtiments 1-5 Chantepoulet et 21 rue du Cendrier, a tout tenté pour conserver la salle de cinéma. En 1997, elle a investi une somme d'argent considérable pour rénover le Plaza et permettre une nouvelle gestion du cinéma. L'exploitant de cette salle fait néanmoins faillite en 2003. La société Mont-Blanc Centre SA a recherché alors un nouvel exploitant et confié la gestion du Plaza à la société Europlex, l'exploitant de cinémas le plus en vue alors de Genève, qui tente de relancer ce cinéma. Malheureusement, la fréquentation insuffisante du public entraîne des pertes d'exploitation et amène Europlex à abandonner cette salle qui ferme ses portes en 2004. Les tentatives pour redonner une activité cinématographique rentable au Plaza ont donc toutes échoué. Aucun repreneur n'a par ailleurs manifesté d'intérêt pour ce lieu fermé depuis douze

ans. Le Conseil d'Etat a donc reconnu qu'il n'y avait aucune utilisation possible de la salle du Plaza, permettant un rendement positif pour les propriétaires. Par arrêt du 27 avril 2010, le Tribunal administratif a clairement jugé que l'Etat ne saurait en aucun cas imposer aux propriétaires d'affecter les revenus d'autres immeubles pour couvrir les pertes d'exploitation du cinéma pour lequel l'Etat n'offrait aucune compensation. C'est ainsi que le Conseil d'Etat, par un arrêté du 30 novembre 2011, mit fin à la procédure de classement de l'immeuble cinéma.

*Cette salle de cinéma ne peut être transformée ni en salle de théâtre ni en centre culturel*

Le Conseil d'Etat a également constaté que l'immeuble abritant le cinéma ne répond plus aux normes de sécurité. A l'origine, le Plaza accueillait 1200 places. Actuellement, il est impossible pour le secteur public de gérer une salle aussi grande. Par ailleurs, les longues rangées de sièges sont aujourd'hui, pour des raisons de sécurité, prohibées. Il faudrait donc diviser cette salle en salles plus petites et monter un projet qui démantèlerait définitivement l'état originel du Plaza et dénaturerait la fameuse «qualité spatiale», évoquée par les défenseurs du Plaza. En outre ce projet de multiplexe, qui ne repose sur aucune étude sérieuse, détruirait également les aspects patrimoniaux chers aux «défenseurs» du Plaza.

Lors de son audition du 1<sup>er</sup> février 2016 à la commission des arts et de la culture, M. Pagani mentionne aussi que si aucune vente formelle du Plaza n'a jamais été discutée avec le propriétaire, un prix de vente de 20 millions de francs aurait toutefois été articulé, somme à laquelle devraient être ajoutés 20 millions pour la rénovation. Un prix prohibitif (dixit le magistrat!) qui détournerait irrévocablement la Ville de toute velléité d'acheter cette salle!

Le magistrat affirme avoir aussi étudié et proposé au propriétaire une transformation éventuelle du Plaza en une salle de théâtre ou en lieu culturel. Toutefois, après étude du dossier, le magistrat et tous les architectes de son service sont parvenus à la conclusion qu'une réaffectation du cinéma est impossible pour des raisons techniques. Outre les modifications nécessaires pour lutter contre le bruit, la salle présente des faiblesses dont l'absence d'une arrière-cour. Il serait par conséquent impossible de créer des coulisses, d'aménager les sorties de secours aux normes de sécurité actuelles ou, pour un camion, d'accéder à une arrière-cour pour amener des décors.

*Comparaison n'est pas raison*

Ceux qui soutiennent la motion «Le Plaza ne doit pas être démolit et doit rester un cinéma» (M-1177) avancent des arguments fragiles. Ils érigent le cinéma Capitole à Lausanne comme modèle à suivre pour sauver le Plaza. Pourtant, tout

oppose ces deux salles. Or, en logique, rappelons qu'on ne peut comparer que ce qui est comparable!

En effet, le Capitole appartient à la Ville de Lausanne qui l'a racheté en 2010 pour la Cinémathèque suisse. Il sera rénové pour, à terme, devenir le lieu de projection exclusif de la Cinémathèque suisse. Non seulement il ne présente pas les faiblesses architecturales décrites ci-dessus, mais en plus, au service d'une institution suisse, la Ville de Lausanne touchera des subventions pour son exploitation de la part de la Confédération. Par ailleurs, une fondation pour contribuer au financement des travaux s'est constituée à travers des fonds à la fois publics et privés.

Quant au Plaza, rappelons-le, il appartient à un propriétaire privé, qui n'a pas l'intention de le vendre. La Ville n'a aucun droit de préemption sur l'immeuble ni sur la salle de cinéma. Par ailleurs, elle n'a nulle intention de s'en porter acquéreur ni de déposer de recours contre l'autorisation de démolition. Quant au droit d'expropriation pour utilité publique ou au plan d'utilisation du sol, ils ne s'appliquent pas non plus à cette salle de cinéma. Enfin, il n'existe pas de plan financier pour sauvegarder le Plaza. Aucune proposition concrète n'a été faite ni étude du coût éventuel d'une exploitation ou transformation de cette salle par ceux qui soutiennent cette motion ou les associations qui ont déposé des recours contre la démolition du Plaza. Le document sur lequel se fonde l'argumentaire des défenseurs du Plaza se résume à un travail de Master de deux étudiantes de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) pour défendre la qualité architecturale de la salle. Un peu faible comme projet surtout lorsque, de surcroît, aucun plan financier ni recherche de mécènes n'ont été entrepris!

### *En conclusion*

Dans la mesure où le Plaza n'est pas classé, le propriétaire peut en disposer librement. Mont-Blanc Centre SA prévoit de réaliser un centre commercial dans cet espace et de rééquilibrer le rythme du complexe en réalisant un immeuble de même gabarit que ceux existants, qui permettrait la réalisation de 63 logements pour étudiants.

Avec la situation d'urgence que connaît Genève en matière de logement, et plus particulièrement de logements d'étudiants, ce projet de transformation de cette salle de cinéma, désaffectée depuis plus de douze ans, est précieux pour Genève. Cerise sur le gâteau, tous les travaux sont pris en charge par le propriétaire et les logements pour étudiants ne coûteront pas un centime à la collectivité.

Assurément, ceux qui s'opposent à la démolition du Plaza font fi du jugement rendu par le Tribunal fédéral qui a tranché ce dossier. Par ailleurs, en ne proposant aucune solution ni plan financier, ils se montrent dans ce dossier d'une légèreté

insoutenable! Plus incompréhensible encore est l'attitude d'une certaine gauche qui désavoue la position de ses magistrats. Tant M. Kanaan que M. Paganì ont clairement dit, lors des auditions de la commission des arts et de la culture, qu'ils s'opposaient à la reprise de ce dossier pour lequel tous les recours ont été épuisés, et que, par conséquent, la Ville n'a aucun pouvoir d'infléchir les décisions prises au tribunal.

En définitive, ces oppositions incessantes coûtent cher et retardent la construction de logements d'étudiants dont Genève a un besoin urgent. Plus grave encore, en promettant de poursuivre leur lutte non pas en déposant de nouveaux recours contre l'autorisation de démolir, mais à coups de recours contre les futures demandes d'autorisation de construire, ces combattants d'arrière-garde instrumentalisent nos institutions et dévoilent une attitude qui va à l'encontre du bien commun, et qui paralyse notre économie.

Pour les raisons développées dans ce rapport de minorité, l'Entente élargie vous invite donc à refuser la motion M-1177 et à ne pas écouter le chant des sirènes de quelques nostalgiques enfermés dans une trop forte sentimentalité envers cette salle de cinéma, afin de permettre de développer une vision d'avenir pour les étudiants, pour ce quartier et pour Genève.

**La présidente.** Nous sommes saisis d'une motion d'ordre, déposée par M. Pascal Holenweg, qui demande l'ouverture de la discussion sur cet objet.

*Des voix.* C'est caduc!

**La présidente.** Mais il y a une motion d'ordre. Je dois la faire voter.

*Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 45 non contre 15 oui (3 absentions).*

*Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est refusé par 36 non contre 28 oui.*

**26. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 20 mars 2013 de M<sup>mes</sup> Vera Figurek, Maria Pérez, Brigitte Studer, MM. Olivier Baud, Pierre Gauthier, Morten Gisselbaek, Pierre Rumo, Tobias Schnebli, Pierre Vanek et Christian Zaugg: «Relations de la BCGe avec Cuba» (M-1067 A/B)<sup>1</sup>.**

**A. Rapport de majorité de M<sup>me</sup> Maria Vittoria Romano.**

Cet objet a été renvoyé à la commission des finances par le Conseil municipal lors de la séance du 14 mars 2016. La commission, présidée par M. Simon Brandt, a étudié la motion le 21 février 2018. Le procès-verbal a été tenu par M. Nicolas Rey, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

**Rappel de la motion**

Considérant que:

- M. Raymond Muller, ex-président et membre de l'association Suisse-Cuba, client depuis plus de trente ans de la Banque cantonale de Genève (BCGe), a dû récemment fermer les deux comptes (courant et épargne) qu'il possédait auprès de cette banque consécutivement au refus brutal – et cela sans la moindre explication officielle – de transférer une somme d'argent à La Havane;
- jusqu'à l'année dernière, sept versements avaient été effectués sans la moindre difficulté depuis la BCGe en faveur d'un projet de réhabilitation d'un immeuble de valeur patrimoniale situé à La Havane;
- lors d'un entretien avec une fondée de pouvoir de la BCGe, celle-ci n'eut d'autre alternative que d'indiquer verbalement à M. Muller qu'il s'agissait d'une contrainte due à l'embargo financier imposé à Cuba par les Etats-Unis;
- la BCGe, dont la Ville de Genève est actionnaire à hauteur de plus de 20% du capital, semble être ainsi impliquée dans le blocus financier que Washington impose au peuple cubain;
- la Suisse est membre de l'ONU et que son gouvernement, aux côtés de ceux de l'immense majorité des pays de la planète, a toujours apporté, année après année, son soutien à la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU, votée au début des années 1990, exigeant la levée inconditionnelle et immédiate du blocus économique, financier et commercial que les autorités américaines imposent au peuple cubain depuis 1962;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 173<sup>e</sup> année»: Développée, 5739.

- le Département fédéral des affaires étrangères entretient d'excellentes relations avec le gouvernement et le peuple cubains au travers de l'Agence suisse pour le développement et la coopération (COSUDE) qui, depuis dix ans, développe une série de projets économiques et sociaux sur l'île;
- la BCGe, jouissant de l'agrément et de la caution du gouvernement genevois, semble se soumettre aux diktats d'une puissance étrangère, sans que ses autorités de tutelle ne soient au courant;
- la direction de la BCGe s'est montrée incapable d'expliquer à son client les raisons pour lesquelles elle a dû changer sa manière d'agir envers Cuba,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir, dans les plus brefs délais, auprès de la Banque cantonale de Genève (BCGe) afin que celle-ci s'explique sur les faits relatés ci-dessus et sur les raisons de sa soumission apparente à l'embargo financier imposé à Cuba par les Etats-Unis.

### **Séance du 21 février 2018**

#### *Audition de M. Tobias Schnebli, motionnaire*

M. Schnebli rappelle que dès 2013 la Banque cantonale de Genève (BCGe) a subitement interrompu les flux de capitaux avec Cuba. La Zürcher Kantonalbank en a fait de même et à la même période. Les établissements financiers ont fait savoir que cette décision était liée à leurs intérêts internationaux, ce qui sous-entend la nécessité de céder aux pressions liées à l'embargo étatsunien sur l'île des Caraïbes. M. Schnebli rappelle d'ailleurs que les banques UBS et Crédit Suisse ont fait pareil. Il ajoute que cette problématique est toujours d'actualité, même si certains virements sont autorisés au cas par cas.

Il demande s'il serait possible de demander l'audition de M. Grégoire Carasso, le représentant de la Ville au sein du Conseil de la BCGe, ou bien de lui poser des questions par courrier afin de clarifier cette situation. Il rappelle que la Ville est actionnaire de la BCGe et que les statuts de cette banque prévoient qu'elle doit être au service de l'économie et de la population genevoise et en aucun cas des Etats-Unis d'Amérique. Il prend l'exemple de l'œuvre d'entraide avec Cuba qui implique un certain nombre de citoyens ou d'associations suisses (comme Medi Cuba Suisse) ayant des liens avec l'île qui rencontrent des difficultés car ils ne peuvent pas effectuer leurs paiements à destination de La Havane.

Un commissaire se dit surpris par les propos du motionnaire. En effet, il souligne qu'il s'agit d'un objet qui date de cinq ans déjà. Or, M. Schnebli semble étayer son propos sur des choses vaguement entendues. Le commissaire poursuit en rappelant que le journal *Le Courrier*, dont il rappelle l'excellence, a publié un article juste après le dépôt de la motion M-1067, selon lequel la BCGe avait assuré qu'il s'agissait d'un malentendu et que tout était rentré dans l'ordre.

M. Schnebli estime qu'il serait judicieux de disposer d'encore un peu de temps pour assurer les vérifications qui s'imposent.

Le même commissaire demande à l'auditionné si cela fait cinq ans qu'il n'y a plus de lien financier entre Medi Cuba et Cuba, via la BCGe. M. Schnebli confirme et précise que concernant la BCGe il croit savoir que l'embargo est toujours en vigueur, mais reconnaît cependant qu'il n'a pas appelé lui-même la banque pour s'en assurer. Il estime néanmoins que demander des informations aux représentants du Conseil municipal au sein de la BCGe serait une démarche intéressante et justifiée.

Un commissaire demande si la motion de M. Schnebli serait la même s'il s'agissait d'un problème touchant les ressortissants des territoires palestiniens occupés ou les citoyens iraniens ou encore les ressortissants de Corée du Nord. Il poursuit en demandant à l'auditionné pourquoi il use du Conseil municipal – en prenant en otage la commission des finances – pour un sujet qui n'a rien à voir avec la municipalité genevoise.

M. Schnebli estime qu'il faut distinguer la situation de différents pays. Il prend l'exemple des relations financières entretenues par la Suisse avec l'Afrique du Sud de l'époque de l'apartheid. Il ajoute que chaque année les sanctions votées contre Cuba le sont par les Etats-Unis, Israël et le Palaos (en Micronésie) dans le cadre de l'Organisation des Nations unies. Il ne comprend dès lors pas pourquoi la BCGe devrait se soumettre aux desiderata de ces trois pays, aussi puissants et légitimes qu'ils soient. Il ajoute que cela fait trois jours qu'il fait divers téléphones desquels il est ressorti que la situation n'était pas claire. C'est pourquoi il demande à ce que cela soit clarifié formellement en s'adressant au représentant de la Ville au sein de la BCGe.

#### *Discussion et vote*

Le Parti démocrate-chrétien déclare que, compte tenu des informations relayées par *Le Courrier* et qui viennent d'être rappelées, il serait possible de voter cet objet ce soir. Néanmoins, il pourrait être intéressant au vu du flou relatif aux questions soulevées par la motion M-1067 de geler le traitement de cet objet en attendant que M. Schnebli obtienne des informations complémentaires.

M. Schnebli propose, après avoir précisé qu'il parle en tant que commissaire et non plus en tant qu'auditionné, que le président s'adresse, par courrier aux deux représentants de la Ville au sein du Conseil de la BCGe, afin de savoir si cette problématique est encore d'actualité ou non.

Le président rappelle qu'il serait possible de poser la question à M. Carasso lors de la prochaine séance plénière.

Le Parti libéral-radical demandera à ce qu'il soit mis un terme à cet exercice qu'il juge stérile; il répète que la question soulevée par la motion M-1067 dépasse les fonctions du Conseil municipal.

Le groupe Ensemble à gauche croit se souvenir que, sauf erreur, il n'y a plus de représentant de la Ville au sein du Conseil de la BCGe. Le Mouvement citoyens genevois précise qu'il y a toujours des représentants de la Ville au sein de la BCGe jusqu'au prochain renouvellement de son conseil d'administration, soit à l'automne prochain.

Le président souligne que la demande de M. Schnebli concerne tous les administrateurs représentant la Ville de Genève, qu'ils soient du Conseil administratif ou du Conseil municipal.

Le commissaire du Parti démocrate-chrétien se réfère à son tour à l'article du 19 mars 2013 publié dans *Le Courrier* dans lequel l'Association Suisse-Cuba reprochait à la BCGe d'avoir bloqué un versement d'argent vers Cuba en raison de l'embargo imposé par Washington. Il en lit un extrait. Il ajoute que le représentant de l'association s'est adressé en février par courrier à M. Charles Beer, alors président du Conseil d'Etat, et à M. Pagani, alors maire de Genève. L'article explique également que la BCGe a assuré ne pas avoir mis en place de restriction spécifique à Cuba, tout en confirmant avoir rendu attentifs ses clients quant aux risques de blocages de fonds éventuels pouvant intervenir dans la chaîne des traitements des paiements étrangers. En outre, le Parti démocrate-chrétien signale que d'importants investissements en provenance de Suisse (notamment de grands groupes comme Nestlé) ont lieu à Cuba; il se réfère à un communiqué de la BCGe datant de fin 2017.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre partage l'avis du Parti libéral-radical. Il s'agit d'une affaire ancienne qui n'a plus lieu d'être et il ajoute que la motion M-1067 a effectivement été soumise le 19 mars 2013 et a été reportée 34 fois depuis en séance plénière. Cet objet a été renvoyé à la commission des finances en mars 2016. Il rappelle qu'il était président de la commission des finances à l'époque et qu'il a écrit en mai 2016 un e-mail à M<sup>mes</sup> Vera Figurek et Maria Pérez afin de leur demander ce qu'il allait advenir de cet objet au vu du réchauffement des relations entre Washington et La Havane. Une question qu'il a posée une nouvelle fois le 15 juin 2016, mais qui est restée une fois encore sans réponse de la part des intéressées. Pour le représentant de l'Union démocratique du centre cela indique que cet objet n'intéresse plus personne, y compris les représentants d'Ensemble à gauche. Il conclut en déclarant ne pas comprendre pourquoi cet objet est subitement ressuscité; il estime qu'il s'agit d'un travail totalement superfétatoire.

M. Schnebli rétorque que c'est dans ce genre de cas que s'applique le mieux la devise «mieux vaut tard que jamais».

*Votes*

Pour demander des informations complémentaires auprès des représentants de la Ville au sein du conseil d'administration de la BCGe, afin de savoir si l'objet de la motion M-1067 est encore d'actualité, c'est-à-dire si les clients de cette banque demeurent toujours dans l'impossibilité d'envoyer de l'argent à Cuba.

La demande d'informations complémentaires en lien avec la motion M-1067 est refusée par 8 non (2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) contre 6 oui (2 EàG, 1 Ve, 3 S).

Les Verts regrettent qu'il ait été refusé de s'adresser aux représentants de la Ville au sein de la BCGe. Ils se disent surpris de l'attitude de soumission adoptée par certains des milieux financiers et bancaires helvétiques face aux injonctions américaines. Ils ne sont pas sûrs de bien saisir ce que cela signifie, alors que cela n'implique pas de simples sympathies politiques mais bel et bien des citoyens helvétiques. Il serait donc judicieux de savoir quelle est la situation exacte de la BCGe, établissement bancaire dans lequel le Conseil municipal est représenté.

En conséquence, le commissaire des Verts informe que son groupe votera tout de même cette motion, même si elle comprend des imperfections et même si le pouvoir d'action de la commission des finances est plus que limité. Toutefois, il estime qu'en tant qu'entité publique, le Conseil municipal devrait être responsable de ce genre de question. D'autant plus que cela concerne des concitoyens suisses qui ne bénéficient d'aucun soutien de la part des milieux financiers. Il conclut en précisant qu'il n'a aucune sympathie pour les régimes autoritaires, quels qu'ils soient.

Le commissaire du Parti libéral-radical déclare qu'il partage largement l'opinion de son préopinant. Il estime en effet qu'il n'est pas question de se soumettre à un quelconque diktat, notamment s'il est imposé par ceux qui pointent régulièrement des doigts accusateurs, en particulier sur la Suisse, alors qu'ils ne respectent pas eux-mêmes les prescriptions imposées aux autres. Toutefois, les objets tels que la motion M-1067 s'attaquent à des questions qui – outre le fait qu'elles s'appliquent à d'autres pays que Cuba, par exemple l'Iran, où on constate un alignement sur les sanctions imposées par certaines puissances – imposent des constats liés à des considérations pragmatiques de *realpolitik*. Concernant le cas particulier de Cuba, le Parti libéral-radical rappelle que la plupart des sanctions ont été levées depuis 2013 et ce, même si le nouveau locataire de la Maison-Blanche n'en semble pas satisfait. Il poursuit en prenant l'exemple de la récente visite en Suisse du président de la Douma pour illustrer le fait que la Suisse parvient parfois à sauvegarder son indépendance. Mais on évolue sur une ligne de crête pour le moins fine en la matière. Il conclut en déclarant que cet objet date de cinq ans, qu'il n'est pas du ressort du Conseil municipal et qu'il est traité de façon pour le moins tardive. Le traitement actuel de cet objet consisterait à défoncer des portes ouvertes.

M. Schnebli souligne que cela fait cinq ans que la commission des finances attend de traiter la motion M-1067 – il estime d’ailleurs que ces renvois répétitifs sont sûrement à mettre à la charge des partis de l’autre bord que du sien – alors qu’à présent on refuse d’attendre deux semaines supplémentaires pour être mieux renseigné au sujet des questions soulevées par cet objet. Il informe que son groupe votera néanmoins cette motion pour le principe.

Le président procède donc au vote de la motion M-1067, qui est refusée par 8 non (2 MCG, 2 DC, 3 LR, 1 UDC) contre 6 oui (2 EàG, 1 Ve, 3 S).

M. Schnebli annonce un rapport oral de minorité.

## **B. Rapport oral de minorité de M. Tobias Schnebli.**

**La présidente.** Nous sommes saisis d’une motion d’ordre, déposée par M. Tobias Schnebli, qui demande que les rapporteurs de majorité et de minorité puissent prendre la parole.

*Mise aux voix, la motion d’ordre est refusée par 42 non contre 20 oui (1 abstention).*

*Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est refusé par 35 non contre 28 oui (2 abstentions).*

**27. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 26 juin 2012 de M<sup>mes</sup> Olga Baranova, Silvia Machado, MM. Stefan Kristensen, Luc Broch, Pascal Holenweg, Alberto Velasco, Sylvain Thévoz et Grégoire Carasso: «Des grillades pour toutes et tous, sans privilèges!» (M-1038 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M. Ulrich Jotterand.**

La motion a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication lors de la séance plénière du Conseil municipal du 9 octobre 2012. La commission, réunie sous la présidence de M. Eric Bertinat, a étudié la motion lors de ses séances des 18 octobre, 1<sup>er</sup> novembre et 13 décembre 2012. Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Laïla Batou, que nous remercions pour la qualité de son travail.

**Rappel de la motion**

Considérant:

- la nécessité de cohésion sociale en ville de Genève et donc la nécessité de mettre à disposition des habitant-e-s des lieux de rencontre en plein air et en toute sécurité;
- le manque de places pour faire des grillades aménagées en ville de Genève et leur disparition progressive dans les communes avoisinantes (par exemple, la disparition des aménagements dans la commune du Grand-Saconnex);
- la nécessité d'offrir davantage de possibilités pour la population d'aménager les loisirs sans recourir à la voiture,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'aménager, en nombre suffisant, des places pour faire des grillades avec du mobilier fixe comprenant des tables et des bancs couverts ainsi que des barbecues;
- d'accompagner ces sites de dispositifs de tri des déchets, d'une signalétique précisant les droits et devoirs concernant le tri, le bruit ainsi que la sauvegarde de l'environnement;
- d'inclure ces nouveaux sites sur le plan interactif de la Ville de Genève ([www.ville-geneve.ch/plan-ville/](http://www.ville-geneve.ch/plan-ville/)).

---

<sup>1</sup> «Mémorial 170<sup>e</sup> année»: Développée, 1806.

**Séance du 18 octobre 2012**

La motion est à l'ordre du jour de la séance, mais n'est pas traitée.

**Séance du 1<sup>er</sup> novembre 2012***Audition de M<sup>me</sup> Olga Baranova, motionnaire*

M<sup>me</sup> Baranova souhaite que cette motion soit renvoyée au Conseil administratif au plus vite. En effet, une semaine après son dépôt, la *Tribune de Genève* a consacré un article à l'action du Conseil administratif en faveur de la création de lieux de grillade. Pour des raisons différentes de celles des motionnaires, le département concerné se montre préoccupé par la question des grillades, par la salubrité et l'entretien des pelouses dans les parcs, mis en échec par les personnes utilisant des grils jetables.

Les motionnaires sont surtout soucieux du souhait – largement partagé au sein de la population – d'avoir des loisirs sans voiture et de profiter des parcs. Ils constatent, et notamment dans le cadre du projet «un été à Genève», que les espaces consacrés aux grillades manquent cruellement en Ville, alors qu'ils sont plus nombreux dans les communes suburbaines, même s'ils tendent à disparaître. Il est vrai que les emplacements réservés aux grillades ont posé dans certaines communes des problèmes de voisinage; aussi la motion en tient-elle compte en proposant de les disperser. La motion demande donc des structures fixes, dotées de petits centres de tri comportant une information adéquate, de façon à préserver la salubrité des lieux. Une troisième invite, très importante, prévoit d'intégrer les lieux de grillade au plan interactif de la Ville de Genève, car même lorsqu'ils existent ces lieux sont méconnus.

Une commissaire demande si les motionnaires ont en tête des exemples suisses ou étrangers de villes comptant des installations de ce type.

M<sup>me</sup> Baranova n'a pas en tête d'exemple d'aménagements intéressants en matière de grillades. Elle a vu en Allemagne certains emplacements réservés, mais les centres de tri faisaient cruellement défaut, de sorte que la salubrité n'était pas garantie. Les places de grillade du Petit-Saconnex, qui ont été supprimées, étaient très vétustes. La Ville de Genève pourrait donc jouer un rôle pionnier en matière de places de grillade vertes.

Un commissaire signale aux commissaires le lieu de grillade, avec un centre de tri, situé sur la commune de Versoix, route de Sauvigny. Il juge la motion intéressante, car il constate avec les motionnaires que les lieux de grillade sont relégués à la périphérie (Bout-du-Monde, Vengeron, etc.) mais manquent dans l'hyper-centre. Il demande, d'une part, si les motionnaires ont dressé un répertoire des lieux d'ores et déjà existant en Ville de Genève ou sur le canton et, d'autre part, s'ils ont des propositions concrètes de lieux à investir.

## Motion: aménager des sites de grillades avec du mobilier fixe

M<sup>me</sup> Baranova estime que les propositions de lieux devraient provenir du département concerné, d'autant plus que des démarches sont en cours. La motion a donc désormais pour seul objet d'appuyer le conseiller administratif et son département dans ce projet.

Un commissaire demande si des conflits ont été observés autour de ces lieux de grillade, dans les cas où la demande est supérieure à l'offre.

M<sup>me</sup> Baranova a en effet pu observer, dans d'autres villes que Genève, des conflits d'occupation aux moments d'affluence. Elle s'interroge sur la mise sur pied d'une structure permettant aux gens de s'inscrire.

Un commissaire relate qu'il a pour sa part fréquenté un lieu de grillade fermé, avec une cotisation minimale, afin de jouir d'un emplacement impeccable sans qu'il y ait matière à conflit. Il partage le souci par rapport aux éventuelles tensions, auxquelles ce type de lieu lui semble propice. Il en veut pour preuve l'utilisation des douches publiques par des populations qui en excluent les résidents locaux. Les espaces créés par la motion ne risquent-ils pas de devenir des lieux d'errance pour populations défavorisées? Qu'en est-il au demeurant des risques d'accident, et de la responsabilité de la Ville à cet égard?

En ce qui concerne les risques liés au feu, M<sup>me</sup> Baranova souligne qu'ils existent déjà en présence des grils jetables. Quant aux incivilités et aux conflits potentiels, ils constituent un problème inhérent à l'espace public qui, lui non plus, ne peut être évité. L'occupation par des personnes qui ne participeraient pas aux grillades ne doit pas davantage être un argument contre l'aménagement de lieux ad hoc, ou alors il faudrait également supprimer tous les terrains de jeu pour enfants. L'ensemble des problèmes qui viennent d'être énumérés existent déjà, et ne peuvent être supprimés au travers de la problématique des grillades, lesquelles gagneraient en revanche à être mieux encadrées, en termes de salubrité notamment.

Un commissaire souligne qu'il faut faire le constat que des grillades ont d'ores et déjà lieu dans les parcs. Elle ne voit donc pas d'un mauvais œil que ces activités soient mieux cadrées. A son sens, il faut toutefois éviter de «jouer avec le feu»: les dangers ne sont pas les mêmes autour des grils que sur les places de jeu. Il faut donc désigner des instances responsables. Elle serait donc favorable à la formulation d'une invite complémentaire pour placer ces espaces de grillade sous une responsabilité.

Le président propose que d'éventuelles questions soient adressées à M. Pizzoferrato sur cette question.

Un commissaire souligne un véritable engouement de la population pour les grillades, et en particulier des familles. Il constate que les emplacements réservés

## Motion: aménager des sites de grillades avec du mobilier fixe

à cette activité sont des lieux de partage et d'échange, plus que de conflit. Aussi surprenant que cela puisse paraître aux commissaires, les citoyens et citoyennes, loin de s'embrocher les uns les autres, tendent bien plutôt à partager leur propre charbon avec leurs concitoyens et concitoyennes. Il n'est par conséquent pas favorable à l'institution d'un système de réservation qui mine la spontanéité inhérente à ces activités qui s'organisent au gré de la météo. Il s'en remet sur cette affaire au sens civique de la population.

Un autre commissaire fait le même constat. Ces lieux sont relativement bien installés et peu dangereux. Ils lui semblent peu propices aux accidents. La convivialité et l'esprit de partage l'ont également frappé, de sorte que l'idée de créer des emplacements de grillade au centre-ville est véritablement à creuser.

**Séance du 13 décembre 2012**

*Audition de M. Antonio Pizzoferrato, chef du Service de la sécurité et de l'espace publics (SEEP), et de M. Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts (SEVE)*

Le président invite les deux personnes auditionnées à exprimer leur point de vue sur cette motion. M. Oertli propose d'apporter quelques éléments d'information sur cette question ainsi qu'une proposition concrète. Il souligne pour commencer que les grillades «sauvages» sont un réel problème, non seulement à Genève mais dans d'autres villes également. Il en déduit que le sentiment est assez répandu, dans le public, que l'on peut «tout faire, n'importe où et n'importe quand». L'ampleur du phénomène révèle toutefois également qu'une demande existe véritablement pour cette activité dans les lieux publics. Aussi la Délégation à la jeunesse (DEJ) organise-t-elle déjà des grillades publiques pour lesquelles elle fournit un certain encadrement, une fois par semaine et dans quatre ou cinq parcs de la ville (parcs Bertrand, Trembley, Beaulieu, du Promeneur-Solitaire, de la Bâtie, des Acacias et des Chaumettes), dans le but de maîtriser le phénomène des grillades sauvages. Ces grillades sont organisées en présence d'un ou plusieurs collaborateurs de l'équipe responsable des chaises longues, chargés en l'occurrence d'éviter les débordements. Par débordements, M. Oertli entend surtout l'engouement massif du public pour ces événements, puisqu'une affluence atteignant jusqu'à 300 personnes par emplacement a pu être constatée l'été passé, en particulier aux parcs Trembley et Bertrand. L'offre est en effet nettement insuffisante, de même que cette organisation improvisée par la DEJ.

Les réflexions actuelles de l'administration emboîtent le pas aux expériences qui ont été menées par d'autres villes, dans lesquelles ont été installés des espaces ad hoc. Il s'agirait en particulier d'aménager deux emplacements, équipés de préférence de grils à gaz ou électriques, car le charbon de bois occasionne une fumée et des salissures excessives. Le fait de répondre à la demande par une

## Motion: aménager des sites de grillades avec du mobilier fixe

offre concrète permettrait en contrepartie à la police municipale d'intervenir plus sévèrement lors de grillades non autorisées. Les lieux choisis pour cette phase de test, qui restent à définir, devraient se situer à proximité des chaises longues et des patageoires, car c'est cette configuration d'ensemble qui attire le public.

Le président demande des précisions sur la façon dont le phénomène a été géré jusqu'à présent par le SEVE.

M. Oertli indique que le SEVE n'a pas encore participé à la gestion du phénomène. Seul le Service de la jeunesse ou DEJ s'en est saisi. A la suite de l'étonnement du président, M. Oertli dit qu'il ne saurait expliquer sur quelle base la DEJ s'est saisie de cette question. Il indique que la mise à disposition de chaises longues dans des parcs relève des «emplois-jeunes», et donc de la DEJ. Dans la mesure où l'équipe responsable de ces chaises longues était sur les lieux, elle a sans doute élargi ses compétences à ce phénomène. C'est le lieu seul qui fait le lien avec le SEVE, car le rôle de ce service est d'entretenir les espaces verts, non d'animer les parcs. Cela devrait sans doute plutôt revenir au Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) (ludobus, etc.), ou à d'autres branches de l'administration.

Le président demande si le SEVE a été associé, ou du moins consulté, avant la mise en place de ces solutions de fortune, ou s'il a été placé devant le fait accompli, et s'il lui est désormais demandé de gérer les conséquences d'un phénomène qui a jusqu'ici échappé totalement à son contrôle.

M. Oertli indique qu'il a reçu peu de plaintes de ses propres collaborateurs à la suite des événements de grillade encadrés par la DEJ. Ce sont bien plutôt les collaborateurs du Service de la jeunesse (rattaché au département de la cohésion sociale et de la solidarité) qui se plaignent des proportions prises par le phénomène, et demandent un changement de formule.

Un commissaire demande si des dispositions vont être prises pour encadrer ou sécuriser les grillades «sauvages» elles-mêmes. S'il peut comprendre que le SEVE se plaigne de déprédations sur les pelouses, il juge cependant préférable que les parcs soient utilisés par des groupes de jeunes plutôt que par des dealers. Dans ce sens, il trouverait bénéfique non pas de réprimer, mais au contraire d'autoriser l'utilisation de grils portatifs en aluminium à la condition de ne pas provoquer de dégâts.

M. Oertli commence par souligner que ces grils portatifs créent inévitablement des déprédations. Et il n'existe actuellement aucun projet concret d'encadrement, et moins encore d'encouragement des grillades sauvages. Il rappelle au demeurant qu'il est actuellement interdit de faire du feu dans les parcs, en dépit de quoi de nombreuses personnes utilisent des grils portatifs. Or, cela crée des «trous» dans les pelouses. De son côté, il juge plus efficace de travailler sur l'offre

## Motion: aménager des sites de grillades avec du mobilier fixe

concrète plutôt que sur une modification réglementaire. Cela confère d'autant plus de légitimité à la police municipale pour intervenir sur la base des interdictions d'ores et déjà en vigueur. Il précise toutefois que la recherche de solutions est assez récente, et que les propositions qu'il formule ne font que donner une idée des réflexions en cours. Il n'y a rien encore de définitif à l'heure actuelle. Cependant le SEVE, qui n'a pas pour mission première d'organiser des grillades, estime qu'une offre circonscrite est la meilleure façon d'éviter les dégâts à d'autres endroits.

Un commissaire remercie M. Oertli pour les informations données. Lui-même a effectivement constaté un engouement pour les grillades, quoiqu'il n'ait jamais assisté à ces événements «encadrés» par le Service de la jeunesse. Il estime en tous les cas qu'une prise en main de ce phénomène s'impose. Il souhaiterait savoir si des sanctions ou amendes ont déjà été prononcées à l'encontre de personnes auxquelles on aurait reproché des grillades «sauvages».

M. Pizzoferrato indique que les agent-e-s de la police municipale (APM) n'ont jamais eu pour mission spécifique de verbaliser les organisateurs de grillades sauvages. Toutefois, dans la mesure où ils sont présents dans les parcs pour d'autres raisons, ils sont fréquemment intervenus dans des cas où des feux étaient allumés, parfois à même le sol. A ces occasions, des amendes ont été notifiées. M. Pizzoferrato pense en particulier aux pique-niques organisés presque systématiquement les samedis et dimanches d'été dans les parcs La Grange et des Eaux-Vives. Il souligne que, face à ce type d'activités, la priorité est bien évidemment de prévenir les incendies et, d'autre part, d'éviter des déprédations, apparemment anodines, mais qui représentent des coûts non négligeables. Enfin, les nombreuses amendes prononcées l'été dernier étaient régulièrement en lien avec la problématique des déchets.

Le même commissaire trouverait utile de réaliser un état des lieux, sur la base des rapports d'intervention des APM, pour connaître les emplacements les plus sollicités et affiner géographiquement la réponse au problème.

M. Pizzoferrato indique que la démarche initiée par le SEVE n'en est qu'aux prémises et semble aller dans ce sens. M. Oertli va organiser une consultation auprès de tous les services touchés par ce phénomène, de façon à cerner avec précision les besoins et les difficultés. Il s'agira en particulier du Service de la jeunesse, qui occupe déjà le terrain avec la mise à disposition des chaises longues, mais également du département de la culture et du sport qui est un grand «consommateur» de parcs publics. Son propre service sera également consulté non seulement pour connaître le retour des APM sur la situation prévalant dans les parcs, et le Service logistique et manifestations (LOM) qui a recensé de nombreuses demandes d'autorisation pour l'organisation quasi privative de pique-niques sur l'espace public par des particuliers, demandes restées pour l'heure

## Motion: aménager des sites de grillades avec du mobilier fixe

sans suites favorables au vu de l'interdiction de faire du feu dans les parcs. M. Pizzoferrato suppose que les termes du problème changeront lorsque des grils seront installés, et que la demande risque de se révéler plus forte encore qu'on ne l'imagine aujourd'hui.

Le même commissaire relève que les emplacements déjà aménagés dans le canton, tels qu'à Vernier ou au Vengeron, ne semblent pas présenter de problèmes particuliers. En effet, les grillades se déroulent dans une ambiance festive et conviviale, aussi estime-t-il que la Ville gagnerait à mettre l'ouvrage sur le métier. Il s'interroge au demeurant sur les coûts qu'entraînerait l'équipement de ces lieux de grillade.

M. Oertli indique que jusqu'ici les grils fonctionnaient au charbon ou au gaz. La solution envisagée pour l'avenir consisterait davantage dans l'installation de grands grils électriques ou à gaz, tels qu'ils existent aux Etats-Unis ou en Australie, qui s'allument pour une durée déterminée sur l'introduction d'une pièce de monnaie puis s'éteignent automatiquement. Ces grils créent moins de fumée que les feux de charbon. Dans la mesure où ces grils existent déjà, aucune conception spécifique n'est nécessaire et le coût se limite à leur acquisition, et à l'installation d'un revêtement pour les accueillir.

Une commissaire demande confirmation si le projet en test va s'accompagner d'un durcissement envers les pratiques de grillades «sauvages», qui jouissaient jusqu'à présent d'une tolérance relative. Par ailleurs, elle souhaiterait savoir s'il est prévu d'étendre le dispositif par la suite à d'autres parcs. En outre, elle s'interroge sur l'état des réflexions en matière de gestion et de tri des déchets occasionnés par les grillades organisées. Enfin, elle aimerait prendre connaissance du calendrier prévu pour la mise en place du projet et la communication dont il fera l'objet. A cet égard, elle songe en particulier à l'intégration des emplacements de grillade au plan interactif de la Ville.

Concernant la première question, M. Oertli tendrait à répondre par l'affirmative. A son sens, les gens devraient cesser de croire que l'on peut tout faire n'importe où. Il estime qu'ils ne sont pas conscients des dégâts qu'ils occasionnent. S'agissant d'un éventuel élargissement du projet, il juge qu'il doit se faire avec discernement. Quant à la gestion des déchets, elle sera dans tous les cas nécessaire et se trouve d'ores et déjà intégrée aux réflexions actuelles. Enfin, il ne peut pas encore donner de calendrier précis, mais le projet sera probablement prêt pour l'été 2013 et une stratégie de communication sera mise en place. En particulier, une application smartphone est en développement pour rendre compte de l'offre municipale.

Un commissaire s'interroge sur la prise en compte d'autres espaces que les parcs dans le cadre du projet, et en particulier des bords du Rhône situés en aval du viaduc de la Jonction. Il indique qu'on peut souvent y voir des dizaines de

## Motion: aménager des sites de grillades avec du mobilier fixe

personnes équipées de barbecues, mais il n'a lui-même jamais constaté de déprédations dans ces lieux particulièrement attractifs, et très investis.

M. Oertli l'invite à prendre contact à cet égard avec le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité (SAM). Son domaine de compétence se limite en effet aux parcs, quoiqu'il admette que la réflexion se doit d'être plus large.

Une commissaire ne comprend pas pourquoi le test n'est prévu que sur deux emplacements, alors que le succès semble déjà garanti. Il lui semble qu'une telle limitation laisse présager des débordements. L'expérience vise-t-elle à définir des critères de sélection des lieux? Elle ne partage pas non plus l'opinion que le projet devrait se limiter à certains parcs. Elle s'interroge en outre sur les acteurs qui prendront part à la consultation commencée par le SEVE: en particulier, les pompiers seront-ils auditionnés? Les étapes de la consultation seront-elles présentées au Conseil administratif ou au Conseil municipal? D'autre part, elle émet certaines réserves sur la stratégie de communication par application smartphone à proposer. Enfin, elle souhaiterait connaître approximativement les montants concernés par le remplacement d'un mètre carré de pelouse.

M. Oertli lui indique que ce remplacement coûte une centaine de francs, tout compris. S'agissant de l'équipement immédiat de l'ensemble des parcs genevois avec une infrastructure destinée aux grillades, il relève une limitation financière. En effet, son service peut sans difficulté justifier un essai, mais un investissement global dépasse son budget de fonctionnement et doit passer par le politique. Il en va également de la transparence du fonctionnement. Une telle ambition serait largement prématurée dans le processus en cours. Il estime par ailleurs que les emplacements de grillade n'ont pas nécessairement leur place dans les parcs historiques, ni non plus dans les espaces verts trop proches des habitations. Le choix doit donc se faire avec discernement, et cibler les lieux où certaines conditions sont réunies. Ce choix ne relève pas de la compétence du SEVE, mais ce dernier pilotera la consultation et définira la stratégie d'investissement.

Une commissaire remercie M. Oertli d'avoir entamé cette réflexion nécessaire. Elle indique qu'elle a elle-même assisté à des grillades organisées par la DEJ et confirme que le phénomène est assez impressionnant. Elle estime même qu'auprès de la pataugeoire de Saint-Jean, la situation devient presque dangereuse. Elle souhaiterait que M. Oertli lui précise si sa proposition d'aménager deux lieux viendra compléter ou remplacer l'actuelle gestion par la DEJ du phénomène des grillades dans les parcs.

M. Oertli envisage sa proposition comme une offre complémentaire à l'actuelle gestion par la DEJ.

*Discussion et vote*

A l'issue de ces auditions, le président propose de soumettre la motion M-1038 au vote, avec l'accord des commissaires. Il invite chaque groupe qui le souhaite à faire brièvement part de sa position motivée.

Un commissaire, pour le groupe du Mouvement citoyens genevois, constate que la Ville mène d'ores et déjà une réflexion dans le sens des trois invites, à savoir l'aménagement de sites de grillade, la mise en place de dispositifs de tri des déchets accompagnés d'une signalétique adéquate et l'élaboration d'un système d'information et de communication adapté. Le Mouvement citoyens genevois invite dès lors les commissaires à soutenir cette motion.

Une commissaire indique que le groupe du Parti démocrate-chrétien votera avec plaisir en faveur de cette motion, pour les mêmes raisons que le Mouvement citoyens genevois. Elle remarque toutefois que ce qui était à l'origine une initiative citoyenne spontanée donne lieu ici à une démarche institutionnalisée, et doute que la réponse institutionnelle parvienne à mettre un terme aux initiatives spontanées.

Une commissaire indique que le Parti socialiste, auteur de la motion, votera bien évidemment en sa faveur. Elle remercie les commissaires pour le travail effectué sur un sujet qui peut paraître insignifiant, mais ne l'est pas, comme les auditions l'ont révélé. Elle espère que cette motion apportera des améliorations à la gestion du phénomène des grillades dans les parcs, et ce dès l'été 2013.

Un commissaire se range à l'avis de son parti, le Mouvement citoyens genevois, mais regrette la limitation des pratiques spontanées et conviviales dans les quartiers, qui peut avoir des conséquences malheureuses et sous-estimées. A son sens, la mission du SEVE est d'entretenir les espaces verts, voire de remettre en état les pelouses endommagées. Il estime que les parcs et jardins sont publics, et que les pelouses sont faites pour être utilisées et non pas seulement admirées depuis les sentiers.

Le président intervient pour l'Union démocratique du centre. Il souligne que certains quartiers seront favorisés par le fait de bénéficier des installations, et qu'il conviendra d'envisager le problème plus globalement au niveau communal. Cela étant, le groupe de l'Union démocratique du centre votera la motion.

Un commissaire, pour le groupe du Parti libéral-radical, émet deux considérations. D'une part, il estime que la motion ne tient pas suffisamment compte des contraintes relatives au maintien de l'ordre public, à la sécurité et à la salubrité. D'autre part, M. Oertli ayant indiqué que la Ville était en train de mener une réflexion sur le sujet, le groupe du Parti libéral-radical estime qu'il convient de laisser au SEVE la marge de manœuvre nécessaire à prendre en compte tous les paramètres. Le Parti libéral-radical s'abstiendra donc.

## Motion: aménager des sites de grillades avec du mobilier fixe

Un commissaire indique avec humour que son parti, les Verts, votera la motion en dépit du fait qu'elle encourage la consommation de viande.

Pour le groupe Ensemble à gauche, un commissaire regrette que les propositions de M. Oertli en matière de sources d'énergie n'aient pas le moins du monde éveillé l'attention de son collègue des Verts. Le groupe Ensemble à gauche ne juge pas indifférent de renoncer au feu de bois au profit du gaz ou de l'électricité, deux sources énergétiques qui posent des problèmes en termes d'acheminement ou de consommation d'énergie. Il estime que si le projet devient institutionnel, la réflexion sur l'énergie doit être menée avec soin.

Le président juge que la motion laisse cette question ouverte, et soumet la motion M-1038, sans amendement, au vote.

Par 11 oui (2 EàG, 3 S, 2 Ve, 2 MCG, 2 UDC) et 3 abstentions (LR), la motion est adoptée.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 35 oui contre 22 non (4 abstentions).

La motion est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'aménager, en nombre suffisant, des places pour faire des grillades avec du mobilier fixe comprenant des tables et des bancs couverts ainsi que des barbecues;
- d'accompagner ces sites de dispositifs de tri des déchets, d'une signalétique précisant les droits et devoirs concernant le tri, le bruit ainsi que la sauvegarde de l'environnement;
- d'inclure ces nouveaux sites sur le plan interactif de la Ville de Genève ([www.ville-geneve.ch/plan-ville/](http://www.ville-geneve.ch/plan-ville/)).

*Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.*

Motion: aménager des sites de grillades avec du mobilier fixe

**La présidente.** Nous avons traité tous les objets qui étaient à l'ordre du jour! (*Applaudissements.*) Nous sommes finalement saisis d'une motion d'ordre, déposée par M<sup>mes</sup> et M. Alia Chaker Mangeat, Anne Carron et Jean-Luc von Arx, qui demande que la séance convoquée pour le jeudi 28 mai 2020, consacrée à la remise des dons d'honneur et aux discours, ne donne pas lieu à la perception de jetons de présence.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 29 oui contre 27 non (3 abstentions).

**La présidente.** Je dois encore lire les nouveaux objets que vous avez déposés avant de lever cette séance.

*M. Daniel Sormanni (MCG).* On ne pouvait pas déposer d'objet, Madame la présidente. Je ne vois pas pourquoi on en accepte. Qu'est-ce que c'est que ce cirque?

**La présidente.** Ils seront portés à l'ordre du jour des 3 et 4 juin 2020.

*M. Daniel Sormanni.* Ce qu'on vient de voter est totalement faux! C'est illégal!

**La présidente.** Oui, Monsieur Sormanni, j'irai en taule, c'est déjà prévu. (*Cris de M. Daniel Sormanni.*) Oh, Monsieur Sormanni, calmez-vous, s'il vous plaît! C'est bon. J'assume le vote qui a eu lieu.

*M. Daniel Sormanni.* C'est illégal!

**La présidente.** Eh bien, portez plainte... (*Brouhaha.*) Ça suffit, Monsieur Sormanni! Vous déposerez un recours. Il y a trop de bruit dans la salle. Monsieur Sormanni, sortez si vous voulez hurler! Oh... Jusqu'au bout...

## 28. Propositions des conseillers municipaux.

**La présidente.** Nous avons reçu les motions et projets de délibérations suivants:

- M-1528, de *M<sup>mes</sup>* et *MM.* Daniel Sormanni, Amar Madani, Yasmine Menétrey, Thomas Zogg, Daniel-Dany Pastore, Daniela Dosseva et Danièle Magnin: «Soutenons nos habitants, réservons les emplois Ville de Genève»;
- M-1529, de *M<sup>mes</sup>* et *MM.* Thomas Zogg, Daniela Dosseva, Amar Madani, Yasmine Menétrey et Daniel Sormanni: «Pour que le Conseil administratif se dote d'un véritable plan d'action stratégique municipal pour l'emploi pendant et pour la période post-Covid-19»;
- M-1530, de *M<sup>mes</sup>* et *MM.* Annick Ecuyer, Hélène Ecuyer, Ariane Arlotti, Dalya Mitri Davidshofer, Tobias Schnebli, Maria Pérez, Delphine Wuest et Morten Gisselbaek: «Pour la prise en compte par la commune de la diversité des genres, des sexes et des corps dans la population communale»;
- M-1531, de *M<sup>mes</sup>* et *MM.* Michèle Roulet, Patricia Richard, Nicolas Ramseier, Stefan Gisselbaek, Georges Martinoli, Pierre Scherb, Daniel Sormanni, Daniel-Dany Pastore, Eric Bertinat, Vincent Schaller, John Rossi, Rémy Burri, Alain Berlemont, Véronique Latella et Pierre de Boccard: «Oui au vélo, NON aux pistes cyclables improvisées»;
- M-1532, de *M<sup>mes</sup>* et *MM.* Omar Azzabi, Ariane Arlotti, Pascal Holenweg et Brigitte Studer: «Une rue «Grisélidis Réal, écrivaine et prostituée» au nom de la dignité et de la reconnaissance des travailleur.euse.x.s du sexe à Genève»;
- M-1533, de *M<sup>mes</sup>* Dalya Mitri Davidshofer et Amanda Ojalvo: «Pour le maintien de l'ouverture de la caserne des Vernets jusqu'à la mise en place d'une solution d'hébergement digne pour les sans-abri»;
- PRD-261, de *M<sup>mes</sup>* et *MM.* Tobias Schnebli, Maria Pérez, Olivier Gurtner, Alia Chaker Mangeat, Uzma Khamis Vannini, Florence Kraft-Babel, Emmanuel Deonna, Daniel Sormanni, Morten Gisselbaek, Omar Azzabi, Hélène Ecuyer, Annick Ecuyer, Michèle Roulet, Véronique Latella, Delphine Wuest, Pascal Holenweg, Georges Martinoli, Pierre de Boccard, Nicolas Ramseier, Brigitte Studer, Rémy Burri, John Rossi, Stefan Gisselbaek et Patricia Richard: «Pour un soutien aux locataires de locaux commerciaux de la Ville frappés par la crise sanitaire»;
- PRD-262, de *M<sup>mes</sup>* et *MM.* Maria Pérez, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Ariane Arlotti, Hélène Ecuyer, Annick Ecuyer, Uzma Khamis Vannini, Olivier Gurtner, Pascal Holenweg, Delphine Wuest et Daniel Sormanni: «Crise sanitaire et socioéconomique: des loyers proportionnels au revenu pour tous les locataires de la Gérance immobilière municipale (GIM)!»;

- PRD-264, de *M<sup>mes</sup>* et *MM. Pascal Holenweg, Maria Pérez, Ariane Arlotti, Annick Ecuyer, Hélène Ecuyer, Tobias Schnebli* et *Morten Gisselbaek*: «Internalisation du nettoyage des locaux de la Ville de Genève»;
- PRD-265, de *M<sup>mes</sup>* et *MM. Maria Pérez, Pascal Holenweg, Ariane Arlotti, Annick Ecuyer, Hélène Ecuyer* et *Tobias Schnebli*: «Réduction du temps de travail du personnel municipal»;
- PRD-266, de *M. Pascal Holenweg*: «Le Conseil municipal n’a pas besoin de la présence du Conseil administratif pour délibérer»;
- PRD-267, de *M. Pascal Holenweg*: «Doter le Conseil municipal d’une expertise juridique»;
- PRD-268, de *M. Pascal Holenweg*: «Contributions financières aux groupes du Conseil municipal: le critère de la transparence»;
- PRD-269, de *M. Pascal Holenweg*: «Jetons de présence: retenons-nous»;
- PRD-270, de *M. Pascal Holenweg*: «Des aides financières simples, efficaces et respectueuses»;
- PRD-271, de *M. Pascal Holenweg*: «Etre transparents pour pouvoir exiger la transparence»;
- PRD-272, de *M. Pascal Holenweg*: «Traitement des projets de délibération»;
- PRD-273, de *M. Pascal Holenweg*: «Des plages aux piscines»;
- PRD-274, de *M<sup>mes</sup>* et *MM. Omar Azzabi, Uzma Khamis Vannini, Hanumsha Qerkini, Tobias Schnebli, Emmanuel Deonna* et *Brigitte Studer*: «Projet pilote de dispositif municipal des droits humains à Genève».

**La présidente.** (*Brouhaha.*) Ça ne vous gêne pas, non? Vous devriez tous parler beaucoup plus fort, c’est très agréable... S’il vous plaît, si vous voulez partir, je vous en prie, mais dans le calme.

## 29. Interpellations.

Néant.

### 30. Questions écrites.

**La présidente.** Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-553, de *M<sup>me</sup> Yasmine Menétrey*: «Que fait le Conseil administratif pour lutter contre le gaspillage en Ville de Genève?»;
- QE-554, de *M<sup>me</sup> Yasmine Menétrey*: «Est-ce que la Gérance immobilière municipale distribue son aide selon la tête du client?»;
- QE-555, de *M<sup>me</sup> Yasmine Menétrey*: «Est-ce que l'aide alimentaire de la Ville de Genève bénéficie réellement à la population genevoise?»;
- QE-556, de *M<sup>mes</sup> et MM. Omar Azzabi, Ariane Arlotti, Delphine Wuest, Laurence Corpataux, Ulrich Jotterand, Corinne Goehner-da Cruz, Dalya Mitri Davidshofer, Amanda Ojalvo, François Mireval, Pascal Holenweg et Brigitte Studer*: «L'Organisation régionale de protection civile (ORPC) Ville de Genève est-elle seule fautive dans les dysfonctionnements découverts pendant la gestion de la lutte contre la pandémie due au coronavirus?».

**La présidente.** Je vous souhaite bon appétit, bonne soirée, bon apéritif et à jeudi! (*Applaudissements.*)

Séance levée à 18 h 55.

## SOMMAIRE

1. Exhortation . . . . .	7226
2. Communications du Conseil administratif . . . . .	7226
3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	7226
4. Questions orales . . . . .	7227
5. Projet de délibération du 29 avril 2020 de M <sup>mes</sup> Fabienne Beaud, Sophie Courvoisier et Hélène Ecuyer: «Pour une meilleure répartition des sièges en commissions lors de la législature 2020-2025» (PRD-260). . . . .	7228
6.a) Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 5 juin 2019 de Mmes et MM. Eric Bertinat, Marie-Pierre Theubet, Martine Sumi, Alia Chaker Mangeat, Maria Pérez, Amar Madani et Sophie Courvoisier: «Refonte du règlement du Conseil municipal» (PRD-210 A) . . . . .	7229
6.b) Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 26 février 2019 de M <sup>mes</sup> et MM. Laurence Corpataux, Uzma Khamis Vannini, Marie-Pierre Theubet, Alfonso Gomez, Hanumsha Qerkini, Delphine Wuest et Omar Azzabi: «Inflation des urgences: il y a urgence!» (PRD-211 A1) . . . . .	7229
6.c) Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 21 février 2012 de M. Alberto Velasco et M <sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio: «Composition du bureau des commissions» (PRD-31 A) . . . . .	7229
6.d) Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 19 juin 2018 de M <sup>mes</sup> et MM. Eric Bertinat, Alia Chaker Mangeat, Sophie Courvoisier, Maria Pérez, Martine Sumi, Marie-Pierre Theubet et Amar Madani: «Règlement du Conseil municipal: participation à plusieurs commissions simultanément» (PRD-182 A). . . . .	7230

- 6.e) Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner la motion du 8 octobre 2019 de M<sup>mcs</sup> et MM. Souheil Sayegh, Anne Carron, Alia Chaker Mangeat, Jean-Luc von Arx, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Lionel Ricou, Pierre Scherb, Daniel Sormanni, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Patricia Richard et Maria Casares: «Pour des motions en lien avec leur temps» (M-1466 A) . . . . . 7230
- 6.f) Rapports de majorité et de minorité de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 21 novembre 2012 de MM. Pascal Holenweg et Alberto Velasco: «Règlement du Conseil municipal: pour un vrai débat vraiment accéléré» (PRD-58 A/B) . . . . . 7230
- 6.g) Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 14 octobre 2019 de M. Pascal Spuhler: «Pour que les conseillers municipaux indépendants aient un droit à la parole quel que soit le mode de débat!» (PRD-241 A) . . . . . 7230
7. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 novembre 2019 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 1 267 600 francs destiné à des travaux de sécurisation et d'amélioration de la vitesse commerciale de la ligne de tramway rue de Lausanne et route des Acacias, dont à déduire 609 400 francs représentant la participation à la charge de l'Etat, soit un montant net de 658 200 francs (PR-1384 A) . . . . . 7236
8. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 décembre 2019 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un total brut de 12 953 000 francs, dont à déduire des recettes totales d'un montant de 1 606 000 francs, soit 11 347 000 francs net:
- Délibération I: 11 892 000 francs brut destinés aux travaux pour la réhabilitation et le développement du réseau secondaire d'assainissement des eaux de la Ville de Genève, dont à déduire la participation des propriétaires des biens-fonds concernés et la récupération de la TVA de 1 606 000 francs, soit 10 286 000 francs net;
  - Délibération II: 1 061 000 francs destinés à plusieurs études pour l'assainissement des eaux en accompagnement de grands projets thermiques et de transports publics, d'importance cantonale (PR-1388 A) . . . . . 7246

9. Rapport de la commission du logement chargée d'examiner la motion du 25 janvier 2016 de MM. Christo Ivanov, Didier Lyon, Jean Zahno, Jacques Pagan, Eric Bertinat et Pierre Scherb: «Locaux de la Ville de Genève: taux de vacance en vacances» (M-1208 A) . . . . . 7269
10. Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la motion du 7 mars 2018 de M<sup>mes</sup> et MM. Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Brigitte Studer, Albane Schlechten, Emmanuel Deonna, Delphine Wuest et Gazi Sahin: «Les saunas des piscines des Vernets et de Varembe sont bondés, agrandissons-les! Développons-les!» (M-1340 A) . . . . . 7275
11. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner le projet de délibération du 17 octobre 2018 de M<sup>mes</sup> et MM. Vincent Schaller, Florence Kraft-Babel, Yasmine Menétrey, Stefan Gisselbaek, Laurence Corpataux, Morten Gisselbaek, Maria Pérez et Eric Bertinat: «Le viaduc de la Jonction ne doit pas être une prison» (PRD-187 A) . . . . . 7280
12. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 9 décembre 2017 de M. Vincent Subilia: «Pour l'inscription des célébrations de l'Escalade au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco» (M-1330 A) . . . . . 7302
13. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 15 janvier 2019 de MM. et M<sup>mes</sup> Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Omar Azzabi et Marie-Pierre Theubet: «Pour la sauvegarde de la nuit dans la Ville de Genève» (M-1401 A) . . . . . 7308
14. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 6 décembre 2017 de M<sup>mes</sup> et MM. Simon Gaberell, Delphine Wuest, Laurence Corpataux, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini et Marjorie de Chastonay: «Rendons la place de Saint-François à la population!» (M-1326 A) . . . . . 7317
15. Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la motion du 27 mars 2019 de MM. et M<sup>mes</sup> Simon Brandt, Eric Bertinat, Patricia Richard, Michèle Roulet, Florence Kraft-Babel, Stefan Gisselbaek, Pierre de Bocard, Guy Dossan, Michel Nargi, Georges Martinoli, Véronique Latella, Renate Cornu et Nicolas Ramseier: «Construction de la nouvelle patinoire sur le site des Vernets» (M-1421 A) . . . . . 7319

16. Rapport de la commission des sports chargée d'examiner la motion du 21 janvier 2015 de M<sup>mes</sup> et MM. Patricia Richard, Rémy Burri, Simon Brandt et Florence Kraft-Babel: «Optimisation des horaires d'ouverture de la piscine de Varembeé» (M-1165 A) . . . . . 7326
17. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner le projet de délibération du 23 novembre 2011 de M<sup>mes</sup> Maria Casares, Vera Figurek, Salika Wenger, MM. Pierre Gauthier, Pierre Rumo et Christian Zaugg: «Modification du règlement du Conseil municipal concernant l'entrée en matière» (PRD-19 A) . . . . . 7374
18. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 29 avril 2015 de M<sup>mes</sup> et MM. Delphine Wuest, Anne Moratti, Marie-Pierre Theubet, Catherine Thobellem, Sandrine Burger, Alfonso Gomez, Julide Turgut Bandelier, Christophe Dunner, Alpha Dramé et Bayram Bozkurt: «Le compost pour tous: pour une poubelle à compost accessible à chaque foyer» (M-1183 A) . . . . . 7380
19. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 23 novembre 2011 de MM. Grégoire Carasso, Luc Broch, Sylvain Thévoz, Stefan Kristensen, Pascal Holenweg, Alberto Velasco, M<sup>mes</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, Maria Vittoria Romano, Martine Sumi, Laurence Fehlmann Rielle, Silvia Machado et Olga Baranova: «Agences de notation contre démocratie» (M-987 A) . . . . . 7396
20. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 7 octobre 2014 de M<sup>mes</sup> et MM. Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Carlos Medeiros, Danièle Magnin, Daniel-Dany Pastore, Jean-Philippe Haas, Laurent Leisi, Claude Jeanneret et Sandra Golay: «Gestion des marchés: plus de clarté, s'il vous plaît!» (M-1150 A) . . . . . 7427
21. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 8 octobre 2014 de M<sup>me</sup> et M. Patricia Richard et Adrien Genecand: «Encourageons la mobilité douce ou participative» (M-1153 A) . . . . . 7432
22. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 24 avril 2013 de M<sup>mes</sup> et MM. Sarah Klopmann, Yves de Matteis, Mathias Buschbeck, Virginie Studemann, Nicole Valiquer Grecuccio, Vera Figurek, Morten Gisselbaek, Grégoire Carasso, Pascal Rubeli,

- Marie Barbey, Sophie Courvoisier et Mireille Luiset: «Une nouvelle vie pour le site horticole de Beaulieu» (M-1078 A) . . . . . 7438
23. Rapports de la commission des sports chargée d'examiner la motion du 24 juin 2014 de M<sup>mes</sup> et MM. Sylvain Thévoz, Virginie Studemann, Maria Pérez, Natacha Buffet, Marie Mutterlose, Anne Moratti, Jannick Frigenti Empana, Brigitte Studer, Sophie Scheller, Morten Gisselbaek, Grégoire Carasso, Olivier Fiumelli, Javier Brandon, Antoine Maulini, Bayram Bozkurt et Tobias Schnebli: «Sport et genre: sortir du sport au masculin» (M-1143 A/B) . . . . . 7465
24. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 24 juin 2014 de M<sup>mes</sup> et MM. Natacha Buffet, Olivier Fiumelli, Simon Brandt, Adrien Genecand et Patricia Richard: «Stop aux frais d'impression exorbitants et anti-écologiques!» (M-1144 A) . . . . . 7487
25. Rapports de majorité et de minorité de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 18 mars 2015 de M<sup>mes</sup> et MM. Pascal Holenweg, Fabienne Aubry Conne, Olga Baranova, Javier Brandon, Grégoire Carasso, Maria Casares, Laurence Fehlmann Rielle, Vera Figurek, Jannick Frigenti Empana, Pierre Gauthier, Corinne Goehner-Da Cruz, Ahmed Jama, Christiane Leuenberger-Ducet, Marie Mutterlose, Maria Vittoria Romano, Virginie Studemann, Sylvain Thévoz, Nicole Valiquer Grecuccio, Alfonso Gomez, Maria Pérez et Annina Pfund: «Le Plaza ne doit pas être démoli, et doit rester un cinéma» (M-1177 A/B) . . . . . 7492
26. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 20 mars 2013 de M<sup>mes</sup> Vera Figurek, Maria Pérez, Brigitte Studer, MM. Olivier Baud, Pierre Gauthier, Morten Gisselbaek, Pierre Rumo, Tobias Schnebli, Pierre Vanek et Christian Zaugg: «Relations de la BCGe avec Cuba» (M-1067 A/B) . . . . . 7522
27. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 26 juin 2012 de M<sup>mes</sup> Olga Baranova, Silvia Machado, MM. Stefan Kristensen, Luc Broch, Pascal Holenweg, Alberto Velasco, Sylvain Thévoz et Grégoire Carasso: «Des grillades pour toutes et tous, sans privilèges!» (M-1038 A) . . . . . 7528
28. Propositions des conseillers municipaux . . . . . 7539

29. Interpellations . . . . . 7540

30. Questions écrites . . . . . 7541

La secrétaire administrative du Conseil municipal:  
*Marie-Christine Cabussat*